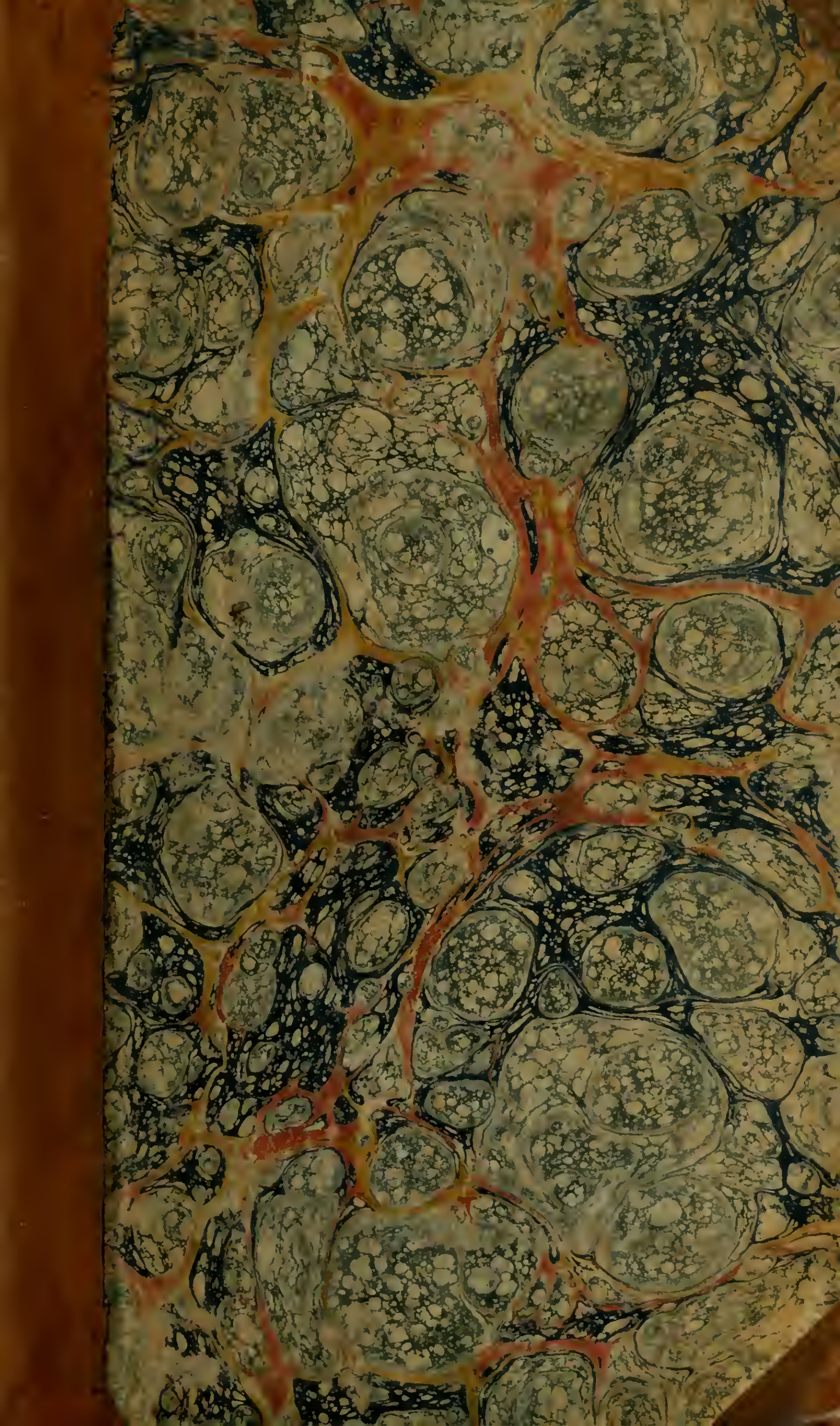




NOUVELLES RECHERCHES

SUR L'EMPLOI

DU SEIGLE ERGOTE.

IMPRIMERIE DE C. J. TROUVÉ,
RUE DES FILLES-S.-THOMAS, N° 13.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR L'EMPLOI

DU SEIGLE ERGOTÉ,

COMME PROPRE A FACILITER ET ACCÉLÉRER

L'ACCOUCHEMENT,

SUIVIES DE QUELQUES OBSERVATIONS,

PAR L. BORDOT,

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ D'INSTRUCTION MÉDICALE,
SECRÉTAIRE RAPPORTEUR
DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE PRATIQUE, ETC.

Necessitas medicinam invenit, experientia fecit; duo sunt præcipui cardines : ratio, et observatio.

BAGLIVI, *Opera omnia*, lib. I, cap. 2.

A PARIS,

CHEZ TÉTOT FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE MONTPENSIER, N° 5, PLACE DU CARROUSEL.

1826.

AVERTISSEMENT.

La femme, qui, sous tous les rapports, mérite notre attention, doit surtout fixer l'observation du médecin par le grand nombre de maux qui la menacent. En effet, à peine sortie de l'enfance, commence-t-elle à goûter le prix de la santé, qu'elle se voit périodiquement menacée d'en perdre chaque mois les premiers avantages; devient-elle mère, autre source de douleurs et d'alarmes; enfin, arrivée au terme de la fécondité, elle ne peut en perdre le gage sans être en butte à de nouveaux orages.

Je ne m'occuperai pas des moyens à mettre en usage, et des conseils qu'il faut donner à la femme pendant tout le cours de sa grossesse : on pourra consulter à ce sujet mon ouvrage publié dans l'année

1820 (1). Je ne parlerai que de l'accouchement proprement dit, surtout de cet état où les douleurs sont presque nulles, et qui font le désespoir des femmes, et fatiguent la patience des accoucheurs les plus prévenans.

Frappé depuis long-temps de l'état de langueur et de souffrance que produit quelquefois le travail de l'enfantement, j'ai réuni tous mes efforts et mes recherches pour parvenir à abréger cet acte de la parturition. Dans ma dissertation soutenue à la Faculté de Paris, j'ai déjà présenté quelques observations à l'appui de l'emploi du seigle ergoté. En 1820, j'en ai publié de nouvelles, et maintenant je me présente armé de nouveaux faits qui sont corroborés par l'expérience d'un grand nombre de praticiens français et étrangers. Sans prétendre

(1) *Instruction sur la santé des femmes enceintes*, 1 volume in-12.

être l'inventeur de ce nouveau médicament, je crois cependant être un des premiers qui ait rappelé l'attention des médecins sur son usage.

J'ai vu avec satisfaction que, depuis les publications que j'ai faites, beaucoup d'accoucheurs emploient ce médicament, et paraissent en retirer de très-bons effets. Les esprits d'abord ne furent pas convaincus; mais quel médicament, dès son introduction dans la médecine, n'a pas éprouvé d'obstacles, et cependant, plus tard, a été reconnu généralement un souverain remède?

Je puis maintenant affirmer, d'après mon expérience et celle de beaucoup d'accoucheurs célèbres, que la poudre de seigle ergoté a réellement, dans la plupart des cas, une action spéciale sur l'utérus, lorsqu'il s'agit de réveiller les contractions de ce viscère, qui souvent tombe dans l'inertie, et s'oppose, par cela même, à l'accouche-

ment. J'indiquerai les cas où l'emploi de ce médicament peut être de quelque utilité, et ceux où il pourrait être inutilement employé, quoique, dans aucun d'eux, il puisse être nuisible.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR L'EMPLOI

DU SEIGLE ERGOTÉ.

L'ACCOUCHEMENT a pour but la naissance d'un nouvel être, et, sous ce rapport, c'est une des fonctions les plus importantes de l'économie. Il manquait à la science un nouveau mode de pratique dans l'art de provoquer les douleurs dans le travail de l'accouchement. La médecine paraît posséder aujourd'hui cette ressource précieuse dans l'usage intérieur de la poudre de seigle ergoté, que je désigne sous le nom de poudre *ocyotique*, ou *pulvis partum accelerans*. Ce médicament pourra donc, dans certains cas, rendre inutile tout emploi d'instrumens chirurgicaux, en remédiant à l'inertie de l'utérus, en développant ses forces et l'énergie de ses propriétés vitales, d'où résultent de nouvelles contractions de ce viscère, qui forcent le fœtus à sortir par le soutien et l'appui des muscles de l'abdomen et du diaphragme.

On ne peut révoquer en doute qu'il ne meurt beaucoup plus de femmes à la campagne, dans le

temps des couches, la plupart étant privées de bons secours, et par l'abondance des mauvais; mais aussi, dans nos villes, les suites de l'accouchement sont-elles plus meurtrières, vu l'état de mauvaise santé qu'ont généralement nos citadines, et par les fautes qui se commettent dans le temps de cette fonction. Par exemple, que peut-on considérer de plus pernicieux que l'administration du castoréum, des teintures de safran, de sauge, de rhue, sabine, huile d'ambre, vin brûlé avec des aromates, eau-de-vie, liqueurs de toute espèce que certaines femmes conseillent lorsque l'accouchement est pénible et lent? Ne sont-ce pas le plus souvent de véritables poisons qui, bien loin de hâter l'accouchement, le rendent plus difficile, en enflammant l'utérus, qui ne peut plus se contracter? A combien aussi d'accidens cette pratique routinière donne-t-elle lieu? Et qui n'a pas été témoin de ces hémorragies abondantes, mortelles, provoquées par ces moyens incendiaires?

Le ralentissement des douleurs varie donc selon des causes bien différentes : par conséquent, il ne conviendrait pas d'administrer également des lavemens irritans, des purgatifs, des vomitifs indistinctement, pour réveiller l'action de l'utérus, puisque ce ralentissement peut tenir, soit au spasme de ce viscère, à son inflammation ou à

la diminution de sa contractilité organique. Je ne m'occuperai pas des moyens de remédier à ces divers états ; ils sont assez détaillés dans les ouvrages qui traitent des accouchemens. Je ne parlerai donc que de cet acte naturel de l'enfantement, qui peut être interverti dans son cours par des causes tout-à-fait étrangères, soit à la position de l'enfant, soit à la viciation des parties anatomiques, ne devant m'occuper que des cas qui peuvent nécessiter l'emploi du seigle ergoté.

Les causes qui mettent obstacle à l'accouchement, ou du moins qui en ralentissent la marche, sont physiques ou morales. Une constitution lymphatique, molle, ou un tempérament nerveux ; l'inaction à laquelle on s'est astreint durant le cours de la grossesse ; les veilles prolongées, le régime qu'on a suivi, quelquefois la misère, les émotions vives auxquelles on est exposé, la crainte des douleurs de l'enfantement, les soins empressés, les alarmes feintes ou vraies qui règnent autour des femmes en cet état, le nombre des personnes qui les entourent, le déshonneur auquel quelques-unes vont être livrées en donnant naissance à un fruit illégitime, la pudeur de quelques autres, lorsqu'un accoucheur est appelé, etc. : en faut-il davantage, le plus souvent, pour ralentir les douleurs, et les suspendre entièrement ? Une autre fois, c'est un travail long et pénible qui a

épuisé les forces de la femme, et dont la lenteur fait tomber l'utérus dans une inertie quelquefois complète. L'écoulement prématuré des eaux de l'amnios est, je pense, une des causes les plus fréquentes qui retardent la marche de l'accouchement; et n'est-il pas extraordinaire qu'elles paraissent plusieurs jours et même plusieurs mois avant le travail véritable de l'enfantement, comme l'ont observé, Mauriceau, Devinter, Smellie, Lamotte? etc.

Les signes principaux auxquels on peut reconnaître que l'accouchement est prochain, ne sont réellement sensibles que par le toucher. Cette opération est donc le premier soin auquel on doit avoir recours; il apprendra si le fœtus exerce quelques mouvemens, ou si le ballottement existe; si le col de l'utérus est entièrement effacé, ou s'il conserve sa dureté, son épaisseur. C'est ce que tout accoucheur doit constater avec précision pour pronostiquer sur un accouchement prochain. Les douleurs paraissent-elles? il faut examiner si elles sont vraies ou fausses. Les fausses diffèrent des vraies par rapport à leur origine, leur siége, leur marche et leur effet; ce qui peut avoir lieu dans la vessie, les reins, ou les intestins, et dépendre même des tiraillemens des cordons sus-pubiens. Dans les vraies, au contraire, l'utérus est abaissé, son orifice dilaté;

la femme est tourmentée par le besoin fréquent d'uriner ; l'utérus se contracte et se durcit; les membranes qui enveloppent l'enfant se tendent: alors paraît un mucus sanguinolent; les douleurs augmentent sensiblement; l'orifice utérin s'élargit; ses bords s'amincissent, et présentent une forme circulaire : les vraies douleurs sont alors dans toute leur force, et il y a rupture de la poche des eaux, etc. L'accoucheur doit non-seulement, après cet examen scrupuleux, explorer également, et s'assurer quelle partie présente l'enfant : est-ce la tête, le tronc ou l'une de ses extrémités? Quelle position prend donc cette première? Est-elle diagonalement placée, et répond-elle au diamètre du bassin qu'elle doit traverser? Cette cavité pelvienne est-elle proportionnée également dans ses détroits naturels? La situation de l'utérus n'est-elle pas oblique de l'un ou l'autre côté? Enfin, les parties molles de la génération n'offrent-elles pas trop de rigidité, ou sont-elles assez souples pour donner passage à l'enfant?

Je m'abstiens de parler des précautions à prendre lorsque la femme est réellement dans le travail de l'accouchement, des soins hygiéniques et de la position convenable pour favoriser cette opération, qu'elle soit placée sur un lit ou une couchette, et même pouvant encore marcher. C'est alors que j'arrive à l'emploi du médicament

précité. Cependant, avant d'entrer dans quelques détails à ce sujet, je vais indiquer en abrégé l'histoire naturelle, les propriétés physiques et chimiques du seigle ergoté.

DU SEIGLE ERGOTÉ.

Histoire naturelle.

Le seigle, *cereale* (Linn.), plante de la famille des graminées, peut comme les autres grains être exposé à des accidens qui dérangent sa végétation; et une des plus remarquables est cette maladie depuis long-temps connue sous le nom d'ergot, à cause de sa ressemblance à celui d'un coq de basse-cour. Les anciens paraissent n'avoir pas eu connaissance du seigle ergoté, à moins qu'on ne pense que le *luxuries vegetum*, dont parlent Pline et Théophraste, ne renferme cette excroissance; mais j'ai tout lieu de croire qu'on peut remonter à Wandelin-Thalius, médecin allemand, qui vivait sur la fin du seizième siècle; et je pense qu'il est le premier qui ait eu en vue de décrire ce grain ergoté; car la description qu'il en donne a été adoptée par beaucoup d'auteurs qui l'ont suivi. Gaspard Bauhin l'a désigné sous le nom de *secale luxurians;* d'autres naturalistes, comme Langius, Tissot, Salerne, Model et Tessier, lui ont donné une dénomination différente; et, suivant le langage de certains pays, ce

grain a été nommé blé cornu en Gâtinais, manne dans le Maine, seigle ergoté en Sologne. Cette production végétale est actuellement assez bien connue des botanistes et des agriculteurs : aussi ne m'étendrai-je pas davantage à ce sujet.

Propriété physique.

Le seigle ergoté est d'une forme ordinairement courbe et allongée ; il excède le plus souvent la bâle qui lui tient lieu de réceptacle. Ses deux extrémités, moins épaisses que le milieu, sont tantôt obtuses, quelquefois pointues. Plusieurs de ces grains, et surtout les plus gros, laissent apercevoir des petites cavités qu'on croirait formées par des insectes, mais qui sont le produit de la sécheresse du soleil. Leur longueur est le plus ordinairement d'un pouce, sur trois lignes d'épaisseur. Leur couleur est d'un violet sombre ; et, si on les détache, on remarque à l'une de leurs extrémités quelques traces blanchâtres qui indiquent par où ils adhéraient aux bâles, ces grains n'ayant pas de germes ; cette couleur violette n'existe pas au centre ; leur cassure est nette ; moulus, ils procurent une poudre brune d'une saveur légèrement mordicante ; rassemblés en masse, ils répandent une odeur vireuse : mais il n'en est pas ainsi lorsqu'ils sont isolés. Le pain dont ils font partie est d'un violet légèrement foncé,

ayant une odeur et une saveur peu désagréables; la farine absorbe moins d'eau dans le pétrissage, et généralement elle est spécifiquement plus légère que les autres.

Quant aux causes de la formation de ce grain bizarre, doit-on admettre, comme le pensent Tissot et Duhamel, qu'il est produit par la piqûre de quelques insectes, ou, comme d'autres, un vice de fécondation; enfin, comme Paulet et Decandolle, un végétal nouveau, développé dans la bâle qui devrait contenir ce grain? Il est plus rationnel de croire, je pense, que sa formation dépend plutôt des brouillards ou des pluies abondantes; car l'expérience prouve qu'en Sologne, pays où il est plus abondant, il s'en forme davantage dans les temps pluvieux et humides. Les terrains situés sur les bords des marais, les lieux bas et humides, doivent donc être considérés comme plus propres à développer cette dégénérescence végétale.

Propriété chimique.

L'analyse de ce grain, faite par M. le professeur Vauquelin, a fourni, 1° une matière colorante d'un jaune fauve, soluble dans l'alcool, ayant une saveur semblable à celle de l'huile de poisson; 2° une assez grande quantité de matière colorante, blanche, d'une saveur douce; 3° une matière colorante violette, de même couleur que

l'orseille, insoluble dans l'alcool; 4° un acide libre que l'on peut présumer être le phosphorique; 5° une matière végéto-animale, très-abondante, très putrescible, fournissant beaucoup d'huile épaisse, et d'ammoniaque à la distillation; 6° un peu d'ammoniaque qu'on peut séparer à la température de l'eau bouillante.

Il résulte donc que le seigle ergoté ne contient plus d'amidon; le gluten s'y trouve altéré, et il renferme une huile épaisse et de l'ammoniaque, produits qu'on ne rencontre pas dans le seigle ordinaire.

EMPLOI MÉDICAMENTEUX DU SEIGLE ERGOTÉ, OU POUDRE OCYOTIQUE.

De temps immémorial, il paroît qu'on avait déjà connaissance des propriétés du seigle ergoté; mais l'empirisme seul étoit en possession de ce moyen obstétrical. Dans le Vexin, il était connu depuis très-long-temps. L'abbé Rosier, ainsi que sa mère, avaient déjà reconnu la propriété particulière de ce grain, car ils l'ont employé, disent-ils, toujours avantageusement chez plusieurs femmes qui avaient de la peine à accoucher. (*Journal de Physique*, tome IV.) Les dames Dupille, de Chaumont (en Vexin), ont été aussi heureuses dans son emploi. Le docteur Prescott, dans une thèse publiée à New-Yorck en 1814,

fait mention de la poudre de seigle ergoté comme propre à susciter de nouvelles douleurs dans le travail de l'accouchement, et par conséquent à accélérer sa marche et sa terminaison. Le docteur J. Héarns, dans une lettre insérée dans le *Medical Repository* de New-Yorck, s'est avancé jusqu'à dire que jamais ce médicament n'avait trompé son attente. M. le docteur Desgranges, médecin distingué de Lyon, n'a eu qu'à s'en louer pendant une pratique de plus de quarante ans, et plusieurs accoucheurs de sa connaissance l'ont mis en pratique en cachette, mais toujours avec succès; et peut-être est-il probable que le médicament prôné, en 1747, par l'accoucheur Rathlaw, qui, à la seconde minute, n'a jamais manqué de susciter de nouvelles et véritables douleurs, et de conduire à une heureuse terminaison les accouchemens les plus difficiles sans l'aide d'aucun instrument, n'était autre chose que le seigle ergoté pulvérisé, dont il a fait un aussi grand secret. (*Suite des Observations sur les causes et accidens des Accouchenens laborieux*, Levret, 1751.)

Près de Lyon, on est dans l'usage de donner aux vaches sur le point de vêler, afin de faciliter leur délivrance, un breuvage composé de quatre onces de seigle ergoté bouillies dans un litre d'eau, en y ajoutant quatre onces d'huile d'olive quand elle est refroidie: les veaux nés n'en souf-

frent aucunement. Quelques médecins vétérinaires emploient ce grain en substance ou en *decoctum* chez les femelles de divers animaux, et s'en trouvent très-bien. Employé, il y a quelque temps, à la dose d'un gros chez une brebis, il a opéré des résultats très-satisfaisans et très-prompts.

Depuis la publication de mon ouvrage sur l'emploi de la poudre ocyotique, M. le docteur Bigeschi, de Florence, le docteur Doriès, à Londres, et un grand nombre d'accoucheurs distingués de la capitale, entre autres, M. le professeur Gardien, en ont retiré de bons effets dans leur pratique. Il ne s'ensuit cependant pas de ce que j'ai avancé, que ce grain puisse être employé avec succès dans tous les cas où les douleurs sont suspendues; mais l'expérience paraît confirmer son action, lorsqu'il est nécessaire de réveiller les contractions de l'utérus lors de son inertie complète. Il excite alors des douleurs expulsives, qui ne permettent plus au fœtus de rétrograder; avantage bien grand, lorsque les forces sont épuisées, et qu'il faut avoir recours au forceps. Je n'entends toujours parler que de l'accouchement bien préparé, et où la dilatation du col de l'utérus est, ou à peu près, complète. Cependant il peut exister des cas où il serait encore employé heureusement, malgré la non-existence d'une parturition prochaine, comme j'en ai déjà cité une

observation recueillie par M. le professeur Desgranges. Il peut l'être aussi avantageusement lorsqu'il s'agit de l'expulsion du placenta ; et certes, il conviendra mieux que l'emploi des sternutatoires et des vomitifs, que certaines matrones emploient quelquefois dans leur pratique. Cette poudre ocyotique a été employée aussi avec succès lorsque l'utérus renfermait deux fœtus, et même lorsqu'un des deux était mort depuis longtemps (ouvrage cité) : on facilite par ce moyen son passage, à la faveur des contractions utérines, dont on augmente à propos la fréquence et l'énergie ; car la présence du fœtus dans ce viscère, énervant ses forces et affaiblissant son tissu, pourrait disposer à sa rupture. Le docteur Davies avance avoir retiré de bons effets de ce médicament pour faciliter la sortie de polypes, ou autres excroissances qui surviennent dans l'utérus ; quand ces excroissances sont de consistance molle et cérébriforme, comme il en rapporte un exemple, la seule contraction put suffire pour les détacher : aussi, lorsqu'elles sont plus dures, doit-il être plus facile d'en faire la ligature lors de leur révulsion vers le vagin. Dans les hémorragies utérines, je l'ai employé avec succès. Ce médicament peut encore faciliter la sortie de l'enfant mort. Dans le cas de crâniotomie, il serait cependant peu convenable d'employer cette

poudre obstétricale, si le resserrement du col utérin existait, *et* si l'on reconnoissait la présence d'une tumeur squirreuse dans l'intérieur du bassin ou la hernie de l'utérus. Il seroit donc aussi peu favorable d'accroître les douleurs et occasionner des efforts de la part de la mère, pour surmonter un obstacle dépendant de la rigidité des parties de la génération, surtout de la résistance du col de la matrice et de sa squirrosité. C'est le cas alors de recourir aux moyens indiqués dans les ouvrages qui traitent de l'accouchement; car de telles anomalies existant, il faut toute la prudence et l'expérience d'un accoucheur consommé dans son art.

La poudre de seigle ergoté peut être administrée sous diverses formes; les doses varient, et doivent être proportionnées suivant la constitution, soit forte, faible, lâche, pusillanime ou courageuse, nerveuse ou lymphatique; suivant l'âge, l'état de santé ou de maladie; les femmes conservant leurs forces, ou affaiblies par un long et pénible travail; les eaux de l'ammios étant écoulées, ou les membranes intactes. Elle a aussi ses nuances d'infidélité : tantôt elle agit dans l'espace de quelques minutes; d'autres fois, après une et même plusieurs heures. Elle peut encore ne pas influer sur la marche naturelle de l'accouchement. Les femmes irritables, d'une grande sus-

ceptibilité, sont exposées à la vomir; mais ces cas sont rares. On peut donc administrer ce médicament *fractis dosibus*, ou en une seule prise en *decoctum* ou en *infusum*, en extrait aqueux ou alcoolique, et même sous la forme de bols ou de sirops.

Dans le Vexin, elle est administrée depuis long-temps à la dose de trente à quarante grains dans une cuillerée de tisane ordinaire ou de bouillon. Aux Etats-Unis, le docteur Prescott l'ordonne à la dose d'un scrupule à trente grains dans quatre onces d'eau, qu'il divise en trois parties à prendre de dix minutes en dix minutes, lorsqu'elle n'a pas produit d'action. M. le docteur Desgranges, de Lyon, l'emploie à la dose d'un scrupule en infusion dans trois onces d'eau, et presque jamais il n'a eu occasion de recourir à une seconde dose. Le docteur Davies adopte de même ce genre de prescription, et n'a eu qu'à s'en louer jusqu'à présent. Quelques praticiens et sages-femmes des environs de Lyon font infuser à peu près une cuillerée de cette poudre dans un verre d'eau, et l'administrent en plusieurs doses. Les bonnes femmes de mon département (Côte-d'Or) prennent une poignée de seigle ergoté, qu'elles font infuser dans une tasse d'eau, et qu'elles font prendre à la dose d'une cuillerée, de cinq minutes en cinq minutes. D'autres pra-

ticiens, plus hardis, l'ont administrée tout nouvellement à la dose de quarante grains pulvérisés, et ont obtenu plus sûrement et plus tôt l'effet qu'ils s'en promettaient. A Lyon, ce médicament a été employé sous forme de teinture et de sirop avec beaucoup de succès.

On peut donc conclure, d'après ce qui précède, que la *poudre ocyotique* jouit de propriétés réelles dans l'acte de l'accouchement, soit employée à l'état pulvérulent, en infusion ou en décoction. Cependant j'ai cru remarquer, d'après mon expérience, qu'à l'état pulvérulent, et administrée à la dose de vingt ou quarante grains délayés dans une potion légèrement aromatique, elle opérait plus promptement, et d'autant plus que le grain avait été récolté plus récemment; par ce moyen aussi, on évite la longueur de la décoction, et plus encore de l'infusion. Je ferai observer, en outre, que les tempéramens faibles s'en trouvent beaucoup mieux; et si la première dose ne remplissait pas le but desiré en douze ou quinze minutes, il faudrait réitérer, mais non pas administrer cètte poudre par petites doses, car elle fatiguerait en vain la malade, et manquerait très-souvent l'effet qu'on veut produire.

PREMIÈRE OBSERVATION.

Madame Beau...., âgée de trente ans, d'une

constitution forte, ayant eu déjà une couche très-laborieuse, suivie de pertes utérines, étant dans les douleurs de l'enfantement, me fit appeler, le 10 octobre 1823, à quatre heures du soir. Le col utérin n'offrait pas encore de dilatation, quoique les douleurs fussent très-vives. La malade passa la soirée et la nuit sans que le travail fit de progrès sensibles. Dans la matinée, les bords du col de l'utérus étaient cependant amincis; mais sa dilatation égalait tout au plus une pièce de deux francs. Le deuxième jour, il y avait encore peu d'apparence d'un accouchement prochain : une saignée et des demi-bains avaient été prescrits ; les forces paraissaient épuisées. Madame Beau.... n'avait plus le courage de faire valoir ses douleurs : cependant, sur les huit heures du soir, il y eut rupture de la poche des eaux; la tête se présente dans une position naturelle, et alors les douleurs se suspendent tout-à-fait. J'attends en vain plus de quatre heures sans que de nouvelles contractions utérines reparaissent. Madame Beau... était comme anéantie ; elle me demande avec instance de mettre fin à ses souffrances. La poudre ocyotique est administrée à la dose de trente grains, dans une potion composée d'une once d'eau de fleurs d'oranger et d'un gros d'eau distillée de cannelle. A peine l'ingestion de ce médicament, avait eu lieu que les dou-

leurs reparurent avec force, et durèrent presque sans interruption pendant une heure, terme qui suffit pour délivrer Madame Beau.... Heureusement le placenta fut expulsé presque immédiatement après le fœtus. Comme précédemment il y avait eu hémorragie utérine, je prescrivis le repos le plus absolu, et cet accident n'eut pas lieu.

DEUXIÈME OBSERVATION.

Madame D.... actrice d'un de nos grands théâtres, âgée de vingt-quatre ans, d'une constitution des plus irritables, était accouchée très-difficilement, dans l'année 1821, d'un enfant mort. Les suites en furent très-cruelles, et sa santé fut long-temps à se rétablir. Enceinte de nouveau en 1823, elle éprouva des émotions vives continuelles; elle appréhendait surtout l'époque de sa délivrance. Appelé le 15 décembre à sept heures du matin, je trouvai Madame D.... dans les douleurs de l'accouchement; mais celles-ci ne paraissaient porter que sur les lombes, et la fatiguaient vainement; le col utérin était souple, dilaté de manière à y introduire facilement le doigt; on sentait très-distinctement la poche des eaux : mais, malgré les douleurs qui faisaient jeter des cris à la malade, les contractions utérines étaient lentes, et le travail n'avançait pas. J'attendis jusqu'au

soir que les véritables douleurs se développassent ; mais ce fut inutilement. Je ne balance pas alors à administrer vingt grains du médicament précité. N'ayant point obtenu d'effet sensible, après un quart-d'heure j'en fis prendre une seconde dose dans une cuillerée de bouillon. A ma satisfaction, de nouvelles contractions reparurent, et de telle manière que l'accouchement fut terminé en moins d'une demi-heure ; le placenta fut extrait à l'aide de légères tractions, et Madame D.... a été rétablie en peu de jours.

TROISIÈME OBSERVATION.

Madame Reig..... anglaise, âgée de trente-quatre ans, d'une constitution lymphatique, mère de deux enfans, devint enceinte de nouveau, après une interruption de plus de six ans. Appelé dans la matinée du 15 mars 1824, Mad: Reig.... souffrait depuis plusieurs heures, et le travail de l'accouchement avançait lentement; les eaux de l'ammios étaient écoulées; le col de l'utérus était souple ; la dilatation était d'environ une pièce de cinq francs; on sentait très-distinctement la tête de l'enfant. Je conseille à la malade de marcher, afin de déterminer quelques contractions utérines ; car celles-ci étaient si faibles qu'elles suffisaient à peine à expulser le reste des eaux qui séjournaient

encore dans l'utérus; la tête ne faisait aucun progrès. Cet état dura près de cinq heures, sans qu'il y eût de changement sensible. Madame Reig...., très-fatiguée, me conjura d'abréger ses souffrances. Comme il n'existait aucune contre-indication à l'administration de la poudre ocyotique, je la lui fis prendre à la dose de trente grains délayés dans une demi-tasse d'eau sucrée et d'eau de fleurs d'oranger : deux heures après, l'accouchement était entièrement terminé.

QUATRIÈME OBSERVATION.

Madame Peli..., âgée de vingt-huit ans, d'une constitution très-délicate, menacée de phthisie pulmonaire, était déjà accouchée de plusieurs enfans qui moururent peu de temps après leur naissance. Elle me fit demander dans la soirée du 19 juillet 1824. Madame Peli.... jetait des cris affreux, n'ayant pas encore éprouvé, me dit-elle, de souffrances aussi vives : elle n'était que dans son neuvième mois de grossesse. La malade épuisa ses forces pendant tout le cours de la nuit, s'impatientant, et voulant accoucher de suite. La dilatation du col de l'utérus était cependant assez développée; mais les contractions de ce viscère étaient si faibles, que je ne pouvais prévoir le temps que ce travail pourrait durer. J'attendis jusqu'au ma-

tin. Cette pauvre dame pouvait à peine parler, tant elle était fatiguée. Le travail ayant fait très-peu de progrès, je me décidai à lui faire prendre vingt grains de la poudre ocyotique dans un demi-verre de bon bouillon. Les douleurs reparurent, mais encore si faiblement, que vingt autres grains lui furent administrés presque aussitôt : l'accouchement fut terminé en moins d'une demi-heure. L'enfant était très-petit, et cependant il a survécu.

CINQUIÈME OBSERVATION.

Mme Forest...., âgée de trente-six ans, d'une constitution rachitique, était déjà accouchée il y a quatre ans, mais à l'aide du forceps. Appelé le 2 novembre 1824, à sept heures du matin, pour l'accoucher de son deuxième enfant, je trouvai Mme F.... ayant à peine la force de marcher, et les plus légères douleurs la faisaient tomber en syncope : elle redoutait beaucoup sa délivrance, craignant qu'on ne fût obligé d'employer les instrumens. Le col utérin était suffisamment dilaté, et tout annonçait un accouchement prochain. Je cherche à remonter le moral de la malade; mais ce fut en vain : il semblait qu'elle mangeait, *comme on le dit vulgairement, ses douleurs*. J'attendis patiemment plusieurs heures, et tout décidé à appliquer le forceps, après avoir rompu

la poche des eaux : mais, après m'être assuré qu'il n'existait aucun vice de conformation, je voulus essayer l'emploi de la poudre précitée : j'en fis prendre trente grains dans une once d'eau distillée de menthe et une cuillerée de fleurs d'oranger. Les douleurs ne tardèrent pas à se déclarer ; le pouls devint plein et fréquent, les forces se ranimèrent, et l'enfant, qui était très-peu développé, fut bientôt entre mes mains : les contractions utérines se suspendirent alors tout à coup, et je fus obligé d'exercer quelques légères tractions sur le cordon ombilical pour extraire le placenta qui était déjà décollé.

SIXIÈME OBSERVATION.

Madame Sorph...., âgée de 34 ans, d'une constitution frêle, était accouchée l'année précédente avec beaucoup de facilité. Appelé à minuit, le 19 septembre 1824, je trouvai Madame Sorph... très-abattue ; elle souffrait depuis plusieurs heures, sans que le travail avançât rapidement. Il est à observer que cette dame fatigua beaucoup durant le cours de sa grossesse; elle fut continuellement malade. Lors de mon arrivée, le col utérin était peu dilaté ; toutes les douleurs paraissaient fixées au bas des reins et le long des cuisses ; elle avait des crampes continuelles ; les contractions

utérines étaient presque nulles. Madame Sorph... passa la nuit dans cet état : quelques bouillons légers et de l'eau rougie lui furent administrés. Je cherchai à ranimer les forces ; mais ce fut en vain : le col utérin était souple, et sa dilatation à peu près comme une pièce de trois francs. Dans cette circonstance, je prescrivis trente grains de poudre dans une demi-tasse de bouillon : quelques minutes après, les contractions utérines se développèrent avec assez de force pour que l'accouchement fût terminé promptement.

SEPTIÈME OBSERVATION.

Madame la vicomtesse de ***, âgée de 28 ans, d'une constitution sanguine et nerveuse, mère de deux enfans, dont elle était accouchée très-difficilement, et pour l'un desquels on avait été obligé d'appliquer le forceps, enceinte de nouveau, me fit demander le 4 janvier 1825, à onze heures du matin. Madame *** n'était arrivée qu'à son huitième mois de grossesse, et, pendant cette époque, on fut obligé de la saigner plusieurs fois. Les eaux de l'amnios étaient écoulées depuis un quart-d'heure, et les douleurs existaient dès la veille au soir ; le col utérin était dilaté suffisamment pour annoncer un accouchement prochain. A mon arrivée, le travail s'arrêta tout à coup, et

j'attendis toute la journée, sans qu'il y eût de contractions utérines. Le lendemain, même état, et cependant Madame *** avait beaucoup souffert toute la nuit. Des lavemens et fumigations émollientes furent prescrits sans résultats avantageux. Je fis préparer alors vingt grains de la poudre ocyotique dans un demi-verre d'eau sucrée, avec addition d'une cuillerée à café d'eau de fleurs d'oranger. Je n'attendis pas une demi-heure sans que les contractions utérines ne se réveillassent, et ne missent fin à l'accouchement en peu de temps. L'enfant était peu développé, et a survécu plusieurs jours.

HUITIÈME OBSERVATION.

Madame M...., âgée de vingt-six ans, d'une constitution lymphatique, mère de quatre enfans, dont trois ont peu survécu après leur naissance, devint enceinte de son cinquième. Appelé le 10 janvier 1825, à trois heures du matin, je trouvai madame M.... dans les douleurs de l'accouchement depuis cinq heures; il y avait peu d'intervalle entre elles : les eaux étaient écoulées tout nouvellement; le col utérin était dilaté de manière à laisser sortir la tête très-distinctement. Je ne doutai pas alors que l'accouchement ne dût se terminer de suite; mais je fus trompé dans mon attente : la nuit se passa, et une partie de

la journée, sans que le travail fît de progrès sensibles; les contractions utérines étaient presque totalement suspendues. Madame M.... éprouvait un sentiment difficile à exprimer : les urines coulaient en petite quantité, malgré les efforts et les besoins qu'elle éprouvait. Je la sondai avec beaucoup de peine, et le soulagement fut prompt. Etant persuadé que la poudre ocyotique abrégerait la durée des douleurs, en réveillant l'inertie de l'utérus, je donnai ce médicament à la dose de quarante grains en une seule prise, dans du bouillon; et, à ma satisfaction, l'accouchement eut lieu en peu de temps.

NEUVIÈME OBSERVATION.

Madame T...., âgée de vingt-six ans, d'une constitution lymphatique, accouchée deux fois avec beaucoup de difficulté, enceinte de nouveau après un intervalle de huit ans, me fit demander le 14 mars 1825, à neuf heures du matin. Madame T...., placée sur son lit, était persuadée qu'elle allait accoucher : au toucher, je reconnus que le travail était à peine commencé : les douleurs étaient très-vives. La malade passa toute la journée dans cet état. A huit heures du soir, le col utérin était dilaté comme une pièce de trois francs; à minuit, on sentait distincte-

ment la poche des eaux, qui se rompit peu d'instans après. Le travail s'arrêta alors tout à coup. Les contractions utérines étaient si lentes que je ne balançai pas, dans le milieu de la nuit, à faire prendre trente grains de la poudre ocyotique cette dose produisit peu d'effet : quinze autres grains furent administrés : une heure après, les contractions de l'utérus devinrent aussitôt continues, et l'accouchement fut bientôt terminé.

DIXIÈME OBSERVATION.

Madame Rem..., âgée de vingt-trois ans, d'une petite stature, très-délicate, accouchée l'année précédente d'un enfant qui mourut en naissant, arrivée au septième mois de sa seconde grossesse, me fit appeler le 31 mars 1825, à six heures du matin. Madame R.... avait éprouvé quelques douleurs dans la nuit, et l'accouchement s'en était suivi. J'arrivai assez tôt pour faire la ligature du cordon ombilical. Le placenta n'étant pas décollé, j'attendis en vain, pendant une heure, que de nouvelles contractions se développassent : afin de favoriser son expulsion, j'essayai de légères tractions; mais ce fut inutilement. Avant d'introduire la main pour le saisir, ce qui n'est pas toujours sans inconvénient, je fis prendre vingt grains de la poudre ocyotique, délayés dans de

l'eau sucrée et de fleurs d'oranger ; cinq minutes après son ingestion, une douleur suffit pour expulser ce corps charnu.

ONZIÈME OBSERVATION.

Madame Jeli..., âgée de vingt-cinq ans, d'une constitution très-pléthorique, enceinte de son premier enfant, me fit demander le 1er novembre 1825, à cinq heures du soir, pour l'aider dans sa délivrance. La malade souffrait depuis le matin : à mon arrivée, je ne trouvai qu'une petite dilatation du col utérin, et rien n'annonçait un accouchement prochain, malgré les douleurs vives et fréquentes que cette dame éprouvait. A minuit, la dilatation utérine était très-prononcée, et la poche des eaux se faisait sentir très-facilement. Je provoquai la sortie des eaux, et j'attendis patiemment que de nouvelles contractions de l'utérus parussent ; mais elles furent si faibles, qu'au matin le travail était peu avancé. Voulant profiter du moment où les parties étaient lubréfiées par l'écoulement des eaux, je fis prendre trente grains de la poudre ocyotique dans une tasse de bouillon : cinq minutes après, les douleurs se développèrent avec force, et l'accouchement fut terminé en peu de temps ; le placenta suivit de près le fœtus.

DOUZIÈME OBSERVATION

Madame Chev...., âgée de trente ans, d'une constitution très-irritable, quoique forte, était déjà accouchée deux fois avec beaucoup de difficulté. Appelé le 17 novembre 1825, je la trouvai dans les plus grandes souffrances : les eaux de l'ammios étaient écoulées depuis plusieurs heures; le col utérin était presque fermé. Comme je l'avais déjà accouchée, je pronostiquai que le travail serait long. Des demi-bains et des lavemens furent pris. La nuit se passa sans changement sensible; il y avait de très-grands intervalles dans les douleurs. La journée du lendemain fut à peu près de même; mais sur le soir les douleurs furent plus continues et plus fortes : on pouvait introduire facilement le doigt dans l'orifice utérine. Le fœtus se présenta par l'épaule gauche : bientôt cette partie franchit cette ouverture; la main droite parut en même temps. Je ne balançai pas alors à aller saisir les pieds, que j'amenai l'un après l'autre. Cette opération fut très-laborieuse. L'enfant était asphyxié; mais les soins les plus grands et les plus prolongés le rappelèrent à la vie. Comme il y avait perte utérine, je m'empressai d'aller chercher le placenta, afin de terminer l'accouchement. Le sang continuant

de couler avec abondance, je recommandai à la malade de ne pas exécuter de mouvemens, et aussitôt je lui fis prendre quinze grains de poudre ocyotique, pour déterminer quelques contractions utérines. La perte ne tarda pas à s'arrêter, et je sentis très-distinctement l'utérus se durcir. Tout rentra dans l'ordre naturel; et les suites de cet accouchement ont été très-heureuses, en prenant les précautions conseillées en pareil cas.

TREIZIÈME OBSERVATION.

Mme Ventu... âgée de vingt ans, d'une forte constitution, enceinte de son premier enfant, me fit demander pour l'accoucher, le 2 janvier 1826, à six heures du matin. Le col utérin n'était pas encore dilaté; on pouvait à peine introduire l'extrémité du doigt, quoique des douleurs existassent depuis plusieurs heures. La matinée se passa sans changement sensible; à deux heures, la dilatation utérine était à peu près d'une pièce de 5 francs; les contractions de l'utérus étaient très-développées, et la poche des eaux se rompit bientôt. Je reconnus alors que l'enfant se présentait par la hanche droite. Dans cette circonstance, je fus obligé de repousser cette partie, et d'aller chercher les pieds, que j'amenai avec quelque difficulté : cependant l'accouchement fut

bientôt terminé. Une perte utérine survint presque aussitôt : j'eus recours alors à l'emploi de la poudre de seigle ergoté, qui fut administrée à la dose de vingt grains en trois fois, à cinq minutes d'intervalle ; je n'eus qu'à me louer de ce médicament, car les accidens s'arrêtèrent et la malade s'est rétablie parfaitement.

QUATORZIÈME OBSERVATION.

Mme Bil..., âgée de vingt-huit ans, d'une constitution éminemment nerveuse, accoucha, il y a deux ans, avec une très-grande difficulté. Enceinte de nouveau, elle eut une grossesse des plus orageuses : elle avait presque tous les jours des spasmes nerveux qui quelquefois lui faisaient perdre connaissance. Cette dame suivit pendant tout ce temps le régime le plus sévère; aussi à peine pouvait-elle exercer le moindre mouvement; sa voix était très-affaiblie. Appelé le 11 janvier 1826, à onze heures du soir, je trouvai Mme Bil... dans des convulsions qui duraient peu d'instans. Les douleurs pour accoucher avaient commencé dès le matin; une partie des eaux s'était écoulée ; le col utérin était à peine entrouvert; les contractions de ce viscère étaient extrêmement faibles : à chaque douleur, la malade avait de nouveaux spasmes. La nuit se passa

en cet état, sans que le travail fît de progrès, Mme B... étant dans un état de faiblesse si grand, que je conçus des craintes sur sa position : quelques bouillons lui furent administrés; plusieurs heures se passèrent encore, sans que les contractions utérines, qui étaient alors assez fréquentes, pussent avancer le travail. A dix heures du matin, le col utérin était effacé; sa dilatation était d'environ une pièce de 5 francs; on sentait très-distinctement la tête du fœtus : il ne manquait enfin que des forces pour terminer l'accouchement. Je fis prendre trente-six grains de la poudre ocyotique délayés dans une potion aromatique composée de deux onces d'eau de mélisse, une once d'eau de fleurs d'oranger et une once de sirop de cannelle. La malade prit cette potion en deux fois, à dix minutes d'intervalle. Aussitôt la deuxième prise, les contractions utérines se développèrent avec force, et l'accouchement fut terminé heureusement en moins d'une heure. Depuis cette époque, Mme B... n'a plus eu de spasme, et sa position est en bon état.

QUINZIÈME OBSERVATION.

Mme Carb..., âgée de vingt-quatre ans, d'une constitution sanguine et bilieuse, accoucha, il y a deux ans, très-heureusement. Arrivée au terme

de sa deuxième grossesse, elle me fit demander dans la nuit du 3 février 1826. Les douleurs existaient depuis deux heures, et la poche des eaux était rompue : l'ayant touchée, je reconnus que le travail était peu avancé; la dilatation utérine était très-peu développée. La nuit se passa dans cet état. A neuf heures du matin, les contractions utérines devinrent plus fréquentes, et un fœtus se présenta par les pieds. Comme tout était bien préparé, je terminai facilement cet accouchement. Je reconnus alors qu'il en existait un second, et j'attendis de nouvelles contractions utérines pour favoriser son expulsion : mais ce fut en vain; les douleurs étaient tout-à-fait suspendues. Après une heure d'attente, je fis prendre trente grains de la poudre ocyotique qu'on délaya dans de l'eau sucrée et de l'eau de fleurs d'oranger. Un instant après cette ingestion, de nouvelles douleurs reparurent, et en peu d'instans le second fœtus fut entre mes mains. Il est à remarquer que ces jumeaux étaient à peine formés; aussi n'ont-ils survécu que quelques heures après leur naissance. La femme est très-bien rétablie; les suites de sa couche ont été très-naturelles.

Il m'eût été facile d'ajouter de nouveaux faits à ceux que je viens de publier; mais je n'ai dû citer que les observations qui m'ont paru confirmatives. Je me propose, du reste, à continuer mes

recherches : je recevrai avec reconnaissance les remarques critiques qui pourraient m'être faites ; et si, comme je l'espère, j'atteins le but que je me suis proposé, je serai trop heureux d'avoir contribué en quelque chose au profit de la science et de l'humanité.

Paris, le 28 février 1826.

TRAITÉ DE L'ERGOT DU SEIGLE.

Nouvelles Découvertes.



A L'HUMANITÉ SOUFFRANTE,

TOUTE MON AFFECTION.

Chaque exemplaire sera signé par l'Auteur ; et ceux qui ne seront point revêtus de sa signature, seront considérés comme fausse édition.

TRAITÉ DE L'ERGOT
DU SEIGLE,

OU DE SES EFFETS SUR L'ÉCONOMIE ANIMALE, PRINCIPALEMENT LA GANGRÈNE;

PAR J. F. COURHAUT,

Ancien Chirurgien auxiliaire de la Marine royale, faisant fonctions de Chirurgien-Major sur les vaisseaux de SA MAJESTÉ, *et de Chef d'ambulance maritime dans les campagnes d'Egypte, de St.-Domingue et autres* (11 ans); *Chirurgien en chef de l'Hospice civil de Marcigny-sur-Loire* (20 ans gratis), *et Officier de santé à Chalon-sur-Saone.*

Le titre honore le Savant, et ne fait pas le savoir.

A CHALON S. S.,

CHEZ DEJUSSIEU, IMPRIMEUR DU ROI.

Janvier 1827.

A Monsieur le Marquis DE VAULCHIER, *ancien Préfet de Saone et Loire, Directeur général des Postes aux lettres, Conseiller d'État, Chevalier de l'Ordre royal de St.-Louis et de la Légion-d'Honneur,*

MONSIEUR LE MARQUIS,

Cet Opuscule naquit sous votre égide ; vous daignâtes protéger son origine, et vous seul avez bien voulu vous intéresser à lui : permettez, Monsieur, qu'en voyant le jour, ses premiers pas se dirigent près de vous.

De hautes dignités vous ont soustrait à notre bonheur ; elles étaient dues à votre mérite. Plein de confiance dans vos goûts pour les sciences et les arts, l'Auteur espère trouver en vous, Monsieur le Directeur et Conseiller d'Etat, la protection de Monsieur le Préfet de Saone et Loire, si son ouvrage est digne des sentimens d'humanité dont vous nous avez donné tant de preuves.

Agréez, Monsieur le Marquis, ce faible hommage de l'un de vos anciens Administrés, ainsi que l'honneur d'être, avec soumission et respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

COURHAUT.

AVIS AUX LECTEURS.

En 1817, *je m'adressai à Son Excellence le Ministre de l'Intérieur pour lui annoncer que j'avais découvert un des principes constituans de l'Ergot; que ce principe était le Putréfiant, et que j'avais aussi trouvé les moyens de le neutraliser et d'arrêter son influence délétère sur l'espèce humaine.*

Monseigneur le Ministre daigna me répondre, le 15 *octobre* 1817, *que, conformément au décret du* 18 *août* 1810, *nul n'avait le droit d'administrer des remèdes secrets; mais que si je voulais lui adresser un Mémoire dans lequel je lui expliquerais ma découverte ou indiquerais ma recette, il le communiquerait à la Faculté de Médecine de Paris; et que, d'après le jugement de cette Faculté, Son Exc. déciderait si elle doit en proposer l'acquisition au Gouvernement, conformément au décret précité.*

Je me soumis à l'invitation de S. Exc. Je lui envoyai un petit Mémoire sur le Seigle ergoté, auquel je joignis le détail de plusieurs observations sur les effets de l'Ergot sur l'économie animale, et sur les heureux effets de ma méthode curative. *Le* 1.er *décemb.* 1817, *sous le* N.o 36176, *S. Exc. daigna m'accuser réception de mon Mé-*

moire, et sa transmission à la Commission des remèdes secrets.

Le 4 mai 1818, *je reçois une lettre de* M. Desgranges, *Médecin distingué de Lyon : il m'informait qu'il avait lu sur le Journal de Médecine, Chirurgie et Pharmacie, rédigé par* M. Leroux, *doyen de la Faculté de Médecine de Paris, cahier de décembre* 1817, *page* 551 *des bulletins de cette société, que j'avais envoyé un mémoire sur le seigle ergoté.*

Le même journal, pages 554 *et* 555, *donnait un extrait d'un ouvrage de* M. Desgranges, *adressé à la même Faculté, sur les vertus obstétricales de l'Ergot : de sorte que,* ajoutait ce Savant, *nous nous sommes occupés en même temps de la même substance.*

Jusqu'à cette époque, rien n'avait transpiré de ma découverte, et aucune réponse n'avait été faite de nulle part, lorsque, le 23 *mars* 1819, M. Desgranges *eut la bonté de m'annoncer qu'il avait été soutenu à la Faculté de Médecine de Paris, le* 16 *mai* 1818, *une thèse qui a pour titre* : Considérations médicales sur le Seigle ergoté, *par* M. J. L. Bordot *de Dijon. Il m'offrit de me la faire parvenir : encore faut-il savoir comme on dispose de nos biens,* ajoutait-il, *car elle est majeure partie de votre Mémoire, et le reste du mien. Bientôt après,* M. Desgranges *m'apprit que* M. Orjollet *avait soutenu thèse sur*

le même sujet à la Faculté de Strasbourg, dans laquelle j'étais également cité d'après celle de M. Bordot.

Je ne me plaindrai pas de l'espèce de violation qui a été faite de ma découverte dont je n'avais point autorisé la divulgation ; je me féliciterai même de ce que la communication de mon Mémoire, en répandant la connaissance des moyens de guérir les maladies provenant de l'usage du Seigle ergoté, a déjà pu sauver la vie à des malheureux qui eussent été victimes des effets délétères de ce poison.

« *Il était réservé à un Praticien de mon Département (Côte-d'Or)*, dit M. Bordot dans sa thèse, *de faire connaître cette branche de thérapeutique mise en pratique dans les épidémies qui régnèrent, pendant ces années dernières, dans le département de la Côte-d'Or, canton de Nolay.* »

Je dois relever une erreur commise par M. Bordot. *L'épidémie a eu lieu non pas dans le canton de Nolay, mais dans les départemens de Saone et Loire et de l'Allier. J'ai vu les effets de cette épidémie, puisque j'étais chargé, en qualité de chirurgien en chef de l'hospice de Marcigny, et que ma clientelle s'étendait sur* 28 *Communes de ces deux Départemens.*

Je n'ose accepter dans toute son étendue cette espèce d'éloge de M. Bordot ; *mais il est flatteur*

pour moi qu'il m'ait cru digne de le mériter, et j'ai la douce satisfaction d'être certain que l'emploi de mes procédés a été utile à un grand nombre de mes compatriotes.

Après la publication de mon premier Mémoire par M. Bordot, *je m'occupai de compléter mon ouvrage ; et, pour y parvenir, il me fallait découvrir la formation de l'Ergot; combattre certaines assertions rapportées par* M. Bordot, *découvrir sur quel organe son action délétère avait le plus d'influence ; et, pour satisfaire* M. Desgranges, *chercher l'action de cette substance sur l'utérus, rendre compte de ses effets médicaux. Cette tâche n'était pas l'affaire d'un jour ; il m'a fallu des successions d'années ergotiques et des observations suivies pour atteindre ce but ; enfin mon ouvrage était presque terminé lorsque j'en adressai le plan à* M. Chaussier, *et voici ce que ce professeur m'a fait l'honneur de me répondre.*

Paris, le 6 janvier 1820.

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, en date du 28 novembre 1819, n'a été remise à l'Hospice de la Maternité que le 17 décembre. Vous me parlez, Monsieur, des recherches que vous avez faites sur le Seigle ergoté, sur la formation, la nature et les effets de cette substance, et vous vous proposez de publier *ex*

professo. Je ne puis assurément qu'applaudir à vos vues, et le plan que vous me tracez de votre travail me paraît bien conçu.

Je vous invite donc à le mettre à exécution ; et je suis persuadé qu'il sera bien accueilli, d'autant plus que vous avez eu occasion d'en observer les effets pernicieux sur divers individus qui avaient fait usage du pain chargé de Seigle ergoté, et que vous avez trouvé le moyen d'y remédier.

Quant aux vertus obstétricales que l'on attribue au Seigle ergoté, je conserve des doutes sur ce point. Plus d'une fois il a été employé à l'Hospice de la Maternité, et je n'ai vu dans aucun cas des preuves évidentes de son efficacité ; au surplus, comme il paraît que vous avez fait une étude particulière de l'effet de l'Ergot sur les femmes grosses, j'attendrai vos observations sur ce point, pour avoir une opinion décisive ; je les recevrai avec plaisir.

En attendant, je vous prie, Monsieur, d'agréer l'affection de mes sentimens.

Signé, Chaussier.

L'invitation que daigne me faire M. Chaussier *est trop honorable et trop flatteuse pour avoir négligé aussi long-temps la publication de ce traité. Un ouvrage sur les natures de cause des inflammations, les moyens de les combaître et*

de les annihiler en moins de 24 heures, sans évacuations sanguines, m'a paru mériter davantage mon attention.

Cette découverte m'a conduit à d'autres qui dérivent de la première, et involontairement je suis parvenu à connaître un grand nombre des secrets de la nature. Entraîné malgré moi dans un labyrinthe dont les issues me parurent d'abord introuvables, j'adoptai pour boussole la nature de cause des inflammations; l'anatomie et la physiologie ont été pour moi des routes frayées; j'en ai suivi les sentiers les plus étroits; et cette méthode m'a produit les succès que j'ai signalés à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, par une notice que j'ai eu l'honneur de lui adresser le 19 *février* 1824, *d'après le désir que me manifeste S. Exc. par sa lettre du* 19 *décembre* 1823, n.° 13726, *par laquelle elle me témoigne son étonnement sur les citations que j'ai l'honneur de lui faire et que je justifie par ma notice, tout en conservant le fruit de mes travaux. Cet ouvrage de longue haleine fait le sujet de mes veilles depuis nombre d'années.*

En août 1823, *je me rendis à Lyon. D'après l'accueil que daigna me faire* M. Gensoul, *chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de cette Ville,* M. Gensoul *m'inspira de la confiance. Je n'avais que trois jours à rester à Lyon. Quelques malades furent désignés parmi les chroniques in-*

curables : je préparai ce qui était propre à chacun d'eux ; je le confiai à M. Gensoul, *dans l'espoir d'une correspondance suivie, et voici la seule lettre que j'aye reçue :*

Lyon, le 6 décembre 1826.

Monsieur,

Les malades que nous étions convenus de traiter, sont 1.° celui du chancre, mort suffoqué ; la maladie envahissait jusqu'aux bronches ; 2.° celui du sarcocèle a volé des effets dans l'hôpital, il a été expulsé ; il paraissait éprouver quelque soulagement ; 3.° celui de la tumeur blanche est sorti presque guéri, mais comme il avait un moxa très-large sur le poignet malade, je crois que nous ne devons pas le compter au nombre des succès (*). Nous essayerons dans quelque temps sur d'autres affections rebelles.

Je vous prierai de me renvoyer, le plus tôt possible, le *speculum uteri* que je vous ai envoyé, attendu que j'en ai besoin tous les jours.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Votre très-humble serviteur,

Gensoul,

Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu.

(*) Ce malade n'est point celui convenu ; celui pour lequel était préparé le préliminaire des moyens curatifs était un ulcère fongueux et stagnant, situé au tiers supérieur de l'avant-bras droit d'un sujet cachexique et marasmé, qui, du jour au lendemain, surprit M. Gensoul par le mieux manifeste qu'il y reconnut.

Si l'opuscule que j'ai l'honneur d'offrir au public paraît mériter son attention, et que les découvertes qu'il renferme puissent lui être agréables et utiles, je n'aurai rempli qu'une faible partie de mes devoirs envers l'humanité souffrante. Plus tard je pourrai m'acquitter de la dette que je contracte en ce jour, en publiant en sa faveur l'ouvrage que j'annonce et qui contient des faits et des découvertes d'une plus haute importance pour l'art de guérir.

Le tome 8.e du Dictionnaire de Médecine, en dix-huit volumes, est venu réveiller mon attention. J'ai pensé qu'il était bien temps que je réclame l'honneur de ma découverte et du bien qu'elle a pu faire. MM. les lecteurs sont priés d'avoir égard à mon début, et de prendre ma philantropie en considération, afin d'animer ma persévérance.



TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

TRAITÉ DE L'ERGOT DU SEIGLE.

CHAPITRE PREMIER.

Du Seigle.

ARTICLE PREMIER.

Du Seigle comme aliment, et sa description.

PARMI les graines céréales qui servent de nourriture à l'homme, le seigle en Europe occupe le second rang. Quoique les peuples qui en font usage soient généralement assez vigoureux, je crois, d'après d'assez exactes observations, que quelques phénomènes qui se manifestent dans leur constitution doivent être attribués à ce genre de nourriture, d'autant plus que je ne les ai pas reconnus si fréquemment chez les peuples qui font usage de froment. En considérant l'homme qui s'alimente de seigle depuis son enfance, on observera que jusqu'à l'âge de 5 à 6 ans les enfans des deux sexes sont frais, ont la chair ferme, la figure pleine, une belle carnation, tout le caractère d'une bonne consti-

tution; atteignent-ils l'âge de 8 ans jusqu'à 15, 16, 17 et même jusqu'à 22 ans, l'accroissement se ralentit, et quelques individus sont affectés de scrofules, d'obstructions et de maigreur; il en est chez lesquels la puberté ne se déclare qu'à 20 ou 24 ans; ces individus ne sont pas d'une haute stature. Les communes de Saone et Loire, qui avoisinent le département de l'Allier, nous fournissent de nombreux exemples de cette observation aux époques des recrutemens; il est rare que les jeunes gens aient la taille requise pour le service militaire; mais, à 24 et 25 ans, on les voit se développer avantageusement; ils deviennent grands et forts; les filles, à 20 et 24 ans, ont la fraîcheur et le teint de 15 à 16 ans. Dans les communes du Brionnais, les habitans qui se nourrissent de froment, à 17 et 18 ans sont très-forts, très-grands et très-robustes; la nature et la différence du sol et du climat entrent sans doute pour quelque chose dans ces phénomènes; mais j'ai la conviction que le seigle, comme aliment, en est la cause la plus influente. En effet, c'est le genre de nourriture dont nous faisons usage qui influe le plus sur notre constitution.

Le pain de seigle, dont la farine a été passée au tamis, est très-blanc; il garde long-temps sa fraîcheur; mêlé avec du froment, il a une saveur agréable qu'on aime sur-tout pendant l'été. Il

faut qu'il soit bien pétri et qu'il ait de la consistance, afin de pouvoir l'enfourner. Il est légèrement laxatif pour les personnes qui en mangent rarement; mais celles qui en font usage, sont difficiles à émouvoir par les laxatifs. La farine en cataplasme est émolliente et résolutive.

Il croît dans les pays sablonneux et pierreux : très-peu de terre végétale suffit à son développement. On le sème en mars et en automne; celui qui se sème en mars, malgré la fertilité du terrain, est moins gros que celui semé pendant l'automne. On voit souvent de 2 à 15 tiges partir de la même racine et s'élever à la hauteur de 2 à 6 pieds.

La racine est annuelle et capillaire; la chaume est noueuse, glabre inférieurement, lisse; les feuilles sont alternes, anguinantes; les fleurs hermaphrodites sont disposées en épis et très-sensibles au contact de l'air froid; l'épicène est bivalve, biflore et attachée à chacun des crans du rachis; les valves sont étroites, aiguës, rudes, lancéolées, plus courtes que les glumes; la glume est bivalve; la valve extérieure est plus grande, disposée en nacelle, couverte à son angle externe de poils courts et très-rudes, terminée à son sommet par une arête filiforme, longue, droite et très-rude; sa valve intérieure est plus courte, molle, alongée, obtuse, concave. Le pollen est une poussière jaune. Si la saison est chaude, le

pollen est lancé de la fleur, sur-tout dans un temps calme, et s'élève au-dessus des champs comme une espèce de fumée. Si vous contenez dans la main un ou plusieurs épis, cette poussière est lancée par petits flocons, avec une légère sensation.

Le fruit est un caryopse ovoïde, alongé, marqué d'un sillon longitudinal. Avant la maturité, il renferme une substance glutineuse, blanchâtre, qui devient farineuse à l'époque de la maturité du grain.

ARTICLE DEUX.

De l'altération monstrueuse que présente le Seigle, ou de l'Ergot.

Rien de ce qui est organisé ne peut échapper aux bizarreries de la nature, dont les lois générales sont cependant d'une régularité très-admirable. Le seigle sur-tout et plusieurs autres graminées sont sujets à la plus étrange monstruosité. Trop heureux les peuples auxquels il sert d'aliment, si ce funeste phénomène ne leur offrait qu'une curiosité de plus au milieu de toutes celles dont l'homme est frappé sans cesse; mais la misère, l'ignorance et l'imprudence en ont fait un des fléaux les plus destructeurs de l'espèce humaine.

Plusieurs graminées, mais sur-tout le seigle,

sont sujets, au moment de la fécondation du germe, à présenter, au lieu du grain qui se développe lentement et pour parvenir à la maturité, une excroissance noirâtre, dont l'action sur l'économie animale est très-délétère. C'est à cette excroissance que l'on a donné le nom d'ergot; de-là est venu le nom de seigle ergoté, *secale cornutum*. La ressemblance d'un grain de seigle ergoté avec l'ergot d'un coq, ou de tout autre oiseau, lui a fait donner ce nom. D'après *Weldenow*, l'ergot est un grain dégénéré, dont l'albumine a pris un accroissement considérable aux dépens de l'embryon qui a été entravé dans son développement. *Tillet* et *Duhamel* ont prétendu que le vice de conformation était le résultat de la piqûre d'un insecte. *Prulet* et *Décandalle* regardent cette végétation monstrueuse comme une espèce de champignon développé dans la balle que devait occuper le bon grain; ils nomment ce champignon *scleratium clavus*.

Pour moi, j'indiquerai les causes sous l'influence desquelles cette altération du grain se forme et sa première époque. Pendant que la fécondation s'opère par le pollen, que le germe se forme, s'il tombe une goutte de pluie, ou qu'une grande humidité recouvre tout l'épi, et que les valves soient ouvertes, le germe, le pollen et les organes sexuels restent tous entièrement ou en partie dans les valves qui se refer-

ment par l'influence de la fraîcheur que porte le liquide ; et la chaleur qui survient un instant après avec plus d'énergie, ainsi qu'on l'observe lorsque le soleil perce à travers les nuages pluvieux, cette chaleur dessèche l'épi ; les bords de la glume s'agglutinent et se ferment exactement.

Maintenant, soit que les organes sexuels contenus dans la glume n'aient point acquis leur degré de perfection par défaut d'air atmosphérique, soit que de l'eau ait pénétré dans la glume, qu'elle y ait excité une effervescence, il en résulte une fermentation de ces organes qui donne naissance à un principe putréfiant, dont le développement s'effectue sur l'enveloppe externe du grain, sur le grain, et se fait apercevoir sur la glume dès le premier jour en lui donnant une teinte jaune-canari ; sur l'enveloppe du grain, par un point noir qui se dirige en rayons divergens sur toute la surface, et lui donne une teinte brune-violacée. Il décompose le gluten ; excite dans son ensemble une désorganisation qui dirige la conformation du grain de manière à lui donner plus de développement et une forme différente de celle qui lui est naturelle : alors, une abondance de sève, partant des racines, est conduite par la tige de la plante. Si la température se conserve humide, cette sève poisseuse, limpide et transparente, arrive jusqu'à la glume la plus élevée, si elle est affectée ; inonde l'épi, fournit

au développement de l'ergot, fait naître de nouveaux principes sur d'autres glumes disposées à la fécondité, fait avorter celles fécondées, et l'épi est plus ou moins poisseux, selon le nombre de grains ergotés. En peu de jours cet épi est tout dénaturé; on y remarque des espaces stériles, quelques bons grains çà et là, et un nombre varié de grands et gros grains noirs de toutes longueurs et de toutes formes. Quelques-uns de ces grains portent depuis 20 jusqu'à 24 lignes de longueur. Ce désastre de l'épi est proportionné à la persévérance des temps pluvieux et humides. Dès que le soleil paraît, l'abondance de sève est interceptée; elle se change en une poussière blanche et sucrée, qui s'attache à l'épi, aux valves, aux grains ergotés et tout le long de la tige qui a pris une nouvelle vigueur et un vert plus foncé pendant cette effervescence.

L'excroissance monstrueuse qui représente le bon grain prend une forme ordinairement courbée; les valves, déjà de couleur jaune-serin, se gonflent et laissent souvent paraître le monstre; sa forme est dépendante de la partie du caryopse ovoïde du grain, sur laquelle s'est développé le point de fermentation putride. 1.° Si ce point s'est constitué à la base de la valve, l'excroissance monstrueuse s'élève verticalement; 2.° si c'est au centre, n'importe sur quel point de la circonférence du caryopse ovoïde il s'est établi, sa

forme sera courbe ; 3.° s'il a choisi la partie supérieure, l'accroissement se dirigera perpendiculairement en bas, et son extrémité sera aiguë et difforme.

L'ergot adhère souvent à la balle, et s'y maintient comme le bon grain ; lorsqu'on le sépare en battant la paille, on remarque que la partie contenue dans les valves est blanche ou tachée de points blancs, qui sont encore des particules sucrées, produites par le dessèchement de la sève. Lorsque l'embryon n'est qu'à peine développé, il est d'un vert blanchâtre du second au troisième jour ; puis il s'étend et grossit, ou reste tel, selon les variétés de la température.

L'ergot est un grain courbé ou droit, qui déborde de beaucoup la balle qui lui tient lieu de calice. Il est plus épais à sa partie moyenne qu'à ses extrémités ; il est rarement arrondi dans toute sa longueur ; on y remarque quelquefois trois angles mousses et des lignes longitudinales qui se portent d'un bout à l'autre ; des fissures, le plus souvent il n'en existe qu'une seule qui représente celle des grains de seigle. Cette fissure se rencontre indistinctement sur la convexité, sur la concavité ou sur les parties latérales de l'ergot. On peut aussi reconnaître sur l'ergot quelques petites cavités qui semblent formées par la piqûre des insectes.

La couleur de l'ergot est d'un violet foncé et

quelquefois grisâtre ; l'écorce violette du grain recouvre une substance d'un blanc terne, casse net en faisant un petit bruit, comme lorsqu'on casse une amande sèche.

Le grain ergoté nage en grande partie sur l'eau, tandis que le grain sain du seigle se précipite au fond. Dans l'état frais, l'ergot a une odeur désagréable, putride ; il en est de même lorsqu'il a été cueilli après la pluie ; réduit en poudre et très-sec, l'odeur est moins sensible. Il imprime sur la langue une saveur légèrement mordicante, piquante, astringente et sucrée. Lorsqu'il est très-sec, il perd de sa vertu putréfiante, et la recouvre en absorbant l'humidité.

ARTICLE TROIS.

De l'analyse comparée avec la formation.

Réad, *Parmentier*, *Tessier*, ont déjà analysé la substance du seigle ergoté ; mais leur travail laissait encore à désirer. Dans mon mémoire adressé à Son Exc. le Ministre de l'intérieur, et remis par elle à la faculté de médecine de Paris, je manifestais le désir que l'on fît une nouvelle analyse qui pût faire reconnaître quelle était la nature du principe morbifique renfermé dans le grain ergoté, et que je soupçonnais être un acide.

M. *Vauquelin* fit alors cette analyse que je dois rapporter : « Le seigle ergoté contient, dit-

il, une matière colorante d'un jaune fauve, soluble dans l'alcohol, ayant une saveur semblable à l'huile de poisson.

» 2.° Une assez grande quantité d'une matière huileuse, blanche, d'une saveur douce.

» 3.° Une matière colorante, violette, de la même couleur que l'orseille, insoluble dans l'alcohol.

» 4.° Un acide libre, présumé être le phosphorique.

» 5.° Une matière végéto-animale très-abondante et très-putrescible, fournissant beaucoup d'huile épaisse et d'ammoniac à la distillation.

» 6.° Un peu d'ammoniac qu'on peut séparer à la température de l'eau bouillante; point de sucre, de mucilage, d'amidon ni d'albumine.»

J'ajouterai à cette analyse quelques observations que j'ai faites moi-même en analysant le seigle ergoté. 1.° Le pollen et les étamines teignent l'ammoniac en jaune; 2.° ces dernières renfermées dans la bulle donnent à cet organe, dans le cours de quatre à cinq heures, une couleur jaune-violacée; 3.° cette couleur devient plus foncée à mesure qu'elle s'étend sur l'enveloppe qui, comme je l'ai dit, est d'un violet foncé, ou présente la couleur de lie de vin; 4.° le mucilage ne produit rien dans l'ammoniac et se dissout dans l'eau; 5.° en séparant l'écorce de la substance interne qu'elle recouvre, cette

substance est d'un blanc terne et teint l'ammoniac en jaune, et l'écorce teint l'ammoniac en couleur de lie de vin. Mettons en rapport l'analyse de l'ergot avec sa formation :

1.° *Analyse.* Une matière colorante d'un jaune fauve, soluble, etc.

Formation. Le pollen et les étamines donnent à l'ammoniac cette couleur qui se trouve aussi dans la substance blanche séparée de l'écorce du grain ergoté.

2.° *Anal.* Une grande quantité d'une matière huileuse, blanche et d'une saveur douce.

Form. Un mucilage visqueux, transparent, d'un goût sucré, soluble dans l'eau.

3.° *Anal.* Une matière colorante violette, insoluble dans l'alcohol.

Form. Cette couleur est aussi donnée à l'ammoniac et au pain; sa résidence est dans l'écorce du grain ergoté.

4.° *Anal.* Un acide libre, présumé être l'acide phosphorique.

Form. Cet acide se neutralise par la présence de l'ammoniac, qui fait cesser l'action délétère de l'ergot.

5.° *Anal.* Une matière végéto-animale, très-abondante et très-putrescible, fournissant beaucoup d'huile épaisse et d'ammoniac à la distillation.

Form. Le résidu de la teinture d'écorce de

seigle ergoté, après avoir fusé dans l'ammoniac, laisse au fond du vase une matière noirâtre et glutineuse.

6.° *Anal.* Un peu d'ammoniac à la température de l'eau bouillante; la disparition du principe putréfiant après un certain temps, m'a toujours fait présumer que cette disparition était due à la présence de l'ammoniac.

Nous devons maintenant établir quel est le principe septique, déterminer quelle est la nature de l'acide, indiquer les effets ou symptômes morbifiques du seigle ergoté.

CHAPITRE II.

ARTICLE PREMIER.

De l'action de l'Ergot sur l'économie animale.

L'ergot agit sur l'économie animale comme styptique. Il diminue par gradation le calibre des vaisseaux qui reçoivent son influence pernicieuse, et c'est d'abord dans les capillaires que l'effet a lieu; ils sont privés de leur dilatation et sensibilité vitale. La contractilité est si puissante, qu'elle en expulse les fluides, et la gangrène survient; mais les troncs nerveux conservent pendant quelque temps leur sensibilité, leur couleur naturelle, leur forme, même au milieu

des parties gangrénées qui les environnent. Cela est d'autant plus évident qu'on observe, dans une partie très-proche de celles qui ne sont pas encore privées de la vie, que les nerfs sont sensibles à environ un pouce de distance de la partie saine. J'ai observé dans la première amputation que j'ai pratiquée, dans la séparation de la partie saine et de la partie sphacélée, et dans la dissection des tissus vers le point du membre gangréné qui arrive aux articulations; j'ai observé, dis-je, que les nerfs que je coupais avaient conservé de la sensibilité, et qu'en les pinçant, plus je m'approchais de la partie saine, plus la sensibilité était vive et évidente.

Les troncs artériels étaient réduits au seul rapprochement de leurs tuniques, dont la couleur était brune; et l'introduction d'un stylet très-mince ne pouvait avoir lieu dans leur calibre; ce qui m'a fait dire à M. *Desgranges* qu'il ne pouvait y avoir d'ergotisme nerveux. L'action délétère de l'ergot a plutôt lieu près et sur les os que sur les muscles et les tégumens. J'ai observé que ces derniers débordaient de beaucoup le moignon, d'après la chute des parties sphacélées, et que les os étaient toujours nécrosés plus haut que le sphacèle des parties charnues. L'ergot, appliqué à l'extérieur sur une partie de muscle détachée et saine, ou sur une plaie, y fait naître la putridité; introduit par la digestion, il agit

en 15 jours chez les enfans, en un mois chez les vieillards, en six semaines chez les adultes, et au bout de deux mois seulement chez les femmes; ces dernières supportent assez facilement son influence, à moins qu'elles ne soient nourrices ou dans l'état de grossesse; car, en huit jours, elles perdent leur lait; en quinze jours ou trois semaines, elles avortent; la menstruation a toujours lieu, même quand la gangrène a envahi le membre. Si on observe l'action de l'ergot d'après les tempéramens et la constitution des individus, on remarque qu'il agit plus promptement sur les individus cacochymes, sur ceux qui ont des obstructions dans les viscères, sur les scrofuleux, sur ceux qui ont des ulcères et sur les personnes affectées de scorbut. Les individus robustes et vigoureux résistent pendant long-temps à son action. Son usage interne fait dissiper les infiltrations ou engorgemens des extrémités inférieures. Ainsi que moi, *Salerne* avait déjà observé que les hommes étaient plus sujets à l'ergotisme gangréneux que les femmes. Il fit cette remarque en Sologne en 1748, ainsi que je l'ai faite, en 1813, 1814, 1816 et 1820, dans les épidémies qui eurent lieu dans le département de Saone et Loire et de l'Allier. *Pott* fit aussi cette observation.

ARTICLE DEUX.

Des signes qui font reconnaître que le seigle sera ergoté, et que la gangrène et les symptômes qu'éprouvent les malades dépendent de l'action de l'ergot.

Il est important de bien reconnaître les signes caractéristiques de la présence de l'ergot; car, si on se méprenait, il en résulterait des suites funestes.

Lorsqu'au printemps, et sur-tout dans les derniers jours de mai et premiers jours de juin, on verra des pluies alternées avec des ondulations solaires, qui ne cesseront pas pendant la floraison du seigle, on pourra pronostiquer que l'ergot sera abondant parmi les grains de seigle; si la disette des blés a précédé cette année, vous pourrez encore assurer que les effets de l'ergot seront funestes et prompts, parce que les cultivateurs seront pressés de cueillir leur récolte et d'en faire usage avant la maturité complète; c'est dans ce moment même que le grain ergoté contient le plus de substances acides et putréfiantes. Les champs, situés le long des fleuves et des marais, produiront beaucoup plus souvent le blé ergoté, et même à chaque récolte.

Il est rare qu'on n'observe pas ce fléau deux années consécutives; il cesse la troisième, et

l'épidémie se fait ressentir la quatrième ; ce qui tiendrait aux mouvemens de l'atmosphère.

C'est pendant les mois d'août et septembre qu'on remarque les premiers symptômes dans les pays où le seigle est battu aussitôt après moisson ; et en février et mars, lorsqu'il est battu en hiver ; alors, le blé ergoté a moins d'action, sur-tout s'il a été exposé à l'air pendant quelques mois et dans un lieu sec. On reconnaît le pain dans lequel est mêlée la farine de seigle ergoté à des taches violettes, parsemées en différens points.

Les signes qui font distinguer l'action délétère de l'ergot sur l'économie animale sont les crampes, les coliques, les avortemens, les suppressions laiteuses, la gangrène, les vomissemens. Ces signes sont communs à des maladies différentes de celle produite par le seigle ergoté ; mais les signes positifs, que nous exposerons plus amplement, sont la régularité du pouls, sa petitesse, la concentration du calibre des gros vaisseaux artériels.

ARTICLE TROIS.

Du système des anciens décrit par M. BORDOT.

C'est ainsi que M. *Bordot* expose les opinions des anciens sur les maladies produites par le seigle ergoté : « Malgré les nombreux travaux faits par des hommes instruits, tendant à prouver

évidemment les effets que produisait l'ergot sur l'économie animale, il s'élevait encore des doutes sur le résultat de ce végétal pris à l'intérieur. *Model*, et son traducteur *Parmentier*, paraissent même détruire tout principe morbifique; et, d'après leurs expériences, il ne pouvait résulter aucun effet dangereux de son emploi.

» Les expériences de *Dodart*, de *Langius*, de *Salerne*, de *Duhamel*, d'*Arnaud*, de *Nobleville*, de *Réad*, etc., et, dans ces derniers temps, celles de *Tessier*, ne laissent plus maintenant aucun doute sur les maladies produites par l'ergot. »

Sans avoir recours à l'expérience, il suffit de remarquer l'analyse du seigle ergoté pour être convaincu de ses effets funestes. Il paraît que *Model*, dans les expériences qu'il fit, avait choisi des grains ergotés qui avaient éprouvé des changemens, puisque ses expériences ne réussirent pas. L'ammoniac est une des parties constituantes de l'ergot : cet alcali neutralise l'*acide*; l'acide perd son activité et disparaît presque entièrement par la chaleur qui opère sa dessiccation; par l'effet de cette dernière et par la chaleur, l'ammoniac acquiert plus de force pour neutraliser l'acide; et, lorsque les grains sont entassés dans les greniers et exposés à la dessiccation, la neutralisation s'opère, et la putrescence du grain ergoté est affaiblie.

M. *Bordot* traite ensuite de l'action délétère plus ou moins grande relativement aux différens tempéramens, à l'âge, au sexe, ainsi que je l'avais décrit dans mon mémoire.

M. *Bordot* prétend que l'ergot est un poison narcotico-acre; que, mélangé avec la farine de seigle, il peut occasionner les maladies les plus cruelles, les vertiges, des fièvres ataxiques, adynamiques et différentes affections nerveuses. Je pense, et j'ai même la conviction que le seigle ergoté n'agit sur le système nerveux que secondairement, après avoir porté toute son influence délétère dans le système vasculaire. Je ne pense pas, ainsi qu'il l'a exposé, que l'ergot soit un narcotico-acre; il agit d'abord sur l'appareil digestif, les vaisseaux lactés, utérins et sur tous les autres vaisseaux artériels.

« Peut-on admettre comme le *modus agendi*, dit M. *Bordot*, de ce grain ergoté, cette substance animale putrescente qu'il contient, et que M. *Virey* croit être le principe maladif; ou penser que le seigle ergoté agit comme un poison plus ou moins actif? Le virus vénérien, le virus scorbutique, produisent souvent, à la vérité, des gangrènes sèches, comme l'a observé *Quesnay*; mais il répugne à tout observateur de s'arrêter sur une opinion positive sur ce sujet. *Tissot*, dans ses *Opuscula medica*, t. 2, ed. Baldinger, en parlant de l'ergot, s'exprime ainsi : *Quomodò*

nocet secale cornutum; fiat lux, plura noscimus venena vegetabilia; quorum modum agendi ne minimùm intelligimus; tale est secale cornutum; nosco pollet et acri sapore; talis est sapor vegetabilium narcoticorum: in genere videtur hoc secale humores nostros inficere veneno inguilino, quòd aut nervos lacessens spasmis, aut sanguinem putrefaciens, gangrænam excitat. Suivant *Sauvages*, ce principe consiste dans quelques miasmes qui coagulent le sang; c'est pourquoi il est partisan des saignées, des délayans, des aromatiques, des spiritueux, etc. *Langius* a voulu expliquer ce mode d'action par la viscosité et une acreté particulières, inhérentes à ce grain; il s'appuie de ce que la farine du grain ergoté est plus légère que celle du bon grain. »

D'après les faits que j'ai établis, je crois qu'il est à propos de démontrer que la substance animale putrescente prend naissance dans l'ergot comme dans tous les autres corps organisés; que la présence d'un acide peut exister à la fermentation putride, et que, dès que cet acide est neutralisé, le principe putréfiant ne peut exercer aucune influence fâcheuse, puisqu'il n'existe plus; mais, si l'acide n'est qu'affaibli par l'humidité, ou si sa concentration, produite par la chaleur, n'a pas été accompagnée de son entière neutralisation, la pourriture reprendra de nou-

veau, et produira de nouveaux désastres. En suivant les lois de la nature et les principes de la chimie, il est constant que, dans une substance quelconque dont les élémens constitutifs sont connus, l'assemblage des élémens de cette substance donne une puissance plus ou moins active, et que cette substance aura de l'influence sur une autre, soit par elle-même, soit par un excès de l'un de ses élémens constituans, soit par la combinaison de ces mêmes élémens. Il est certain aussi que la puissance, accordée à la première substance, sera nulle sans le rapprochement de la seconde substance et sans leur contact immédiat. De quoi s'agit-il? d'un acide en contact avec les autres parties constituantes du grain ergoté. Suivons l'ordre de la fermentation : on sait que de l'acidité elle passe à la putridité ; l'acide est donc un principe constituant de la fermentation. Sans l'acidité du levain, la pâte, faite avec la farine de graines céréales, fermenterait avec moins de célérité ; il lui faudrait plus de chaleur pour constituer sa fermentation, encore cette fermentation ne serait point régulière ; il faut qu'elle se constitue un acide ; cet acide ne se développe pas en même temps dans toute la masse de la pâte ; il surviendrait qu'une partie serait arrivée à la fermentation putride avant que l'autre n'atteignît la fermentation acide ou l'alcoholine, et même une partie ne fermenterait

pas : ce n'est qu'en pétrissant le levain avec la farine que la fermentation s'opère en même temps dans toute la masse de pâte ; l'acide est donc l'agent fermentatif. Si on le neutralise, il n'y a plus de fermentation, et, en analogie, plus d'action délétère.

Si la fermentation, arrivée à un degré quelconque, est livrée à une chaleur suffisante pour que l'acide soit concentré, la gélatine, le sucre, l'amidon, se dessèchent. Ces composés prennent une autre constitution, jusqu'à ce que l'humidité vienne faire faire effervescence à l'acide, qui fera naître une nouvelle fermentation. A la vérité cette fermentation sera d'une autre espèce ; il en naîtra des insectes, ou une pourriture différente de celle qu'aurait produite le composé primitif.

Si l'acide est neutralisé avant le desséchement de la masse de pâte, même à l'état de fermentation putride, pulvérisez cette pâte ; vous aurez toujours une poussière farineuse qui ne peut être soumise à la putréfaction sans la chaleur et l'humidité. La partie putréfiée ne peut donc devenir putréfiante, à moins qu'elle ne contienne l'acide qui a produit la putréfaction. Dès qu'on le retire de cette putréfaction, qui n'existe qu'en raison de l'espèce d'acide qui lui a donné naissance, cette putréfaction ne peut plus avoir lieu.

Le *modus agendi est* que l'ergot porte dans le

torrent de la circulation un acide *tel* qu'il produit la restriction du calibre des vaisseaux artériels, qu'il expulse le sang de leur cavité et qu'il excite leur inflammation par un principe de fermentation. Cet effet est propre à l'acide ergotique, de même que le venin de la vipère, qui est un acide, produit la décomposition du sang et la dilatation des vaisseaux, 1.° dans les parties voisines de la morsure; 2.° sur toute la superficie du corps et sur les parties internes de l'économie animale, autant de temps que cet acide se propage et fait effervescence avec les fluides. On combat de même les effets de ce venin avec l'ammoniac combiné, en certaines proportions, avec d'autres substances; et, par une méthode que je me suis faite, j'ai obtenu, en 24 heures, des cures radicales des effets de la morsure de ce dangereux reptile, quoique le membre où on l'observait était tuméfié jusqu'au tronc.

Je reviens à mon sujet pour répondre à M. *Bordot*, qui dit que la teinte brune produite par l'ergot, appliqué en entier sur un morceau de chair fraîche, peut être attribuée à la matière colorante, par l'effet d'une décomposition chimique; mais l'action des alcalis sur l'ergot sert à établir une théorie. La matière colorante est développée par ces mêmes alcalis; c'est donc l'acide qui la fait naître par-tout où il exerce son influence, et par-tout où il trouve des substances

dans lesquelles il peut produire la putridité. M. *Bordot* admet l'acide phosphorique comme le seul contenu dans le seigle ergoté; mais, puisque M. *Vauquelin* ne fait que présumer que cet acide est le phosphorique, M. *Bordot* ne peut confirmer le fait. Si on observe la fermentation de l'ergot; si on a égard à l'analyse du pollen du dattier, qui fournit de l'acide malique, par analogie, ne pourrait-on pas présumer que l'acide de l'ergot est le même que celui fourni par le pollen du dattier? La suite de l'ouvrage éclaircira ceci davantage.

« Il paraît, dit M. *Bordot*, que c'est en 1596 que l'on commença à soupçonner les pernicieux effets de l'ergot, à l'occasion d'une épidémie qui régna dans la Hesse et dans les contrées voisines. Cette même maladie ravagea, en 1648, 1649, et enfin en 1717, plusieurs cantons de la Saxe et de la Suède, s'étendit dans une partie de l'Allemagne, de la Bohême et de la Prusse, jusqu'en France. Ce fut dans ce pays qu'elle fit le plus de ravages. L'épidémie qui régna en 1676 dans les environs de Blois et de Montargis fut une des plus meurtrières, quoique celles qui existèrent en Sologne, dans le Dauphiné et le Blaisois, en 1709 et 1710, firent un grand nombre de victimes. On peut y joindre celle de 1749, auprès de Lille, et enfin auprès d'Arras, quelques années après. Mais la Sologne fut une des

contrées les plus maltraitées, et où ces diverses maladies se renouvelèrent le plus souvent. Dans ces derniers temps, en l'an 9 et l'an 10, cette épidémie parut dans le département de la Corrèze, ainsi que dans celui de la Côte-d'Or (*lisez:* Saone et Loire et l'Allier), en 1813, 1814, 1816 et 1820; mais elles ne firent pas autant de progrès, sur-tout les dernières, qui furent heureusement arrêtées dans leur cours par les soins vigilans de M. *Courhaut.* Est-il permis de remonter jusqu'en 1096 pour constater les effets du seigle ergoté? *Sigebert de Gremblour* (*Mézerai,* Abrégé chronologique,) dit que beaucoup de gens furent frappés, cette année-là, d'une maladie particulière. Les membrès, noirs et tout charbonnés, se détachaient du corps; les sujets mouraient misérablement, ou traînaient encore une vie plus malheureuse, privés des pieds et des mains. A cette époque, temps de la plus grande ferveur pour les croisades, la France devint le théâtre d'une infinité de misères. Le pain dont on fit usage dans le comté de Namur fut remarquable par sa couleur, qui était d'un violet foncé; n'aurait-il pas été mélangé à l'ergot en grande proportion? et, en conséquence, n'aurait-il pas occasionné les désastres qui l'ont suivi? *Hugues Fleury*, dans le 11.e siècle, donna une description détaillée de la maladie qui régnait alors. Celle qui ravagea la Bourgogne en 1000,

et celle décrite sous le nom de *feu St.-Antoine*, *feu ardent*, paraissent avoir quelques rapports, par leurs symptômes, avec celles dont nous nous occupons.

Les synonymies de ces diverses maladies ont été tirées des divers symptômes ou périodes qui les accompagnent; elles ont été nommées *convulsio cerealis*, *convulsio ab ustilagine*, par *Wepfer*; *necrosis ustilaginea*, par *Sauvages*; gangrène sèche. *Boucher* en a parlé dans l'épidémie qui a régné en Flandre pendant les années 1749 et 1750, sous le nom de *necrosis epidemica*; enfin *convulsion de Sologne*, par les Français; dans ces derniers temps, *ergotisme convulsif et gangréneux*, par M. *Renauldin*.

Quelques auteurs ont pensé que l'ergotisme était une fièvre maligne avec un dépôt aux extrémités : aussi l'ont-ils rangé dans la classe des fièvres ataxiques. *Sauvages*, dans les cachexies anomales, pensait que cette maladie consistait dans un croupissement d'humeurs suivi de gangrène, et provenait d'un sang sec, épais et visqueux. Malgré toutes ces hypothèses émises, on est forcé de reconnaître une affection distincte, qui n'a rien de commun avec les fièvres ataxiques et pestilentielles; mais on peut regarder ces divers accidens comme une maladie particulière qui paraît dépendre de l'usage de ce grain.

Un tribut de reconnaissance est dû à M. *Bordot* en faveur des recherches que je viens de rapporter. Il était nécessaire de joindre à cet ouvrage des titres authentiques sur l'origine de cette horrible maladie ; il donne un nouveau jour à sa nomenclature ancienne et nouvelle ; expose les synonymies auxquelles les temps, les circonstances et les symptômes de ces maladies ont donné lieu, ainsi qu'aux différentes divisions qui en ont été la suite.

Moi, je pense que le simple nom d'ergotisme renferme tout ce qui lui est propre, d'autant plus que l'ergot est la cause unique de tous les accidens qui résultent de son usage, et que ces accidens ne sont que les symptômes de la présence de l'ergot en état de fermentation acide. Il suffit de se faire une image de sa présence dans le canal de la digestion, dans le torrent de la circulation ; il peut exercer son influence sur tous les points des organes qu'il parcourt, étant étendu dans les fluides qui circulent dans ces mêmes organes.

Considérons encore l'état de plénitude et de vacuité des voies digestives, leur état morbide, la tendance à la décomposition des sucs digestifs et muqueux, leur décomposition générale ou partielle, la disposition de ces substances à la fermentation, celle des alimens, et nous verrons bientôt que l'ergot peut être narcotique, irri-

tant, stimulant et putréfiant : avec de telles propriétés, on reconnaîtra dans l'usage du pain de seigle ergoté le caractère qu'on veut bien donner aux différentes espèces d'ergotisme, comme aussi on jugera par soi-même, d'après ce que j'ai dit de l'action délétère et des effets du grain de seigle ergoté sur l'espèce animale, que toutes les espèces d'ergotisme qu'on a voulu faire ne sont que des symptômes.

Sans doute on me demandera pourquoi l'acide ergotique n'agit pas sur les nerfs, tandis que, d'après mes observations, il n'agirait que sur la fibre musculaire; il trouverait dans les fluides des moyens et des substances propres à propager son action fermentative; et, au milieu de l'invasion qui se développe sur un ou différens points de l'organisation animale, les nerfs résisteraient à son influence; ma réponse est simple : l'acide nitrique n'a point d'action sur l'or. Réuni à l'acide muriatique, l'or entre en dissolution; rien ne s'oppose à ce que la fermentation, excitée par l'acide ergotique, ne produise dans la fermentation putride une autre substance; et à ce que cette substance, réunie à l'acide ergotique, ne rende les troncs nerveux putrescibles, ainsi qu'ils le deviennent en séjournant dans la putréfaction, à un pouce de la partie saine.

Cette solution est d'autant plus fondée, que j'ai observé que les nerfs conservent de la sensi-

bilité, à cette distance, à travers les chairs putréfiées; putréfaction qui est le résultat de l'invasion de la fermentation putride exercée sur les os, les muscles, les muqueuses, enfin sur toutes les parties qui composent l'organisation animale, dont l'ergot devient le meurtrier.

L'emploi des antispasmodiques, des calmans, des narcotiques, est donc insuffisant et même inutile pour combattre l'ergotisme.

ARTICLE QUATRE.

Des Symptômes.

Sans déroger à l'ordre établi par M. *Bordot*, je suivrai ses traces et je me bornerai à l'intervertir par mes observations.

« *Première période.* Cette maladie, dit M. *Bordot*, commence le plus ordinairement par une sensation incommode aux pieds, avec une sorte de titillation ou de fourmillement dans ces parties. Ces symptômes sont bientôt suivis de contractions violentes spasmodiques des membres, et de douleurs vives dans le dos, dans la région lombaire, et qui se fixent aux parties inférieures des membres abdominaux ou thorachiques. D'autres fois il arrive que les symptômes précurseurs existent, tels que vomissemens, nausées avec ou sans diarrhée, céphalalgie violente. Cette période peut durer douze à quinze

jours ; mais cela varie. Chez les nourrices, on a observé que le lait se tarissait. »

Parmi les signes précurseurs, je n'ai jamais reconnu des inquiétudes aux pieds, des douleurs de dos, des lombes ; mais, après quatre à cinq jours de l'usage du pain fait avec la farine de seigle ergoté, j'ai observé des syncopes, des nausées, des vomissemens, des coliques avec ou sans diarrhée, un affaissement ou une extrême légèreté de la tête sans douleurs ; ensuite des inquiétudes, des crampes auxquelles succédaient des fourmillemens continuels, d'abord aux extrémités des uns ou des autres membres thorachiques ou pelviens, ensuite ils se faisaient sentir à un autre membre, puis au troisième jusqu'au quatrième. Le cinquième ou le sixième jour de la maladie, pour plus long délai, il tarit le sein des nourrices, et, dans le délai de douze à vingt jours, il fait avorter les femmes enceintes, quelque soit le terme de leur grossesse. Chez tous les sujets le pouls est concentré, petit, régulier : la durée de cette période est de dix à quinze jours, selon le sujet et le tempérament.

« *Deuxième période*. A l'engourdissement, dit M. *Bordot*, ou fourmillement dans les membres affectés, succède un froid insupportable, avec pesanteur, lassitude et impuissance de se mouvoir ; les douleurs se renouvellent, les membres sont pâles, froids, la peau est ridée, et ces par-

ties maigrissent sensiblement; le pouls devient très-petit et dur, mais toujours régulier; on le sent à peine près des gros troncs artériels. »

Dans cette période, M. *Bordot* renferme les derniers des symptômes de la première : au fourmillement succèdent l'engourdissement, le froid continuel; la peau se phlogose couleur de rose pâle; les chairs s'affaissent et prennent de la densité; le pouls se perd par gradation; de même le calibre des gros vaisseaux diminue au point que l'artère crurale ou la souclavière ne présente pas plus de diamètre que l'artère temporale; malgré cette réduction, les mouvemens de systole et de diastole sont réguliers; les mouvemens du cœur conservent aussi leur régularité.

Troisième période. Ici, M. *Bordot*, après avoir rapporté les observations de plusieurs praticiens anciens et modernes, mélange les symptômes que ces auteurs ont observés avec ceux qu'il a recueillis dans mon mémoire.

« Alors, dit M. *Bordot*, les membres malades, devenus froids, sont livides, noirâtres, quelquefois avec sentiment de brûlure dans ces parties, accompagné de rougeur érysipélateuse : il s'élève alors, comme l'a observé *Boucher*, des phlyctènes renfermant une sérosité jaunâtre, sous lesquelles les parties sont entièrement gangrénées, sphacélées; les membres sont noirs, sans sentiment; la peau prend quelquefois une teinte

jaune, se boursoufle, devient violacée, se détache de tous côtés, et laisse à nu les parties gangrénées. Les progrès de cette affection s'étendent des doigts ou orteils aux parties plus élevées ; elle gagne d'une articulation à l'autre : les membres finissent par se détacher d'eux-mêmes ; ils présentent quelquefois l'espèce d'une momie ; séparés du corps, ces membres paraissent comme cautérisés à l'intérieur, et les os comme s'ils eussent été réduits en charbon ; le pouls est très-petit, imperceptible, quoique les vaisseaux paraissent distendus. Il se joint à tous ces symptômes un abattement extrême; les yeux sont ternes, enfoncés, la peau du visage ridée, les traits défigurés, enfin des symptômes avant-coureurs de la mort : l'appétit se soutient ordinairement jusqu'à la dernière heure ; l'excrétion des urines se fait dans leur état naturel, ainsi que les selles : cependant *Sauvages* a observé que ces dernières étaient fétides. »

Il résulte de mes observations que le froid excessif que le malade éprouve aux membres affectés, n'est qu'une sensation, mais que le membre par lui-même conserve quelques degrés de chaleur. A la couleur rose-pâle qu'on y observe, succède une couleur jaune. A cette période, la sensibilité se perd entièrement ; l'épiderme se boursoufle à la partie la plus inférieure du membre, d'abord aux premières phalanges, en-

suite aux deuxièmes, puis aux troisièmes; la boursouflure gagne le carpe ou le tarse, selon le membre affecté; quelquefois il n'y a qu'un doigt de boursouflé, et les autres le deviennent après un laps de temps indéterminé. Après la boursouflure, l'épiderme prend une couleur violacée, se détache de toutes parts, entraîne les ongles, sort comme un gant; sous cette épiderme, les chairs sont noires, desséchées, sans odeur distincte. Dans le court espace qui sépare la pourriture de la partie qui semble encore en vigueur, et sur laquelle on remarque la couleur jaune; si sur ce point de réunion, dis-je, vous introduisez un instrument d'argent, il en sort teint d'une couleur bronzée, violette. C'est ordinairement aux articulations que semble être bornée la gangrène; mais, si vous observez que la partie du membre qui existe d'une articulation à une autre soit colorée en jaune, et que celle au-dessus soit rose-pâle sept à huit jours après, la peau jaune sera boursouflée, et la rose deviendra jaune, ainsi de suite jusqu'au tronc, pendant le cours des périodes de cette affreuse maladie. Le pouls cesse de se laisser palper sur la partie du membre coloré en jaune; il est presque imperceptible sur la partie colorée en rose-pâle; la boursouflure, arrivée aux articulations du tronc avec les membres, est la dernière période et le plus affreux spectacle qui puisse s'of-

frir à la vue : le malade est altéré ; le visage et le tronc sont jaunes ; les mouvemens du cœur sont réguliers ; l'appétit est bon ; la respiration est libre ; les selles et les urines sont naturelles ; la langue est fraîche et rose, seulement la tête pesante ; les membres ne se détachent d'eux-mêmes que quand l'ergot, ou son acide, cesse de porter sur l'économie animale une action délétère. Arrivé à cet état, il y a deux terminaisons : la mort ou la guérison. La mort arrive quand l'acide ergotique ne trouve plus de substances animales susceptibles de propager la fermentation putride. (Je n'ai pu observer les derniers momens des victimes de ce fléau ; sur plus de 300 malades que j'ai traités, il n'est mort que le sujet de ma 17.e observation, et ce ne fut pas sous mes yeux, mais cinq jours après ma visite.) La guérison s'opère de deux manières : la première, par la neutralisation de l'acide ergotique, en lui opposant un alcali qui effectue, sans obstacles ni inconvéniens pour le malade, cette neutralisation ; la seconde s'opère par la suppression de l'usage du pain de seigle ergoté et par les forces physiques du malade, qui permettent aux substances animales d'absorber, d'éteindre et d'annihiler les facultés fermentescibles de l'acide ergotique sur l'ensemble des constitutions de ces mêmes substances : c'est alors qu'on aperçoit d'abord un changement dans le pouls

qui se développe graduellement. La partie colorée en rose-pâle reprend un teint naturel ; la jaune redevient rose ou se boursoufle, selon le temps plus ou moins long pendant lequel l'ergot aura exercé son influence sur cette partie. Il arrive souvent que la puissance de l'acide et celle des substances animales se trouvent interceptées dans toute la partie du membre précitée, et que cette partie conserve toujours sa couleur jaune, la perte du pouls et l'insensibilité ; que la partie putréfiée qui est inférieure ne se détache que long-temps après ; que le malade conserve la partie au-dessus dans l'état décrit ci-dessus, comme une portion de membre plus que paralysée. (*Voyez*, Observation, n.° 12.)

« Il arrive souvent, continue M. *Bordot*, comme on l'a observé en 1730, à Montargis, que cette période est précédée de fièvres ataxiques avec coma ; on l'a vue aussi faire des progrès très-rapides. L'académie des sciences rapporte qu'en 1709 un paysan des environs de Blois perdit en peu de temps, par la gangrène, tous les orteils d'un pied, suivis de ceux de l'autre ; bientôt les deux pieds, les jambes et les cuisses, ne laissèrent absolument que les os, et cet individu put exister encore quelque temps.» Ici M. *Bordot* rapporte ma 17.e observation, lisez : 1813 au lieu de 1815 ; ce qui ferait deux ans d'existence, tandis qu'elle n'a vécu que cinq

jours. Puis il dit : « En 1747 et 1748, il régna une épidémie tellement meurtrière en Sologne, qu'on ne pouvait en arrêter les progrès; il mourut huit mille personnes en peu de temps. Les membres se détachaient dans les articulations sans hémorrhagie, comme il arrive le plus souvent ; les malades conservaient leur appétit ; cependant ils avaient un air hébété, stupide ; leur peau était généralement jaune, la face cadavéreuse, leur ventre gros et tendu ; ils maigrissaient promptement, et la mort était annoncée par des diarrhées colliquatives.

« Les première et deuxième périodes ne s'offrent pas toujours sous les symptômes désignés ; quelquefois les malades n'éprouvent que quelques ressentimens de pesanteur de tête, auxquels succède une espèce de trouble dans les idées, qui est assez marqué, sur-tout quand on a mangé le pain sortant du four. Il arrive d'autres fois que les malades, après avoir éprouvé quelques symptômes précurseurs, sont pris d'affections nerveuses très-violentes : les uns éprouvent des céphalalgies suivies de vertiges ; les yeux se couvrent de nuages épais ; quelques malades perdent même la vue entièrement ; d'autres la mémoire ; ils chancellent, tombent dans un état d'ivresse et comateux. Quelques autres deviennent maniaques, mélancoliques ; d'autres fois il y a opisthotonos, écume à la bouche ; la langue

est très-tuméfiée, la respiration gênée ; il y a salivation, et la mort survient le plus ordinairement. On a vu ces accidens être suivis chez la plupart d'une faim canine ; chez d'autres, se terminer par des bubons au cou, des phlyctènes sur les membres et la face. Aux spasmes succédait la roideur des membres. Scrinc (*Satyr. médicor. siles specim.*) rapporte que, sur cinq cents malades atteints de cette affection, trois cents périrent.

« Dans la période gangréneuse, les parties le plus ordinairement atteintes sont celles qui sont les plus éloignées du centre circulatoire ; par conséquent les orteils, et successivement les parties des membres pelviens, plus rarement les doigts et les membres thorachiques. *Noel,* dans l'épidémie qui régna dans la Sologne en 1711, ne parle que d'une gangrène qui survint à la main. *Ramette* a vu, dans le village de Marquisée, une jeune fille atteinte de gangrène au visage ; mais il n'ose assurer qu'elle provienne de l'ergot. »

Je n'ai point rencontré les symptômes dont parle ici M. *Bordot :* les épidémies de 1813, 1814, 1816 et 1820, n'ont rien offert de semblable à mes observations ; les affections nerveuses, la sérosité sous l'épiderme, les fièvres ataxiques, les bubons, la cécité, la salivation, les phlyctènes, la roideur des membres, n'ont jamais existé chez aucun de mes malades.

Mais j'ai la conviction que la réunion de plusieurs malades, atteints d'ergotisme, donne à l'air du local qui les contient une qualité qui change les symptômes : le transport d'un lieu à un autre, le changement de régime, l'administration de différens médicamens, donnent à l'action de l'ergot des effets de diverses représentations; l'application externe de topiques, insuffisans pour combattre l'action délétère de l'ergot, produit des variétés de signes et de symptômes qui jettent dans l'erreur ceux qui les observent, et donnent à la maladie tout autre caractère que celui qui lui est propre; ce dont j'aurai occasion de parler plus amplement dans mes observations.

M. *Bordot* continue : « Quelquefois les victimes de ce fléau trouvent dans leurs gants ou dans leurs bas une ou deux phalanges digitales complètement détachées. Cette gangrène paraît s'étendre de la circonférence au centre (*voyez* art. 1.er, chap. II.); les membres se séparent sans hémorrhagie. Suivant *Quesnay*, cette dernière circonstance prouve que la contagion putride n'a pas encore agi sur les solides ni sur les liquides : le sang n'est donc pas corrompu, comme le pense le vulgaire. Suivant le même auteur, cet état dépend du défaut d'action des artères, qui permet au sang de se coaguler. Cette maladie n'est, par conséquent, nullement contagieuse comme la pourriture, ces parties étant

mortes et non pas putréfiées. (J'ai démontré qu'il n'existait point de sang dans les artères ; or il ne peut se coaguler.) *Sauvages* attribuait cet état au sang, qui, étant noir, gluant, et comme desséché, était cause qu'il ne se répandait pas après l'amputation (*voyez* la 18.e Observation). Les chairs sphacélées tombent quelquefois seules, laissent à nu les os qu'on est obligé souvent de retrancher; la peau se colle quelquefois sur eux : ils sont alors d'une noirceur affreuse ; ils se dessèchent sans tomber en pourriture ; les pauvres gens sont pris alors de diarrhées qui les conduisent au tombeau. *Sauvages* et *Langius* ont remarqué de petites sueurs à la tête et à la région épigastrique, ainsi qu'un sommeil pénible, agité de rêvasseries, comme préludes de la mort. »

Par l'exposé de ce que rapporte M. *Bordot*, il sera facile de se convaincre des erreurs dans lesquelles différens auteurs ont plongé la science sur les symptômes de cette hideuse maladie ; sa marche lente et graduée lorsqu'elle est abandonnée à la nature, le changement spontané qui résulte de la neutralisation de l'acide de l'ergot par mes procédés curatifs, indiqueront sans difficultés tout ce qui doit caractériser les terminaisons. Par mon procédé, la putréfaction des membres est bornée à tous les points de leur longueur ; elle n'arrive plus aux articulations ; la

suppuration établie, l'escarre se détache en peu de jours; l'os à nu s'exfolie avec facilité, et la cicatrice succède au désastre.

M. *Bordot* donne à cette maladie trois terminaisons : la santé, la perte des membres et la mort. Dans la seconde, il n'ose réfuter l'explication que je donne de cette terminaison dans mon premier mémoire; il ne rend même pas le fait d'une manière exacte. Mes observations éclaireront déjà son incertitude sur ce point et sur ce que j'ai dit sur les phénomènes de mon traitement, qui sont, 1.° la célérité qu'on obtient pour borner la gangrène; 2.° le prompt établissement de la suppuration; 3.° la brièveté de temps pendant lequel les os se détachent.

Dans un autre ouvrage je rendrai ces phénomènes incontestables.

Les différentes terminaisons de cette maladie abandonnée à la nature (c'est-à-dire, lorsque les substances animales parviennent à vaincre les effets de l'acide ergotique), offriront des observations de diverses variétés, telles que celles où l'on voit des individus traîner leurs membres putréfiés pendant plusieurs mois. (*Curet* dit avoir vu un vieillard porter sa main putréfiée pendant un an.) La gangrène des vieillards, l'oblitération des principaux troncs artériels, peuvent induire en erreur, comme le prouve l'observation de M. *Orgeollet* (la 22.e de ce traité). Ce

médecin ignore sans doute que le froid et la fatigue occasionnent des maladies dont les symptômes peuvent être en rapport avec l'ergotisme gangréneux ; il est facile de combattre son assertion : le jeune militaire, qui fait le sujet de son observation, n'a pas toujours été alimenté dans sa longue route de pain pétri de farine de seigle ergoté ; celui de l'hospice de Grenoble n'était point de cette nature : il est à présumer que ce jeune homme, dès son entrée à l'hospice, a gardé le lit, qu'il ne se levait pas même pour manger, et qu'il mangeait copieusement ; on aurait pu éviter sa perte en l'habituant graduellement au repos, modifiant sa nourriture, le mettant à l'usage des délayans et des bains domestiques. Je ne puis passer sous silence ce qui est dit dans le nouveau dictionnaire de médecine, en 18 vol., article Ergot, rédigé par MM. *Richard* et *Raige-Delorme*. La première partie, par M. *Richard*, laisse encore à désirer sur la formation de l'ergot et la nature du principe putréfiant ; l'analyse rapportée aurait dû éclaircir ce fait. Je dois aussi relever une erreur, page 263, 3.e ligne ; M. *Richard* dit qu'on rencontre des grains moitié ergotés et moitié sains. Je crois à l'impossibilité de cette assertion avec d'autant plus de raison que c'est sur l'embryon que l'ergot se développe, et avant que ce dernier n'ait acquis aucun volume, il est déjà entièrement coloré en violet ; et, dans

cet état, l'enveloppe du grain ne contient qu'un mucilage qui n'a pas assez de consistance et de quantité pour qu'une partie du grain soit exempte de l'invasion fermentative de l'acide ergotique.

M. *Raige-Delorme* rapporte que les effets de l'ergot se font remarquer plus aux pieds qu'aux mains : sur trois cents malades que j'ai traités, en 1813, 1814, 1816 et 1820, le mal se manifestait indistinctement aux pieds et aux mains, et le nombre des uns égale à peu près celui des autres. Quand un membre était atteint de gangrène, les autres ressentaient les premiers symptômes de la maladie.

En 1816, je me rendis à Lyon. Il y avait à l'Hôtel-Dieu six malades atteints d'ergotisme : M. *Janson* me fit l'honneur d'en conférer avec moi ; je lui fis part de mon traitement. Une amputation devait être pratiquée sur l'un des six, ce même jour ; elle fut suspendue pour y soumettre le malade ; je ne sais si M. *Janson* persista dans son dessein. Il est constant que, par mon procédé, la cure est moins longue, et l'opium ne peut avoir un succès aussi prononcé que celui qui sera lu dans la suite. J'ai eu depuis, avec MM. *Bouchet* et *Janson*, plusieurs conférences sur cette maladie ; ils n'ont point paru rejeter mon procédé en faveur du leur. M. *Raige-Delorme*, en citant la thèse de M. *Bordot*, dénature mon traitement en disant qu'à l'aide de l'eau

je modifie l'ammoniac. « Il dit qu'imbu de l'ancienne pathologie humorale, je fus conduit à ce mode de traitement par une supposition de la présence d'un acide qu'il fallait combattre par un alcali. » Cette critique renferme deux suppositions; la première, que M. *Raige-Delorme* se déclare systématique et sans doute solidiste; la seconde est décidée par l'analyse de M. *Vauquelin*.

Il y aura de la témérité de ma part d'entrer en lutte avec un homme dont les talens distingués et connus ont autant d'influence sur l'esprit public; mais l'occasion est trop favorable, et le sujet que je traite semble venir à mon appui. Quelque soit le système de M. *Raige-Delorme*, l'ergotisme développe des phlegmasies; elles prennent d'abord leur siége sur les membranes internes de l'appareil digestif, puis sur les tuniques internes des vaisseaux capillaires des extrémités des membres les plus éloignés du tronc. Les premiers cessent, et les derniers subsistent; de-là l'invasion se porte jusqu'au tronc. Je demanderai à M. *Raige-Delorme*, d'après le rapport que fait M. *Bordot*, et que je rapporte dans le chapitre suivant, sur le traitement des anciens, quel est le système connu dont les indications médicales auront autant d'influence sur l'ergotisme que celui qu'exerce un alcali; c'est ce qui lui est impossible de me démontrer. On reconnaît bien le siége d'une phlegmasie, et encore mieux

lorsqu'elle a produit une invasion suffisante pour exciter la fièvre ; mais on ne dit pas quelle est la nature de cause de cette phlegmasie, à quel principe élémentaire ou constitutif de l'organisation animale elle appartient : l'acide de l'ergot est la nature de cause des phlegmasies qui se développent aux membres de ceux qui en sont saturés ; et, si vous n'opposez à cet acide un alcali, vous n'arriverez jamais à le neutraliser et à arrêter ses effets ; si vous faites des évacuations sanguines, vous abrégez les jours du malade ; si vous employez les toniques ou les délayans en lavage, vous ne faites que d'atténuer et étendre cet acide : les acides excitent des inflammations ; les alcalis de même ; la combinaison de plusieurs autres substances, même celles qui constituent l'organisation animale, les fait éclore : or, les moyens de combattre ces espèces d'inflammations ne peuvent donc être les mêmes, puisqu'elles diffèrent de nature de cause. D'après les théories actuelles, vous ne détruisez pas ces natures de cause : bientôt après elles prennent une autre constitution et font naître de nouveaux accidens. Dans ma découverte de l'acide ergotique, l'analyse de M. *Vauquelin* vous laisse encore des doutes sur son espèce ; mais qu'importe ? L'ammoniac le neutralise en moins de deux minutes sur le grain, et en moins de deux heures sur le malade : mon calcul était donc juste ; je

suis donc arrivé à mon but; et pourquoi attribuer au hasard le fruit de mes expériences?

Pour moi, je ne vois de système que les lois de la nature ; j'aurai toujours pour base l'anatomie et la physiologie. Ces sciences m'enseignent qu'il existe dans l'économie animale des solides et des fluides : je suis convaincu que les uns et les autres peuvent subir des altérations, soit dans leur conformation et leur constitution, soit par les productions irrégulières de leurs élémens constitutifs, soit encore par les lésions accidentelles de leur organisation. N'est-ce pas par la voie des fluides que l'acide ergotique altère les liquides et les solides? c'est ce que je décris plus amplement dans l'ouvrage que j'annonce.

D'après mes préceptes, les saignées, les délayans, les toniques, les purgatifs et autres, sont usités selon la nature de cause, la cause, le siége de la maladie, son espèce et ses périodes.

CHAPITRE III.

Du Traitement.

ARTICLE PREMIER.

Du Traitement prophylactique.

Les mauvais effets de l'ergot sont assez constatés pour que les gouvernemens prennent des mesures vigoureuses et annuelles, principalement dans les années de disette de grains. C'est

aux approches de la moisson qu'il faut prévenir les peuples du fléau qui les menace : les bulletins de préfecture, qui enjoignent de prendre des mesures, n'ont pas assez de publicité ; dans les campagnes, la plupart des habitans n'en ont pas connaissance.

Je voudrais que les gouvernemens invitassent MM. les ministres de toute espèce de culte à faire, chaque année, aux approches de la moisson, une harangue énergique qui inspirât aux peuples toute l'horreur qu'ils doivent porter à l'ergot, en leur démontrant que l'animal le plus immonde (le cochon) refuse d'en faire son aliment.

Il faudrait aussi que les autorités subalternes fissent faire, chaque année, par des experts des communes, des visites dans les champs pour constater l'état des grains ; que, si la quantité est suffisante pour nuire à la population, il faudrait surveiller à ce qu'il soit extrait des masses, sous peine d'une forte amende. Si la cupidité ou l'avarice en faisaient profit, visiter les greniers et confisquer ces grains, visiter les marchés, défendre aux meuniers d'en recevoir et d'en moudre, sous peine de fortes amendes. Par ces moyens de rigueur, on garantirait l'humanité d'un fléau qui trop souvent lui porte atteinte.

Il est très-difficile de séparer l'ergot du bon grain : j'ai mis différens moyens en usage, et

celui qui m'a paru le plus prompt et le meilleur est de jeter le grain lorsqu'il a été vanné ou criblé; de le jeter, dis-je, dans la grange, à une distance de trois à quatre mètres, en l'écartant dans le local; alors les grains ergotés qui n'ont point passé par le crible, s'élancent plus au loin et s'accumulent au bord du tas; avec un balai de plume ou de jonc on les sépare; cette manœuvre, répétée plusieurs fois, est le seul moyen convenable, parce que le crible ne sépare que les petits grains; les grains ergotés, qui égalent ou surpassent le bon grain en grosseur, restent dans la masse; le van remplit à peu près le même effet que le crible; le lavage à l'eau produit peu d'avantage, attendu que tout l'ergot ne surnage pas; et, si après l'avoir lavé, on en fait de la farine et du pain, il reprend autant d'action que s'il venait d'être moissonné et le pain est plus violacé: le plus sûr moyen d'en faire usage est de le laver dans une lessive de cendres de vigne, de l'y laisser tremper cinq à six heures, ensuite de le laver jusqu'à ce que l'eau soit claire, de le faire sécher et de l'employer comme le bon grain. J'ai fait cette expérience dans mon ménage; j'en ai vécu moi-même pendant trois jours sans éprouver le moindre accident.

L'action délétère de l'ergot se perd avec le temps et la sécheresse; on pourrait donc en faire

sécher ; mais, s'il est en grande quantité, soumis à l'humidité et à la fermentation, son action est sujette à retour, soit que son acide se condense et se cristallise par la chaleur, ou que l'ammoniac qui entre dans la constitution de l'ergot ne neutralise son acide qu'en partie. Dans ce cas, je pense que, par ces moyens, il serait très-difficile de rendre son innocuité parfaite, et qu'il ne devrait être mis en usage comme aliment sans, au préalable, avoir neutralisé son acide, ainsi que je l'ai pratiqué.

Il est essentiel de rapporter ici ce que dit M. *Bordot* du traitement des anciens. « Que de moyens on a employés tour à tour contre les maladies produites par le seigle ergoté ! Saignées, purgatifs, émétiques, sudorifiques, spiritueux de toutes espèces : que de secours puissans en eux-mêmes, mais dont la médecine avait besoin de fixer avec précision les avantages respectifs !

Quelques auteurs, parmi lesquels on peut citer *Langius*, recommandaient, dans le principe de la maladie, des sudorifiques à large dose ; mais ce n'était qu'après avoir excité une secousse générale par le moyen de l'émétique. Enfin les médicamens spiritueux sous toutes les formes, cataplasmes résolutifs sur les parties douloureuses, linimens digestifs pour pansement.

Tissot, au contraire, croyait utile de recourir

à la saignée dès le début de la maladie, mais avec prudence : il proposait d'administrer ensuite un vomitif, pour débarrasser tout principe vénéneux qui serait encore contenu dans l'estomac ; il faisait suivre ce traitement de purgatifs salins ; le camphre et le quinquina étaient employés à fortes doses ; application de larges vésicatoires au sacrum ; incisions profondes dans les parties malades et fomentation avec le décoctum de quinquina. Ce traitement, proposé par *Tissot*, est assez rationnel ; mais, comme ce médecin avoue n'avoir ni vu ni traité la maladie, et par conséquent ne parle point d'après une expérience personnelle, il est permis d'élever des doutes sur l'efficacité de sa méthode.

Réad proposait la saignée suivant l'état du pouls, les vomitifs dans le commencement de ces divers accidens, suivis de purgatifs ; pour boisson ordinaire, infusum de fleurs de sureau et de guimauve avec le miel et le vinaigre. Il terminait par quelques laxatifs ; il appliquait de larges vésicatoires sur les endroits voisins des membres affectés, et frictionnait ces parties avec le décoctum de plantes aromatiques.

On a tour à tour prôné les baumes et les élixirs, lorsque les membres étaient gangrénés, afin d'en borner les progrès. *Larsé* et *Taranget* se servaient d'un composé fait avec deux livres d'huile d'olive, deux livres et demie de térében-

thine et deux onces de sang-dragon, une livre de cire jaune, une livre et demie de térébenthine et deux onces de baume du Pérou. D'autres n'employaient que la térébenthine ou l'onguent de styrax; ce qui paraît plus convenable. *Réad* mettait en usage une eau escarrotique, qui avait pour base l'alun calciné (sulfate acide d'alumine et de potasse), et dont il dit avoir retiré de grands avantages, en hâtant la chute des parties gangrénées et bornant le mal existant. Il faisait encore usage de l'huile de Gayac, pour procurer l'exfoliation des os. Les toniques les plus stimulans, tant intérieurement qu'extérieurement, ont été employés. Quelques médecins ont recommandé aussi les fomentations sur les parties malades avec l'huile de camomille, millepertuis, de rhue, de térébenthine, etc. *Sauvages*, qui faisait consister cette maladie dans la coagulation du sang, était porté pour les saignées, les délayans, les aromatiques et antiseptiques. Quelques autres sont allés jusqu'à condamner l'usage du quinquina à l'intérieur. *Scharp*, médecin anglais, le rejette entièrement. Il suffit, dit cet auteur, de donner à l'intérieur la thériaque et pratiquer une ou deux saignées, bassiner les parties avec l'eau-de-vie camphrée; et, quand elles sont noires, sphacélées, appliquer des maturatifs, des spiritueux, des dessiccatifs, et attendre patiemment le terme de la maladie. *La-*

peyronie, dans un cas de gangrène sèche, va jusqu'à interdire le vin, et mettre à l'usage de l'eau et du lait, pour tout aliment, un malade habitué à boire de cette liqueur, et qui guérit parfaitement. Je ne puis passer sous silence une lettre d'une demoiselle, écrite à Salerne, et insérée dans le deuxième volume des savans étrangers : elle contient des moyens thérapeutiques qui ont, suivant elle, constamment réussi entre ses mains. Ce traitement consistait à faire saigner deux à trois fois le sujet dans le commencement de la maladie, et, par ce moyen, calmait considérablement les douleurs ; elle enveloppait les parties affectées avec eau-de-vie et beurre, jusqu'à ce que la chaleur fût rétablie, ce qui ne tardait pas à arriver ; ensuite elle pratiquait des frictions avec le baume rouge, composé ainsi : trois livres d'huile d'olive, trois demi-setiers de vin, une livre de térébenthine, deux onces de santal rouge et une demi-livre de cire jaune, suivies d'un purgatif, et la guérison était subite. Dans ceux dont la gangrène était déjà avancée, elle en arrêtait les progrès avec l'eau escarrotique dont parle *Réad ;* l'escarre s'établissait très-promptement. Quand les doigts des pieds et des mains se trouvaient sphacélés, cette eau escarrotique les détachait dans leur articulation, et la maladie se terminait constamment sans accident fâcheux.

Ce traitement a été depuis considérablement modifié, sans pourtant qu'on en ait retiré de grands avantages. Il est vrai cependant que les spiritueux ont toujours paru constamment indiqués pour arrêter les progrès du mal.

Boerhaave a vu un homme caduc conserver, par l'application de topiques spiritueux, sa jambe gangrénée, pendant un an, sans que le mal fît des progrès. On lit dans les Ephémérides d'Allemagne qu'une femme de quatre-vingt-douze ans conserva jusqu'à sa mort une jambe affectée de gangrène, qui avait été précédée de grandes douleurs, ayant enduit cette partie d'huile de térébenthine, et qui devint sèche comme une momie. »

De tous ces traitemens, même de ceux plus modernes employés dans les divers hôpitaux ou isolément, il n'existe aucune assertion prononcée de leur efficacité, ni aucune amélioration constante. On a vu que tous les moyens ont été mis en usage pour arrêter son action délétère; mais aucun de ces moyens n'était basé sur les principes constitutifs de l'ergot; aussi étaient-ils sans succès: je dis sans succès, parce que la durée était indéterminable; la maladie faisait toujours des progrès, et la mort était presque toujours certaine; et, s'il arrivait que quelques infortunés échappassent à cette terminaison, ce n'était qu'à la nature qu'ils devaient leur salut.

ARTICLE DEUX.

Du Traitement que j'ai pratiqué en 1813, 1814, 1816 *et* 1820.

Ce traitement diffère sur quelques points de celui que rapporte M. *Bordot* et qu'il a extrait de mon premier mémoire.

Première période. Les moyens curatifs de cette période consistent, 1.° à changer le pain dont fait usage le malade, s'il contient du seigle ergoté; 2.° à lui donner des alimens succulens et toniques; quelquefois à faire précéder ce régime d'un léger vomitif, employé comme lavage ou comme moyen d'affaiblir et d'étendre l'acide ergotique : mais le moyen le plus prompt et le plus efficace est l'administration de la potion suivante :

Eau. . . . . onces 16.
Quina concassé. . . once » 1/2.

Faites, selon l'art, une décoction; coulez, édulcorez, laissez réfroidir et ajoutez :

Ammoniac liquide. gouttes de 15 à 20.

Selon le sujet et la période de la maladie, la dose est de 4 onces de six en six heures.

On peut remplacer le quina par la fleur de sureau à la dose de deux gros, et l'ammoniac par 4 onces de lessive de cendres de vigne; s'il se manifeste encore quelques symptômes, on peut en continuer l'usage deux et même trois jours, selon l'état du malade.

Deuxième période. Il faut employer les moyens indiqués dans la première période. Si la gravité des symptômes devient plus imminente, il faut augmenter la quantité de l'ammoniac de deux ou trois gouttes, ou la lessive d'une once ou deux. Extérieurement il faut, sur la partie malade, faire, pendant quelques secondes, de légères frictions avec une boulette de charpie ou un linge imbibé d'ammoniac, et environ une heure après les accidens cessent; s'il en restait quelques vestiges, on récidiverait le lendemain, ou on y suppléerait par un bain de lessive de cendres de vigne ou d'eau commune, dans laquelle on ajouterait 30 à 40 gouttes d'ammoniac liquide par litre d'eau ; ensuite on envelopperait toute la partie du membre affecté avec des linges imbibés de l'une de ces liqueurs.

Troisième période. 1.° Il faut débuter par les frictions avec l'ammoniac liquide; 2.° la potion ordonnée à la première période; 3.° s'il existe une partie du membre qui soit colorée en jaune, il faut imbiber d'ammoniac un linge fin et simple, et laisser ce linge appliqué cinq ou six minutes, ensuite faire usage du bain et des lotions indiqués à la deuxième période; 4.° si la gangrène a déjà envahi une partie du membre, faites une bandelette de linge double, large de sept à huit lignes, assez longue pour enceindre le membre putréfié; imbibez cette bandelette d'ammo-

niac, et faites-en l'application sur l'interstice qui sépare la partie saine d'avec le sphacèle, de manière à ce que cette bandelette s'applique également, dans toute la circonférence du membre, autant sur la partie saine que sur celle putréfiée : la largeur, la longueur et l'épaisseur de ce bandage doivent varier suivant les dimensions du membre. Lorsque le membre est un peu volumineux, il faut laisser la bandelette pendant trois ou quatre heures; faire ensuite les embrocations avec la lessive ou l'eau ammoniacale. Dès que la gangrène est bornée, ce qui a lieu dans l'espace de sept à huit heures, vous remplacez la bandelette de linge imbibé par une autre enduite d'onguent styrax : alors, détachez les parties sphacélées, faites la section de l'os, si cela est nécessaire; dès que la plaie est entièrement détergée, que la suppuration est louable, il faut observer l'étendue de la nécrose, qui se propage ordinairement de plusieurs lignes sous les chairs restées saines; si cela est nécessaire, on taille des lambeaux pour mettre l'os à nu; on l'entoure d'une mèche de charpie imbibée d'ammoniac pur, que l'on laisse appliquée pendant douze heures. Cette mèche cause une douleur vive, mais de peu de durée; on lui substitue une mèche enduite d'onguent styrax. Le pansement est continué jusqu'à la chute de l'os que vous obtenez avant quinze jours.

Ce traitement simple et méthodique est à la portée de tout le monde ; il est sujet à quelques modifications selon l'âge, le tempérament, le sexe ou l'état pathologique du malade.

Le grand nombre d'observations que je rapporterai à la fin de cet ouvrage, faites sur les différens individus que j'ai traités, pourront guider ceux qui trouveront quelques obstacles à l'exécution de ce traitement, et les mettre sur la voie des modifications qui pourraient devenir nécessaires.

CHAPITRE IV.

De l'Ergot employé comme Médicament.

ARTICLE PREMIER.

De l'action de l'Ergot sur l'Utérus.

Il suffit de voir ce que j'ai dit de l'action de l'ergot sur l'appareil digestif et sur le système vasculaire, d'apprécier son analyse, pour déceler l'erreur dans laquelle sont tombés *Sauvages* et d'autres praticiens qui prétendent que le sang est coagulé dans les vaisseaux par l'action de l'ergot. L'acide ergotique fait contracter les vaisseaux sanguins et en expulse le sang. Cet acide coagule le lait dans le sein des nourrices, restreint le calibre des vaisseaux lactés, et par là arrête la circulation du lait; les mamelles de-

viennent dures, sans inflammation ni douleur, et trois jours de l'usage du pain de seigle ergoté peuvent suffire pour les tarir.

D'après ces développemens et l'action de l'ergot sur les vaisseaux lactés, considérons la constitution du sang distribué à l'utérus pour la subsistance du fœtus : n'y a-t-il pas d'analogie entre la composition du lait et celle du sang destiné à nourrir le fœtus dans la matrice? Les vaisseaux utérins sont nombreux et capillaires; l'ergot devrait agir sur l'utérus comme sur les mamelles; à l'approche de l'accouchement, le sang abonde dans cet organe : s'il y a quelque analogie de ce sang avec le lait, l'acide ergotique, qui s'y trouve en plus grande abondance, en raison de la quantité du sang, contracte les vaisseaux utérins, coagule la partie nutritive que le sang contient, intercepte la communication de l'utérus avec le placenta ; ce dernier se détache; la matrice entre en contraction et la parturition a lieu.

On sait que dans tous les accouchemens il est d'usage de changer le régime des femmes qui sont dans cet état. On leur porte des secours et des soins extraordinaires. L'acide ergotique s'évacue par les lochies, perd de son influence; les lochies sont rares dans le début, puis limpides, puis régulières dans la suite. J'ai dit plus loin que les règles n'étaient point interceptées dans le cas de gangrène; je me trouverais en contra-

diction avec moi-même, s'il n'existait une différence entre le sang menstruel et celui qui alimente le fœtus ; les menstrues ne découlent point des artères, mais des sinus utérins (*voyez, Baudelocque*, paragraphe 310). Il est à présumer que l'ergot n'a point d'influence sur les tuniques de ces sinus, ou que la nature du sang qui en découle neutralise l'action de l'ergot.

Dans les épidémies de 1813, 1814, 1816 et 1820, les femmes, à dater du jour où elles faisaient usage du pain de seigle ergoté, éprouvaient, vers le troisième jour, les symptômes de la première période de l'ergotisme ; elles avortaient avec douleur et célérité; du huitième au quinzième jour et plus tard, si, avec ce pain, elles mangeaient des mets succulens et toniques ; pendant l'enfantement, elles éprouvaient un froid général et excessif, sur-tout lorsqu'elles étaient arrivées au terme : de trois mois jusqu'au sixième mois, les symptômes et les suites sont les mêmes; au septième, huitième et neuvième mois, les enfans ont eu vie ; quelques-uns ont vécu au septième et neuvième mois. Le signe caractéristique de ces accouchemens est la petitesse du pouls, sa dureté, le froid que les femmes éprouvent et qui persiste quelquefois trois à quatre jours, et cesse par un régime tonique.

J'ai fait manger à une chienne pleine des grains de seigle ergoté réduits en farine, a la

dose de quatre onces par jour, durant six jours; le deuxième jour, l'animal recherchait la chaleur; le troisième jour, il éprouvait des frissons; le quatrième jour, je mis dans du bouillon cinq à six gouttes d'ammoniac liquide, les accidens cessèrent; je continuai l'ergot à la même dose; le sixième jour la chienne avorta de quatre chiens vivans. Pendant l'avortement, le frisson était extrême; trois heures après, je lui fis avaler même dose d'ammoniac, le froid cessa par gradation : je cessai aussi l'usage de l'ergot, et l'animal ne parut plus éprouver aucun symptôme morbide.

L'ergot a donc une vertu obstétricale bien caractérisée : voyons si l'on peut le mettre en usage et à quelle dose on peut l'administrer.

ARTICLE DEUX.

De l'usage de l'Ergot dans l'Accouchement.

M. *Desgranges*, dans son mémoire, a développé avec art les différens accouchemens où il croit son usage efficace et utile. « Il a, dit ce médecin, écarté de ce tableau ceux dans lesquels la nature paresseuse prolonge le terme de l'accouchement, sans cesser totalement les douleurs; ceux en qui les douleurs seraient continues, sans dilatation préalable de l'orifice de la matrice, et tous ceux qui dévieraient de l'ordre naturel et qui entrent dans la catégorie des ac-

couchemens contre nature et laborieux : mais seulement on peut l'usiter dans les cas encore assez fréquens où les forces utérines cessent totalement et que l'enfant entre dans la cavité pelvienne. » D'après ce que j'ai rapporté sur les effets de l'ergot, je le croirais propre à arrêter les hémorragies ou pertes qui précèdent quelques accouchemens, et qui donnent des craintes pour les suites qu'elles peuvent avoir; mais l'ergot a-t-il une vertu constante et régulière? Employé au moment où il vient d'être recueilli, il est très-actif; lorsqu'il est sec, il perd sa vertu; étendu dans un liquide tiède, il peut la reprendre en partie.

On peut donc conclure que la vertu obstétricale de l'ergot découle de sa vertu putréfiante, et que cette vertu est due à la présence de l'acide. La comparaison de l'analyse de l'ergot avec sa formation démontre suffisamment le siége du principe actif dans la substance du grain ergoté. Il me reste de grands doutes sur l'effet qu'il doit produire selon M. *Desgranges* : si je compare la dose indiquée par cet auteur et par M. *Bordot*, dans ses nouvelles recherches sur l'emploi de l'ergot, imprimées à Paris en 1826, avec la quantité d'ergot qui entre dans le pain, avec le terme qu'il faut, d'après mes observations, pour produire l'avortement, et encore avec les expériences de M. *Chaussier*, je ne puis croire qu'une

dose aussi faible produise des effets aussi marqués, quand même l'estomac serait dans l'état de vacuité; les fonctions des tubes digestifs seraient-elles assez actives? la préparation du chyle serait-elle si prompte pour que l'ergot ou son acide agissent sur l'utérus en dix ou quinze minutes? M. *Desgranges* a été obligé quelquefois de récidiver la dose, et alors le succès a été bien plus lent.

Moi, je pense que tout au plus on peut conclure ce qui suit sur la vertu obstétricale de l'ergot du seigle: 1.° dans les cas reconnus propices, on peut administrer la poudre d'ergot récemment récolté à la dose d'un demi-gros à un gros; et, dans l'état sec, on peut en administrer un à deux gros, étendus dans des alimens liquides; si, après l'administration de cette dose ou d'une plus forte, la femme en couches éprouve les premiers symptômes des effets délétères de l'ergot, on doit administrer la quantité de six à dix gouttes d'ammoniac liquide dans une verrée d'eau sucrée, ou dans une légère infusion de sureau édulcorée.

I.re OBSERVATION.

Sur la formation de l'Ergot.

Depuis la publication de mon mémoire par M. *Bordot*, je me suis occupé de rechercher la formation de l'ergot. Le 20 mai 1819 m'en a

fourni une occasion bien favorable : il était près de onze heures du matin ; je traversais à pied un champ de blé-seigle, situé dans la commune de Melay, canton de Marcigny (Saone et Loire). Ce jour-là, le temps était clair, calme et chaud. Je fus surpris de voir s'élever dans l'air et par petits flocons une poussière jaune : mes regards se fixèrent sur les épis d'où je la voyais s'élancer ; je la vis sortir des valves de ces mêmes épis, et, pour son issue, je vis ouvrir ces mêmes valves et déployer deux petites anthères de couleur jaune-verdâtre, soutenues par un petit filet blanc qui les tenait suspendues en forme de fléau de balance, et flottantes sur la balle. Je disséquai une balle, et j'observai que sous les deux valves qui forment la balle il y avait deux autres valves petites, minces, découpées en chicorée, recouvertes d'une poussière blanche, au centre desquelles était le pistil ; sous lui, l'embryon de chacune de ces valves découpées, et de leurs aisselles sortaient les deux petits filets blancs qui soutenaient les anthères : je serrai dans ma main deux ou trois épis ; le pollen ne continua pas moins de s'élancer, et il déterminait, dans le point où il venait me frapper, un léger sentiment de chaleur. Ce jour-là, je fis une petite récolte de pollens de seigle qui suffit à mes expériences. Un peu plus avant dans le champ et près d'une mare d'eau, le seigle était plus touffu

et plus vivace : j'observai sur quelques épis qu'il existait des balles plus grosses et plus évasées ; que ces balles étaient de couleur jaune ; que sur quelques-unes d'entr'elles les anthères étaient encore renfermées dans la balle. Je détachai plusieurs balles des épis ; les valves étaient collées ; elles contenaient dans leurs cavités du pollen, dont les molécules étaient réunies par petites masses ; la partie des anthères renfermée était flétrie ; l'embryon était déjà taché à sa partie moyenne d'un petit point noir ; sur quelques embryons on distinguait de petites raies brunes qui s'étendaient, sur toute sa circonférence, en rayons divergens ; entre quelques-unes de ces balles on voyait surgir des grains ergotés. J'attribuai la formation de ces grains à la proximité de la mare et aux vapeurs qu'elle aurait exhalées. Plus d'une heure s'était écoulée, lorsqu'il me vint l'idée de prendre de l'eau dans mon chapeau et d'en jeter en l'air, pour la laisser retomber en gouttelettes sur les épis qui m'environnaient ; je répétai plusieurs fois cette manœuvre : j'observai que sur les épis, dont les valves étaient ouvertes ou disposées à s'ouvrir, quelques gouttes d'eau étaient restées suspendues à leurs barbes ; s'il arrivait qu'une balle inférieure s'ouvrît et que la goutte d'eau tombât sur cette balle, on la voyait subitement se refermer ; peu de temps après, on voyait cette même balle se gonfler,

et, en moins d'une heure, acquérir une teinte jaune ; à trois heures après midi, je levai la séance.

Le 22, je repasse dans le même champ ; le temps était couvert, la température chaude, sans pluie : arrivé à l'endroit du champ que j'avais arrosé le 20, je vis un grand nombre d'épis dont les balles étaient fermées ; ces balles étaient jaunes, applaties et grosses comme celles sur lesquelles j'avais observé le 20 des grains ergotés ; elles étaient poisseuses, gluantes, d'une odeur désagréable. Le pollen, les valves, les anthères, renfermés dans la balle, étaient noirs ; l'embryon était noir ou violet en partie ou en totalité ; la substance interne était liquide et d'un blanc terne ; quelques grains étaient déjà hors de la balle.

Le 30, je passais sur les bords de la Loire, près d'un champ de seigle ; ce champ était coupé par un bras du fleuve ; le seigle du champ était vert : j'aperçus quelques épis ergotés ; j'en récoltai plusieurs à différens degrés d'accroissement. Sur quelques-uns les anthères étaient adhérentes au grain, d'autres adhérentes à la balle dans laquelle elles étaient renfermées en totalité ou en partie. Depuis le 30 mai le temps avait été orageux et pluvieux, mêlé de fréquentes ondées de soleil ; le 6 juin, il était nébuleux. Il existait dans les parties du champ que j'avais visité le 30,

plusieurs épis qui n'avaient pas passé fleur; d'autres avaient fleuri durant les six jours. Je trouvai nombre d'épis chargés de six, sept, neuf et dix grains ergotés, et d'une grande quantité de mucilages clairs, transparens, d'un goût doux et sucré, qui couvraient la plante jusqu'à la racine. Ce mucilage, amassé sous forme de gouttes autour des barbes de quelques épis, ressemblait assez bien à de l'eau: j'en détachai quelques gouttes, et je les vis se reproduire; je passai à l'eau quelques-uns de ces épis, le mucilage disparut. Du 6 au 9 le temps était venu au beau; la chaleur était élevée : ce jour, je repris au même lieu le cours de mes observations. Je trouvai des grains ergotés de toutes grosseurs et de toutes formes : j'en recueillis de quatre à vingt lignes de longueur et de quatre lignes de circonférence; il y en avait de courbes, de droits, et d'autres dont les proportions n'étaient pas régulières. Le mucilage s'était transformé en une poussière blanche sucrée, qui recouvrait l'ergot, l'épi et la tige, jusqu'à sa racine; le chevelu de cette dernière était moins délié que celui du bon grain. Les grains récoltés sur la plante avaient une odeur tirant sur celle des cantharides desséchées.

Le 21 mai 1820, les seigles entraient en fleur. Le temps avait été pluvieux, couvert et frais, pendant quelques jours: je crus qu'il aurait été

propice à faire naître l'ergot. Je me rendis près de plusieurs champs de seigle pour observer; je vis plusieurs épis dont les anthères étaient adhérentes à la balle et qui la dépassaient en partie; mais ce pollen était évacué ; plusieurs grains avaient avorté; la plus grande partie continuait sa végétation. Le 24, le temps était chaud et beau ; la plus forte partie des champs avait passé fleur, ou était en fleur. Il faisait un peu de vent; je ne pus, ce jour-là, récolter du pollen. Le 27, à une heure après midi, il y eut une petite pluie qui dura une demi-heure; ensuite le soleil se montra, et la chaleur survint. A cinq heures du soir, je me trouvai sur les bords de la Loire, près d'un champ de seigle qu'environnaient des marécages : ce seigle, encore vert, était touffu, à peine entrait-il en fleur; sur six épis seulement je trouvai des dispositions ergotiques ; ces épis étaient gluans et d'un vert foncé. L'un d'eux avait une balle jaune à laquelle on remarquait déjà une goutte de mucilage; un autre avait aussi une balle jaune et un grain déjà hors de la balle. Le pollen et les anthères étaient renfermés dans la balle. L'embryon du premier était blanc, flasque ; sa substance était pâteuse, grumelée, d'une odeur de levain, et conservait sa forme naturelle. Un troisième présentait des rayons violets; il était hors de la balle et déjà volumineux. Une partie de l'écorce du grain était violette ; les an-

thères et le pollen étaient à l'extrémité supérieure de la balle et couverts d'un mucilage transparent. La substance du grain était blanche, pâteuse, grumelée, d'une odeur aigre-putride, tirant sur celle des cantharides sèches; les autres étaient au même degré d'accroissement. Il paraît que cette production avait eu lieu en cinq heures de temps. J'ai gardé ces épis trois jours, la tige dans un vase où il y avait de l'eau; ils n'étaient point changés; le grain était seulement plus violet, sans avoir pris de l'accroissement. L'une des balles, traitée par l'ammoniac, a donné au liquide une couleur jaune-violacée.

J'ai remarqué sur les épis plusieurs insectes, tels que grosses punaises noires, des mouches qui ressemblaient aux hannetons; entr'elles il y en avait de rouges de même forme; plusieurs espèces d'araignées, etc. J'observai leurs actions; les unes mangeaient les barbes du blé; d'autres les bords des valves; d'autres suçaient l'humidité entre ces valves, et d'autres le suc des fleurs, mais aucune ne s'attachait aux épis ergotés; une mouche ordinaire était sur la tige et suçait le mucilage. J'ai trouvé le même nombre de ces insectes dans d'autres champs où il n'y avait point d'ergot: néanmoins, il y a eu des communes où l'ergot fut très-abondant, et notamment dans des communes de Saone et Loire, situées à l'ouest de ce fleuve, et dans quelques-unes de celles du département de l'Allier.

L'année 1821 ne m'a fourni que peu d'exemples de formation d'ergot, quoique la saison ait été pluvieuse; mais elle était froide et venteuse, et cette circonstance a pu nuire à cette production; malgré ce, il y eut des exemples de son action délétère.

Explication de la planche.

Figure 1.re Balle s'ouvrant pour lancer le pollen par un beau soleil.

a. Le pollen.

bb. Les anthères.

cc. Les filets qui soutiennent les anthères.

dd. Les pétales.

e. Le pistil.

f. L'embryon formant un caryopse ovoïde.

gg. les deux valves formant la glume ou balle.

h. L'arête filiforme.

i. L'épicène.

Fig. 2.e L'ergot dans la balle et desséché par le soleil.

a. Portion de l'anthère contenue dans la balle.

b. Grain ergoté dont la végétation est arrêtée par la chaleur, et percé de petits trous.

c. Arête filiforme.

d. Balle violacée.

Fig. 3.e Balle, fermée par la pluie, qui laisse apercevoir au dehors les anthères; elle est teinte de jaune.

aa. Les anthères.

Fig. 4.ᵉ Balle ouverte à dessein pour distinguer le principe putréfiant de l'ergot.

aa. Les anthères fanées.

b. Le pollen grumelé dans la balle sur les pétales, les filets et l'embryon.

c. Point noir, ou principe de putréfaction.

dddd. Rayons violacés partant du point noir, en se divergeant sur le caryopse ovoïde.

Fig. 5.ᵉ Epi de seigle ergoté contenant six grains d'ergot de différentes formes. Cet épi, la tige, les feuilles et jusqu'à la racine, sont couverts d'un mucilage transparent.

aaaa. Goutte de mucilage aux extrémités des barbes.

bbbbbb. Grain ergoté dont la végétation est encore en activité.

ccc. Les feuilles chargées de mucilage.

dd. Troncs de plusieurs tiges coupées.

II.ᵉ OBSERVATION.

Sur la découverte de l'Acide.

Les premiers jours de septembre 1813, fatigué du peu de succès que j'obtenais des différens traitemens employés jusqu'alors contre l'ergotisme, et voyant augmenter chaque jour le nombre des sujets atteints de cette maladie, je me procurai une quantité d'ergot que je soumis à différentes épreuves, afin de découvrir le prin-

cipe putréfiant qu'il contenait; ces épreuves furent d'abord sans succès. Cependant je pris deux flacons ; dans chacun d'eux j'introduisis deux onces d'un même liquide. Dans le premier flacon je mis macérer vingt grains ergotés; dans le second je plaçai vingt grains de seigle qui n'offraient pas de monstruosités; j'en fis autant pour vingt liquides différens. Les quarante flacons qui contenaient le sujet de mon expérience furent rangés sur un rayon : je n'observai d'action chimique que dans les trois liquides suivans : l'ammoniac, la lessive de cendres de vigne et l'eau-de-rabel. Dans le flacon d'ammoniac qui contenait le seigle ergoté, je vis de suite se dégager de chaque grain de petits nuages pourprés qui, en moins de deux minutes, donnèrent à la liqueur une couleur de lie de vin ; le même effet fut produit par la lessive de cendres de vigne, mais plus lentement; il s'opéra aussi un changement dans l'eau-de-rabel qui se colora gris-bleu, apparemment que cette liqueur n'était pas naturelle. M. *Desgranges* m'écrit que l'ergot détermine un beau rouge dans cette liqueur.

En juin 1820, avec les récoltes que je fis aux différentes époques de la végétation ergotique, je tentai les épreuves suivantes au moyen de l'ammoniac : le pollen du seigle récolté colore l'ammoniac d'un beau jaune; les balles, au premier degré de fermentation, lui donnent un

jaune plus terne ; les balles où déjà l'embryon était taché de noir et qui renferment les anthères, produisent un jaune violacé ; celles dont le grain est sorti de la balle ou dont il est prêt à sortir, et qui était rayonné de noir ou partie toute noire, produisent un violet clair ; la partie interne du grain séparé de l'écorce donne la même couleur que celle que donnent les premières balles ; l'écorce ratissée produit seule la couleur lie de vin.

III.e OBSERVATION.

Sur le Traitement prophylactique.

Le 18 septembre 1814, je fis infuser à froid, pendant une heure, dans trois seaux de lessive de cendres de vigne, une mesure (quarante-deux livres) de seigle, dont un tiers était ergoté ; dans ce laps de temps, la lessive prit la couleur lie de vin ; après quoi, je fis laver le grain dans plusieurs eaux, jusqu'à ce que cette dernière ne soit plus colorée : je fis sécher le grain au soleil ; je le fis moudre, pétrir et cuire ; je le coupai moi-même, il n'avait point de taches violettes ; le goût était le même que celui du pain fait avec du bon grain ; j'en mangeai plusieurs jours et mon domestique le finit, et ni l'un ni l'autre nous n'en fumes incommodés. Ce pain était moins levé que celui fait avec le bon grain, malgré que les mêmes précautions eussent été prises pour l'un comme pour l'autre.

IV.e OBSERVATION.

Sur la détérioration de l'Ergot.

Le 13 février 1813, je fus appelé au domicile du sieur Longeot, charpentier en bateaux, de la commune d'Artaix, canton de Marcigny, pour un autre cas que l'ergotisme. En ma présence on apporta un sac de seigle qui contenait trois mesures dont au moins un sixième était ergoté : je recommandai de soustraire l'ergot, ce à quoi ce particulier n'eut point d'égard ; ils en firent leurs alimens et n'en furent point incommodés ; la femme seulement s'aperçut d'une petite diminution dans son lait. Je m'instruisis où ils l'avaient acheté et depuis quand il était battu ; ils m'apprirent qu'il avait été battu en août et resté en tas dans les greniers jusqu'à ce jour.

V.e OBSERVATION.

Première période. — Sur le Pain ergoté mangé chaud.

Le 6 juillet 1814, M. B.***, de la commune d'Avrilly (Allier), voulant faire ses moissons, avait fait couper du seigle dans lequel était environ un dixième d'ergot ; en avait fait du pain pour alimenter un plus grand nombre d'ouvriers qu'il devait avoir le lendemain. M. B.*** distribue à dix batteurs de ce pain encore chaud. Le même soir, tous ces hommes furent incommodés

de vomissemens, de diarrhées, de nausées, d'étourdissemens; le lendemain, ils avaient perdu leurs forces et tombaient sur la paille, incapables de travailler. Ce propriétaire reconnut bientôt les effets de l'ergot; il changea la nourriture de ses ouvriers; leur donna du vin, et le surlendemain ils reprirent leurs travaux.

VI.e OBSERVATION.

De l'Ergot sur les nourrices.

Je pourrais rapporter sur ce fait plusieurs observations, mais la présente les renferme toutes. Le 3 octobre 1813, je fus consulté par Marie Marchand femme Amelot, de la commune de Melay, canton de Marcigny, laquelle se plaignait d'avoir perdu son lait pour avoir fait usage du pain de seigle ergoté. Du même jour j'ordonne un régime succulent et tonique; je lui administrai, dans douze onces d'infusion de sureau édulcorée, douze gouttes d'alcali volatil fluor, pour une potion à prendre en quatre doses, de quatre en quatre heures. Le 6, elle allaitait son enfant; le 10, elle reprit l'usage du pain ergoté; le 14, le lait a disparu; même procédé: le 22, elle nourrit; le 26, elle mange du même pain, mais chaud; le 27, le lait est perdu; le 28, nausées, crampes; le 30, remise au régime et traitement; le 3 novembre, elle était en pleine santé.

VII.e OBSERVATION.

De l'Ergot sur les femmes grosses.

Le 20 octobre 1813, je suis appelé au domicile de M. C.***, de la commune de Luneau (Allier), pour son épouse qui éprouvait les douleurs de l'enfantement dans une grossesse de six mois. Cette dame, d'une faible constitution, éprouvait un froid continuel; le pouls était petit, concentré; elle avait le sein fade et petit. Je la fis mettre au régime, sans penser à l'ergot. La couche fut briève et les douleurs actives.

Le 24 août 1814, la même accoucha au septième mois avec les mêmes symptômes et les mêmes suites: l'enfant a vécu deux mois. Depuis, cette dame a eu d'autres couches qui sont venues à terme et ont été très-heureuses. La malade n'a point éprouvé de froid, et le pouls était développé comme dans l'état naturel; les seins étaient pleins et souples. J'appris alors qu'elle avait mangé du pain ergoté en 1813 et 1814, et que ses domestiques en avaient été incommodés à la première période, mais qu'elle ne croyait pas que le peu qu'elle en avait mangé pût lui être nuisible. Les enquêtes que j'ai faites, selon les désirs de M. *Desgranges*, auprès des femmes dans les familles desquelles j'avais fait des traitemens, m'ont assuré avoir éprouvé les mêmes effets dans leurs fausses couches, et qu'elles

n'ont accouché les unes qu'après six jours de l'usage du pain, et les autres huit, dix et même jusqu'à vingt jours. J'ai observé que cette variété d'époques dépendait du tempérament des femmes et de leur plus ou moins succulente nourriture.

VIII.e OBSERVATION.

Sur le premier essai de l'ammoniac.

Le 3 septembre 1813, Marie Brossard, âgée de 19 ans, d'une bonne constitution, entre à l'hospice de Marcigny, supportant depuis quinze jours des crampes, un engourdissement, un fourmillement, un froid continuel à la main gauche; cette main était déjà colorée rose, avec affaissement des chairs, perte du pouls à l'avant-bras, mais encore palpable à la partie supérieure de l'artère brachiale. Le 4, j'ai administré extérieurement décoction de sureau alcoholisée et camphrée; intérieurement, décoction de quina concassé, quatre gros par jour: le 6, mêmes symptômes, mêmes souffrances et même traitement.

Le 7 au matin, j'imbibai d'ammoniac une boulette de charpie; je frictionnai l'avant-bras, la main et les doigts environ une minute. Ma surprise fut extrême quand, avant qu'une heure se soit écoulée, la malade me dit que les douleurs avaient cessé; et de suite la chaleur se rétablit; la peau reprend sa souplesse et son élas-

ticité. Intérieurement j'ajoute à chaque dose de décoction de quina trois gouttes d'ammoniac.

Le 8, le pouls est recouvré à l'avant-bras; même traitement intérieurement ; extérieurement bains de lessive de cendres de vigne : le 9, supprimé le traitement interne; le 10, parfaitement guérie; le 12, sortie de l'hospice.

IX.e OBSERVATION.

Sur la première période, troisième degré.

Le 10 octobre 1813, je fus appelé en passant chez le nommé Buinet, locataire en la commune d'Avrilly (Allier). Ce malheureux père de famille, âgé de 30 ans et sa femme de 26, trois petits enfans dont le plus âgé avait 5 ans; le dernier sevré depuis six semaines pour cause de symptômes de grossesse, tous éprouvaient différentes affections causées par l'usage du pain de seigle ergoté, dont ils usaient depuis sept à huit jours. Le mari, fort et vigoureux, avait éprouvé des maux de cœur et des étourdissemens, des envies de vomir, des faiblesses avec abattement et des céphalalgies. La femme, qui ordinairement avait du lait d'un enfant à l'autre, l'avait perdu. Les petits enfans criaient du froid et des douleurs qu'ils éprouvaient aux pieds et aux mains. Craignant de leur confier l'usage de l'ammoniac, je leur fis faire une lessive de cendres de vigne; j'en graduai la quantité et j'indiquai

la dose pour chacun d'eux, dans une quantité désignée d'infusion de fleur de sureau édulcorée, pour être prise à l'intérieur; des embrocations de lessive et des bains de cette même liqueur pour l'extérieur.

Le 13, je repasse chez les malades. Il est résulté de ce traitement que l'homme et les enfans étaient mieux; que le même soir la femme avait éprouvé une perte et n'avait point fait usage des remèdes. Plusieurs personnes, depuis cet indice, ont fait le même traitement avec le même succès.

X.e OBSERVATION.

Sur la deuxième période, premier degré.

Le 1.er novembre 1813, s'est présenté le sieur Melon (Philibert), du village de Verfout, commune de Melay, canton de Marcigny (Saone et Loire), âgé de 40 ans, d'une bonne constitution, atteint depuis dix à douze jours d'un fourmillement aux extrémités inférieures des membres thorachiques, avec crampes, douleurs aiguës dans les os, ayant eu des nausées, des étourdissemens, le pouls petit, peu sensible. Je frictionnai les avant-bras et les mains avec l'ammoniac; et, pour l'intérieur, la décoction de quina avec l'ammoniac à la dose de quatre gouttes par prise de huit en huit heures: le lendemain, un bain de lessive d'une heure. Tandis que je préparais les remèdes, le malade devint calme

par gradation ; et, comme j'allais les lui remettre, il me dit d'un grand sang-froid : je crois bien, Monsieur, que je n'en ai pas besoin ; je me sens tout guéri. Le 3, il revint m'annoncer qu'il avait repris ses travaux d'agriculture et qu'il n'éprouvait plus aucune douleur.

XI.e OBSERVATION.

Sur la deuxième période, deuxième degré.

Le 8 octobre 1813, le sieur Thevenet (Antoine), de la commune de Saint-Julien-de-Cray, canton de Semur (Saone et Loire), âgé de 20 ans, est entré à l'hospice de Marcigny. Atteint depuis trois semaines des premiers symptômes de la première période de l'ergotisme, il éprouvait l'engourdissement, le froid ; les membres étaient colorés rose-pâle ; les chairs des extrémités inférieures des membres pelviens étaient affaissées ; le pouls était perdu ; à peine pouvais-je palper les artères brachiales et crurales, dont le calibre était considérablement diminué ; les pulsations étaient régulières, l'appétit passable, l'œil sec, les urines et les selles libres et le ventre souple. Le 9, friction avec l'ammoniac depuis le genou jusqu'aux doigts de pied, sans omettre les interstices des orteils : le soir, répétée sur le pied, bains et embrocations de lessive : Intérieurement, décoction de quina ammoniacé, de quatre gouttes par dose. En moins

d'une heure, le froid et les douleurs cessèrent aux jambes, et le soir aux pieds; nuit calme. Le 10, couleur naturelle à la peau, le pouls rétabli; même traitement intérieurement : bains à l'extérieur. Le 11, le malade marche; bains, embrocations et potions supprimés. Le 12, le mieux continue; le 16, purgé; le 20, sorti de l'hospice parfaitement guéri.

XII.e OBSERVATION.

Sur la deuxième période, troisième degré.

Le 12 novembre 1813, me fut présenté le nommé Jean-Claude Chevalier dit le Grand-Bert, de la commune d'Avrilly, canton du Donjon (Allier), âgé de 50 ans, d'une bonne constitution, éprouvant depuis environ un mois des douleurs et un froid insupportables aux membres thorachiques et principalement aux doigts. L'avant-bras était rose-pâle, la main jaune, et les doigts étaient légèrement tuméfiés et insensibles; on ne palpait plus l'artère radiale, et bien faiblement la brachiale.

De suite frictions à l'avant-bras, compresse simple imbibée d'ammoniac sur la main, double sur les doigts : ces derniers appareils restèrent cinq à 6 minutes, ensuite enlevés et remplacés par des linges trempés dans la lessive, appliqués sur toutes les parties affectées des membres; intérieurement décoction de quina avec huit gouttes

d'ammoniac par dose, de six en six heures; trois heures après, les accidens cessèrent, et le malade passa une bonne nuit.

Le 13, l'avant-bras qui était rose-pâle reprit sa couleur naturelle ; la main qui était jaune prit la couleur rose-pâle, et les doigts tuméfiés restèrent jaunes et insensibles. Ce même jour je fis une nouvelle friction sur la main et les doigts avec l'ammoniac, puis des embrocations de lessive ; le soir, bain de lessive ; intérieurement, décoction de quina avec quatre gouttes d'ammoniac. Le 14, le pouls est rétabli ; à l'avant-bras, couleur naturelle ; à la main et aux doigts, couleur rose ; les dernières phalanges restent jaunes et insensibles : extérieurement, bains de lessive et embrocations *idem*. Le 15, intérieurement quina seulement ; extérieurement, compresses et bain ; le 16, *idem ;* le 19, purgé ; le 20, repris ses travaux. Dans le courant de novembre 1819, j'ai revu ce malade. Les dernières phalanges ont toujours la couleur jaune ; elles sont encore insensibles et font corps avec les ongles.

Le même succès a été obtenu sur Louise Charier, âgée de 22 ans, de la commune d'Artaix ; sur Catherine Baudouin, âgée de 19 ans, de la commune de Chenay ; François Chopin, sa femme, ses enfans, ses domestiques; enfin nombre d'autres à la même période. Il en est dans ce nombre à qui les doigts entiers sont restés secs, jaunes et insensibles.

XIIIe OBSERVATION.

Sur la troisième période, premier degré.

Le 21 septembre 1813, la femme Alix, du village des Charriers, commune de St.-Martin-du-Lac, canton de Marcigny, âgée de 36 ans, d'une bonne constitution, entra à l'hospice de Marcigny éprouvant un froid insupportable, un engourdissement général des bras, avant-bras et mains : les premiers étaient roses-pâles ; les seconds jaunes, ainsi que la main et les doigts. L'annulaire gauche était boursouflé jusqu'à la deuxième articulation ; les extrémités des autres doigts se disposaient à le devenir ; les artères n'étaient point palpables, excepté l'axillaire.

Le 22 au matin, régime succulent et tonique, frictions sur le bras, compresse simple sur l'avant-bras, double sur la main, cordonnet de charpie autour du doigt sphacélé et sur l'intermédiaire qui se trouve entre la partie saine et la partie putréfiée ; le tout imbibé d'ammoniac pur. Cet appareil resta appliqué environ cinq à six minutes, excepté le cordonnet de charpie qui resta jusqu'au soir ; les compresses levées furent remplacées par d'autres imbibées de lessive de cendres de vigne, et le soir le cordonnet de charpie par une bandelette enduite d'onguent styrax. Les membres pelviens éprouvaient le froid et furent seulement frictionnés avec l'ammoniac.

Intérieurement, décoction de quina, sept à huit gouttes d'ammoniac par verrée. La nuit fut calme et les douleurs cessèrent. Le 25, la gangrène était bornée sous la bandelette de styrax; l'avant-bras avait sa sensibilité et la couleur rose; le bras et les autres membres étaient dans leur état naturel: la main était restée jaune; frictions sur cette partie; même traitement intérieurement et extérieurement. Le 24, l'ongle et l'épiderme se détachèrent et suivirent l'appareil, à partir de l'endroit où la gangrène était bornée: dessous l'épiderme, les chairs étaient sèches et collées aux os; elles étaient d'un noir violet. Au bord de la partie saine, j'observai un suintement précurseur de la suppuration; le pouls était rétabli à l'avant-bras; les mouvemens des membres s'exécutaient librement et sans douleur. Extérieurement, même traitement; supprimé l'ammoniac. Le 25 et 26, *idem.* Le 27, la suppuration était louable et abondante: je détachai les chairs adhérentes à la deuxième phalange; je désarticulai cette dernière; même traitement. Le 28, je m'aperçus que l'os était détaché dans l'articulation métacarpienne, sans que les tégumens aient été putréfiés jusqu'à cette partie de l'os. Je fis vaciller cet os, il me resta à la main. J'observai que les chairs débordaient la partie restante de trois à quatre lignes: je vis que la tête de la troisième phalange était encore cariée. J'intro-

duisis sur cette partie osseuse une petite boulette de charpie imbibée d'ammoniac : son application fut douloureuse, mais de peu de durée ; et dans le premier cas l'ammoniac n'excitait que des sensations agréables. La boulette resta jusqu'au soir. Intérieurement, supprimé le quina ; lotions lixivielles à l'extérieur. Le 29 et 30, même pansement. Le 1.er octobre, *idem*. Le 3, purgée; extraction de la portion de phalange nécrosée dans sa partie spongieuse. Le 7, la cicatrice. Le 8, sortie de l'hospice. Cette femme était réglée à son entrée à l'hospice.

A la même période et au même degré, étaient Claude Burdin de Chenay, Charnet de Céron, Magnien de Chambilly, et vingt autres, traités de la même manière avec le même succès.

XIV.e OBSERVATION.

Sur la troisième période au deuxième degré.

Le 5 août 1813, je fus appelé au domicile de Louis Gatay, propriétaire en la commune de Melay, âgé d'environ 34 ans, souffrant depuis près d'un mois les symptômes et les accidens énoncés aux périodes antérieures. La disette du grain le fit avoir recours à son champ, quoique le grain, dans lequel était au moins un tiers d'ergot, ne fût pas en parfaite maturité. Il le fit griller au four et au soleil, le fit moudre, en fit du pain dont il vécut. Ce malade recourut à

un médecin qui prit les premiers symptômes de l'ergotisme pour une affection rhumatismale. L'empirisme, d'un autre côté, lui prodiguait ses soins; mais le mal allait toujours croissant: c'était le second malade que je visitais; j'étais aussi neuf que le premier médecin sur cette espèce de maladie dont j'ignorais la cause et les effets. Le malade mit ses membres à découvert. Le pouce et l'index gauches étaient sphacélés; les autres parties du membre étaient conformes à la précédente observation; il éprouvait les mêmes douleurs. Ce malade se fit conduire à Marcigny où il arriva le 6. Je le mis au régime succulent et tonique: intérieurement le quina en poudre, deux gros de quatre en quatre heures; le soir, potion calmante. Le 7, extérieurement poudre de quina, onguent styrax, décoction de quina alcoholisée et camphrée, potion calmante.

Le 11, amputation de l'index à la partie moyenne de la seconde phalange, sans hémorragie; mêmes douleurs et même froid; continuation des moyens internes et externes. Le 16, je détachai les escarres du pouce ainsi que la première phalange; la suppuration était louable et la plaie tendait à cicatrice.

Le 21, la gangrène gagne l'articulation métacarpienne. Le 30, elle paraît se borner: plus forte dose de quina avait été administrée; mêmes sensations, mêmes douleurs; continué ainsi jus

qu'au 8 septembre, pendant lequel temps la gangrène n'avait plus fait de progrès, mais n'était point bornée. Ce jour-là, le matin, j'appliquai sur toute la partie putréfiée un plumasseau imbibé d'ammoniac que je laissai jusqu'au soir; frictions aux membres et application de compresses comme dans les précédentes observations, bains de lessive; intérieurement décoction de quina, huit gouttes d'ammoniac. Le soir, le malade est calme; le froid a cessé. Dans la nuit, il obtint un long et paisible sommeil que n'avaient pu jusqu'alors produire les remèdes opiacés.

Le 9, la suppuration était établie au carpe du pouce et de l'indicateur, au métacarpe du médius. Le 10, à défaut de lessive, je fis préparer un bain avec trente gouttes d'ammoniac par litre d'eau; embrocations avec la même liqueur. Intérieurement huit gouttes d'ammoniac dans la décoction de quina. Le 11, même traitement interne et externe; pansement avec le styrax. Le 20, extraction des os. Le 28, cicatrice complète : retourné à son domicile.

Pendant la cure du mari, la femme, qui continuait l'usage du pain, fit une fausse couche, étant grosse de cinq mois. Cette malheureuse fut abandonnée à la nature.

Le 19 août 1816, le même homme se représente à moi avec les symptômes de la première

période. L'expérience ne l'avait point corrigé. Je suivis les procédés indiqués pour cette période. Il fut encore guéri pour la seconde fois.

Plus de trente personnes se sont trouvées dans le même cas, dans les différentes années qu'ont régné ces épidémies.

XV.e OBSERVATION.

Sur la troisième période au troisième degré, avec exfoliation partielle des os spongieux du tarse.

Le 20 septembre 1813, entra à l'hospice de Marcigny Etiennette Meulien, orpheline, de la commune de Vindecy, âgée de 11 ans, ayant le pied droit sphacélé jusqu'au tarse, la jambe jaune et insensible, éprouvant un froid continuel, avec douleurs aux quatre membres et perte totale des battemens artériels de ces membres.

Le 21, j'appliquai autour du pied sphacélé un plumasseau étroit et assez long pour faire le tour du pied et recouvrir également la partie saine et la partie sphacélée, ce plumasseau imbibé d'ammoniac; une compresse simple sur la jambe et des frictions sur la cuisse et les autres membres avec une boulette de charpie; le tout imbibé d'ammoniac. Le soir, linge imbibé de lessive; intérieurement infusion de sureau (à défaut de quina), ammoniac trois gouttes par dose. Le 22, plus de froid, plus de douleurs; la gan-

grène bornée : extérieurement, pansement avec le styrax et la lessive : intérieurement une cuillerée de lessive au lieu d'ammoniac. Le 23, la jambe et les membres étaient dans l'état naturel; le pouls était rétabli. Le 25, je désarticulai l'extrémité du pied, entre le tarse et le métatarse : la seconde rangée des os me parut encore cariée, quoique les chairs environnantes fussent vives et en bonne suppuration. Je mis sur les os un plumasseau d'ammoniac qui excita une douleur vive de peu de durée, que la malade n'avait point éprouvée à la première application de l'ammoniac. Extérieurement, continué le même traitement; à l'intérieur, supprimé. Le 5 octobre, extraction des os du tarse par portion; le troisième cunéiforme tombe seul en entier; les autres s'exfolient par tiers ou par moitié. J'observai que la portion restante était recouverte de papilles charnues : la cicatrice fut prompte. Le 30, la malade était radicalement guérie. La pitié des administrateurs la fit rester à l'hospice jusqu'au printemps. Elle se rendit utile et marchait très-bien sur son talon.

XVI.e OBSERVATION.

Sur la troisième période au quatrième degré. Effet de l'ammoniac sur les nécroses ergotiques.

Le 9 novembre 1816, Claude Rivollier, de la commune de Fleury, canton de Semur (Saone

et Loire), âgé de 12 ans, fut apporté à l'hospice de Marcigny, la jambe gauche sphacélée jusqu'à l'articulation du genou, ayant éprouvé les symptômes de l'ergotisme. Ce malade était atteint d'un froid violent, la cuisse jaune et insensible, le pouls petit et concentré, l'appétit passable. Ce malade avait changé son régime depuis plus de trois semaines et avait subi d'autres traitemens.

Le 10, Amputation de la jambe sphacélée au-dessous de l'articulation, cordonnet de charpie autour du genou imbibé d'ammoniac; frictions sur la cuisse, embrocations de lessive: intérieurement, décoction de quina avec huit gouttes d'ammoniac. Le 12, la gangrène bornée. Extérieurement styrax, lessive: intérieurement décoction de quina, quatre gouttes d'ammoniac. Le 14, chute des escarres. Je m'aperçus que le nerf poplité était sensible, quoique environné de parties putréfiées; même pansement et traitement, excepté l'ammoniac.

Le 21, obligé de m'absenter quelques jours et de confier le service de l'hospice à la bienveillance de mes confrères.

Le 6 février 1817 (trois mois d'absence), on avait supprimé mon traitement. La cicatrice joignait les os, et ces derniers étaient encore adhérens; le moignon était cicatrisé jusque contre les os: je tentai inutilement de les extraire.

J'introduisis entre le péroné et le tibia une sonde d'argent qui pénétra à plus de deux pouces. Je reconnus aussi des fongosités charnues : je jugeai que la nécrose n'était point bornée. Je me déterminai à inciser les parties latérales du moignon jusqu'à la nécrose. Je relevai les lambeaux, afin d'appliquer autour des os un cordonnet de charpie imbibé d'ammoniac : la douleur fut vive et courte. Le 12, le péroné se détache au lever de l'appareil. Le 15, le tibia cède à un léger ébranlement. J'observai qu'une partie du condyle externe était détachée, quoique cette partie de l'os soit spongieuse. Le 24, cicatrice parfaite. Le 28, sorti de l'hospice parfaitement guéri.

XVIIe OBSERVATION.

Sur la dernière terminaison.

Le 13 septembre 1813, il m'arrive sur une charrette quatre personnes de la famille Chopin, commune de Bourg-le-Comte, canton de Marcigny (Saone et Loire), au nombre desquelles était une petite fille âgée de 10 ans. Elle avait les quatre membres putréfiés jusqu'aux articulations des membres avec le tronc. Elle était altérée et avait encore tout son raisonnement ; les mouvemens du cœur étaient sensibles et réguliers. Elle fut reconduite à son domicile où elle mourut le 15 du même mois, et non en 1815, comme le rapportent M. *Bordot* et M. *Orjollet.*

XVIII.e OBSERVATION.

Sur les ulcérés et obstrués.

Le 25 juillet 1813, appelé au domicile de Claude Ravat, propriétaire à Avrilly, canton du Donjon (Allier), âgé de 62 ans, atteint depuis quelques mois d'une petite ulcère à la jambe gauche, d'un tempérament phlegmatique, la rate obstruée. Ce malade éprouvait un froid permanent, des douleurs aiguës, le pied jaune; le gros doigt du pied sphacélé. J'attribuai l'absence du pouls à un vice de conformation (ce malade fut un des premiers qui me furent confiés). Je mis ce malade à l'usage externe d'une décoction de quina alcoholisée et camphrée, l'onguent styrax sur plumasseau; intérieurement le quina en substance et en décoction, quinze gouttes de laudanum pour la nuit.

Le 16 août, le pied était sphacélé; la gangrène parut bornée au tarse: amputation entre la première rangée et la seconde des os du métatarse, sans hémorragie. Du 20 au 25, la gangrène gagne la petite plaie, et paraît s'y borner: je sépare le pied d'avec la jambe. Le 29, je fis l'amputation au-dessous de l'articulation du genou, sans hémorragie: les parties contenantes étaient saines; celles contenues étaient putréfiées; l'os me parut nécrosé à une distance plus éloignée. Je remarquai une portion blanche que

je reconnus être le nerf tibial postérieur. Je le saisis avec une pince, et le malade éprouve de la douleur; et plus je me rapproche de la partie supérieure en pinçant, et plus la douleur est vive. Je reconnus à côté l'artère tibiale postérieure; je la trouvai racornie, noire, ne permettant pas même l'introduction du plus petit stylet. Ayant disséqué la partie du membre amputé, je voulus, au travers du désordre du sphacèle, suivre les nerfs et les vaisseaux. La blancheur du nerf me permit de le reconnaître à plus d'un pouce; mais les artères étaient réduites à rien. Les veines contenaient une humeur putride, noirâtre, fétide; et, ainsi que les artères, leur diamètre était restreint, mais bien moins que les artères. Même traitement extérieurement; vingt gouttes de laudanum liquide.

Le 1.er septembre, au lever de l'appareil la gangrène avait gagné l'articulation du genou; le froid subsistait toujours; l'autre pied et les mains commençaient déjà à l'éprouver; le pouls était toujours insensible. Même traitement extérieurement: intérieurement un grain d'extrait d'opium muqueux, soir et matin jusqu'au septième jour, sans mieux apparent.

Le 8, appliqué un long plumasseau imbibé d'ammoniac autour et au-dessus de l'articulation, à l'endroit où semblait être bornée la gangrène; frictions avec l'ammoniac sur les autres membres

et la cuisse amputée ; intérieurement décoction de quina avec six à sept gouttes d'ammoniac par dose, de quatre en quatre heures ; supprimé l'opium. La nuit fut calme et suivie d'un long sommeil. Le 9, la gangrène est bornée ; pansement avec le styrax et la lessive. Le 12, les escarres tombèrent ; la sensibilité était revenue, le pouls rétabli. Le 14, supprimé l'ammoniac à l'intérieur. Le 15, l'os était à découvert. Le 16, cordonnet de charpie imbibé d'ammoniac autour de l'os. Le 22, la portion excédante du péroné reste à la main. Le 25, celle du tibia a cédé à un léger ébranlement ; il reste un fragment de cet os adhérent à l'articulation ; ce fragment était recouvert de papilles charnues : même pansement. Les premiers jours d'octobre, la plaie était cicatrisée. Le 12, fièvre par suite d'indigestion ; la cure est retardée de huit jours. Le 8 octobre, le malade retonrne chez lui avec une petite plaie simple.

En 1814, cet homme fit encore usage du pain de seigle ergoté ; se rendit, par économie, à l'Hôtel-Dieu de Lyon où il est mort.

XIX.e OBSERVATION.

Sur les engorgemens séreux.

Le 24 octobre 1813, appelé au domicile de M. Louis Chapuy, marinier, village de Larue-Dinet, commune d'Artaix (Saone et Loire), qui

depuis plusieurs années, avait un engorgement séreux aux jambes et aux pieds. Ce malade avait aussi la rate obstruée; il se plaignait de douleurs, de fourmillemens, de froid continuel aux membres pelviens, insensibilité aux doigts des pieds, le pouls petit et concentré; les jambes étaient sèches depuis huit jours. J'estimai qu'il entrait un quart d'ergot dans le pain dont il faisait usage depuis quinze jours; mais ce malade buvait du vin et mangeait succulent.

Le 25, frictions avec l'ammoniac; deux heures après, cessation du froid et des douleurs; intérieurement, décoction de quina, quatre gouttes ammoniac par dose. Le 26 et le 27, bain de lessive; le 29, reprend ses travaux. Au retour d'un voyage de quinze jours, l'engorgement reparut avec moins de développement.

XX.e OBSERVATION.

Sur un Malade ergoté, abandonné à la nature.

Le 20 décembre 1819, est entré à l'hospice de Marcigny, Philibert Bernard, de la commune de S. Yan, canton de Digoin (Saone et Loire), âgé de 19 ans, d'une physionomie stupide, bouffi; un moignon cicatrisé à l'articulation tarso-métatarsienne. Les premiers jours de septembre 1814, il éprouva les premiers symptômes de l'ergotisme; le sphacèle se manifesta aux doigts des pieds, les premiers jours de décembre (3 mois); il a con-

servé cette gangrène jusqu'à la fin de juin 1815 (8 mois), époque à laquelle la chute s'effectua. La cicatrice n'a eu lieu qu'en octobre 1816 (17 mois); total du règne de la maladie, 28 mois.

La jambe est restée mince, fade, ridée, recouverte d'une croûte écailleuse, et facile à s'excorier au moindre frottement. Il s'était fait établir un cautère : son état actuel a de la tendance à la cachexie scorbutique.

XXI.e OBSERVATION.

Sur l'Ergot appliqué extérieurement.

Le 7 septembre 1813, je pris un morceau de muscle de bœuf, coupé récemment et tué de la veille. Je garnis cette chair de grains ergotés, et je les laissai six heures. Cette chair prit une teinte violette et était légèrement crispée. Je la trempai ensuite dans la lessive, pendant environ deux heures; elle reprit son état naturel. En 1818, je réunis quelques grains ergotés les plus récens; je rapai la pellicule ou enveloppe de ce grain; j'en saupoudrai le tiers d'une plaie tendant à cicatrice. Je concassai la partie blanche du grain; j'en recouvre l'autre tiers; je laisse ces substances environ une heure; ensuite, j'enlève le tout avec la spatule d'argent. La partie de la plaie où était appliquée l'écorce, était brune, et celle saupoudrée de la substance interne du grain ergoté, était jaune; l'autre tiers n'avait point changé.

Je passai légèrement un peu d'ammoniac sur le tiers brun; en moins d'une demi-heure, il reprit son état primitif, mais plus boursouflé; et par ce même procédé, le tiers jaune fut plutôt rappelé à sa couleur naturelle que le premier. Je posai sur le tout un plumasseau de styrax, et une compresse imbibée de décoction de quina; le lendemain je levai l'appareil, il n'en restait aucun vestige.

XXIIe OBSERVATION,

Ou VIIe. *de la dissertation médicale de M. Orjollet, recueillie à l'hôpital de Grenoble.*

« Un militaire (dit M. Orjollet). âgé de 26
» ans, revenant de Russie, et marchant depuis
» trois mois sans interruption, entra à l'hospice
» de Grenoble, pour s'y reposer pendant quel-
» ques jours; il n'éprouvait que de la fatigue;
» il paraissait bien portant du reste. Peu de jours
» après son arrivée, il éprouva un fourmillement
» dans le pied et la jambe gauche; le pied se tu-
» méfia, la peau devint violette, froide et pres-
» que insensible. On lui appliqua sur le pied et
» la jambe, des compresses imbibées d'une dis-
» solution de sulfate d'alumine et d'hydroclorate
» d'ammoniac (sel ammoniac). Les douleurs
» augmentèrent; la gangrène s'empara des or-
» teils et du métatarse; on crut devoir rempla-
» cer la dissolution d'alun et de sel ammoniac,

» par la décoction de quina, ce qui fut fait pen-
» dant trois jours. Un mieux sensible se mani-
» festa; la gangrène paraissait se borner, lors-
» que l'on revint à la première application, qui
» augmenta encore les premiers symptômes. La
» peau du pied et de la jambe se détacha en
» forme de botte; le sphacèle gagna la cuisse,
» le bas-ventre; et le malheureux succomba ».

J'ai dit, page 59, ce que je pensais de cette observation; j'ai vu dans les hôpitaux de Brest et de Toulon, de semblables faits à la suite de longues routes que terminaient des marins; l'amputation en a été le plus souvent le résultat. Le traitement était la décoction de quina alcoholisée et camphrée; et intérieurement, le quina en substance. J'ai vu à l'hôpital de Chalon-sur-Saône, en 1790, un militaire entré à l'hospice pour prendre quelques jours de repos, à la suite d'une longue route à marches forcées. Il se comporta ainsi que je l'ai annoncé. Les glandes inguinales se gonflèrent; les doigts des pieds, le pied et la jambe se tuméfièrent; la gangrène débuta par les orteils et successivement; le membre pelvien gauche fut sphacélé jusqu'à l'abdomen; il mourut. Ce fait est semblable à celui de M. Orjollet. L'ergot n'est donc pas la cause de la gangrène du sujet de son observation.

XXIII.e OBSERVATION,

Recueillie dans le N°. 369, *du samedi 7 octobre 1813, des bulletins du département de l'Allier.*

Le 22 septembre 1813.

Le Médecin de l'hospice de Gayette,
A M. le Baron de l'Empire Préfet de l'Allier.

Monsieur le Baron,

« Nous venons de recevoir dans l'hospice de
» Gayette, un homme et une femme de la com-
» mune de Magnet, qui après avoir fait usage
» pendant environ deux mois du pain fait avec
» du seigle dans lequel, d'après leur rapport,
» il y avait un tiers de celui qu'on appelle *cornu*
» ou *ergoté*, ont éprouvé de grands accidens.
» Le mari sur-tout qui en a mangé plus que la
» femme, a actuellement le pied, la jambe, et
» une partie de la cuisse dans un état de gan-
» grène tel que, peut-être, on ne parviendra pas
» à sauver le membre. La gangrène paraît même
» faire des progrès qui donnent lieu à craindre
» pour les jours du malade. La femme n'a eu que
» les orteils un peu noirs, et qui se sont en partie
» dépouillés de l'épiderme qui les recouvrait.
» Ces terribles accidens ont débuté par des maux
» de cœur, des vomissemens, la faiblesse et l'en-

» gourdissement des membres. Une personne qui
» est venue secourir ces malheureux, et qui a
» mangé de ce même pain, ainsi que plusieurs
» de ses voisins à qui ils en avaient donné, ont
» éprouvé les mêmes accidens, mais fort heureu-
» sement pour les uns et les autres, qu'ils n'en
» ont mangé qu'une fois; aussi, ces accidens se
» sont-ils bientôt dissipés, sans en laisser subsis-
» ter aucune trace. Il n'en a pas été de même
» des deux malheureuses victimes de leur igno-
» rance, qui ont mangé environ six double-dé-
» calitres; encore, la femme n'en ayant mangé
» que très-peu, attendu qu'elle le trouvait d'un
» goût très-amer, et qu'elle ne pouvait l'avaler,
» le mari seul peut avoir consommé plus des 3/4
» de la quantité indiquée; aussi, ce malheureux
» est-il dans un état qui laisse peu d'espoir. Com-
» me le danger qui peut résulter de pareils grains,
» et peut, comme le prouvent les deux person-
» nes admises à l'hospice de Gayette; et qu'il est
» vraisemblable que d'autres cultivateurs peu-
» vent avoir cueilli du blé ergoté, et peuvent en
» faire usage pour eux-mêmes, ou le faire con-
» duire dans différens marchés, il serait à pro-
» pos, M. le Préfet, d'insérer cette notice dans
» le bulletin du département, et d'inviter mes-
» sieurs les maires des communes rurales à pré-
» venir leurs administrés du danger qu'ils cou-
» rent en faisant usage, soit pour eux, soit pour

» leurs bestiaux, du blé ergoté; qu'ils ne peu-
» vent s'en préserver, qu'en séparant avec beau-
» coup de soin le blé sain de celui qui est altéré,
» soit par les moyens du crible, ou toute autre
» manière ».

Signé, VILARD, D. M. P.

A cette époque, M. Cossonier, sous-Préfet de la Palice (Allier), me fit l'invitation de me rendre avec lui dans les communes de Luneau, d'Avrilly, du Bouchaud, afin de visiter nombre de ces malades, et aviser aux moyens de les guérir. Je me chargeai d'un certain nombre; j'en fis transporter à l'hospice de Marcigny, dont quelques-uns font le sujet de mes observations.

M. le marquis de Vaulchier, alors préfet de Saone et Loire, faisait chaque année insérer dans les actes de sa préfecture, une injonction à messieurs les maires d'avoir à publier pendant trois dimanches de suite, à l'issue des messes paroissiales, et les dangers de s'alimenter d'ergot, et les moyens de le séparer du bon grain; et ce, d'après les avis que j'avais l'honneur de lui transmettre, ainsi que M. le docteur Carmois de Paray, nommé par M. le préfet, pour venir inspecter les maladès que j'avais désignés. (Voyez les bulletins des actes administratifs de Saone et Loire, N.° 18, année 1820; N.os 24 et 28, année 1821). Dans ces derniers, M. le préfet fait

part des moyens indiqués dans la notice de monsieur Tessier, imprimée à Paris en 1821. Cette notice, que daigna m'envoyer S. Exc. le ministre de l'intérieur, sur la demande que fit pour moi M. le marquis de Vaulchier. En même-tems M. le préfet adressa à S. Exc. les attestations de quatorze communes, trois cantons et deux arrondissemens, qui affirmaient les succès que j'avais obtenus par ma méthode de traitement, et le nombre des malades que j'avais guéris.

Charolles, *le* 16 *novembre* 1821.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Charolles,

A M. le Maire de la ville de Marcigny,

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre copie de la réponse de S. Exc. le ministre de l'Intérieur, au rapport qui lui a été fait le 19 octobre dernier, au sujet de la maladie connue sous le nom d'ergot, qui s'est manifestée dans le canton de Marcigny. M. le préfet a saisi cette occasion pour rappeler à l'attention de S. Exc., le mémoire fourni en 1817, par M. Courhaut, chirurgien de l'hospice de votre ville, sur le traitement de cette maladie.

Je vous prie de donner communication de cette lettre à M. Courhaut, et de la pièce qui l'accompagne.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération,

Monsieur le Maire,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Anglès.

Paris, le 2 novembre 1821.

M. le préfet, en m'annonçant par une lettre du 19 de ce mois, que la maladie connue sous le nom d'*ergot,* vient de se manifester dans quelques communes de votre département, vous rappelez que le sieur Courhaut, officier de santé à Marcigny, avait soumis à la faculté de médecine de Paris, un mémoire sur cette maladie, et sur la manière de la traiter.

Le mémoire de M. Courhaut, a été en effet transmis à la faculté de médecine au mois de décembre 1817. La faculté a été souvent invitée à donner son avis sur la méthode de traitement proposée par l'auteur; mais, elle n'a point répondu à cette demande. Comme l'académie royale de médecine est maintenant chargée de l'examen de toutes les découvertes qui intéressent l'art de guérir, je viens d'inviter le doyen de la faculté, à lui faire remettre le mémoire de M. Courhaut. Je ne doute pas qu'elle n'en prenne aussi-tôt

connaissance ; et je vous ferai part du jugement qu'elle en aura porté.

Je suis, etc. le conseiller d'Etat chargé de l'administration générale des hospices et établissemens de bienfaisance,

Signé baron CAPELLE.

Pour copie conforme :

Le Secrétaire général, Signé, A. TUPINIER.

Pour copie conforme :

Le Sous-Préfet, ANGLÈS.

Charolles, le 9 janvier 1822.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Charolles,

A M. le Maire de la ville de Marcigny,

MONSIEUR LE MAIRE,

Je vous prie de vouloir bien faire remettre à M. Courhaut, officier de santé à Marcigny, la lettre ci-jointe qui contient un exemplaire de la notice de M. *Tessier* sur le seigle ergoté, dont il a fait la demande à S. Exc. le Ministre de l'intérieur.

Je vous serai obligé de faire connaître en même temps à M. Courhaut, que M. le Préfet a adressé à S. Exc. la lettre de M. le Sous-Préfet de la Palice, pour être transmise à la faculté de médecine de Paris et réunie aux pièces qu'il a

fournies à l'appui de son mémoire sur la maladie causée par l'usage du seigle ergoté.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération,

Monsieur le Maire,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Pour M. le Sous-Préfet appelé au chef-lieu, le Délégué,

Rougemont.

Le 10 juin 1821, étant à Vichy pour cause de maladie, je remis à M. Lucas, médecin de Son Altesse Royale Madame la Dauphine et membre de l'académie royale de médecine de Paris, une copie de l'ébauche de l'ouvrage que j'ai l'honneur d'offrir aujourd'hui au public, afin que ce savant daignât la soumettre à l'académie dont il est membre. M. Lucas voulut bien accueillir ma proposition et accepter le manuscrit. Il se fit un plaisir de le communiquer à quelques médecins qui étaient aux eaux, et à quelques personnes distinguées de qui je reçus les félicitations.

M. le docteur Lucas m'a prouvé que cette ébauche était pour lui de quelque intérêt, d'après la lettre suivante :

Paris, le 14 novembre 1821.

Assistant le 13 novembre à la séance de l'académie, j'ai entendu donner lecture de votre

lettre (*); et, d'après les intentions que vous y exprimez, je remettrai sur le bureau le mémoire que vous m'avez confié sur l'ergot du blé. Vos observations chirurgicales (**) seront sans doute renvoyées à la section de chirurgie. J'ignore la part que prendra l'académie royale de médecine sur votre mémoire que je lui remettrai; je ne doute pas qu'elle n'en ordonne le rapport en le renvoyant à une commission spéciale.

J'apprends avec plaisir l'amélioration de votre santé depuis votre départ de Vichy.

J'ai l'honneur d'être, avec la plus profonde considération,

MONSIEUR,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

AUG. LUCAS.

Par une autre du 2 janvier 1822, M. Lucas me dit: Ainsi que je vous l'ai écrit, j'ai remis votre mémoire à M. Tessier, de l'académie des

(*) Cette lettre est celle par laquelle j'annonce à l'académie la découverte que j'ai faite de la nature de cause des inflammations.

(**) Observation d'une plaie d'arme à feu avec fracture des os du carpe, dans laquelle j'ai obtenu, par ma nouvelle méthode, la détersion, l'exfoliation partielle des os du carpe, le recollement des lambeaux formés par les quatre doigts restans, et la cicatrice en 25 jours.

sciences et de médecine. Je pense qu'il sera nommé commissaire pour en faire le rapport.

J'aurais cru mésuser des instans trop précieux pour l'humanité souffrante, que m'aurait accordés M. Lucas en multipliant ma correspondance, et, dans cette crainte, j'ai vécu dans l'attente.

XXIV.e OBSERVATION,

Sur la lenteur des progrès de l'Ergot, dans les années d'abondance.

Le nommé Bonnefoy, propriétaire en la commune de Vindecy, canton de Marcigny, arrondissement de Charolles (Saone et Loire), âgé de 27 ans, se présente à moi le 20 octobre 1821, la figure pâle, une lassitude dans les membres, un froid continuel aux extrémités inférieures des membres pelviens, supportant un mal-être depuis deux mois environ; ayant été atteint d'une fièvre-tierce sur la fin d'août, laquelle a été précédée de coliques et de diarrhées, et suivie d'engorgemens séreux aux jambes. A la première inspection, je considérai l'état du malade comme celui d'une personne qui aurait été atteinte de fièvre d'automne; j'ordonnai quelques amers et apéritifs. Le 19 novembre, le malade se représente: l'engorgement des jambes avait disparu; il lui succédait un affaiblissement extraordinaire des parties charnues, une teinte rose, un fourmillement, un froid continuel et insupportable; le

pouls était petit, concentré et régulier. Je questionnai le malade sur la nature de ses alimens, et principalement celle de son pain : il me dit que, d'abord après moisson, ils avaient cueilli un petit canton de seigle contenant un vingtième d'ergot; que c'était depuis cette époque qu'il avait éprouvé un mal-être, ainsi que sa mère déjà âgée; mais que cette dernière ne fut point incommodée.

De suite, je lui fis des frictions avec l'ammoniac, je lui administrai intérieurement la potion de quina, avec 4 gouttes d'ammoniac. Dans l'espace de deux heures, la chaleur fut rappelée; les douleurs cessèrent. Le 8, il était radicalement guéri. Il n'y eut cette année à ma connaissance, que cinq à six personnes atteintes de cette maladie, et aux premières périodes.

FIN.

ERRATA.

Page 3, ligne 17 : anguinantes, *lisez* engainantes.

Page 5, ligne 3: lentement et pour parvenir, *lisez* lentement pour parvenir.

Idem, ligne 17: Décandalle, *lisez* Decandolle.

Idem, ligne 20. scleratium, *lisez* sclerotium.

Page 7, ligne 10: depuis 20 jusqu'à 24, *lisez* de 4 jusqu'à 20.

Idem, ligne 26 : à la base de la valve, *lisez* à la base de l'embryon.

Page 10, ligne 21 : bulle, *lisez* balle.

Page 21, ligne 22: sans la chaleur et l'humidité, *lisez* sans la chaleur, l'humidité et un acide.

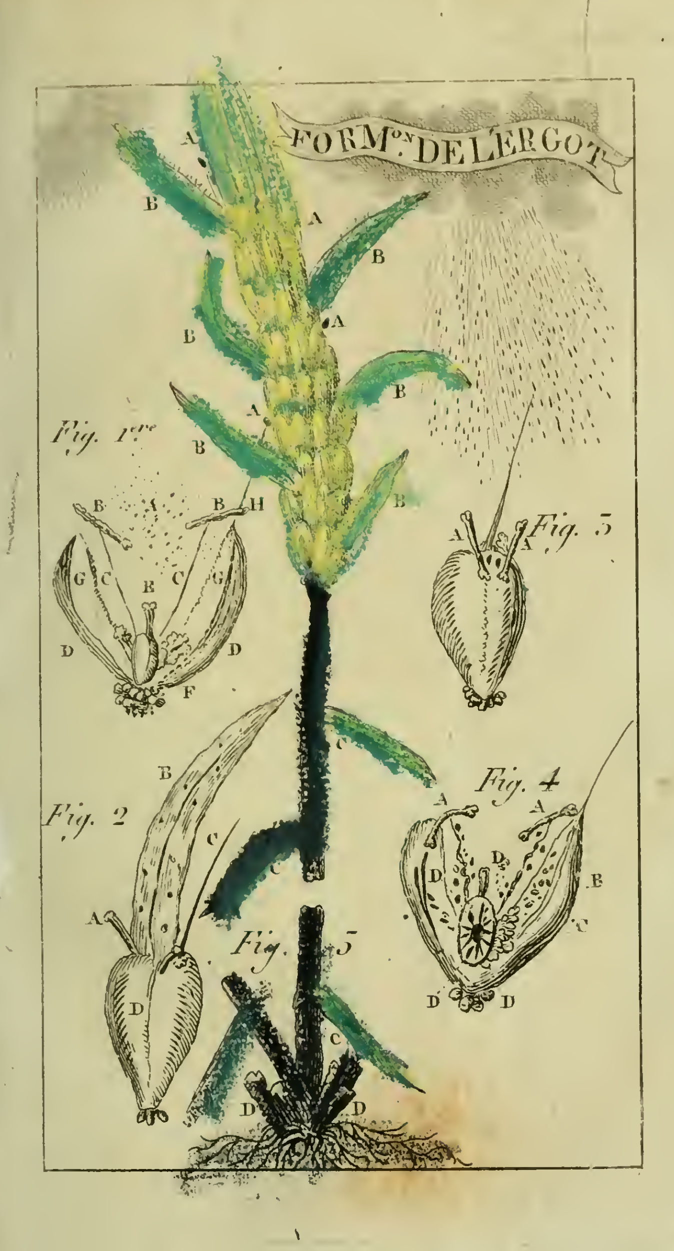
Page 39, ligne 24 : Curet, *lisez* Cauret.

Idem, ligne dernière : Orgeollet, *lisez* Orjollet.

Page 61, lignes 19, 20, 21 : depuis le mot: sous lui, *lisez* sous lui l'embryon, et de chacune de ces valves découpées sortent de leurs aisselles les deux petits filets blancs qui soutiennent les anthères.

OBSERVATION.

Le mot *invasion*, employé par divers auteurs en médecine pour désigner l'origine d'une maladie, est usité dans cet ouvrage pour indiquer l'action d'envahir et de s'étendre qu'exercent les principes délétères sur une ou plusieurs parties de l'organisation animale. Le mot *fermentation* indique l'origine.


FORMon. DE L'ERGOT
Fig. 1re
Fig. 2
Fig. 3
Fig. 4
Fig. 5

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR L'EMPLOI

DU SEIGLE ERGOTÉ

DANS L'ACCOUCHEMENT.

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR L'EMPLOI

DU SEIGLE ERGOTÉ

POUR ACCÉLÉRER OU DÉTERMINER

L'ACCOUCHEMENT

OU LA DÉLIVRANCE

DANS LE CAS D'INERTIE DE LA MATRICE;

PAR A. C. L. VILLENEUVE, D. M.



PARIS,

Chez { GABON, Libraire, rue de l'École de Médecine, nº 10;
MIGNERET, Imprim-Lib., rue du Dragon, nº 20.

1827.

AVANT-PROPOS.

Persuadé depuis longtemps du service éminent que l'on rendrait à l'Art des Accouchemens, si l'on parvenait à déterminer d'une manière aussi exacte que possible, quelle est l'action du seigle ergoté sur la matrice, lors de l'enfantement, et dans quelques circonstances qui en dépendent, j'avais proposé, il y a déja plusieurs années, à une Société de médecine dont j'ai l'honneur d'être membre, de faire de cet objet le sujet d'un de ses prix. Ma proposition n'ayant point été agréée par mes Collégues, les uns regardant la chose comme jugée négativement, et les autres considérant le sujet comme trop peu important pour y appeler l'attention des observateurs, je vis avec regret s'échapper une occasion de solliciter de nouvelles ex-

périences et d'obtenir de nouveaux résultats sur l'action d'une substance regardée, dans le cas dont il s'agit, comme héroïque par les uns, comme inerte par d'autres, et comme dangereuse par quelques-uns; opinions contradictoires, professées par des savans également recommandables; ce qui ne surprendra nullement ceux qui cultivent les sciences médicales.

Mais depuis quelque temps, de nouvelles expériences et de nouveaux essais ayant eu lieu, des notices et même des traités *ex professo* ayant été publiés sur l'emploi obstétrical du seigle ergoté, par un grand nombre de médecins nationaux ou étrangers; j'ai cru utile, pour mieux fixer sur ce sujet l'attention des gens de l'art, de donner un précis de tout ce qui a été dit ou écrit pour et contre ce nouvel agent thérapeutique, en y joignant le résultat de ma pratique et de mes observations.

Tel est l'objet de ce mémoire, destiné particulièrement aux personnes qui pratiquent les accouchemens, et que j'engage à tenter elles-mêmes de nouvelles expériences, et à en publier les résultats, quels qu'ils soient.

En attendant que le seigle ergoté soit assez usité à Paris, pour se trouver chez tous les Pharmaciens, je crois rendre service à mes Confrères, en les prévenant qu'ils sont sûrs d'en trouver chez MM. :

Baudot, rue St.-Honoré, n° 247 ;
Boudet, rue du Four-St.-Germain, n° 88.
Labarraque, rue St.-Martin, n° 69.
Reymond, rue du Faubourg-St.-Honoré, n° 108.
Robinet, rue de Beaune, n° 23.

MÉMOIRE HISTORIQUE

SUR L'EMPLOI

DU SEIGLE ERGOTÉ

POUR ACCÉLÉRER

L'ACCOUCHEMENT.

CHAPITRE PREMIER.

Considérations générales sur l'Inertie de la Matrice.

Parmi les circonstances qui retardent ou empêchent l'accouchement, l'inertie de la matrice, que M. Broussais compare à l'adynamie dans les muscles, est une de celles qui se rencontrent le plus fréquemment. Cette inertie, caractérisée par des douleurs lentes, faibles, éloignées, sans dureté manifeste de l'organe utérin lors de ses contractions, et sans tendance efficace à l'expulsion du fœtus, peut dépendre de causes physiques et de causes morales. Parmi les premières, on compte d'une part, la faiblesse générale de la femme, soit constitutionnelle, soit mala-

dive ; et de l'autre, la faiblesse particulière de l'utérus, laquelle peut être innée ou provenir, soit de grossesses multipliées, soit du trop de volume du produit de la conception, soit de la durée du travail, soit de l'écoulement prématuré des eaux, ou de leur trop grande quantité ; soit d'une hémorrhagie, etc. Dans les causes morales, on comprend les émotions et toutes les affections tristes dont la femme peut être atteinte au moment même ou dans le cours du travail.

M. Dugès, avec M.me Lachapelle, distingue, relativement aux causes qui les produisent, deux espèces d'inertie utérine : l'une, par torpeur, qui est le résultat d'une forte distension par des jumeaux, une trop grande quantité d'eau, etc. ; l'autre, par épuisement ou par fatigue, et qui est la suite de contractions vives et prolongées. Cette distinction, quoique très-physiologique et fort lumineuse, n'apportant d'ailleurs aucune modification dans l'emploi du moyen qui nous occupe, nous ne la citons que pour montrer qu'elle ne nous est point inconnue.

Plusieurs autres circonstances, qu'il est bien important de ne pas confondre avec l'inertie de l'utérus, peuvent aussi ralentir ou arrêter le travail de l'accouchement ; telles sont la pléthore générale et peut-être aussi une pléthore utérine ; un état de spasme de toute l'économie, ou seulement de la matrice ; la rigidité du col de cet organe ; circonstances qui exigent des moyens particuliers appropriés, et dans lesquelles celui dont nous nous occupons serait plus ou moins nuisible, ainsi que nous le dirons par la suite.

Quant aux lenteurs ou aux difficultés d'accouchemens qui résultent de vices de conformation de la mère ou de l'enfant, et même de la seule position de ce dernier, on conçoit qu'elles réclament encore moins l'emploi du seigle ergoté.

Pour remédier à cette inertie, dont les résultats peuvent être plus ou moins graves pour la mère ou pour l'enfant, et qui dans tous les cas, en se prolongeant, fait le désespoir de la femme en travail, le tourment de ceux qui l'entourent, et cause mille ennuis à la personne qui l'assiste, les accoucheurs ont employé différens moyens, tels que de faire lever et marcher la femme, l'application de linges chauds sur le bas-ventre et les parties génitales, la vapeur de l'eau chaude dirigée vers ces mêmes parties, les embrocations spiritueuses sur la région utérine, une pression modérée exercée sur les parois abdominales correspondantes, à l'aide de la main et des doigts fortement écartés, de manière à former un point d'appui à l'utérus; les pressions exercées, soit sur la commissure antérieure du périnée, soit sur la partie postérieure des lèvres de la vulve, soit sur l'orifice utérin; moyens préconisés par Solayrès, et recommandés par Mme Lachapelle; la titillation du col de l'utérus, etc. A l'intérieur, ils ont conseillé et administré des toniques, des excitans, des stimulans, tirés des eaux aromatiques, des spiritueux, des sirops cordiaux, tels que les eaux distillées de canelle, de mélisse, de menthe, etc.; le vin chaud, les teintures de castoréum, de quinquina, l'eau de mélisse spiri-

tueuse, l'eau de Cologne, l'élixir de Garus; les sirops d'œillets, de vanille, de chèvre-feuille, de stæchas simple ou composé, le safran, la rhue, même les aristolochiques. On administrait des vomitifs, des purgatifs plus ou moins actifs. On donnait aussi des lavemens âcres et irritans, avec du tabac, du séné, du sel, etc.

Hippocrate et Harvée ordonnaient des sternutatoires.

Ambroise Paré prescrivait une poudre qu'il regardait comme très-énergique, ainsi qu'un *clystère aigu*, pour ranimer les douleurs *languides*.

Moriceau conseillait particulièrement une tasse d'une infusion de séné avec le jus d'une orange aigre, et s'il était nécessaire, une ou deux heures après, un *clystère fort*.

Smellie faisait boire, à petite dose, de la bierre avec addition de sucre de muscade et d'eau de genièvre.

De temps immémorial les Allemands font prendre une très-forte infusion de café.

Rathlaw, accoucheur hollandais, employait, dès 1747, un moyen que M. Desgranges, et depuis lui plusieurs auteurs, regardent, d'après ses effets, comme devant être du seigle ergoté. Voici, à ce sujet, les propres expressions de Rathlaw: « Je me sers, dit-il, d'un » médicament dont la seconde prise n'a *jamais man-* » *qué*, dans le cours de mes expériences, de susciter » de véritables douleurs ou de changer les fausses en » véritables, de sorte que les efforts de la mère agis-

» sant mieux sur l'enfant, l'orifice de la matrice s'en » dilate davantage. En différentes occasions, où il ne » manquait que de bonnes douleurs, j'ai conduit » à une heureuse fin, par ce moyen et sans l'aide » d'aucun instrument, des accouchemens des plus dif- » ficiles. »

Levret, qui rapporte ce passage dans son ouvrage intitulé : *Observations sur les causes et les accidens de plusieurs accouchemens laborieux,* etc., blâme fortement et à juste titre l'accoucheur hollandais de ce qu'il a fait un secret d'un moyen doué de propriétés aussi merveilleuses qu'extraordinaires et si utiles à l'humanité. Ensuite, et sans rechercher en aucune manière quel peut être ce moyen, il ajoute, sur son emploi, les réflexions les plus judicieuses, et qui ont cela de très-remarquable qu'elles peuvent servir de texte aux préceptes à observer dans l'administration du seigle ergoté.

Pour compléter tout ce qui est relatif à l'historique du remède de Rathlaw, nous ajouterons que Stearns * (nº. 43) dit que ce remède fut proscrit en France en 1774, par un acte de l'autorité ; acte dont aucun auteur français ne fait mention, et dont nous ne parlons que d'après ce médecin américain, sans nous rendre d'ailleurs garant de son assertion.

* Ce numéro, ainsi que tous ceux du même genre qui se trouvent dans le cours de ce Mémoire, sont ceux sous lesquels sont indiqués, dans le chapitre consacré à la bibliographie, les travaux des différens auteurs relatifs à l'emploi obstétrical du seigle ergoté.

Enfin, dans ces derniers temps, Vigan a conseillé le nitre seül ou uni au castoréum. M. Lobstein a préconisé de nouveau le borax; tandis que M. Gardien, bannissant dans ce cas toute espèce de médicament, veut que l'on se borne à une alimentation substantielle.

A cette série de moyens fort divers, employés ou conseillés pour solliciter directement ou indirectement l'action de la matrice pendant le travail de l'enfantement, et accélérer ou déterminer ainsi une délivrance trop lente ou même incertaine, il faut ajouter la version de l'enfant et l'application du forceps; moyens de délivrance très-directs, mais entièrement différens des précédens.

Si on consulte les auteurs sur les avantages et les inconvéniens respectifs de ces différens moyens, ou bien si, à l'aide de ses propres connaissances médicales, on cherche à en apprécier les effets; ou mieux encore si l'on en fait une application plus ou moins rationnelle aux différens cas d'inertie de la matrice qui peuvent se présenter dans la pratique des accouchechemens, on ne tarde pas à reconnaître, 1°. que quelques-uns de ces moyens sont totalement impuissans; 2°. que d'autres, sans être très-efficaces, sont plus ou moins dangereux; 3°. que plusieurs offrent de graves inconvéniens; 4°. enfin, que les moyens par lesquels on agit directement sur l'enfant ne doivent être employés qu'avec une extrême circonspection.

Dans la première de ces catégories se trouvent la

plupart des moyens externes, au moins par rapport au plus grand nombre de cas.

Dans la seconde se placent tous les excitans spiritueux, les différens médicamens échauffans et les évacuans qui peuvent déterminer une inflammation locale quelconque, et surtout la métrite; l'utérus, malgré son état manifeste d'inertie, pouvant avoir une tendance inflammatoire.

Dans la troisième se rangent l'armoise, la rhue et les aristolochiques qui, dans tous les cas, doivent être prohibés, comme pouvant produire des hémorrhagies utérines, et de plus, selon quelques auteurs, comme étant susceptibles d'occasionner le prolapsus, et même la rupture de la matrice, en déterminant de trop fortes contractions de cet organe.

Dans la quatrième, enfin, il s'agit de la version de l'enfant et de l'application du forceps, moyens sur lesquels la doctrine de nos meilleurs auteurs et de nos plus habiles praticiens, est loin d'être uniforme. C'est ainsi que pour les uns la version de l'enfant est préférable à toute espèce de stimulans; tandis que d'autres la regardent comme une manœuvre dangereuse pour la mère et pour l'enfant. Il en est de même pour l'application du forceps, que quelques accoucheurs pratiquent avec un empressement que nous ne saurions qualifier, pendant que d'autres n'usent de ce moyen qu'après avoir administré opiniâtrément et sans succès divers stimulans, ou lorsque, ayant temporisé presque indéfiniment, la femme est dans le dernier degré d'épuisement.

Nous rapporterons ici, à l'occasion du forceps et pour contrebalancer des opinions que nous indiquerons plus loin, que M. Briot, dans un mémoire sur l'emploi de cet instrument, se plaint de ce que l'on a trop négligé les moyens de solliciter l'accouchement, dès-lors qu'on a cru trouver dans ce même instrument tout ce qui était nécessaire pour remédier à tout.

Quant au moyen employé par Rathlaw avec un succès merveilleux, comme on ne sait rien de positif sur sa nature ou sa composition, on ne peut en porter aucun jugement. Il n'en sera pas de même relativement à cet accoucheur, qui mérite le blâme universel pour avoir fait un secret d'une chose qu'il avait reconnue si utile.

Cet exposé de l'état de la science, ainsi que des doctrines diverses touchant les moyens à employer pour remédier d'une manière quelconque à l'inertie de la matrice pendant la parturition, fait voir tout ce que l'art des accouchemens laisse encore à désirer sous ce rapport, et conséquemment l'opportunité de s'occuper spécialement d'une substance qui paraît douée de la propriété singulière de combattre cette inertie : nous voulons parler du seigle ergoté.

Nous pensons donc que les médecins qui n'ont point encore fixé leur attention sur le moyen dont il s'agit, ne sauraient trop se hâter de le faire, soit pour en proscrire l'usage, s'il est dangereux, soit pour en proclamer les heureux effets, avec ceux de leurs confrères, qui affirment ne l'avoir employé qu'avec succès, ou au moins sans inconvénient.

Il est inutile sans doute de faire sentir toute l'importance d'un pareil travail, que la moindre espérance de succès devrait même faire entreprendre avec empressement; l'art ne possédant encore aucun médicament spécial capable d'agir sur la matrice pendant l'accouchement; de ranimer les contractions utérines affaiblies ou ralenties, et conséquemment d'accélérer, dans cette circonstance, l'acte de la parturition; moyen précieux, secours inappréciable, que l'on ne saurait trop rechercher, puisqu'il épargnerait de longues anxiétés à la mère, conserverait souvent la vie à l'enfant, et rendrait beaucoup plus rare l'emploi des instrumens.

Cherchons donc à faire connaître si le seigle ergoté jouit de la propriété de remplir cette indication ?

CHAPITRE II.

Définition et synonymie du Seigle ergoté.

On appelle généralement *Seigle ergoté*, le seigle qui présente de telles altérations dans sa forme, sa couleur, sa consistance, etc., qu'il a l'aspect d'une sorte d'ergot de coq; d'où il arrive qu'on nomme simplement *ergot* le seigle ainsi altéré.

Suivant les localités, et selon les opinions diverses qui existent sur le seigle ergoté, on a encore appelé cette substance *argot*, *bled avorté*, *bled cornu*, (dans le Gâtinais) *bled farouche*, *bled have*, *bled rachitique*, *calcar*, *chambucle*, (en patois lyonnais) *clavus filiginis*, *clou de seigle*, *ébrun*, *faux seigle*, *mane*, (dans le Maine), *mère de seigle*, *secale luxurians* (de Gaspard Bauhin), *secalis mater*, *seigle cornu*, *seigle corrompu*, *seigle à éperon*, *seigle ergotisé*, *seigle ivre*, *seigle noir*.

Le nom de *Mutter-korn* donné à l'ergot par les Allemands et qui correspond à celui de mère de seigle, qu'il porte aussi en France, est entendu ou expliqué de différentes manières par les auteurs. Selon les uns, le seigle ergoté n'a reçu cette dénomination qu'à cause de son volume, beaucoup plus considérable que celui du grain qui est sain, et cela sans aucune idée

de ses propriétés obstétricales; tandis que d'autres, et surtout M. Huchedé, pensent que le nom dont il s'agit, qui signifie, mot à mot, selon lui, graine de matrice ou seigle utérin, annonce que l'on reconnaissait à cette substance une action particulière sur l'utérus, et qu'on s'en est servie, dans cette vue, depuis longtemps.

CHAPITRE III.

Histoire naturelle.

Ne devant considérer l'ergot que sous le rapport médical, nous ne traiterons aucune des questions relatives à ses causes, à son origine, à sa nature, aux moyens de s'opposer à sa formation, etc. Ainsi nous laisserons aux agriculteurs et aux botanistes le soin de déterminer :

1°. Si l'ergot doit sa formation à une surabondance ou à de mauvais sucs nourriciers, comme le pensent un grand nombre d'auteurs, parmi lesquels on compte Bosc, Rozier, Valmont de Bomare, Vetillart, etc.

2°. S'il est dû particulièrement à une substance mielleuse (miellat), qui pénètre dans le grain avec la rosée, ainsi que l'ont avancé Schmieder et Taube.

3°. Si l'époque des semailles influe sur sa formation, laquelle est d'ailleurs attribuée par Bondary à la nature de l'engrais, par d'autres, à la gelée blanche, et par quelques-uns, à une terre nouvellement travaillée, étant en outre, disent-ils, plus commun au bord des champs qu'au centre.

4°. Si le seigle semé avec d'autres grains est plus susceptible de l'ergot que semé seul :

5°. Si, comme le pensent Duhamel, Ray, Tillet, etc., il est, comme la noix de galle, le résultat de la piqûre de certains insectes, qui ont pour but, ou de se nourrir, ou de déposer leurs œufs ; piqûre que plusieurs auteurs ont regardée comme voie d'inoculation d'une humeur irritante fournie par l'insecte, et susceptible de faire dégénérer le grain ? (Insecte qu'il ne faut pas confondre, ainsi que le remarque M. H. Léveillé, avec ceux qui se promènent sur la surface de ce grain, pour se nourrir de l'humeur visqueuse et miellée qui la recouvre.)

6°. Si on y trouve les anguilles générantes de Fontana, auxquelles les expériences micoscropiques de Buffon et de Needham sembleraient donner une apparence de réalité : ou bien encore divers animalcules admis par Rafn, et rejettés par Roffendi et Rainville.

7°. Si cette altération du seigle n'est pas un résultat de putridité, n'a pas un caractère putride; ce que semblent croire MM. Vauquelin et Virey, et quelques autres savans?

8°. Si, comme le dit Parmentier, l'ergot provient d'abord d'un état d'altération ou de faiblesse de l'écorce du grain ?

9°. Si on peut le comparer avec Béguillet, Bernard-de-Jussieu et Geoffroy, à une sorte de mole, résultat d'un vice ou d'un défaut de fécondation ? ou, selon l'ingénieux auteur de l'Histoire naturelle des médicamens, à ces excroissances vicieuses, à ces altérations morbides qui ont lieu chez les animaux, telles que

certains squirrhes, l'éléphantiasis, etc., ou, selon Gadd, au goître, rapprochement qu'il établit principalement sous le rapport des circonstances de froid et d'humide qui produisent ces altérations, l'une dans le seigle, l'autre chez l'homme.

10°. Si, selon l'opinion de Paulet, de De Candolle et de Todde, l'ergot ne serait pas un végétal nouveau enté à la place du grain, et, comme ils le pensent, une espèce de champignon parasite du genre *sclerotium*, espèce à laquelle De Candolle donne le nom de *sclerotium clavus*.

11°. Enfin, s'il existe différentes sortes de seigle ergoté, question résolue affirmativement par Wildenow, qui, dans sa Pathologie des plantes, en distingue deux espèces, l'une innocente, l'autre vénéneuse, opinion partagée par Langius. L'ergot de la première espèce est, selon Wildenow, violet-pâle, blanc en dedans, farineux, sans odeur ni saveur, et peut sans danger être moulu avec d'autres grains. L'ergot de la seconde espèce est d'un violet foncé et même noirâtre; sa couleur intérieure est d'un blanc grisâtre; il exhale une odeur désagréable et a une saveur corrosive.

Après cette longue série d'opinions diverses sur la cause, la formation et la nature de l'ergot, toutes émises par des savans plus ou moins recommandables, nous citerons Wesener qui les combat toutes, et ce qui est fort remarquable, n'en établit aucune nouvelle.

Ici se bornait ce que nous avions pu recueillir de suppositions ou d'hypothèses relatives à ce point en-

core en litige de l'histoire du seigle ergoté, lorsque notre collègue M. Baudelocque lut à l'Académie royale de Médecine, dont il est membre, son rapport sur des observations de M. Chevreul, sur l'emploi obstétrical de cette substance. M. Baudelocque ayant eu l'extrême obligeance de nous permettre de profiter de son travail pour enrichir le nôtre, nous ajouterons ce qui suit, qu'il doit lui-même à M. H. Leveillé. « Ce » jeune médecin ayant observé attentivement le seigle » ergoté à différentes époques de son développement, » découvrit que cette production se composait de deux » parties tout-à-fait différentes. L'une, qui n'est au- » tre chose que l'ovaire non-fécondé, et qui est l'ergot » que tout le monde connait ; l'autre, à peine obser- » vée, parce qu'on ne l'aperçoit qu'à une certaine » époque du développement de l'ergot, susceptible de » se détacher avec la plus grande facilité, ou bien de » tomber en *deliquium* sous l'apparence d'un suc » visqueux, qui s'écoule. Cette dernière partie, est » un véritable champignon, auquel M. Léveillé donne » le nom de *sphacelaria segetum**, à cause de la » propriété, qu'il lui attribue, de déterminer la gan- » grène, lorsqu'il est pris dans l'intérieur pendant

* Depuis cette communication de son travail, qui était alors manuscrit. mais qu'il a fait imprimer, et que nous indiquons dans le chapitre consacré à la bibliographie, M. H. Leveillé a substitué au nom générique de *sphacelaria* (sphacélaire), celui de *sphacelia* (sphacélie), qui exprime la même idée. La première de ces dénominations ayant été donnée par Agardh, à un genre d'algues.

» quelque temps...... Celui-ci se montre à l'extrémité
» libre de l'ergot, sous forme d'un corps jaunâtre,
» conique, de volume variable, ayant quelquefois
» plusieurs lignes de longueur, inégal, parsemé d'on-
» dulations irrégulières très-petites. Sa base, divisée
» en quatre ou cinq parties, embrasse de toutes parts
» l'extrémité externe de l'ovaire ergoté. Son sommet
» est arrondi ou tuberculeux, et présente quelquefois
» des poils, qui sont étrangers à sa composition.

» La sphacélaire, une fois développée, laisse écouler
» un liquide de consistance, oléagineuse qui se des-
» sèche sur l'ergot, y forme une croûte mince d'un
» jaune sale, laquelle croûte se fendille et se détache
» par la suite sous la forme d'écailles. Petit à petit la
» sphacélaire diminue de volume, se dessèche, se ride
» et se sépare avec la plus grande facilité de l'ovaire
» ergoté.

» La sphacélaire ne prend pas toujours un déve-
» loppement aussi régulier.....

» Lorsque le temps est pluvieux, à l'époque où le
» champignon a pris tout son développement, ce
» champignon est lavé; le suc qui s'en écoule est
» mêlé, entraîné avec l'eau; il ne reste sur l'ergot
» aucune trace de son existence. Souvent la sphacé-
» celaire elle-même est entraînée, d'autres fois elle
» est réduite à un très-petit volume. »

MM. Baudelocque et H. Leveillé, qui d'ailleurs n'ont fait aucun essai à ce sujet, souhaitent que la sphacélie soit administrée isolément dans les cas où l'ergot est indiqué; mais seulement à la dose de quatre

à cinq grains ; tandis que dans d'autres, on donnerait de ce même ergot aux doses ordinaires, et privé autant que possible de la substance dont il s'agit. De ces expériences comparatives, répétées un nombre de fois suffisant, on obtiendrait sans doute des résultats qui permettraient de juger par des faits, les opinions purement théoriques émises par ces auteurs.

M. H. Léveillé établit que la sphacélaire se manifeste aussi sur l'ergot qui atteint les divers végétaux que nous signalerons bientôt.

Quoi qu'il en soit des différentes opinions que nous venons de faire connaître, il est constant que dans certains pays, et surtout en France, dans la Sologne, on a vu pendant des années pluvieuses, le seigle présenter en grande quantité l'altération dont il s'agit; laquelle d'ailleurs se rencontre isolément et sans cause appréciable, dans d'autres contrées, par exemple, dans les environs de Paris, où nous avons trouvé du seigle à l'état d'ergot, dans des terrains secs et sabloneux.

Le grain de seigle attaqué d'ergot commence par être mou, pulpeux ; sortant bientôt de sa balle, il se solidifie, s'alonge et prend une couleur rougeâtre qui devient ensuite violacée. Sa croissance, qui est souvent très-prompte, devient quelquefois telle, que le grain ainsi altéré est le plus souvent hors de toute proportion avec le reste de l'épi.

Tous les épis nés d'un même grain sont ordinairement loin d'être attaqués d'ergot ; et un épi attaqué n'offre le plus communément que quelques grains ainsi altérés.

Quelquefois, mais rarement, une partie seule du grain est atteinte d'ergot, et alors c'est toujours l'extrémité opposée à l'épi qui est altérée.

Il est constaté de la manière la plus positive et hors de toute espèce de doute, que l'ergot est incapable de germer, et conséquemment qu'il ne peut se reproduire par lui-même.

L'ergot ne doit pas être confondu avec la rouille, le charbon et la carie, autres maladies des blés, dont il diffère essentiellement.

Le froment, l'orge, l'avoine, le fromental, l'alpiste, plusieurs *festuca*, des laiches ou *carex*, différens *lolium*, et en particulier le *lolium temulentum* ou ivraie, certaines espèces de roseau et de souchet sont aussi sujets à l'ergot. Enfin, Aymen assure que les palmiers en sont atteints, comme le seigle, et qu'il produit des effets aussi fâcheux; assertion qui nous paraît d'autant plus douteuse, que M. Bosc, dans son article *Palmier*, du nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle, n'avance rien qui puisse faire croire à sa réalité.

Quant à ces différentes espèces d'ergots, nous dirons, par anticipation, que l'on ne sait point encore si elles produiraient toutes, d'une part, les mêmes accidens, et de l'autre, les mêmes effets thérapeutiques que l'ergot du seigle.

Nota. La planche ci-jointe, qui offre un épi de seigle atteint d'ergot, et des grains séparés, représente une partie des choses décrites ou indiquées dans ce chapitre et dans le suivant.



Épi de seigle atteint d'Ergot

(Les Figures sont de Grandeur Naturelle)

CHAPITRE IV.

Description et Propriétés physiques.

Le seigle ergoté, dans son état de maturité (si l'on peut s'exprimer ainsi), est de couleur violacée ou brunâtre. Son volume est fort variable; quelques grains sont moins gros que le seigle normal, et peuvent à peine être aperçu dans leurs balles ; tandis que d'autres ont jusqu'à dix-huit ou vingt lignes de longueur et une circonférence proportionnée. Néanmoins la dimension la plus ordinaire de l'ergot est de six à dix lignes de longueur sur une ligne environ de diamètre. Il est de forme à peu près cylindrique, ayant ses extrémités tantôt obtuses, tantôt plus ou moins effilées et légèrement recourbées en forme de croissant. Cependant, on rencontre des grains qui n'ont qu'une extrémité arquée, d'autres qui sont complètement droits, quelques-uns diversement contournés ; enfin, il en est dont la conformation est telle, que M. Tessier les appelle monstrueux. On remarque généralement dans leur longueur deux ou trois sillons plus ou moins réguliers. Dans plusieurs grains on voit en outre des gerçures que l'on attribue à la sécheresse, et dans d'autres de petites cavités que l'on croit communé-

ment être le résultat de piqûres d'insectes, et dans lesquelles Mitchill rapporte avoir trouvé des fèces d'une espèce qui se transforme en coléoptère. Enfin, Paulet dit qu'on aperçoit souvent à la surface de ce grain une poudre noire ou noirâtre, poudre que nous avons trouvée en certaine quantité au fond d'une enveloppe contenant de l'ergot qui nous avait été envoyé par M. Desgranges de Lyon, et qui, dans ce cas, était évidemment produite par le frottement réciproque des grains durant le voyage.

Tel est l'aspect le plus ordinaire sous lequel se présente le seigle ergoté, qui, d'ailleurs, comme le grain normal, et peut-être encore plus, offre des variétés selon les localités et selon diverses autres circonstances.

Si on casse transversalement un grain d'ergot, il se produit un léger bruit comme lors de la rupture d'une amande sèche. La cassure est nette, transversale, son centre est formé d'une substance d'un blanc terne, d'une consistance ferme, et à laquelle adhère fortement la partie corticale colorée, qui ne s'en sépare pas même par l'ébullition. Vue au microscope, cette cassure présente, au centre, des grains blancs et brillans comme l'amidon, et à la circonférence, une nuance violacée parsemée de petites parcelles blanchâtres.

Réduit en poudre fine, il est d'un gris cendré et assez sec au toucher.

Frais, l'ergot a une odeur désagréable, nauséabonde; sec et en grains bien conservés, il n'a aucune odeur manifeste. Une certaine quantité d'ergot en

grains, enfermée depuis plusieurs années dans un bocal, avait contracté l'odeur repoussante du poisson pourri. Cet ergot était d'une couleur noire; presque tous les grains étaient atteints d'une sorte de vermoulure, qui les réduisait, pour la plus grande partie, à leur portion corticale, et tellement qu'ils se brisaient facilement entre les doigts. On n'y apercevait d'ailleurs aucune trace d'insectes.

A l'état pulvérulent et soigneusement conservé, si le seigle ergoté a de l'odeur, elle est à peine sensible et tout à fait inappréciable. Introduit dans les narines, il y détermine un léger picotement que nous pourrions comparer à l'effet d'une très-petite dose de tabac; il nous a donné de la tendance à éternuer, et nous a occasionné une secrétion assez abondante de mucus nasal:

L'ergot, à l'état de grain et sec, n'a d'abord aucune saveur; si on le mâche, il occasionne dans la bouche une légère âcreté. A l'état pulvérulent, il imprime une saveur nauséabonde, amère, un peu mordicante, que l'on compare à celle du bled légèrement pourri ou corrompu.

En pétrissant avec de l'eau chaude de la farine qui contient de l'ergot, il s'en exhale une odeur fétide assez manifeste. La pâte est très-peu liée; le pain n'a ni la consistance, ni la couleur du pain de seigle ordinaire. Parmentier, qui en fit faire dans lequel l'ergot entrait pour un tiers, dit que ce pain était sans odeur, et seulement un peu amer. D'ailleurs on conçoit facilement que les qualités d'un tel pain

doivent varier suivant la quantité d'ergot qui entre dans sa composition, quantité qui, dans l'état naturel des choses, est loin d'être aussi considérable que dans celui avec lequel Parmentier a expérimenté.

CHAPITRE V.

Analyse chimique.

Plusieurs savans se sont occupés de l'analyse chimique de l'ergot, tels sont Bucquet, Cornet, Model, Parmentier, et MM. Tessier et Vauquelin; mais on peut dire qu'à ce dernier seul est due l'analyse la plus exacte qui en ait été faite. Et telle était, avant leurs travaux, l'ignorance sur cette partie de l'histoire du seigle ergoté, que l'on attribuait tour-à-tour *sa malignité* à un soufre anodin, à un nitre volatil, à un sel volatil corrosif (Wilisch), à des vapeurs mercurielles (Haberkorn), à une fausse humidité, etc.

Il résulte de diverses expériences faites par M. Vauquelin, lesquelles sont consignées dans le troisième volume des mémoires du Muséum d'Histoire naturelle (1817), et dont le détail serait déplacé dans notre travail; que l'ergot contient, 1°. une matière colorante jaune fauve, soluble dans l'alcool, ayant une saveur semblable à celle de l'huile de poisson; 2°. une matière huileuse blanche, d'une saveur douce; 3°. une matière colorante violette, insoluble dans l'alcool; 4°. un acide libre, qui paraît être en partie phosphorique; 5°. une matière végéto-animale très-abondante, très-disposée à la putréfaction, et qui fournit

beaucoup d'huile épaisse et d'ammoniaque à la distillation ; 6°. une petite quantité d'ammoniaque libre, qu'on peut obtenir à la température de l'eau bouillante.

Enfin, il résulte de cette analyse, que le seigle à l'état d'ergot ne contient plus d'amidon ; que le gluten s'y trouve altéré, et qu'il renferme une huile épaisse et de l'ammoniaque, qu'on ne rencontre pas dans le seigle ordinaire ou à l'état sain.

Le même chimiste, voulant éclaircir un point important de l'histoire naturelle du seigle ergoté, a fait une analyse comparative du *sclerotium ;* analyse qui lui a fourni des résultats tellement différens, qu'il regarde comme erronée l'opinion de ceux qui pensent que l'ergot est une espèce de sclérote.

Pettehnoffer, cité par Ficinus, dit avoir démontré (en 1819) l'existence de la morphine dans le seigle ergoté.

M. Combes, qui a refait l'analyse du seigle ergoté (1826), dit y avoir trouvé de l'amidon, et que d'ailleurs il lui a été impossible d'obtenir isolé le principe actif de cette substance.

M. Desgranges rapporte qu'un pharmacien de Lyon, ayant analysé isolément la partie corticale du seigle ergoté, y a reconnu une grande quantité de substance résineuse, soluble dans l'alcool et l'éther, laquelle n'est peut-être elle-même qu'une modification de l'huile contenue dans la partie interne, qui s'est oxigénée par le contact de l'air atmosphérique.

Il n'existe point, au moins à notre connaissance,

d'analyse chimique de l'ergot des autres graminées.

Il en est de même de la sphacélaire ou sphacélie, reconnue ou admise par MM. H. Léveillé et Baudelocque, et dont l'analyse pourrait jeter un grand jour sur l'opinion qu'ils ont émise, relativement aux effets divers du seigle ergoté, tel qu'on l'administre communément. Delà aussi la nécessité, selon M. H. Léveillé, de refaire l'analyse du seigle ergoté proprement dit, et tel que le conçoivent ces auteurs, non qu'il y ait de l'inexactitude dans le travail de M. Vauquelin, mais parce que, d'après leur opinion, ayant confondu, dans la même analyse, et l'ergot et la sphacélaire, on ne sait auquel de ces produits végétaux rapporter tel ou tel principe fourni par l'analyse dont il s'agit.

Quoi qu'il en soit, les résultats obtenus par M. Vauquelin ont servi de base à diverses opinions relatives au produit végétal qu'il a analysé. Ainsi, M. Virey regarde la matière animale, abondante, trouvée dans l'ergot par ce chimiste, comme le principe de cette altération morbide du seigle; tandis que M. Courhaut pense que c'est le principe acide qu'il faut accuser d'être l'origine de l'espèce de maladie du grain dont il s'agit.

Néanmoins, les résultats obtenus jusqu'à présent, peuvent fournir des données utiles pour les préparations pharmaceutiques ou médicinales de cette substance, dans laquelle de nouvelles recherches feront peut-être découvrir un principe actif, *sui generis*, comme on en a récemment reconnu dans l'ipécacuanha, la noix vomique, le quinquina, etc.

CHAPITRE VI.

Historique médical.

Devant nécessairement nous borner ici à un historique purement médical, nous n'aborderons point, avec quelques érudits, la question de savoir si le seigle ergoté a été connu des anciens ? ou, avec d'autres, si c'est ce produit accidentel du règne végétal que Pline et Théophraste appellent *luxuries vegetum ?* Il en sera de même de plusieurs autres questions, fort curieuses, sans doute, mais tout à fait étrangères à notre objet spécial.

L'historique médical du seigle ergoté, se divise naturellement en deux parties, l'une, ayant trait à la toxicologie et à la pathologie; l'autre, relative à la matière médicale et particulièrement aux accouchemens.

(A.) *Historique relatif à la Toxicologie et à la Pathologie.*

Relativement à cette première partie, dont nous ne devons nous occuper qu'à cause de ses connexions avec le sujet que nous traitons, nous dirons, d'après M. Goupil, que les funestes effets du seigle ergoté, mêlé aux alimens, furent reconnus, selon Me-

zerai, par Sigebert de Gremblour, dès l'année 1096, tandis que beaucoup d'autres savans s'accordent à attribuer à Wendelin-Thalius, médecin allemand qui vivait à la fin du seizième siècle, la première description exacte de l'ergot, ainsi que l'indication précise de ses effets pernicieux, ce qu'il fit à l'occasion d'une épidémie causée par cette substance, épidémie qui ravagea la Hesse en 1596. Dans les années 1648 et 1649, la Saxe et la Suède furent en proie à une pareille épidémie. Vingt ans après, les mêmes accidens eurent lieu par la même cause, à Blois et à Montargis. Cependant ce n'est qu'en 1670, que l'académie des sciences de Paris fut informée, pour la première fois, des singuliers accidens survenus dans la Sologne, par suite de l'usage du pain fait avec le seigle ergoté. En 1777, M. Tessier, témoin sur les mêmes lieux d'une épidémie semblable, fit à ce sujet des observations, des recherches et des expériences, dont la relation forme une des parties les plus intéressantes des mémoires de l'ancienne Société royale de médecine, et que consultent avec fruit tous ceux qui veulent s'occuper du seigle ergoté, comme substance délétère.

Depuis ce temps, on a encore observé dans certains points de la France des épidémies du même genre, mais toutes plus ou moins légères. La dernière, qui est signalée par M. Huchedé, eut lieu en Bourgogne, en 1816.

Les accidens manifestes résultant de l'usage du seigle ergoté, pendant un temps plus ou moins long, et dans des proportions plus ou moins considérables,

sont de deux genres ; 1°. des vertiges, des spasmes, des convulsions, etc. ; 2°. la gangrène ou le sphacèle des extrémités. Ces deux genres d'accidens, qui se manifestent ordinairement isolément, et dans des circonstances qu'il n'est point de notre objet de déterminer, constituent cet état morbide appelé *ergotisme*, lequel se trouve parfaitement décrit sous ce titre, par M. Renauldin, dans le Dictionnaire des Sciences médicales.

Une chose aussi remarquable qu'elle est importante à faire observer, et sur laquelle nous reviendrons plus loin, c'est que parmi les accidens divers causés par le seigle ergoté, on ne cite d'une manière positive et formelle aucun exemple d'avortement ou d'accouchement prématuré, soit d'enfant vivant, soit d'enfant mort. C'est ce dont nous nous sommes convaincu par des recherches multipliées, tant dans les relations d'épidémies que nous venons de mentionner, que dans la généralité des ouvrages dont les auteurs sont indiqués à la fin de ce Mémoire. Nous citerons surtout nominativement M. Renauldin, qui a donné un précis de la plupart de ces épidémies et mentionné en outre les meilleurs ouvrages publiés sur les effets délétères du seigle ergoté ; et qui cependant ne fait aucune mention d'avortemens observés pendant ces mêmes épidémies, ou signalés dans les ouvrages dont il s'agit ; accidens tellement graves, qu'ils n'eussent pas échappé aux recherches de l'auteur, de l'article *Ergotisme*.

Ce qui est encore fort remarquable, c'est que

M. Tessier est le seul observateur, qui, à notre connaissance, fasse mention d'avortemens par suite de l'usage du pain contenant de l'ergot, et même il le fait d'une manière si laconique, avec si peu de particularités, qu'il est très-probable que cet accident, loin d'être survenu tôt ou tard chez toutes les femmes grosses qui ont fait usage de ce pain, et loin d'avoir frappé cet observateur par sa fréquence, ne s'est manifesté que dans les proportions qui lui sont ordinaires, surtout chez des femmes de la campagne, pauvres, et exposées par leurs travaux pénibles à toute espèce d'accident. Nous ferons la même remarque relativement à une assertion du même genre, naguère reproduite par M. Baudelocque, évidemment d'après M. Tessier.

A cette assertion de M. Tessier, nous pourrions opser celle de Taube, qui, dans la relation de l'épidémie qu'il a observée, dit positivement que les femmes enceintes, atteintes d'ergotisme, n'étaient point sujettes à l'avortement, et que les lochies des accouchées n'étaient nullement dérangées.

Dans tous les cas, il paraît constant que les avortemens survenus pendant l'usage alimentaire de l'ergot, n'ont pas eu lieu dans les premiers temps de l'emploi de ce mauvais grain, qu'ils ne se sont manifestés qu'avec les derniers accidens graves qui en sont le résultat, et lorsque le principe de la vie fortement menacé était près de s'éteindre : ce qui alors ne peut plus être attribué à l'action spéciale de l'er-

got sur la matrice, et encore moins à une qualité abortive, mais bien à l'altération profonde de toute l'économie, comme cela se voit dans le cas de violens accidens traumatiques, de maladies aiguës graves, et d'affections chroniques plus ou moins avancées.

Une autre chose encore fort importante à remarquer, c'est que les auteurs ne font également aucune mention de dérangemens ou de suppressions des menstrues, pendant l'ergotisme ; ce qui pourrait jusqu'à un certain point, être considéré ou comme une omission, ou comme un défaut d'observation, si Burghardt ne disait positivement que l'ergotisme convulsif n'empêchait pas le cours des menstrues.

Une troisième chose à considérer, et qui est positive, divers auteurs l'ayant observée plusieurs fois, c'est la persévérance du lait chez les nourrices qui font usage du pain où entre le seigle ergoté. M. Tessier étant encore le seul à notre connaissance qui ait observé et dit le contraire, on peut faire ici des réflexions analogues à celles qui ont eu lieu à l'occasion de l'avortement.

M. Renauldin fait observer de plus, que dans quelques cas, l'ergotisme gangréneux n'attaque point les femmes. Déjà, avant lui, M. Tessier et d'autres observateurs, avaient reconnu que l'ergot agissait beaucoup moins fortement chez les femmes que chez les hommes, ce qui pourrait bien tenir à ce que les femmes mangeant, en général, beaucoup moins que les hommes, ne consomment pas une aussi grande quantité du pain qui contient ce grain délétère.

Malgré qu'il soit de la plus grande évidence, et hors de doute pour la généralité des médecins, que l'usage prolongé d'un pain contenant de l'ergot, soit la cause immédiate des accidens qui se sont manifestés épidémiquement, lorsque sous l'influence d'une constitution brumeuse, humide, pluvieuse, le seigle a offert l'altération dont il s'agit, plusieurs auteurs, tels que Model, Paulet, Ryan, Schleger et Wolf, ont pensé que ces accidens étaient plutôt dus aux vicissitudes atmosphériques qu'à la maladie du seigle.

Nous devons citer encore ici Hufeland, comme partageant l'opinion de ces auteurs, et pensant en outre que, dans quelques circonstances, les accidens attribués à du seigle ergoté, étaient dus à de l'ivraie.

S'il était nécessaire de réfuter de pareilles opinions, il suffirait de rappeler les expériences faites par M. Tessier, sur différens animaux éloignés de toute condition fâcheuse de l'atmosphère, et qui, nourris avec des alimens où entraient plus ou moins d'ergot, ont éprouvé des accidens analogues à ceux survenus chez l'homme.

D'autres auteurs, tels que Tissot et M. Desgranges, soutiennent une autre opinion bien plus admissible que la précédente, qui est que : séché ou gardé, le seigle ergoté perd une grande partie de ses mauvaises qualités. Cependant, comme il est constant que l'ergot desséché à l'étuve et conservé plusieurs années, possède encore des propriétés particulières, on peut penser que dans cet état, et ingéré à très-haute dose, il pourrait encore être nuisible.

(B.) *Historique relatif à la Matière médicale, et particulièrement aux Accouchemens.*

De même que beaucoup d'autres substances médicamenteuses héroïques, le seigle ergoté n'a long-temps été connu que sous le rapport des effets délétères qu'il exerce sur notre économie ; on peut même dire que c'est seulement aux propriétés vénéneuses de l'ergot, que se bornent encore les connaissances que possèdent sur cette substance, beaucoup de médecins, d'ailleurs fort instruits.

Sans pouvoir indiquer comment a eu lieu la découverte des propriétés obstétricales du seigle ergoté, nous ne pensons pas pour cela, avec quelques auteurs, et en particulier Davies, que c'est en voyant employer cette substance dans la coupable intention de provoquer l'avortement, que les médecins ont été conduits à en faire usage au profit de l'humanité. L'opinion que nous émettrons dans la suite, justifiera celle que nous avançons maintenant.

Le seigle ergoté, signalé pour la première fois, au moins en 1596, pour ses effets délétères, ne se trouve mentionné pour ses propriétés obstétricales, qu'en 1688, par R. J. Camérarius, qui assure que les femmes de certaines contrées d'Allemagne emploient cette espèce de grain pour accélérer l'accouchement.

Ce qu'il y a de remarquable, c'est que depuis cette époque jusqu'en 1774, aucun auteur ne fait mention du seigle ergoté, comme moyen d'accélérer l'accou-

chement ; et que seulement à l'époque que nous venons d'indiquer, une lettre fort succincte de Parmentier, au rédacteur du *Journal de physique*, apprend le fréquent usage qu'en faisait pour cet objet, M.me Dupille, à Chaumont dans le Vexin. D'ailleurs cette lettre, qui ne contient que le simple énoncé du fait, laisse toute autre chose à désirer.

Il était réservé à notre honorable confrère et correspondant, M. Desgranges, accoucheur à Lyon, d'apprécier et de bien faire connaître la singulière propriété du seigle ergoté. Cet habile praticien, ayant rencontré en 1777, plusieurs sages-femmes, soit de la ville où il exerce, soit des environs, qui par tradition et souvent avec une sorte de mystère, administraient de l'ergot aux femmes dont le travail marchait avec trop de lenteur, en fit lui-même un grand nombre d'essais, qui la plupart ont été couronnés de succès. Depuis lors, il a publié à ce sujet, à différentes époques et dans divers recueils, le résultat de sa pratique et de ses observations, et a spécifié, avec le plus grand soin, les circonstances particulières qui permettent l'emploi de ce moyen, comme celles qui le contre-indiquent. On peut donc établir que l'art des accouchemens doit au zèle et au savoir de M. Desgranges la connaissance précise d'un moyen le plus avantageux dans la pratique ; moyen qu'il n'a cessé de propager de tous ses efforts, malgré de fortes préventions et une foule de difficultés de tous genres.

A l'époque où M. Desgranges publia ses premières observations, l'emploi du seigle ergoté n'était guère

connu en France que dans le département du Rhône et dans les départemens limitrophes. Maintenant l'emploi de cette substance commence à se répandre dans différens points du royaume ; c'est ce que prouve un assez grand nombre d'observations publiées récemment dans les recueils périodiques, par des praticiens de divers départemens.

Au rapport de Dittmer, on en fait aussi usage dans différentes contrées d'Allemagne, et surtout aux environs de Ludwisbourg, où ce médicament est surtout entre les mains des sages-femmes, qui, dit-il, le donnent ordinairement sous forme sèche et par grains, ou par ergots, en nombre impair de cinq à neuf.

A Florence, ainsi que dans d'autres parties de l'Italie, à Londres, et surtout aux États-Unis, le seigle ergoté est employé par des hommes fort recommandables ; on peut même dire que dans la partie de l'Amérique, dont il s'agit, cette substance tient déjà le rang qui lui est dû parmi les autres moyens thérapeutiques ; c'est ce qui est démontré par beaucoup d'observations consignées dans les journaux de médecine américains.

Parmi les médecins qui, avec M. Desgranges, ont le plus contribué à la propagation de ce moyen, soit par leur pratique, soit par leurs écrits, on doit citer MM. Bordot et Goupil, à Paris ; M. Chevreul, à Angers ; M. Pistre, à Tarare, lequel a donné aux sages-femmes des instructions pour l'emploi de ce nouveau médicament ; MM. Orjollet et Huchedé, par leurs thèses soutenues à Strasbourg ; Bigeschi, à Flo-

rence; Clark et Davies, à Londres; Dewees et Chapman, à Philadelphie; enfin, Hosack, Prescot, et Stearns, à New-York, lequel Stearns nous apprend que depuis très-long-temps le seigle ergoté est administré par les matrones d'Écosse.

A la suite des auteurs qui viennent d'être cités, comme ayant traité de l'emploi du seigle ergoté dans la parturition, on doit mentionner de nouveau Hosack, qui regarde cette substance comme utile dans certaines affections morbides de la matrice, avec affaiblissement : telles sont la tympanite de cet organe, la leucorrhée, etc.; et aussi Davies, qui l'a employée pour faciliter la sortiedes polypes, ou autres excroissances de la matrice. A ce sujet, son traducteur, M. Eusèbe, ajoute que, si ces excroissances sont de consistance molle et cérébriforme, la seule contraction de l'utérus doit suffire pour les détacher; et que lorsqu'elles sont plus dures, leur répulsion vers le vagin, ou plus en dehors, doit faciliter l'emploi des ligatures ou autres moyens chirurgicaux, par lesquels on cherche à les détacher. M. Goupil conseille aussi le même moyen dans les cas de collection de gaz, qui distendent quelquefois la matrice affaiblie, et dans les amas de sang, suite de retention des règles.

Enfin, nous ajouterons que ce moyen a été employé comme anti-hystérique par Adam Lonicère, qui d'ailleurs n'indique pas le résultat qu'il en a obtenu.

CHAPITRE VII.

Conditions nécessaires pour l'emploi obstétrical du Seigle ergoté.

De même que les diverses substances qui font partie de la matière médicale, le seigle ergoté ne peut être administré rationnellement dans l'accouchement, que dans certaines circonstances particulières, qui peuvent se rapporter à trois chefs principaux.

1°. *Qu'aucun vice de conformation des os du bassin ou des parties molles de la mère ne puisse apporter un obstacle notable au passage du fœtus.*

Si le bassin avait une dimension au-dessous de celle qui est nécessaire pour livrer assez facilement passage à l'enfant, par exemple, moins de trois pouces et demi dans le diamètre antéro-postérieur, le seigle ergoté, en déterminant des contractions utérines, sans possibilité de vaincre l'obstacle mécanique apporté par le bassin au passage de l'enfant, il pourrait en résulter une rupture de la matrice.

Il en serait de même de tout obstacle apporté au passage de l'enfant, par une tumeur quelconque située dans le petit bassin, et enfin d'une excessive étroitesse ou d'une grande rigidité de l'orifice de la vulve.

L'obliquité, ou toute déviation de la matrice, un peu prononcée, serait aussi un obstacle, au moins momentané, à l'emploi du même moyen.

2°. *Que le col de l'utérus, mou et souple, soit déjà entr'ouvert, et que le travail, décidément commencé, dure déjà depuis un certain temps.*

La rigidité, la dureté du col de la matrice par une cause quelconque, ainsi que l'engorgement morbide de cette partie, contre-indiquent essentiellement l'emploi du seigle ergoté; car les contractions expultrices de l'utérus ayant lieu de son fond vers son orifice, l'obstacle apporté par celui-ci à la marche de ces contractions pourrait occasionner une rupture dans un des autres points de l'organe.

Dans le cas de simple rigidité du col utérin, et si cet état ne tenait pas à la pléthore, on pourrait employer un médicament dont M. Chaussier a fait la plus heureuse application à l'art des accouchemens. Ce médicament, d'une action opposée dans le cas dont il s'agit, à celle du seigle ergoté, est l'extrait de belladone appliqué immédiatement sur la partie qui offre la rigidité, c'est-à-dire sur le col utérin *.

C'est aussi dans des cas de ce genre, que les uns ont obtenu des succès, c'est-à-dire le retour des douleurs expultrices, par de légers hypnotiques qui pro-

* Voici la formule telle qu'elle est publiée par Mme. La Chapelle :

℞.	Extrait de belladone. . .	ʒ ij.
	Cérat.	℥ j.

Mêlez.

curaient un sommeil salutaire, et d'autres par des anti-spasmodiques qui faisaient cesser la rigidité du col de la matrice.

C'est surtout Chapman et Prescot, qui ont donné le précepte de n'administrer le seigle ergoté que lorsqu'il y a déjà une dilatation assez prononcée du col de la matrice, dilatation que l'ergot ne saurait produire immédiatement, et que M. Desgranges voulait qui fût de quatre à cinq lignes. Cependant quelques faits semblent prouver que ce moyen a été administré sans inconvénient et a procuré des succès dans des cas où le travail n'était point annoncé par une dilatation du col utérin aussi manifeste. Aussi, M. Desgranges et quelques autres praticiens, qui partagent l'opinion des médecins américains que nous venons d'indiquer, paraissent-ils moins rigoureux sur l'observation de ce précepte. Un d'eux particulièrement appuie son opinion sur l'observation que voici : « Une » femme ayant beaucoup souffert dans trois accou- » chemens précédens et arrivée au terme de sa qua- » trième grossesse, prit du seigle ergoté avant que le » travail fut commencé ; l'orifice de l'utérus n'était » point dilaté, ses bords conservaient leur épaisseur » et leur dureté, et n'étaient point humectés. Au bout » d'une demi-heure l'enfant était venu au monde. » M. Desgranges, auquel nous empruntons cette observation, et qui d'ailleurs est extrêmement réservé sur l'emploi de l'ergot dans des cas de ce genre, établit que ce moyen ne peut alors réussir que lorsque la femme est d'une constitution molle et lâche, qu'elle a

déjà fait des enfans, que le col de la matrice est souple; qu'en un mot il existe une réunion de circonstances qui annoncent un accouchement avec peu de douleurs.

Quoi qu'il en soit, nous pensons, d'après tout ce que nous avons dit précédemment, qu'il est imprudent de prescrire ce médicament dans les cas où le travail, quoique prochain, n'est encore annoncé que par quelques signes précurseurs, tels qu'un malaise universel, de la pesanteur vers l'utérus, des douleurs sourdes dans cette partie, etc. En suivant ce précepte, on évite surtout de donner ce remède d'une manière intempestive, nous voulons dire dans le cas où la femme trompée par des sensations douloureuses dans les reins, la vessie, les intestins, la région ombilicale, les ligamens de la matrice, etc., croit qu'elle va accoucher, tandis qu'elle n'éprouve que de *fausses douleurs*. D'ailleurs, jusque-là rien n'indique encore que la matrice ne pourra pas remplir complètement ses fonctions, et si la nature aura besoin d'être secourue de la sorte, dans le dernier acte de la génération; si un état de faiblesse générale pouvait le faire présumer, il faudrait, avant tout, selon le judicieux précepte de M. Desgranges, corroborer la femme d'une manière convenable ; ce que l'on pourrait faire avec de bons bouillons, des potages et même du vin généreux.

Enfin, il est d'autant plus convenable de suivre ce précepte, que jusque-là aussi, on n'a pu s'assurer d'une manière certaine de la position de l'enfant ; chose qu'il faut toujours reconnaître avant d'administrer le moyen proposé.

D'après le précepte dont il s'agit, et les remarques qui le suivent, on voit qu'il ne faut pas se hâter d'administrer le seigle ergoté dans ces cas d'accouchemens prématurés, où les eaux s'écoulent plusieurs jours avant la sortie du fœtus, sans dilatation du col utérin, et sans aucune douleur. En un mot, ici comme dans tous les autres cas, il ne faut pas que l'art agisse avant la nature pour produire la délivrance.

Il est cependant une circonstance dans laquelle il serait peut-être convenable de déroger à ce précepte: c'est lorsque le fœtus, quel que soit le terme de la grossesse, est mort depuis un certain temps, et que cette mort est indiquée par tous les symptômes qui la caractérisent. Dans une telle circonstance, si la matrice ne fait aucun effort pour se débarrasser du corps inanimé qu'elle renferme et qui affaiblit ou diminue sa vitalité, on peut tenter à propos, par ce moyen, de déterminer des contractions anticipées, dont le résultat, quel qu'il soit, ne saurait jamais être funeste.

3°. *Que le fœtus se présente de manière à pouvoir être expulsé naturellement ou sans que l'art soit obligé de changer sa position, et que son volume ne soit pas trop considérable.*

Pour peu que l'on possède les premières notions de l'art des accouchemens, on concevra facilement l'importance de ce dernier précepte, qui n'a besoin d'être appuyé d'aucun raisonnement.

Le fait suivant, que nous rapportons d'après M. Henrischen, prouve cependant que ce précepte

important a pu être méconnu : « Appelé près d'une » femme dont les eaux étaient écoulées depuis vingt- » quatre heures, ce praticien la trouva dans un état » voisin de la mort, et ayant cependant des douleurs » extrêmement vives et fréquentes. Pendant ce temps, » une sage-femme lui avait fait prendre une quantité » de seigle ergoté ; les parties génitales étaient tumé- » fiées, brûlantes et d'un rouge tirant sur le noir. » Les grandes et petites lèvres se prolongeaient beau- » coup, le rectum était sorti de trois pouces. M. Hen- » rischen reconnut qu'une position vicieuse de la tête » s'opposait à sa sortie, et appliqua le forceps avec » succès, pour la mère seulement. »

C'est ici le lieu de faire observer que dans le cas d'un travail déjà avancé, au moins sous le rapport de la dilatation du col utérin, si l'enfant présentait les extrémités inférieures, il serait plus rationnel de terminer l'accouchement avec la main que de chercher à réveiller l'action de l'utérus. Et à ce sujet, nous ferons remarquer qu'il est très-probable que cette marche a été généralement suivie, car parmi le grand nombre d'observations publiées sur l'emploi du seigle ergoté pour accélérer l'accouchement, nous n'en connaissons aucune où il soit question que ce remède ait été administré lorsque l'enfant se présentait de cette manière ; bien que M. Bordot donne la présentation de l'enfant par les pieds ou par les genoux, comme permettant l'emploi de ce moyen.

De même que le volume excessif de l'enfant, soit dans sa totalité, soit dans une de ses parties, toute

monstruosité avec excès, l'adhérence de deux jumeaux, etc., seraient des circonstances qui s'opposeraient à l'emploi de ce médicament. Cependant, si par un moyen quelconque, on avait remédié à l'excès de volume de l'enfant ; par exemple, si à l'aide de la crâniotomie, on était parvenu à réduire une tête trop volumineuse à une dimension en rapport avec le détroit du bassin qu'elle doit franchir, on pourrait, suivant le conseil de Davies, employer le seigle ergoté pour aider la terminaison de l'accouchement ; bien entendu, si les autres circonstances le permettaient.

Enfin, il faudrait s'abstenir complètement de l'emploi de l'ergot, s'il était reconnu que le cordon ombilical, contourné plusieurs fois autour du col de l'enfant, pût être un obstacle à l'expulsion de ce dernier.

Il résulte de tout ce qui vient d'être dit dans ce chapitre, que : *pour l'emploi méthodique et rationnel du seigle ergoté dans la parturition, il faut qu'il ne manque, pour l'expulsion du fœtus, que des contractions utérines suffisantes.*

CHAPITRE VIII.

Circonstances dans lesquelles le Seigle ergoté ne doit pas être administré, ou ne peut l'être qu'avec réserve.

Après avoir indiqué les circonstances dans lesquelles le seigle ergoté peut être administré avec succès, ou au moins sans donner lieu à aucune espèce d'accident, il est indispensable de faire connaître avec soin les cas où il est contre-indiqué, ceux où il serait nuisible. Et d'abord nous établirons que le seigle ergoté, comme tous les autres secours de l'art, ne doit jamais être employé dans l'accouchement, lorsque la nature peut se suffire à elle-même.

Le cas le plus fréquent, où l'ergot serait nuisible, est l'état de pléthore, de turgescence sanguine, caractérisé par la coloration du visage, la douleur de tête, la plénitude et la dureté du pouls, accompagnées de fortes douleurs utérines, sans aucun avancement dans le travail; le col de la matrice, plus ou moins épais, étant dans un état de dureté, de rigidité, et à peine entre-ouvert. Dans cet état de choses, où la saignée et les autres moyens de détente sont indiqués, le seigle ergoté, loin d'être utile, pourrait devenir dan-

gereux en contribuant à augmenter la rigidité des fibres de la matrice; surtout si, par une persévérance mal entendue, on en multipliait les doses en raison de l'insuccès des premières tentatives.

Le fait suivant, rapporté par Henrischen, démontre les dangers de l'emploi de cette substance en pareil cas. « Une jeune femme, à laquelle une sage-femme avait donné quelques grains de seigle ergoté, afin de rétablir les douleurs qui avaient cessé, eut un prompt retour de ces douleurs, avec une intensité bien supérieure aux précédentes. La femme, dans une espèce de fureur, contracta les mains, saisit la sage-femme par la tête, et aussitôt mit au monde un enfant vivant. » Il ajoute que cette femme avait évidemment une disposition sthénique, et qu'ayant enfanté de nouveau, on reconnut chez elle que la saignée était le véritable moyen de hâter sa délivrance.

C'est donc un précepte que l'on ne saurait trop répéter, avec Prescot, que *le seigle ergoté ne doit jamais être administré pendant le travail de l'accouchement, lorsque la saignée est indiquée.*

Mais si, après l'emploi de la saignée, soit qu'elle ait été trop copieuse, soit autrement, l'utérus tombait dans un état d'inertie, il est bien évident, comme le pense Chatard, que l'on pourrait avoir recours à ce moyen, si, d'ailleurs, rien ne s'y opposait. Chapman et Prescot paraissent même portés à faire succéder assez généralement l'emploi de l'ergot à celui de la saignée, pratiquée chez les femmes en travail, pour opérer une détente générale et locale. Il est vrai

que ce dernier tire alors jusqu'à trente onces de sang, ce qui, selon nous, si c'était sa méthode ordinaire, serait une manière inconsidérée d'épuiser les forces, pour recourir ensuite à des moyens auxiliaires, qu'une évacuation sanguine plus modérée eût rendus inutiles.

L'état actuel ou d'imminence de spasme, soit de toute l'économie, soit seulement de la matrice, contre-indique également l'emploi du seigle ergoté. Nous sommes donc loin de partager l'opinion de Chapman et de Stearns, sur l'utilité de ce stimulant utérin, pour hâter la délivrance dans les cas de convulsions puerpérales. Voici, à ce sujet, la singulière théorie émise par ce dernier. Selon lui, pendant le travail, les douleurs peuvent se transporter de l'utérus sur quelques autres parties du corps; si, par exemple, ce sont les muscles qui se trouvent atteints, il surviendra des convulsions; alors, ajoute-t-il, après une saignée générale, l'action du remède, centralisant les forces vitales sur l'utérus, il en résulte des contractions expultrices, et par suite l'expulsion de l'enfant et la cessation de l'état convulsif.

Stearns appuie sa théorie d'un fait fort curieux, qu'il emprunte de Waterhouse, et dont voici les circonstances principales.

« Une femme, d'un tempérament nerveux, d'une constitution délicate, âgée de dix-neuf ans, ayant été atteinte des symptômes précurseurs ordinaires de l'accouchement, je la trouvai (dit Waterhouse) éprouvant de plus des douleurs considérables dans le dos et l'abdomen, ayant une douleur lancinante à la tête,

le pouls tendu, quoique naturel pour la fréquence. Une saignée de quinze onces, des fomentations sur l'abdomen et un peu d'opium apportèrent graduellement du calme, et dans la soirée, la femme s'endormit paisiblement. Après une nuit tranquille, il se manifesta quelques symptômes d'égarement, la malade se plaignit de douleurs déchirantes dans l'abdomen, et d'une sensation lancinante à la tête. Ces symptômes augmentèrent au point d'offrir les caractères de la plus horrible convulsion puerpérale, dont j'aie été témoin. La malade articulait les mots les plus incohérens ; ses yeux roulaient dans leurs orbites. S'étant souvent mordu la langue, le sang coulait abondamment de sa bouche, ses extrémités étaient d'un froid mortel. Les spasmes, les contractions violentes des muscles du dos, de l'abdomen, du col et de la mâchoire inférieure, étaient des plus violens. On reconnut, par le toucher, que l'orifice utérin était assez dilaté. Quelques moyens indiqués furent sans succès contre cet état convulsif. Cependant les forces s'épuisaient, le pouls était petit, fréquent ; la respiration laborieuse, *l'aspect et la contenance misérables!* C'est dans cet état que je songeai à lui administrer le seigle ergoté, comme le seul moyen probable de lui sauver la vie. Je délayai trente grains de cette substance dans une petite quantité d'eau chaude, et lui en administrai graduellement en desserrant la mâchoire. Les effets de ce remède furent presque instantanés et vraiment étonnans ; les douleurs, les spasmes disparurent, les idées devinrent saines, régulières ;

la malade sortit comme d'un sommeil accablant, se plaignant de beaucoup de faiblesse. On lui administra une bonne tasse de thé avec de la nourriture légère; elle tomba dans un sommeil paisible. Dans la soirée suivante, des douleurs franches et suivies se manifestèrent, et je la délivrai en peu de temps de la manière la plus heureuse. »

Cette observation, extrêmement curieuse d'ailleurs, n'est cependant pas suffisante, ce nous semble, pour infirmer notre assertion; d'abord parce que, en médecine, on ne peut, sur un seul fait, établir un précepte ou en détruire un déjà établi; ensuite parce que la promptitude avec laquelle les convulsions ont cessé, après l'ingestion du médicament, peut faire douter que ce résultat soit dû à son action. Ajoutons à cela une remarque fort importante; c'est que, dans le cas dont il s'agit, la délivrance n'a été que l'effet secondaire du seigle ergoté; l'expulsion de l'enfant n'ayant eu lieu, qu'assez long-temps après l'emploi du seigle ergoté, dont l'effet immédiat a été la cessation de l'état convulsif qui s'opposait à une délivrance spontanée.

Un autre médecin américain, Brinkle, rapporte un cas analogue au précédent. Une femme en travail était atteinte de convulsions, et depuis la veille qu'elles duraient, on avait inutilement employé la saignée, les vésicatoires, les synapismes, etc. Le seigle ergoté ayant été administré, l'enfant vint au monde au bout d'une heure et demie, et tous les accidens cessèrent.

Malgré le succès assez évident du seigle ergoté

dans le cas dont il s'agit, l'auteur émet cependant des doutes sur l'efficacité de ce médicament, contre les convulsions puerpérales.

L'opinion analogue que Davies a émise sur cette propriété particulière du seigle ergoté, sans citer d'ailleurs aucun fait à l'appui, et qui en conséquence nous a paru extrêmement hasardée, se trouvant cependant justifiée par les observations précédentes, nous l'exposerons ici telle que la rapporte M. Huchedé : « Davies, dit-il, lui reconnaît (au seigle ergoté) l'avan-
» tage, 1.° de reconnaître les spasmes dont la matrice
» peut être le siège; 2.° de réveiller les contractions
» de l'utérus, lorsqu'elles sont languissantes ou qu'elles
» ont totalement cessé, particulièrement dans le cas
» où l'inertie de la matrice paraît dépendre d'une ri-
» gidité dans les fibres de cet organe. »

Quoi qu'il en soit, nous pensons que les deux faits qui viennent d'être rapportés, et l'opinion de Davies qu'ils justifient, sont loin d'être suffisans pour établir comme précepte, l'administration du seigle ergoté dans tel ou tel cas de convulsions puerpérales; et que si l'on se hasarde à renouveler les essais de Waterhouse et de Brinkle, ce ne doit être qu'avec une extrême réserve, et lorsque l'on serait d'ailleurs en mesure de remédier immédiatement aux accidens existans, si le cas l'exigeait.

Une autre circonstance qui s'oppose encore, au moins jusqu'à un certain point à l'emploi du seigle ergoté, est une extrême susceptibilité nerveuse habituelle ou passagère, existante chez la femme en tra-

vail ; car on a remarqué dans des circonstances de ce genre, que ce moyen fatigue et souvent échoue. Il en est de même dans le càs de débilité générale, plus ou moins grande.

Il faut aussi, autant que possible, éviter de le donner aux femmes dont l'estomac est habituellement irritable, et qui en conséquence vomissent facilement. Par la même raison, on ne le donnera qu'avec ménagement à celles qui auraient beaucoup vomi pendant leurs grossesses.

C'est encore avec une grande circonspection que l'on peut se permettre d'administrer le seigle ergoté, chez les femmes dont la matrice, habituellement douée d'une excessive sensibilité, est fréquemment dans un état d'irritation, tenant à des écarts de régime ou à des excitations extérieures.

Enfin, et jusqu'à une plus grande expérience, ne fût-ce que dans la crainte d'une récidive fortuite, et à laquelle le seigle ergoté serait certainement tout-à-fait étranger, il est prudent de ne pas l'administrer aux femmes qui, dans des couches précédentes, auraient été atteintes de métrite ou de péritonite. Néanmoins, au rapport de M. Billard, on a vu le seigle ergoté administré sans aucun inconvénient, sans aucune suite fâcheuse, à des femmes en travail, tandis que la péritonite regnait chez beaucoup d'accouchées.

CHAPITRE IX.

Préparations, Doses et Modes d'administration.

Les diverses préparations ou les différentes formes sous lesquelles on administre le seigle ergoté sont :

1°. La poudre ;
2°. L'infusion, *Infusum ;*
3°. La décoction, *Decoctum ;*
4°. L'extrait aqueux ;
5°. La teinture alcoolique ;
6°. La teinture éthérée ;
7°. L'extrait alcoolique ;
8°. Le sirop *.

Poudre. La plus simple des préparations du seigle ergoté, celle qui sert à presque toutes les autres, et qui jouit de propriétés d'autant plus manifestes, qu'elle est plus fine et plus récente, est la poudre. Cette préparation, reconnue jusqu'à ce jour comme la plus active et la plus efficace, est aussi celle sous laquelle on administre le plus généralement le seigle ergoté. D'après ses vertus, cette poudre a reçu les noms de

* M. Desgranges qui, dans un de ses écrits, donne le nom de *calcar* au remède fourni par le seigle ergoté, indique ce sirop sous la dénomination de *sirop de calcar*.

pulvis parturiens, (par Stearns); de *pulvis partum accelerans*, de *poudre obstétricale*, (par M. Desgranges); de *poudre ocyotique*, etc., (par M. Bordot).

De même que pour les autres préparations du seigle ergoté, la dose à laquelle on administre la poudre de cette substance, varie selon les circonstances particulières où se trouve la femme en travail, qui a besoin de ce secours. Ainsi, toutes choses égales d'ailleurs, et à défaut de connaître la susceptibilité de la personne pour ce médicament, la dose sera plus forte chez la femme déjà d'un certain âge, chez celle qui est d'un tempérament lymphatique, et chez celle qui est faible ou peu irritable. Par la raison inverse, cette poudre sera donnée à plus petite dose à la femme qui est jeune ou nerveuse, qui est forte ou plus ou moins irritable. La dose devra encore varier, selon la sensibilité particulière de l'estomac ou de l'utérus; selon le courage ou la pusillanimité de la femme, la durée du travail, et le temps qui se sera écoulé depuis la rupture de la poche des eaux. Il en sera de même par rapport au volume de l'enfant, etc. Enfin, c'est un précepte établi par les auteurs les plus recommandables, que le seigle ergoté doit être donné avec beaucoup plus de ménagement aux femmes primipares, qu'aux autres.

La poudre dont il s'agit se donne depuis la dose de dix grains, qui est le maximum de ce qu'emploie Stearns, jusqu'à celle de quatre-vingt-dix, et même plus dans le cours du travail de l'enfantement.

On administre ordinairement cette poudre dans

un véhicule plus ou moins abondant, selon la dose à laquelle on veut la faire prendre; véhicule qui ordinairement ne dépasse pas un verre.

Le véhicule à employer peut être inerte ou presque inerte, tel que l'eau légèrement rougie, l'eau sucrée, avec ou sans addition d'eau de fleurs d'oranger, l'infusion de fleurs de tilleul, de feuilles d'oranger, le bouillon gras, pur ou coupé, etc. On a aussi administré cette poudre dans des confitures.

L'ergot en poudre n'ayant point de saveur désagréable, on ne le donne pas sous la forme de bols, de pilules, etc.; formes sous lesquelles d'ailleurs il pourrait perdre une partie de son activité, ou n'agir que plus lentement.

Comme on ignore ordinairement le degré d'action que cette substance est susceptible d'exercer chez la personne à laquelle on l'administre, et qu'il y aurait de graves inconvéniens à risquer un accouchement trop prompt, on n'en porte guère de prime-abord la dose au-delà de vingt grains, donnés en une seule fois, ou en deux plus ou moins rapprochées. Mais si au bout d'un certain temps après l'ingestion de ce médicament, une heure, par exemple, il n'en résulte aucun effet sensible vers l'utérus, on peut en donner de nouveau une égale quantité, en une seule fois. S'il devenait nécessaire d'en administrer une troisième, on pourrait la porter à trente grains. Dans le cas où, au bout d'un certain temps, cette troisième dose ne produirait aucun effet, il serait possible d'en donner une quatrième du même poids; après quoi la pru-

dence veut que l'on s'arrête; quelle que soit d'ailleurs la lenteur du travail, ou le degré d'inertie de la matrice.

On conçoit que la manière d'administrer le seigle ergoté, de même que toutes les autres substances médicamenteuses, peut varier à l'infini, et que ce qui vient d'être dit sur son mode d'administration, est loin de constituer un précepte invariable; l'ergot pouvant être prescrit de différentes manières, selon les circonstances où se trouve la femme en travail, et aussi selon les vues particulières de la personne qui l'emploie.

Nous ferons remarquer que, donné à trop petites doses, le seigle ergoté ne détermine que de faibles contractions de l'utérus, qui fatiguent plutôt cet organe qu'elles ne lui donnent la faculté d'expulser ce qu'il contient.

Ainsi que nous l'avons dit, la poudre de seigle ergoté est ordinairement administrée dans un véhicule inerte ou presque inerte, et sans addition de substance capable d'en seconder ou d'en modifier les effets; et c'est surtout de cette manière qu'il faut procéder, lorsqu'on veut en bien reconnaître et en déterminer exactement l'action. Cependant quelques auteurs ont recommandé, pour en augmenter l'activité ou pour en faciliter l'administration, de le donner dans du vin, et surtout du vin généreux; tel est Balardini qui le prescrit dans du vin blanc, ayant remarqué que dans ce véhicule, l'estomac le supportait constamment. D'autres ont conseillé d'y ajouter une

certaine dose de musc, de gérofle, d'huile essentielle de muscade, de menthe, etc. M. Bordot, sans en dire la dose, y associe la muscade elle-même avec une certaine quantité de sucre. M. Goupil se loue de la formule suivante :

Prenez Seigle ergoté, pulv. . . . ʒ j.
Sirop simple. . . . . . . ℥ jß.
Esprit de menthe . . . . gtes iij.

Mêlez dans un mortier.

Donnez par cuillerées, à dix minutes d'intervalle.

Nous pouvons ajouter que dans la plupart des cas où l'on croit devoir faire quelque addition à la poudre d'ergot, on peut consulter le goût de la femme, afin d'éviter, s'il est possible, les substances qui pourraient lui déplaire.

Les divers mélanges dont il vient d'être fait mention, sont, en général, de nature à ajouter à l'action du seigle ergoté. Il nous reste à en indiquer un, rapporté par Stearns, d'après Gill, mélange qui paraît devoir au contraire diminuer cette action; il s'agit d'une espèce de mixture préparée avec trente grains d'ergot et un grain d'opium en suspension ou en solution dans un verre à liqueur d'eau pure, mixture que l'on donne par demi-cuillerée ou par cuillerée chaque dix minutes. Stearns ajoute qu'à l'aide de cette préparation on réussit à rappeler le travail lorsqu'il est suspendu. D'ailleurs il ne spécifie pas le cas particulier où elle doit être employée; mais tout fait penser qu'elle ne peut convenir que s'il y a un état de rigidité

ou de spasme du col de la matrice, et que si cet état est la seule cause de la suspension du travail. Alors, selon notre opinion, ce ne serait que l'opium qui agirait, et en conséquence à quoi bon le seigle ergoté, qui d'ailleurs serait contre-indiqué.

Nous ajouterons ici une remarque assez importante, c'est que, chez beaucoup de femmes, et même en général dans certaines familles, le seigle ergoté ne doit être donné que secrètement, ou au moins à l'insçu de la plupart des assistans, à cause des préventions ou des répugnances qui pourraient s'opposer à son emploi. Dans la plupart des cas, cette administration secrète est des plus faciles.

Infusion. (Thé de seigle noirci des sages-femmes américaines.) On prépare ordinairement l'infusion de seigle ergoté en faisant infuser quarante à soixante grains de la poudre, et même plus; ou un gros et audelà du grain concassé, dans un verre d'eau bouillante; on laisse plus ou moins refroidir, on passe, et on fait prendre cet *infusum* en deux doses égales à une heure de distance, en ajoutant du sucre à volonté. On conçoit qu'il serait inutile de donner la seconde dose, si la première agissait d'une manière satisfaisante. C'est à ce genre de préparation que M. Chevreul et Akerley donnent la préférence. Waller pense que cette infusion préparée, même avec deux gros de poudre, peut être administrée sans inconvénient.

Décoction. — La décoction de seigle ergoté (*decoctum parturiens* de quelques auteurs), se prépare également, soit avec la poudre que l'on fait bouillir

pendant un quart d'heure à la dose de trente à cinquante grains dans un verre d'eau, soit avec l'ergot concassé que l'on peut porter jusqu'à un gros ou deux pour la même quantité de liquide, et faire bouillir un peu plus long-temps.* Ce *decoctum* s'administre de la même manière que l'*infusum*.

Prescot employait ordinairement le *decoctum* d'un gros de poudre dans quatre onces d'eau, qu'il donnait par tiers à un certain intervalle, ou par cuillerées, de dix en dix minutes.

Mme. Lachapelle, d'après les conseils de M. Chaussier, a porté la dose de poudre d'ergot jusqu'à deux gros, qu'elle administrait tantôt en infusion, tantôt en décoction, en y laissant la poudre, que l'on faisait avaler avec le liquide ; dose qui, entre ses mains, ne fut suivie ni de succès, ni d'accident.

Quelques autres personnes conseillent aussi de faire prendre la poudre avec le véhicule, soit qu'il y ait eu infusion ou décoction, ce qui peut tout au plus se pratiquer quand cette poudre n'excède guère la dose que l'on donne en simple suspension. Sans cela il en résulterait un breuvage dégoûtant, qui pourrait fatiguer l'estomac et en être rejetté.

On fait aussi une décoction avec le grain entier, dont on porte la dose à plusieurs gros et même, si l'on en croit Foot, jusqu'à une once, (ce qui nous

* M. Baudelocque a constaté que le seigle ergoté, tel qu'on l'emploie ordinairement, ne perd, pendant une ébullition de dix minutes, que douze grains par gros.

paraît une quantité prodigieuse) pour un verre d'eau que l'on soumet à une ébullition assez prolongée. Le *decoctum* qui en résulte est alors donné par cuillerées et à des intervalles plus ou moins rapprochés.

M. Desgranges a proposé de faire subir à ce grain, avant de l'employer soit en poudre, soit concassé, etc., un certain degré de torréfaction. En résulterait-il plus ou moins d'activité dans l'action de ce remède, ou toute autre modification? c'est ce que l'expérience n'a point encore enseigné.

Le même praticien a essayé d'administrer isolément l'écorce violacée ou noirâtre de ce grain, dépouillée autant que possible du parenchyme ou partie intérieure blanchâtre. C'est dans cette enveloppe, dit-il, que paraît résider la propriété *utérine* de l'ergot. Donnée à la dose de quatre à six grains, elle lui a paru produire autant d'effet que trente grains de la poudre préparée avec le grain entier.

Peut-être devrait-on essayer aussi d'employer l'ergot à l'état d'altération ou de vermoulure dont il a été fait mention, chapitre IV. Ce grain, généralement réduit à sa partie corticale et répandant une odeur très-prononcée, jouit sans doute aussi d'une activité particulière qui, dans tous les cas, n'en permettrait l'essai qu'à des doses très-minimes.

Quant aux autres préparations du seigle ergoté que nous avons indiquées, savoir : l'*extrait aqueux*, la *teinture alcoolique*, la *teinture éthérée*, l'*extrait alcoolique* et le *sirop*, comme nous ne possédons rien de bien déterminé sur leurs effets ou leurs avantages

particuliers, nous nous bornerons seulement à les indiquer, engageant d'ailleurs ceux qui en auraient le désir ou l'occasion à les employer et à en déterminer les effets comparativement avec ceux de la poudre.

Au rapport de M. Desgranges, plusieurs de ces préparations sont déjà usitées à Lyon; et Godeville, cité par M. Bordot, fait spécialement usage de l'extrait.

Le seigle ergoté, comme beaucoup d'autres médicament, peut être administré en lavement. C'est même à ce seul mode d'administration qu'il faut avoir recours, lorsqu'une trop grande susceptibilité de l'estomac, des nausées, des vomissemens, une répugnance de la part de la femme, des préventions dans l'esprit des assistans, le désir ou la nécessité de laisser ignorer le moyen que l'on emploie, ou enfin toute autre cause, ne permettent pas de donner par la voie ordinaire le médicament dont il s'agit. On pourrait même le donner d'abord en lavement, les sympathies ou les rapports qui existent entre le rectum et l'utérus devant être nécessairement très-favorables à la prompte action du médicament. Ordinairement le seigle ergoté ne détermine pas plus de sensations sur l'intestin que sur l'estomac; cependant il arrive que ce médicament, ainsi administré, reste assez peu de temps dans le rectum qui en expulse au moins une partie, comme il le ferait d'un lavement ordinaire. C'est surtout à cause de cette circonstance, et aussi par rapport à la moindre sensi-

bilité de l'intestin, que le seigle ergoté, administré sous forme de lavement, doit toujours l'être à dose plus forte que quand il est donné par les voies supérieures. Ainsi on en fait bouillir un à deux gros, en poudre ou concassé, dans un demi-setier d'eau : on passe et on administre en une seule fois. Dans le cas d'insuffisance ou d'insuccès d'une première dose, on peut réitérer de même que dans l'autre mode d'administration.

CHAPITRE X.

Effets du Seigle ergoté sur la matrice, etc.

Pour bien apprécier les effets du seigle ergoté administré dans la parturition, il est nécessaire d'avoir égard aux climats et aux saisons dans lesquels on en fait usage; à l'âge, au tempérament, à l'état des forces et à la manière de vivre de la femme; il faut indiquer si elle est primipare ou le nombre de ses grossesses précédentes, et les circonstances qui les ont accompagnées; il faut en outre avoir égard à la durée et à l'état du travail; et enfin à la dose du médicament, ainsi qu'à son mode d'administration: toutes choses sur la plupart desquelles les observations particulières publiées jusqu'à ce jour, laissent beaucoup à désirer. Néanmoins nous ferons remarquer, sans en tirer aucune conséquence, que le seigle ergoté est généralement plus employé dans les climats chauds que dans tout autre, et que dans le nord, par exemple, on n'en fait aucun usage.

Quoi qu'il en soit, voici en général les effets, que produit le seigle ergoté, dans l'acte de la parturition: peu de temps après l'administration d'une quantité convenable de cette substance, c'est-à-dire, au bout de dix à quinze minutes, selon la disposition indivi-

duelle de la femme*, les contractions de la matrice, ou si l'on veut, les douleurs utérines naguère languissantes, faibles, éloignées ou tout-à-fait nulles, se manifestent d'une manière plus ou moins prononcée. Ordinairement, les premières douleurs qui se font ressentir sous l'influence de cette substance, sont médiocres, et cependant elles ont déjà pour la femme un caractère différent de celles qui avaient précédé. Lorsqu'il existe des douleurs de reins, elles ne tardent pas à disparaître, et sont remplacées par des douleurs utérines, qui deviennent bientôt expultrices. De même, s'il y a des douleurs utérines plus ou moins prononcées, sans être néanmoins expultrices, ce moyen leur fait prendre le caractère qui leur manquait. Dans tous les cas, et en raison de la sensibilité ou de la susceptibilité individuelle, ces douleurs acquièrent bientôt une telle violence, que la femme, qui jusque là avait à peine poussé quelques soupirs, jette des cris qui indiquent et ses souffrances et les violentes contractions utérines qui en sont la cause. En même temps la figure s'anime, les yeux

* Sur 20 cas où Prescot prit note de la durée du temps que l'ergot mit à agir :

Il y en eut 2 où le médicament agit au bout de 7 minutes :

1 au bout de 8 ;
7 au bout de 10 ;
3 au bout de 11 ;
3 au bout de 15 ;
4 au bout de 20.

deviennent vifs, brillans, le pouls s'accélère, reprend de la force, etc. ; phénomènes qui infirment évidemment l'assertion de Davies, qui dit que la circulation n'a jamais été affectée, quelle qu'ait été la violence des douleurs ; mais, phénomènes qu'il ne faut regarder que comme secondaires et déterminés entièrement par les douleurs utérines, ainsi que cela s'observe chez la plupart des femmes qui sont dans le cours ou à la fin d'un travail bien prononcé.

Avec ces phénomènes physiques, quelques auteurs, et en particulier Foot, ont observé, dans le moral de certaines femmes, une irritabilité manifeste, caractérisée par de l'agitation, de l'impatience, de l'emportement, de la violence, survenant spontanément ou par des causes très-légères. Ces derniers phénomènes, résultat d'une excitation cérébrale causée par la douleur et survenant pendant le cours de beaucoup d'accouchemens, où le seigle ergoté n'a point été employé, ne sauraient en conséquence être attribués à cette substance, qui n'a d'ailleurs aucune action sur le cerveau.

Si, pendant les douleurs, on porte la main sur le bas-ventre, on sent le globe utérin contracté, résistant, et se prononçant fortement sous les parois abdominales, qui en secondent les effets. Cet état de contraction, de resserrement de la matrice, est tel que le fœtus ne remonte point, et reste immobile jusqu'à ce qu'un nouvel effort le fasse descendre encore ; il devient même chez quelques sujets tellement actif que la femme d'un médecin, de laquelle M. Chevreul

rapporte l'observation, sentait que, dans l'intervalle des tranchées, la matrice ne cessait d'agir sur l'enfant et le chassait continuellement au-dehors.

Par le toucher, on reconnaît, suivant le degré du travail, que l'orifice de la matrice, plus ou moins dilaté et aminci, laisse saillir la partie du corps de l'enfant qui se présente, ou la poche des eaux, si par hasard elle n'est pas encore rompue. En un mot tout annonce le retour ou l'existence du travail et une délivrance très-prochaine, laquelle a lieu très-souvent, une demi-heure après l'emploi du médicament, surtout si la femme n'est pas primipare.

L'enfant expulsé, la matrice continue de se resserrer, de revenir sur elle-même par la contractilité qu'elle possède, soit naturellement, soit par l'effet du remède. La femme n'éprouve alors d'autres douleurs que celles qui ont lieu pour la délivrance, laquelle s'opère, toutes choses égales d'ailleurs, comme si aucun remède n'avait été employé.

On doit à M. Chevreul l'observation que le sang fourni par le placenta, n'offre dans cette circonstance aucun caractère particulier.

Relativement à la délivrance, nous devons dire ici que nous ne connaissons aucun fait de l'emploi secondaire du seigle ergoté, pour déterminer l'expulsion du placenta; ce remède ayant déjà été administré pour accélérer l'accouchement. Sans trop préjuger nous pouvons en conclure que les contractions de l'utérus sollicitées par l'ergot, dans le cas d'inertie de cet organe pendant la parturition, se prolongent suf-

fisamment dans tous les cas, pour déterminer l'expulsion du placenta; de même que pour s'opposer à toute hémorrhagie; car il n'est pas d'exemple que ce genre d'accident se soit manifesté après l'emploi de ce médicament, bien qu'il ait souvent été donné à des femmes qui, à la suite d'autres accouchemens, avaient éprouvé des pertes plus ou moins considérables. Ces remarques confirmeraient l'opinion de Foot, qu'après la délivrance, les contractions utérines, déterminées par l'ergot, durent encore pendant douze à quinze minutes.

Quant aux suites de couches, tant sous le rapport des lochies, de la secrétion du lait, que des autres phénomènes concomittans ou subséquens, tout a lieu comme de coutume. Cependant quelques auteurs, et en particulier Prescot, ont observé que lorsque le seigle ergoté avait été employé pour favoriser l'accouchement, les lochies étaient bien moins abondantes que dans les autres cas. Il rapporte même que chez deux femmes cette évacuation cessa complètement le deuxième ou le troisième jour après la délivrance, sans qu'il en soit résulté aucun accident.

Dans une des observations de M. Goupil, relatives à l'emploi du seigle ergoté dans la parturition, il est dit aussi que l'écoulement des lochies fut très-peu abondant; mais il est bon de faire observer que ce médicament fut alors administré pour combattre une perte considérable; et que dans tous les cas d'hémorrhagies uterines après l'accouchement, l'écoulement dont il s'agit, est toujours plus ou moins diminué.

Quant à nous, dans tous les cas où nous avons administré le seigle ergoté (ce que nous n'avons jamais fait que dans l'accouchement proprement dit.), les lochies ne nous ont rien offert de particulier ni pour la quantité, ni pour la nature, ni pour la durée.

M. Goupil fait encore mention de coliques assez vives survenues chez deux femmes auxquelles il a administré ce remède ; mais, comme l'une d'elles était à sa troisième couche et l'autre à sa quatrième, que conséquemment toutes deux se trouvaient dans les circonstances où les coliques se manifestent presque toujours, on ne peut rien conclure delà contre le seigle ergoté. Dans la dernière observation, rapportée par le même auteur, il est encore fait mention qu'il survint une sorte de ténesme, de besoin d'aller à la selle, de douleurs vives dans les reins, d'efforts comme pour accoucher, etc. ; ce qui engageait la femme à pousser comme dans le travail ; cet état dura une partie de la journée où elle accoucha. Cet ensemble de phénomènes, qui est loin de constituer un accident, est-il dû, comme le pense l'observateur, à une action prolongée du seigle ergoté?

Dans quelques cas, l'espoir d'une prompte délivrance ne se réalise pas, et au bout d'un certain temps, une heure ou deux par exemple, les contractions utérines, provoquées par le seigle ergoté, languissent, s'éloignent, et même cessent complètement. Il est nécessaire alors, si rien ne s'y oppose, d'avoir recours, ainsi que nous l'avons déjà dit, à une ou à

plusieurs autres doses de ce médicament, dont on obtient le plus ordinairement l'effet désiré.

Cependant il est des cas où le seigle ergoté, tout en déterminant des contractions utérines très-prononcées, finit par rester impuissant contre les obstacles que la tête, après avoir franchi le col de l'utérus, a encore à surmonter, soit au détroit supérieur, soit de la part de la vulve, chez quelques femmes primipares. C'est alors, qu'à l'exemple de M. Chevreul, et au bout d'un certain temps d'efforts infructueux, il faut terminer l'accouchement par le forceps. Cette pratique, ou si l'on veut, cette nécessité, n'infirme d'ailleurs en rien les bons effets du médicament qui, dans les cas de ce genre, est encore un moyen d'accélérer le travail, en déterminant la dilatation complète du col utérin, et favorisant ainsi l'emploi des instrumens.

Quant aux cas d'insuccès complets, il en sera parlé plus loin.

Il arrive chez quelques femmes, par une des causes déjà indiquées, ou par diverses circonstances, qu'une plus ou moins grande quantité du médicament, est rejettée par le vomissement, peu d'instans après son ingestion. Le plus ordinairement une nouvelle dose l'est également. C'est alors, ainsi que nous l'avons dit, le cas de l'administrer en lavement. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que chez certaines femmes, malgré l'éjection, même presque complète, du seigle ergoté, il n'en est pas moins résulté une action marquée vers l'utérus, soit uniquement par l'effet de ce

qui est resté du médicament dans l'estomac, soit par les secousses imprimées par le vomissement à toute l'économie, et en particulier à l'utérus lié sympathiquement avec l'estomac.

Nous rapprocherons de ce phénomène, que produit quelquefois le seigle ergoté, un autre phénomène, observé chez une seule femme peu de temps après l'ingestion de ce médicament, administré, à la vérité, à la dose d'un gros et demi en deux fois. C'est un état d'ivresse qui dura une heure. D'ailleurs M. Goupil, qui fait mention de ce genre d'accident dans sa 15e. observation, ne pense pas qu'il soit l'effet de ce médicament.

De même que le médecin instruit et judicieux convient que la nature, dans plus d'une circonstance, *aurait guéri* aussi bien sans lui qu'avec son assistance; l'accoucheur doit avouer aussi, que dans quelques cas, où l'emploi du seigle ergoté peut d'ailleurs avoir été parfaitement indiqué, la délivrance aurait eu lieu, peut-être tout aussi promptement, sans aucune espèce de moyen auxiliaire; car on voit journellement le travail de l'accouchement tout-à-fait suspendu, même depuis un temps assez long, reprendre son cours spontanément, et la délivrance s'effectuer avec une promptitude telle, que l'accoucheur est quelquefois en défaut.

Cette espèce de déclaration que nous croyons devoir faire au nom des partisans du seigle ergoté, servira de réponse à certains argumens de leurs adversaires, qui les supposent aussi prévenus en faveur

de ce moyen, qu'ils le sont contre; tellement, que d'une part ils ne les croient pas capables de reconnaître, que dans quelques cas la nature aurait agi sans aucuns ecours; et que de l'autre, ils prétendent que tous les succès de l'ergot ne sont qu'apparens, les contractions utérines ralenties, affaiblies ou suspendues depuis plus ou moins de temps, étant toujours, selon eux, au moment de se ranimer ou de reparaître lorsqu'on a administré le remède dont il s'agit. Cependant il est de toute évidence, que dans la plupart des cas le retour des douleurs et la délivrance, qui ont lieu à la suite de l'emploi méthodique du seigle ergoté, sont aussi bien dus à ce moyen, que les nausées et les vomissemens qui surviennent après l'emploi de l'émétique sont dus à ce médicament.

Nous terminerons ce chapitre en faisant encore remarquer que, lorsque les douleurs ne se raniment qu'après plus d'une demi-heure de l'emploi de l'ergot, tout porte à croire qu'il est étranger au retour du travail, et qu'à plus forte raison, l'accouchement qui n'a lieu, dans ce cas, que plusieurs heures après l'administration de ce remède, s'est effectué sans son influence.

CHAPITRE XI.

Manière d'agir du Seigle ergoté.

La manière d'agir du seigle ergoté, pour déterminer l'accouchement, est encore couverte d'un voile des plus épais. Ce qu'il y a de plus évident, c'est que cette substance produit ce singulier effet, en réveillant ou en déterminant les contractions utérines, affaiblies ou suspendues pendant le travail de l'enfantement. Ce qu'il y a d'évident encore, c'est que le seigle ergoté n'agit sur l'utérus que d'une manière sympathique; les contractions utérines survenant peu de temps après l'ingestion ou l'administration de ce médicament, ce qui, malgré l'opinion contraire émise par Hall et M. Guiaud, éloigne toute idée d'absorption, de passage dans les voies de la circulation, et d'action immédiate (si l'on peut s'exprimer ainsi) sur l'organe utérin.

Cette remarque est fondée particulièrement sur ce qui se passe lorsque le seigle ergoté est administré par la bouche; car alors il est bien évident qu'il agit en mettant en jeu, d'une manière qui lui est propre, les sympathies que l'estomac exerce sur l'utérus, et d'où résulte la somme nécessaire de contractions expul-

trices à l'aide desquelles cet organe se débarrasse du produit de la conception. Une observation qui tendrait à confirmer que c'est par sympathie qu'agit sur-tout alors le seigle ergoté, c'est que, selon la remarque de M. Billard, ce médicament cesse d'agir ou d'occasionner des contractions utérines, lorsqu'ayant franchi l'estomac, il est parvenu dans l'intestin grêle, qui n'a aucune action sympathique connue avec la matrice. C'est ici le lieu d'ajouter que, pris par la bouche, il n'agit point d'une manière irritante sur le tube intestinal, et ne détermine aucune espèce d'évacuation alvine.

Quant à la manière d'agir du seigle ergoté, lorsqu'il est administré en lavement, on peut également établir qu'elle est le résultat d'une action sympathique; le rectum et la matrice ayant des rapports de différens genres démontrés ou constatés par une foule de faits anatomiques, physiologiques et pathologiques.

Le mode d'action du seigle ergoté, lorsqu'on injecte dans les veines un liquide qui en est plus ou moins chargé, comme l'a fait M. Girard pour accélérer la parturition chez une vache, s'explique par cette sensibilité élective qui fait qu'un médicament, dont l'action est plus ou moins spéciale sur tel ou tel organe, injecté dans les veines ou introduit dans l'économie par toute autre voie qui en est plus ou moins éloignée, n'en agit pas moins, au bout d'un certain temps sur ce même organe, que s'il y était appliqué immédiatement. C'est ce qui a lieu, par exemple, lorsqu'on injecte une solution d'émétique

dans les veines, injection qui ne tarde pas à produire le vomissement.

Dans le cas où le seigle ergoté serait porté immédiatement sur le col de la matrice ou même dans cet organe par des injections, l'action, pour être immédiate, n'en serait pas autrement explicable, qu'en disant qu'il agit alors en mettant directement en jeu la contractilité de l'organe lui-même.

Foot, Waller, et Mackensie (cité par Waller), tout en reconnaissant aussi que le seigle ergoté n'agit comme moyen obstétrical que d'une manière sympathique, transportent, à l'aide du système nerveux, cette sympathie sur le système musculaire, que dans la circonstance dont il s'agit, ils regardent tous trois, à quelques modifications près, comme l'agent actif de la délivrance, supposant que le diaphragme et les muscles abdominaux entrent alors dans un état convulsif. L'un d'eux, Waller, appuie en particulier son opinion sur la similitude qu'il suppose exister entre les effets de l'ergot administré méthodiquement et l'ergotisme convulsif qu'il assimile aux phénomènes résultant de l'action de la noix vomique sur l'économie animale. Mais, ainsi que nous le dirons plus loin, il n'existe rien de convulsif dans les effets du seigle ergoté administré méthodiquement. Aussi, selon nous, une partie de cette théorie doit-elle être regardée comme erronée.

Stearns, qui admet aussi que le seigle ergoté agit sympathiquement de l'estomac sur l'utérus, suppose que ce médicament produit sur ce dernier organe un

effet débilitant, à la manière des vomitifs sur toute l'économie, et en conséquence qu'il agit comme la saignée, c'est-à-dire en produisant une détente; ce qui, selon nous, est une supposition totalement opposée à ce que démontre l'observation.

Une comparaison fort ingénieuse, que l'on doit à M. Baudelocque, donne, ce nous semble, une idée fort juste de l'effet sympathique ou de la manière d'agir de ce médicament; ce médecin compare l'action du seigle ergoté sur la matrice, à l'effet que produit sur les muscles fatigués, une certaine quantité de liqueur spiritueuse parvenue dans l'estomac; liqueur qui ranime leurs forces et permet, par exemple, de poursuivre une route, sans causer d'ailleurs aucune convulsion.

D'après ce qui vient d'être dit, et aussi d'après la nature du seigle ergoté, son analyse chimique, ses effets immédiats sur l'estomac, où il ne produit d'ailleurs aucun sentiment de chaleur pas plus que dans le reste de l'économie; et enfin, d'après la promptitude de son action, on peut établir que cette substance n'agit point, pour accélérer l'accouchement, en réveillant les contractions utérines à la manière des cordiaux et des corroborans, qui ne produisent cet effet qu'en déterminant dans toute l'économie, une excitation générale que la matrice partage plus ou moins, excitation qui se prolonge généralement après l'expulsion des produits de la conception.

On peut aussi ajouter, qu'injecté dans le rectum, il n'agit pas non plus à la manière des substances irritantes, administrées quelquefois par cette voie,

(ainsi que nous l'avons rapporté plus haut), pour réveiller ou activer les contractions utérines; assertion bien prouvée par les expériences de M. Desgranges, qui a fait prendre, à différentes personnes, des lavemens où l'ergot entrait à leur insçu, et qui n'en ont éprouvé ni irritation ni évacuation.

Après l'énoncé de ces faits ou de ces assertions, il ne reste plus rien de bien probable à avancer; et chacun peut encore dire, avec Stearns, que l'on ne saurait expliquer comment l'ergot réussit, et surtout comment il ne réussit pas ; aussi, Bigeschi dit, positivement, que pour expliquer la singulière action de cette substance, il faudrait bâtir des hypothèses , ce qu'il est loin de vouloir entreprendre.

Une chose fort remarquable, et signalée surtout par Waller et M. Bailly, c'est que cette substance ne paraît avoir d'action prononcée sur l'utérus que lorsque cet organe, contenant le produit de la conception, est au moment de l'expulser ; c'est-à-dire, lorsque la femme va accoucher, ou lorsqu'elle va faire une fausse-couche. Déjà nous avons fait remarquer que, parmi les accidens causés par l'usage du pain contenant du seigle ergoté, il n'est jamais fait mention ni d'avortement ni d'accouchement prématuré, qui en soit l'effet immédiat. Chapman rapporte seulement que, donné à des femmes enceintes, le seigle ergoté occasionne une certaine gêne vers l'utérus. Enfin, nous possédons une observation, de laquelle il résulte que vingt grains d'ergot en poudre furent donnés in-

tempestivement, mais sans produire aucune espèce d'effet, à une femme qui avait de fausses douleurs, et qui n'accoucha qu'environ un mois après.

Un autre médecin américain, Hall, fécond en raisonnemens contre le seigle ergoté, fait violence, même à la puissance de l'observation, en soutenant que cette substance agit à la manière des poisons, causant de l'agitation, rendant le pouls petit et faible; agissant d'une manière vénéneuse sur le sang, et donnant à ce fluide des qualités également nuisibles et pour la mère et pour l'enfant; enfin, ne déterminant ou ne hâtant l'accouchement, dit-il, qu'à la manière des lésions ou des maladies graves, qui peuvent survenir à la femme grosse et la font accoucher d'une manière précoce; ce qui est une accusation d'une fausseté si évidente, qu'elle ne mérite aucune réfutation.

Cette propriété du seigle ergoté, de n'exciter les contractions de l'utérus que lorsque cet organe tend à se débarrasser, à une époque quelconque, du produit de la conception, a cela de remarquable, qu'elle est reconnue et avouée d'une manière positive, à quelques nuances près, par deux auteurs, M. Balme et Chatard, qui ne sont rien moins que prévenus en faveur de ce moyen. Ainsi, M. Balme dit textuellement que « les effets du seigle ergoté ne se bornent » pas toujours aux organes digestifs; mais qu'ils s'é- » tendent encore aux organes consensuels ou voisins, » surtout quand ils sont dans un état de travail et » d'irritation, comme cela arrive par rapport à la

» matrice chez les femmes qui sont dans les douleurs » de l'enfantement. » Quant à Chatard, il exprime son opinion à ce sujet, en disant « que le seigle » ergoté n'a d'action sur l'utérus que parce que du- » rant le travail, cet organe est le centre d'une acti- » vité qui fait qu'il s'attribue une action qui, dans » tout autre cas, serait répandue dans toute l'éco- » nomie. »

D'après nos connaissances en physiologie et en matière médicale, et d'après ce que l'on sait sur les effets du seigle ergoté, administré pour accélérer l'accouchement, n'est-il pas possible de hasarder l'explication que voici : La matrice étant douée pendant la gestation d'une sensibilité plus exquise, et peut-être même particulière, et exerçant ou recevant des sympathies très-multipliées, peut, dans le moment de la parturition, acquérir une sensibilité telle qu'elle soit sympathiquement plus ou moins impressionnable par le seigle ergoté; d'où résultent, par l'emploi méthodique de cette substance, des contractions expulsives plus nombreuses, plus prolongées et plus fortes que par les seuls efforts de la nature.

Cette explication se trouve d'ailleurs en rapport avec l'opinion de différens auteurs qui ont abordé de plus ou moins près l'importante question de la manière d'agir du seigle ergoté. Tels sont : Bourdettes, qui établit que le seigle ergoté est le stimulant spécial de la matrice; Bogiovanni, cité par M. Goupil, qui regarde ce médicament comme ayant une

action spéciale élective sur cet organe ; Prescot, qui dit que cette substance exerce sur l'utérus une action supérieure à tous les autres agens ; Stearns, qui regarde les effets de l'ergot sur l'utérus comme plus certains que l'émétique sur l'estomac et le jalap sur les intestins ; Erskine qui pense, d'après ses essais, que l'action principale du seigle ergoté se porte exclusivement sur l'utérus ; Henrischen qui regarde comme probable que cette substance a, sur le système utérin, une action élective comme les cantharides en ont une sur les voies urinaires ; action que Lainé, cité par Vander-Linden, est tenté d'attribuer à un principe particulier qui serait contenu dans l'ergot, principe que jusqu'ici la chimie ne nous a point encore fait connaître.

A la suite de ces diverses opinions, ou plutôt de ces modifications de la même opinion, vient naturellement se ranger celle de M. Goupil, sur le même sujet. Cet auteur regarde comme très-probable que l'influence du seigle ergoté sur les contractions utérines, doit être attribuée à une action spécifique de cet agent, soit sur les nerfs du plexus hypogastrique, soit sur les ganglions qui leur donnent naissance ; action de la nature de celle exercée par divers poisons. S'il en était ainsi, ajoute-t-il, la compression du plexus hypogastrique ou son état pathologique rendrait l'usage du seigle ergoté inutile.

Enfin, en poursuivant la comparaison de spécialité d'action, on pourrait dire que la matrice, au moment de la parturition, aurait dans le seigle er-

goté son stimulant spécial, comme les glandes salivaires, l'estomac, le rectum, etc., ont constamment leur stimulant dans le mercure, l'ipécacuanha, l'aloës, etc.

CHAPITRE XII.

Nullité d'action ou insuccès du Seigle ergoté.

La nullité plus ou moins complète d'action du seigle ergoté, doit être considérée sous deux points de vue différens : 1.° selon qu'elle ne se manifeste qu'accidentellement ou chez quelques individus isolément ; 2.° selon qu'elle a lieu chez une suite assez nombreuse de personnes auxquelles on administre d'ailleurs cette substance d'une manière convenable. Dans le premier cas il est évident que le défaut d'action tient à l'individu ; dans le second, tout porte à croire que la nullité d'effet dépend de la qualité particulière de l'ergot employé.

De même que beaucoup d'autres substances médicamenteuses qui agissent avec plus ou moins d'énergie sur notre économie, le seigle ergoté ne produit quelquefois aucun effet sensible, quoique administré dans les circonstances les mieux indiquées et à des doses suffisamment élevées. Ce singulier phénomène qui tient à l'idiosyncrasie du, sujet et que Hosack attribue d'une manière générale à l'emploi intempestif de ce moyen, ne saurait surprendre les médecins-praticiens, entre les mains desquels l'opium,

le quinquina, l'émétique, le mercure, etc., convenablement administrés, loin d'être toujours des moyens utiles, efficaces, sont quelquefois inertes, ou même nuisibles. Et ici on doit faire remarquer en faveur de l'ergot administré méthodiquement, que, si dans quelques cas il paraît être, ou il est effectivement inerte, il n'occasionne jamais d'accident d'aucune espèce ; car, nous n'admettons point avec Hall, que dans les cas où cette substance n'excite point les contractions utérines, elle produit un trouble général plus ou moins grand.

Quelques personnes pensent que dans les cas où l'ergot ne détermine aucune action vers l'utérus, c'est qu'il n'a point été donné à doses suffisantes relativement à l'individu. Nous ne partageons pas entièrement cette opinion, que nous regardons comme trop absolue, et nous pensons que, donnée de soixante à quatre-vingts grains en poudre dans l'espace de quelques heures, si cette substance ne produit point son effet ordinaire, il ne faut pas aller au-delà, au moins jusqu'à ce que de nouvelles données ou quelques tentatives hardies et heureuses permettent d'en agir autrement.

Différentes explications ont été données pour rendre raison de cette nullité d'action du seigle ergoté, dans des séries plus au moins nombreuses de sujets, d'âges et de tempéramens différens.

L'ancienneté de l'ergot, soit en grain, soit surtout à l'état pulvérulent, étant regardée comme une circonstance qui diminue ses propriétés délétères,

on a supposé que dans ces séries d'insuccès, on n'avait fait usage que de vieil ergot, ou d'une poudre déjà ancienne.

C'est surtout M. Desgranges qui a émis cette assertion, qu'en vieillissant le seigle ergoté perd de ses propriétés obstétricales. Sans partager son opinion, au moins par rapport au grain entier, nous ferons remarquer relativement à la poudre, que conservée dans du papier elle perd évidemment quelque chose de ses principes, puisque ce papier ne tarde pas à être taché plus ou moins complètement, comme il le serait par un corps gras ou par un liquide huileux. Néanmoins nous avons observé que de la poudre ainsi conservée pendant un an, a produit tout son effet, et qu'après six ou sept ans d'une pareille conservation, elle avait encore toute la saveur qui lui est propre. Dans tous les cas, il est toujours bon de n'administrer autant que possible que de la poudre récente, quoique nous ne pensions pas qu'en vieillissant elle perde complètement ses propriétés obstétricales; ce qui nous fait établir qu'il faut chercher ailleurs que dans l'ancienneté de l'ergot qui a pu être employé, les insuccès dont il s'agit; ancienneté qui, si elle avait donné lieu à l'altération dont il a été parlé plus haut, pourrait au contraire, ainsi que nous le présumons, rendre le remède plus actif.

D'après M. Baudelocque, découlerait des observations de M. H. Leveillé sur la formation et la composition du seigle ergoté, une autre explication des diversités de résultats obtenus par les différens expérimentateurs.

Comme dans les suppositions précédentes, la diversité d'effets tiendrait aux qualités de l'ergot ; qualités qui auraient pour causes immédiates, soit l'excessive humidité, soit la sécheresse.

Ainsi, suivant M. Baudelocque, dans les années très-pluvieuses, le liquide visqueux, jaunâtre, provenant de la sphacélaire et qui s'est écoulé sur l'ergot, se trouvant enlevé d'une part, et de l'autre, la sphacélaire étant elle-même ramollie, détachée, entraînée ou bien lavée de façon qu'il n'en reste plus que la trame organique, il en résultera un ergot tout-à-fait inerte.

Selon le même auteur, l'ergot récolté dans une année peu pluvieuse pourrait aussi ne posséder que peu de propriétés, si au lieu d'être recueilli dans le champ et sur l'épi, on ne le ramasse qu'après qu'il a été transporté en gerbes, soumis au battage, au vannage, etc., surtout quand la moisson a été faite par un temps très-sec ; car alors le suc répandu à la surface de l'ergot se dessèche de plus en plus, et à tel point que par le mouvement et le frottement, il se détache et tombe par écailles. Le champignon qui surmonte l'ergot se trouve dans le même cas ; et pour peu que les frottemens soient répétés plusieurs fois il n'en reste plus rien. De même que dans la circonstance précédente l'ergot devra être alors sans action.

D'après cette hypothèse, que le champignon dont il s'agit est la partie active de l'ergot, M. Baudelocque ajoute qu'il serait essentiel de prendre ce grain sur les épis avant qu'ils aient été coupés, et

de choisir de préférence les ergots où se trouverait encore la sphacélaire.

Mais, ainsi que M. Baudelocque l'avoue, il n'a raisonné que sur une hypothèse, qui toute scientifique qu'elle puisse être, ne saurait fournir ici une explication satisfaisante, puisqu'il est bien prouvé que de l'ergot récolté sans aucun soin, que l'on a fait voyager sans précaution, et qui est privé de toute partie accessoire, et conséquemment sans sphacélaire (tel est l'ergot communément employé, toutefois après avoir été pulvérisé), a produit l'effet obstétrical qui jusqu'à ce moment lui a été généralement reconnu.

Une autre manière d'expliquer la diversité, ou si l'on veut, la nullité d'action du seigle ergoté, se trouve en quelque sorte tout établie par M. Balme, qui pense que les proprietés physiques de ce grain varient suivant le climat. Ainsi, selon lui, dans les contrées où l'emploi de l'ergot est suivi d'accidens, la substance intérieure est d'un blanc-gris, collante, très-difficile à briser, et de plus elle exhale une odeur de moisi et imprime très-sensiblement une saveur âcre sur la langue : tandis que dans les pays où l'on ne se plaint que très-rarement de ses mauvais effets, cette même substance est blanche, farineuse, exempte d'âcreté.

Si cette assertion était démontrée, tout pourrait faire croire que dans plus d'un cas où l'ergot a été employé sans succès, comme moyen obstétrical, ce grain possédait cependant les conditions qui le rendent actif.

De même, l'ergot récolté pendant des années constamment pluvieuses, ayant été généralement regardé

comme moins actif, on a supposé que celui qui avait été employé dans les cas en question, provenait d'une récolte de ce genre; mais l'humidité atmosphérique étant une des circonstances qui président à la formation ou au développement de l'ergot, il est difficile de concevoir qu'un peu plus d'humidité détruise plus ou moins complètement les propriétés normales de ce grain.

Ces différentes suppositions, ces diverses hypothèses, annoncent assez évidemment que le seigle ergoté, dont nous avons dit que Wildenow admettait deux espèces, présente des modifications dans sa nature intime, ou autrement qu'il n'est point toujours identique; ce qui peut tenir aux diverses influences auxquelles il est exposé, comme tous les autres végétaux. Elles pourront mettre sur la voie de trouver la cause de ces séries d'insuccès, dont plusieurs observateurs font mention; car tout porte à penser que c'est dans les conditions particulières du grain employé, ou de sa poudre, que réside la cause de ce genre d'insuccès.

On peut donc établir que, dans ce cas, le seigle ergoté, que Chapman regarde d'ailleurs comme un moyen thérapeutique transitoire, incertain, n'avait pas, ou avait perdu les qualités particulières qui le rendent propre à agir spécialement sur l'utérus pendant l'acte de la parturition; qualités que nous ne saurions bien saisir ni bien indiquer; mais que des recherches et des observations ultérieures pourront sans doute faire découvrir: ce qui a fait dire à

M. Giraud Saint-Rome que le seigle ergoté était encore à l'essai.

Sans vouloir entreprendre de tracer ici la marche à suivre pour parvenir à ce but, nous ferons seulement observer, qu'il faut d'une part, soigneusement étudier toutes les circonstances où se trouve la femme à laquelle on administre le seigle ergoté, et de l'autre, bien déterminer les conditions diverses que peut offrir ce médicament. Ainsi, par exemple, relativement à la femme, et selon la remarque de M. Balme, il est toujours essentiel de s'assurer de l'état de l'estomac au moment de l'ingestion du remède, cet organe pouvant contenir, dit-il, des saburres susceptibles d'en modifier l'effet, ou au moins des alimens ou des boissons capables de produire des résultats analogues. Quant à l'ergot lui même, sujet d'opinions diverses, tant sur sa nature que sur ses propriétés, on sent toute la nécessité de l'étudier de nouveau, non seulement dans son état d'intégrité, mais encore dans les diverses altérations dont il est susceptible ; telle est, par exemple, celle dont parle Mitchill, altération causée par la présence d'une certaine quantité d'insectes ; lesquels, selon lui, doivent donner à cette substance de nouvelles propriétés qu'il compare à celles des cantharides.

Quoi qu'il en soit, la fréquente nullité d'action du seigle ergoté, tout à fait accidentelle, ayant servi de base à l'opinion trop exclusive de quelques médecins, relativement à son emploi obstétrical, il en est résulté que les uns lui accordent à peine de douteuses

propriétés obstétricales, et que les autres rejettent complètement cette substance du domaine de la matière médicale, comme étant absolument inerte.

Au nombre des premiers sont : M. Désormeaux, qui dit, avec une judicieuse réserve, que, quoique les expériences n'aient pas été très-favorables, il ne faut pas se hâter de prononcer sur le seigle ergoté : MM. Gardien et Martin-Solon, qui regardent le seigle ergoté comme un moyen douteux et presque incertain, mais qui conseillent cependant d'en faire de nouvelles expériences, surtout dans le cas d'hémorrhagie utérine, établissant qu'une seule perte arrêtée par ce moyen, serait plus démonstrative de son action sur la contractilité de la matrice, que tout ce qui a été rapporté sur ses propriétés obstétricales proprement dites : M. Philibert, qui prétend que le seigle ergoté n'a pas soutenu sa réputation, que de nouvelles observations sont nécessaires : Enfin, M. Vauquelin, qui conclut de ses lectures, que cette substance a encore besoin d'être étudiée.

Parmi les seconds sont : M. Lemercier, cité par M. de La Prade, qui a trouvé le seigle ergoté tout à fait inefficace, soit pour accélérer l'accouchement, soit pour favoriser l'expulsion du placenta : M. Lemaire-Lysancourt, qui, dans une séance de la section de pharmacie de l'Académie royale de Médecin, soutint, d'après Béclard, que le seigle ergoté ne possède aucun des avantages qu'on lui attribue, assertion qui d'ailleurs fut combattue par MM. Caventou et Chevallier, qui citèrent des faits favorables à l'emploi

obstétrical de cette substance : MM. Basset et Legouais qui, sans posséder aucun fait opposable à des observations authentiques de l'action obstétricale du seigle ergoté, affirment de la manière la plus positive, que si cette substance obtient quelque apparence de succès, c'est qu'elle a été administrée précisément au moment où la nature allait reprendre son travail ; méprise fort étrange, si l'on considère le nombre et l'instruction de ceux qui l'ont commise, et que dans tous les cas, M. Legouais excuse avec beaucoup d'indulgence. D'après cette hypothèse on pourrait contester à tous les médicamens, même aux plus énergiques, les propriétés qu'ils n'ont cessé de manifester. Ainsi, on pourrait dire qu'un accès de fièvre n'est pas survenu chez un fébricitant, non pas parce qu'il a fait usage du quinquina, mais bien parce que l'accès dont il s'agit, ne devait pas avoir lieu ; ou bien qu'un individu n'a vomi, après avoir pris l'émétique, que parce que l'estomac allait rejetter au dehors ce qu'il contenait au moment de l'emploi de ce remède, etc., etc.

A ces deux opposans qui déclarent d'ailleurs que le seigle ergoté, administré dans le cas d'accouchement, n'a jamais produit de résultats fâcheux, nous ajouterons deux autorités d'un grand poids, M. Chaussier et M.me Lachapelle, qui, douée d'un des meilleurs esprits d'observation et forte d'un grand nombre de faits négatifs, observés par elle-même sous les yeux de ce célèbre professeur, donne pour résultat l'inefficacité de ce moyen. Nous ajouterons même,

que, président de la thèse soutenue par M. Bordot, sur ce sujet, il y mit en note, à ce que nous a rapporté notre confrère M. de Montmahou, que « d'a- » près un grand nombre d'expériences, il est constant » que cette substance ne produit aucun effet. »

Enfin, nous terminerons cette liste d'adversaires par M. Dugès, qui, dans les deux ou trois lignes qu'il accorde à cette substance, la frappe de nullité, sans doute d'après les observations négatives rapportées par Mme. Lachapelle, sa tante.

CHAPITRE XIII.

Innocuité du Seigle ergoté administré méthodiquement.—Accidens imaginaires qui lui sont attribués.

Les médecins qui se sont prononcés contre l'emploi médicinal du seigle ergoté, ont pris leurs principaux argumens, 1.° des effets nuisibles que produit le pain où se trouve de ce mauvais grain ;

2.° De quelques accidens primitifs ou secondaires qui pourraient survenir chez les femmes après l'emploi méthodique de cette substance, et qu'ils lui attribuent plus ou moins gratuitement ;

3.° Des prétendus effets fâcheux qui en résultent pour l'enfant ;

4.° Enfin, du coupable abus que l'on pourrait en faire, comme substance abortive.

Nous ferons voir, dans ce chapitre, qui sera divisé en quatre paragraphes, le peu de fondement de ces accusations capitales, négligeant ces plaintes vagues, ces craintes sans motifs, ces appréhensions indéterminées, etc., qui ont porté quelques auteurs à désirer, sans aucun sujet positif, que l'on ne fît point usage de cette substance.

§. I. Comme il importe au moins de convaincre les antagonistes du seigle ergoté, de l'innocuité de cette

substance administrée convenablement, et aussi de rassurer les personnes pusillanimes sur son emploi obstétrical ou autre, nous ferons d'abord remarquer, pour détruire, en ce qui nous concerne, le premier chef d'accusation, qu'il est une foule de faits qui constatent que beaucoup d'individus ont mangé, pendant quinze à vingt jours, du pain où ce grain altéré entrait pour un huitième et même pour un sixième, avant d'en éprouver le moindre accident, et qu'il est des exemples d'individus qui, au bout d'un temps considérable n'en ont rien éprouvé de fâcheux; circonstance que Pentrin a généralement remarquée en Silésie. D'ailleurs, il est généralement reconnu que dans la proportion d'un douzième, ce mauvais grain ne cause aucun accident, à la vérité la fermentation panaire et la cuisson devant modérer ou modifier ses effets.

En second lieu, nous rapporterons les expériences de Parmentier, qui prit lui-même tous les matins à jeun, pendant huit jours, un demi-gros de poudre d'ergot, sans en éprouver aucune incommodité. — « Mon sommeil, dit-il, fut tranquille pendant tout » ce régime, et je n'eus pas le plus petit mal de tête. » Mais craignant que le seigle ergoté, pris ainsi sans avoir fermenté, n'eût point la propriété délétère dont on l'accuse lorsqu'il existe dans le pain, Parmentier mêla de la farine d'ergot jusqu'à un quart et même un tiers, avec de la farine ordinaire, en fit faire du pain dont il mangea et dont il donna à des animaux, sans qu'il en soit résulté le moindre accident.

Maier, au rapport de Wesener, a pris aussi, mais à doses croissantes, du seigle ergoté pur jusqu'à une quantité assez considérable, sans en éprouver le moindre accident. M. Goupil rapporte que plusieurs fois avant de prescrire un gros et demi de seigle ergoté il lui est arrivé d'en prendre deux gros et même deux gros et demi; des nausées, quelques vomissemens, des coliques et de la céphalalgie, sont les seuls accidens qu'il ait éprouvés et qu'il attribue à une très-grande irritabilité de sa muqueuse gastro-intestinale. M. Cordier qui a fait la même expérience, mais avec de l'ergot en grain (à la dose de deux gros), qu'il mâcha jusqu'à ce qu'il pût l'avaler, a éprouvé à-peu-près les mêmes phénomènes, et de plus, de l'âcreté dans la bouche et de la salivation. Une autre personne qui voulut faire la même expérience, éprouva, dès la première dose, des vomissemens qui l'empêchèrent de continuer cet essai, mais qui n'eurent aucune suite.

Enfin, nous citerons les expériences indiquées par Chapman et faites par Erskine, desquelles il résulte que de l'ergot administré à des *hommes*, n'a jamais produit de changement dans l'état du pouls et qu'il n'est survenu des nausées et des vomissemens que, lorsque la dose (que d'ailleurs, il n'indique pas) a été trop élevée.

§. II. D'après les faits qui viennent d'être rapportés, comment croire que 20 à 30 grains, un gros même de cette substance, donnés une seule fois, et presque toujours par doses fractionnées, puissent causer le plus petit accident, le moindre résultat fâcheux, soit immédiat, soit consécutif.

Nous disons d'abord que le seigle ergoté ne saurait causer d'accident immédiat ou primitif; car, lors même que dans les premiers momens de son ingestion il déterminerait des vomissemens, on ne pourrait qualifier ceux-ci d'accidens, puisqu'ils surviennent assez souvent d'une manière spontanée pendant l'accouchement, et qu'en général, ils l'accélèrent: ce qui a fait conseiller, comme chacun sait, les vomitifs pour réveiller les contractions utérines.

Quant aux convulsions, autre genre d'accidens primitifs, que quelques auteurs, au rapport de M. Legouais, ont *cru* observer, et que Van-Mons, cité par Vanderlinden, suppose pouvoir être porté jusqu'à produire un état inflammatoire : quant aux convulsions, disons-nous, dont on semble accuser le seigle ergoté, il n'existe jusqu'à ce moment aucun exemple qu'il en soit survenues après son emploi; quoique les antagonistes de cette substance l'accusent de n'accélérer l'accouchement qu'en convulsant la matrice. Et à cette occasion nous devons rapporter la judicieuse remarque de M. Baudelocque, que, pour être appelées convulsives, il ne suffit pas que les contractions utérines soient plus fortes, plus violentes que dans l'état habituel, qu'il faut encore qu'elles soient irrégulières, désordonnées, tumultueuses; ce qui n'a été observé par aucun auteur ; en un mot, ce qui n'a pas eu lieu.

Dans tous les cas, comme les convulsions que l'on verrait survenir après l'emploi du seigle ergoté, pourraient dépendre de toute autre cause, puisque

cet accident n'arrive que trop souvent chez les femmes en travail, il est constant que l'on ne serait en droit d'en accuser cette substance qu'à défaut de toute autre cause capable de les produire. A l'appui de notre opinion, nous citerons le fait rapporté par M. Baudelocque, d'une jeune femme de seize ans et demi, qui ayant pris 50 grains de seigle ergoté pour accélérer son accouchement, eut des convulsions au moment où la tête allait franchir le détroit inférieur. A l'aide du forceps on eut l'enfant qui était mort. C'était une femme d'un tempérament sanguin, chez laquelle des symptômes de congestion cérébrale avaient précédé les convulsions. Aussi, n'y a-t-il rien dans ce cas qui puisse être imputé au nouveau moyen employé ; la femme dont il s'agit, réunissant la plupart des circonstances qui disposent aux convulsions, ou qui les déterminent. Quant à la mort de l'enfant, elle ne présente non plus rien que de fort ordinaire en pareille circonstance.

Enfin, nous mentionnerons ici les craintes exprimées par M. Broussais, sur ce remède, qui, selon lui, peut frapper douloureusement le système nerveux et occasionner la rupture de la matrice, soit parce que cet organe se contractera trop brusquement, soit parce qu'il s'arcboutera sur lui-même; remède qui ajoute-t-il, n'aura pas plus d'efficacité contre l'inertie de l'utérus que la noix vomique dans la paralysie.

Quelle que soit l'autorité de ce célèbre professeur (qui reproche à l'art des accouchemens d'être encore entaché d'ontologie), nous sommes loin de par-

tager ses craintes sur l'emploi méthodique du seigle ergoté, bien convaincu qu'elles ont plutôt leur source dans le système général de médecine qu'il a établi, que dans l'observation de faits propres à justifier les craintes dont il s'agit.

Par opposition à l'opinion de ceux qui regardent le seigle ergoté comme n'excitant dans l'utérus que des contractions convulsives, et comme pouvant même y exciter de véritables convulsions, nous pouvons nommer Waterhouse qui regarde l'ergot comme étant d'une efficacité admirable dans les cas de convulsions puerpérales ; opinion qu'il fonde sur un fait que nous avons fait connaître.

Indépendamment de M. Broussais qui craint aussi l'action phlegmasique de cette substance sur l'estomac, quelques auteurs avec M. Legouais, rangent encore plusieurs inflammations, telles que la gastrite, la péritonite et la métrite, au nombre des accidens primitifs que peut produire le seigle ergoté. L'absence de toute espèce de fait, en faveur de leur assertion, jointe à tout ce qui a déjà été dit dans ce chapitre, doit dissiper toute crainte à cet égard. Ainsi, nulle part à notre connaissance il n'existe d'observation de gastrite ou d'entérite, résultat de l'emploi méthodique de cette substance, ni même de son usage accidentel comme aliment, au moins pendant les premiers temps. Quant à la péritonite ou à la métrite, tenant à la même cause, nous n'en connaissons non plus aucun exemple évident ; car, nous ne regardons point, avec les antagonistes du seigle

ergoté, la phlegmasie abdominale, dont on a trouvé des traces après la mort de la femme qui fait le sujet d'une des observations rapportées par M. Desgranges, comme tenant à l'usage de ce moyen qui, dans ce cas, fut bien évidemment administré d'une manière intempestive. Nous citerons textuellement cette observation presque toujours tronquée par nos adversaires, et sur laquelle ils s'appuient dans leurs attaques; afin que chacun puisse juger de quel côté est l'erreur, de quel côté est la vérité.

C'est M. Desgranges qui parle :

« D'abord, je dois déclarer que je n'ai pas été témoin de ce cas, emprunté de la pratique obstétricale d'un de nos jeunes collègues; mais ayant su par lui qu'il avait administré l'ergot, je lui demandai à en connaître le résultat. J'appris, en sa présence, qu'il s'agissait d'une pauvre fille trouvée sur le pavé de Lyon, mendiante, affamée et *malade*. Elle était souffrante, avait éprouvé tous les besoins possibles et manquait de forces. Ses douleurs, qu'on jugea appartenir à la parturition, devaient être lentes, faibles et éloignées, comme on le conçoit bien, mais à raison de l'épuisement des forces générales, et non pas seulement à cause de l'inertie de la matrice.... Le remède fut donné et l'accouchement eut lieu.

« Le premier effet de la délivrance, par la soustraction du fardeau, et un *léger* dégorgement sanguin qu'elle opéra, sembla soulager cette malheureuse, qui, malgré les soins les plus attentifs qui lui furent donnés, périt dans la huitaine. L'ouver-

ture du cadavre nous fit voir les traces d'une péritonite légère, d'une phlegmasie latente et sourde. L'accoucheur reconnut avec moi, que la matrice était sans altération sensible, du moins aux yeux des praticiens habitués à l'examen des entrailles des femmes qui périssent à diverses distances de leur accouchechement. Nous ne doutâmes point tous deux (au moins cela me paraît ainsi de la part de mon confrère) que cette fille avait en elle les élémens de cet état de phlogose, avant d'entrer à l'hospice de la Charité et avant d'y accoucher, et que c'était à l'époque du mouvement du lait ou de la fièvre dite laiteuse, qu'il a pris du développement et un caractère aigu ; peut-être même était-ce dans le temps qu'il régnait, dit-on, dans cette maison, une épidémie de péritonite puerpérale. Toujours est-il vrai de dire que le remède ne m'a point paru indiqué ; mais on était pressé de l'essayer, et on a cru l'occasion favorable. Certes, ce n'était point là le cas de solliciter l'accouchement et de le provoquer par le stimulant spécial de l'organe utérin. »

Tel est le fait que reproduisent tous les antagonistes du seigle ergoté, et qui, ce nous semble, est si peu *à charge* contre cette substance, qu'il serait superflu d'y rien ajouter de *justificatif*. Il en sera de même du fait rapporté par M. De la Prade, et que voici :

« M. Gilibert a cité l'exemple d'une femme qui fut prise d'une fièvre muqueuse très-grave *un mois* après l'accouchement qu'on avait cherché à provoquer au

moyen de l'ergot : pendant toute la maladie, une hémorrhagie et des palpitations violentes se succédèrent alternativement. »

Chacun conviendra facilement avec M. Desgranges, qui combat les conclusions que l'on a voulu tirer de cette observation, qu'il est impossible d'attribuer la maladie dont il s'agit, à quelques grains, et même à la plus forte dose de seigle ergoté que l'on aurait pu donner un mois auparavant, dans quelques circonstances que ce soit.

Nous devons encore faire remarquer, que le seigle ergoté, loin de déterminer des accidens inflammatoires, a été administré différentes fois dans des cas d'irritation de la matrice, sans qu'il en soit résulté aucune espèce d'accident. C'est ce que constate surtout la seconde observation que nous rapportons chap. XVI, dont le sujet offrait tous les signes d'une métrite imminente; cas dans lequel ce remède, qui d'ailleurs n'était pas très-judicieusement administré, était encore moins à redouter que l'application des instrumens.

Quant aux accidens secondaires ou consécutifs que l'on a encore attribués au seigle ergoté employé méthodiquement, il suffira de les indiquer, pour que les gens de l'art jugent si de tels effets peuvent résulter d'une telle cause, l'ergot fût-il une espèce de champignon parasite, et même des plus vénéneuses. Ces accidens, ou pour mieux dire, ces maladies sont, indépendamment de l'irritation gangréneuse de quelque partie, appréhendée par M. Broussais, le sphacèle de l'estomac, la fièvre ataxique, le typhus,

la gangrène, le squirrhe et le cancer de la matrice.

Une chose très-remarquable, c'est que la connaissance de ces accidens formidables, auxquels seront en proie, tôt ou tard, les femmes qui prendront quelques grains de seigle ergoté pour hâter leur accouchement, est due à un médecin qui n'a jamais employé ce médicament, et qui a eu la modestie, ou pour mieux dire, la prudence de garder l'anonyme. De telles assertions, ou plutôt de telles rêveries, n'ont pas besoin d'être réfutées.

§. III. Si plusieurs centaines d'accouchemens qui, à l'aide du seigle ergoté, se sont terminés aussi heureusement pour l'enfant que pour la mère, n'étaient pas une preuve évidente que cette substance est également inoffensive et pour l'un et pour l'autre, on pourrait, jusqu'à un certain point, partager les craintes exprimées par quelques médecins, sur l'effet qui peut en résulter pour l'individu à naître. Mais le seigle ergoté n'ayant d'autre effet que de réveiller ou de solliciter les contractions utérines, et cela dans une mesure dont l'art est ordinairement le maître, il ne peut résulter de son emploi méthodique, ni action délétère pour l'enfant, ni aucune lésion mécanique, tenant à un excès d'activité dans les contractions utérines.

S'il est vrai de dire que les antagonistes du seigle ergoté, administré durant la parturition, ne l'accusent point de produire chez l'enfant un effet délétère, en revanche, ils reprochent fortement à cette substance de lui nuire mécaniquement, et même de

causer sa mort par suite de la violence des contractions utérines, ainsi excitées artificiellement; contractions qui, disent-ils, peuvent aussi déterminer l'asphyxie par l'oblitération des voies de communication entre l'utérus et le placenta. Telle est l'accusation portée contre le seigle ergoté, non seulement par Dyckman, et surtout par W. Moore, mais encore par un anonyme de la Nouvelle-Angleterre, et dont Prescot, le premier, a fait mention. Cette accusation, qui serait des plus graves si elle était fondée, n'est appuyée par son auteur que sur un seul fait qu'il suffit de rapporter pour en démontrer le peu de valeur : « Une femme » était grosse de deux enfans. Le premier est extrait » vivant à l'aide du forceps ; le second est expulsé » mort, après l'emploi du seigle ergoté, nécessité » par la cessation des douleurs expultrices. » Delà la conclusion immédiate, prise par l'auteur anonyme : « que le seigle ergoté fait périr les enfans en déter- » minant de trop violentes et de trop brusques con- » tractions utérines. » On conçoit trop bien toutes les objections à opposer à une opinion si absolue, fondée sur un pareil fait, pour qu'il soit nécessaire d'en présenter ici aucune.

S'appuyant sur un autre fait isolé, M. Mey, au rapport de M. Pichard, regarde aussi comme généralement dangereux l'emploi du seigle ergoté dans la parturition. Delà, il résulterait que cette substance, administrée dans un cas d'inertie de la matrice, aurait occasionné des convulsions promptement suivies

de l'expulsion en bloc de l'enfant et de l'arrière-faix.

Mais que conclure d'un fait rapporté avec aussi peu de détails, et en opposition avec tout ce que l'on sait de positif sur les effets du seigle ergoté, dont l'administration méthodique n'a jamais été suivie de convulsions, et que ses antagonistes même regardent comme inoffensif pour la mère.

Un autre médecin, Chatard, pratiquant les accouchemens à Baltimore, regarde également ce remède comme dangereux; mais il établit son opinion sur une base beaucoup plus étendue, sur une masse de faits beaucoup plus imposante, savoir : sur douze observations, desquelles il résulterait que du seigle ergoté ayant été donné à autant de femmes en travail, six enfans seraient venus au monde asphyxiés, et que deux seulement auraient pu être rappelés à la vie. Ce médecin affirme en outre qu'il n'a jamais donné l'ergot que dans des circonstances convenables; assertion que nos remarques sont loin de justifier. La dose ordinaire était de trente grains, donnés le plus souvent en deux ou trois fois.

Voici d'abord quelques remarques particulières sur chacune de ces observations.

Dans la 1re., l'ergot a été évidemment étranger à l'asphyxie de l'enfant; car ce remède a si peu agi qu'il a fallu titiller le col de l'utérus pour ranimer les contractions de l'organe, qui n'en avait éprouvé aucune influence.

Dans la 2.e, où le travail durait depuis trente heures, l'ergot peut tout au plus être taxé d'insuf-

fisance : l'enfant ayant été amené vivant à l'aide du forceps.

Dans la 3.e, où, après quarante-huit heures de travail, l'écoulement des eaux, des vomissemens, etc., ce médicament a excité de vives et infructueuses douleurs pendant deux heures, suivies, ajoute l'observateur, d'autres douleurs pendant douze heures, ne peut-on pas supposer une étroitesse plus ou moins considérable du bassin, et que l'enfant, ayant succombé, comme cela arrive dans presque tous les cas de ce genre, n'a pas plus été victime du seigle ergoté, que des crochets employés pour son extraction.

Dans la 4.e, un enfant vivant ne vient au monde qu'après trois heures et demie de l'emploi de l'ergot. Il survient du gonflement et de la douleur aux parties génitales externes, ce que Chatard attribue à cette substance ; laquelle, selon nous, ne peut être accusée ici que d'insuccès.

Dans la 5.e, où au bout d'une demi-heure de l'emploi de l'ergot (la dilatation étant peu avancée) sans qu'il soit survenu de contractions, l'auteur titille le col de la matrice et rompt la poche des eaux, ce qui est suivi d'une heureuse délivrance au bout de 55 minutes. Si, dans ce cas, l'ergot peut être taxé d'inaction, il n'en sera pas de même de l'observateur.

Dans la 6e., où il s'agit d'une femme primipare, âgée de 27 à 28 ans, conséquemment dans la force de l'âge, en travail depuis 24 heures, et chez laquelle cependant la dilatation du col n'offrait que le diamè-

d'une pièce de deux francs, l'auteur, qui d'abord avait songé à une saignée, jugée sans doute indispensable, donna cependant le seigle ergoté, qui probablement n'était pas indiqué. Au bout d'une heure et un quart, arrive un enfant asphyxié qui ne revient à la vie qu'avec peine. Dans ce cas, où la saignée paraissait utile, on peut certainement supposer que ce médicament a été administré d'une manière intempestive, d'après les motifs que nous avons développés dans le chapitre VII.

Dans la 7.e, il s'agit d'une jeune femme en travail depuis vingt-quatre heures, chez laquelle l'orifice utérin était peu dilaté, et qui accoucha d'un enfant asphyxié, mais qui revint à la vie, une demi-heure après l'administration de la seconde moitié des trente grains d'ergot. Nous ferons encore remarquer que la femme étant jeune, et l'orifice utérin peu dilaté, il n'était guère opportun de donner l'ergot.

Dans la 8.e, que nous rapporterons textuellement sous le numéro IV, l'ergot a eu un succès complet au bout d'une demi-heure. L'auteur suppose que la nature aurait agi tout aussi promptement sans ce remède; et pour appuyer son assertion, il cite deux circonstances dans lesquelles on allait l'administrer et où la femme accoucha pendant sa préparation. Ce que Chatard rapporte ici, relativement au seigle ergoté, arrive également pour le forceps, que souvent on est allé chercher inutilement, la nature ayant agi plus ou moins promptement après que l'on avait cru cet instrument indispensable. S'ensuit-il de là que

les femmes accoucheraient toujours sans ce secours?

Dans la 9.[e], il a eu aussi un succès complet, quoique plus lent. La femme qui souffrait depuis dix-sept heures, accoucha une heure après l'emploi de l'ergot. L'auteur reproduit ici les mêmes remarques que pour le cas précédent.

Dans la 10.[e], il s'agit d'une femme qui avait déjà eu plusieurs accouchemens pénibles; l'orifice était peu dilaté lorsqu'on donna le seigle ergoté qui détermina bientôt de vives douleurs; il y eut des vomissemens; les douleurs cessèrent et ce ne fut qu'après deux heures d'efforts que l'accouchement eut lieu; l'enfant qui était asphyxié fut rappelé à la vie par une saignée du cordon. Il nous semble, que dans ce cas, rien ne démontre que l'ergot, insuffisant d'ailleurs, ait été cause de l'état fâcheux de l'enfant.

Dans la 11.[e], c'est une femme primipare à laquelle on donne ce médicament après treize heures de travail, et qui n'en éprouve aucun résultat.

Dans la 12.[e], enfin, il s'agit d'une négresse primipare qui, ayant souffert toute une nuit, accoucha une heure dix minutes après l'administration de l'ergot; d'un enfant asphyxié. Nos réflexions, relativement à cette observation, sont les mêmes que pour la troisième.

Il résulte pour nous, des douze observations qui viennent d'être analysées; que dans trois (1; 5, 11) le seigle ergoté n'a produit aucune espèce d'effet sensible, et qu'en conséquence; n'exerçant d'ailleurs aucune action vénéneuse, il est tout à fait étranger à

la mort d'un des enfans (1). Que dans trois autres, il en est résulté des contractions utérines plus ou moins fortes, mais cependant insuffisantes pour produire assez immédiatement la délivrance ; le forceps ayant même été employé dans l'un de ces cas (2), et d'ailleurs les enfans n'ayant succombé que dans deux (3, 12), il a aussi déterminé de fortes contractions qui sans doute n'ont été infructueuses qu'à cause de l'étroitesse du bassin, laquelle est très-manifeste dans un cas (3) et fort probable dans l'autre (12), circonstance qui contre-indique l'emploi de l'ergot, et qui, jointe à la durée du travail, explique facilement la mort des enfans ; que dans deux (6, 7), ce médicament a aussi été administré d'une manière intempestive, ou au moins prématurée, tant à cause de l'état général de la femme (6), que par rapport à l'état de l'utérus (7). Enfin, que dans deux autres (8, 9), le seigle ergoté a eu un succès complet.

Nous ferons aussi remarquer que sur les douze femmes auxquelles ce médecin a administré le seigle ergoté, quatre étaient primipares (3, 6, 11, 12); ce qui est pour ces dernières une proportion beaucoup plus considérable qu'on ne l'observe ordinairement dans les cas qui nécessitent ou permettent l'emploi de ce médicament. La matrice, dans les premiers accouchemens, surtout si les femmes sont jeunes, ayant en général assez d'énergie pour opérer sans secours l'expulsion de l'enfant, et d'ailleurs les parties externes de la génération offrant une résistance qui ne saurait être vaincue brusquement sans danger, soit pour ces

mêmes parties, soit pour l'utérus, et par suite pour le fœtus que renferme cet organe.

Nous ferons encore observer que très-probablement plusieurs des femmes qui n'étaient plus primipares, avaient eu des accouchemens plus ou moins pénibles. Il en est de même une (10) que l'auteur indique spécialement comme étant dans ce cas.

Une autre remarque que nous ferons encore, c'est que Chatard garde le silence le plus absolu sur la dimension du bassin; ce qui était bien essentiel à noter surtout dans les cas (2, 3) où les moyens mécaniques mis en usage peuvent faire douter de la dimension convenable, ou de la bonne conformation de cette partie.

Nous ferons remarquer aussi, que Chatard a, dans plusieurs des cas qu'il rapporte (3, 5, 6, 7, 10), donné l'ergot lorsque la dilatation de l'orifice utérin était encore fort peu avancée; ce qui est une infraction au précepte formel établi par les meilleurs auteurs, de ne donner ce médicament que lorsque la dilatation du col, ou si l'on veut, le travail, a déjà un certain degré d'avancement.

Il est encore à observer que dans plusieurs de ces cas (2, 3) le seigle ergoté a été donné lorsque les eaux étaient certainement écoulées depuis quelques jours: circonstance qui nuit surtout à l'enfant, en l'exposant trop long-temps à l'action plus ou moins forte de la matrice sur les parties de son corps en contact avec cet organe; action inégale que rien ne contre-balance et qui doit, dans quelques circon-

stances, déterminer un trouble funeste dans la circulation fœtale.

Une autre observation des plus importantes, c'est que Chatard n'a jamais constaté positivement, ou au moins n'a pas énoncé explicitement, si les enfans étaient vivans avant qu'il administrât l'ergot; chose essentielle à connaître, surtout dans les cas où l'asphyxie a été irrémédiable (1, 3, 12). Il se borne seulement à dire, à la fin de son historique, que dans le troisième et le dernier cas, l'enfant était mort dans l'utérus, sans spécifier l'époque; ce qui est une omission dont on ne saurait trop se plaindre.

Une remarque, que nous croyons devoir encore faire, c'est qu'il eût peut-être été nécessaire, que Chatard décrivît l'état d'asphyxie dans lequel se trouvaient les enfans venus au monde sous l'influence du seigle ergoté; afin que l'on ne pût pas croire qu'il ne s'agissait, au moins dans les trois cas où l'enfant fut rappelé à la vie (6, 7, 10), que de cet état apoplectique, propre aux nouveau-nés, et dont ils sortent facilement lorsqu'on laisse couler une certaine quantité de leur sang par le cordon ombilical.

Quant à la dose à laquelle il a le plus ordinairement administré ce remède, on peut l'accuser d'être plutôt trop faible que trop forte, ce qui peut avoir contribué à l'inefficacité de ce moyen, surtout dans les cas (1, 5, 11), où il n'a eu aucune espèce d'action.

Quant aux vomissemens qui sont survenus chez plusieurs des femmes (3, 4, 5, 10) auxquelles Chatard a administré le seigle ergoté; ce phénomène,

qui arrive assez souvent et spontanément dans le cours du travail, et qui en signale ordinairement l'intensité et la fin, eût-il été plus fréquemment l'effet immédiat et manifeste de cette substance, il ne saurait recevoir ici le nom d'accident, ni s'opposer, à moins de circonstances particulières, à l'emploi de ce moyen.

Nous ajouterons à cela une remarque, c'est que dans les différentes observations rapportées par Chatard, il n'est mention d'aucune femme qui ait été incommodée consécutivement par l'emploi de ce remède; car, ainsi que nous le dirons plus loin, nous sommes loin de penser que ce soit cette substance qui ait causé à l'une d'elles (4) le gonflement inflammatoire des parties génitales externes, dont cet observateur fait mention.

Nous terminerons cet examen des observations rapportées par Chatard, en faisant remarquer que ce ne sont que trois enfans (1, 3, 12), qui sont venus au monde privés de vie, et non pas quatre, comme l'ont dit et répété tous ceux qui ont écrit contre l'emploi obstétrical du seigle ergoté. Quoi qu'il en soit, cette proportion d'un quart d'enfans morts-nés, que cet auteur dit avoir observée sous l'influence du seigle ergoté serait encore épouvantable, et suffirait pour faire proscrire à jamais l'emploi de ce médicament, s'il était non pas prouvé, mais seulement probable, qu'il ait jamais été cause, même une seule fois, d'une pareille mortalité. Mais, ainsi que nous avons tâché de le démontrer, soit dans l'exposition des faits particuliers, soit dans les considérations générales que nous en avons déduites, il est bien manifeste que le seigle

ergoté est tout-à-fait étranger aux accidens certainement fortuits qui sont survenus dans plusieurs des cas où Chatard en a fait emploi. Aussi est-ce à dessein que nous sommes entrés dans de longs détails au sujet de ces mêmes observations, que nos adversaires citent collectivement comme une masse imposante de preuves des effets nuisibles de cette substance; preuves évidemment fautives, qu'ils accueillent avec autant d'empressement et de confiance, qu'ils mettent de réserve et d'incrédulité, lorsqu'il s'agit des succès de ce même médicament.

C'est ainsi, par exemple, que Hall rapporte, sans la soumettre à aucun examen critique, une observation dans laquelle « l'enfant fut expulsé, privé de vie, » et toute la surface de la peau excoriée, comme par » l'action d'un vésicatoire, bien qu'on eût acquis la » preuve qu'il était vivant avant l'administration du » seigle ergoté ». De là, l'auteur tire cette double conclusion : que le seigle ergoté est funeste à l'enfant; et que l'opinion de ceux qui admettent que cette substance agit sympathiquement de l'estomac sur l'utérus est fautive, puisque, par un tel mode d'action, on ne saurait expliquer l'état de l'enfant dont il s'agit! Qu'une pareille histoire soit racontée par une bonne femme aussi ignorante que crédule, cela se conçoit; mais qu'un médecin la rapporte sérieusement, et qu'un autre médecin se donne la peine de la traduire, ce sont là des choses tout-à-fait inexplicables.

Un médecin français, M. Legouais, plus modéré

dans ses craintes, mais accusant cependant le seigle ergoté d'agir, en déterminant des mouvemens convulsifs de la matrice, trouve dans l'emploi de ce moyen, l'inconvénient de substituer, dit-il, une action pathologique à une action physiologique, d'où peut résulter, ajoute-t-il, une réaction générale, opinion que M. Giraud-Saint-Rome combat victorieusement, en faisant remarquer que l'inertie de l'utérus étant une sorte d'état pathologique, l'art peut ici venir au secours de la nature, comme dans tout autre cas analogue.

Enfin, en prenant à la lettre ce que dit M. Legouais relativement à l'emploi du seigle ergoté dans la parturition, il s'ensuivrait, que l'accoucheur devrait presque toujours rester inactif, même dans les cas les plus difficiles, dans la crainte de tomber dans un inconvénient analogue à celui qu'il reproche à cette substance; inconvénient, que d'ailleurs l'expérience ne démontre nullement; car dans toutes les relations d'observations sur l'emploi méthodique du seigle ergoté, il n'en est aucune où il soit mention d'autres phénomènes vers l'utérus, que de contractions plus ou moins prononcées, et sans apparence convulsive. En un mot, tout se passe lorsque la nature repond à ce moyen, comme il a été dit dans le dixième chapitre. Quant à une réaction générale, appréhendée par le même médecin, ce qui a été dit plus haut fait voir que cet accident n'est nullement à craindre.

On croira difficilement, sans doute, qu'un médecin

qui comme M. Legouais craint pour l'utérus l'effet sympathique de quelques grains de seigle ergoté, et qui d'ailleurs professe l'opinion : « que si la nature suspend » son travail, c'est pour reprendre de nouvelles forces » *qui ne manquent jamais l'effet qu'on en attend,* » conseille en définitive l'usage du forceps dans les cas d'inertie de matrice trop prolongée ; c'est-à-dire, d'un moyen extrême, et dont l'emploi méthodique de l'ergot rendra l'usage bien moins fréquent.

Hosack et Vander-Linden redoutant plutôt les effets du seigle ergoté pour l'enfant que pour la mère, préfèrent aussi à ce remède l'emploi du forceps, qui cependant est généralement plus préjudiciable à l'un qu'à l'autre.

D'autres médecins, enfin, sans spécifier les inconvéniens qu'ils supposent au seigle ergoté, l'accusent d'une manière générale d'être dangereux, sans indiquer si c'est pour la mère, pour l'enfant ou pour l'un et l'autre. Ainsi, M. Montain de Lyon, cité par M. De la Prade, après avoir prononcé qu'il ne doit se rencontrer aucun cas dans la pratique des accouchemens où le seigle ergoté puisse être utile, assure qu'il en a toujours vu des effets déplorables : M. Cliet, au rapport du même M. De la Prade, en porte un jugement semblable, et dit même dans l'ouvrage que nous avons sous les yeux, que l'on ne saurait trop publier les dangers qui peuvent suivre l'administration de ce remède, ce qui est une opinion dont chacun saura apprécier la valeur et la partialité.

Ramsbotham au rapport de Church qui lui sup-

pose une opinion préconçue, serait aussi au nombre de ceux qui, sans une expérience suffisante, blâmeraient l'emploi du seigle ergoté.

Sans doute que quelques tentatives inopportunes parvenues à la connaissance de ces médecins, auront servi de base à leur jugement dont ils seront certainement les premiers à appeler, lorsqu'ils connaîtront tout le succès que l'on obtient de ce médicament, quand on l'administre convenablement.

En attendant, et indépendamment de l'autorité d'une multitude de faits, nous pouvons opposer à ces assertions générales et plus ou moins vagues, les assertions positives de Chapman et de Waller qui, avec une foule d'autres, déclarent que le seigle ergoté, administré dans la parturition, ne nuit nullement à l'enfant et que toute opinion opposée est entièrement dénuée de fondement ; Chapman faisant en outre observer que l'on ne saurait attribuer à cette substance la mort des sujets qui viennent au monde privés de vie, puisque le nombre des enfans morts-nés n'est pas plus considérable, toutes choses égales d'ailleurs, lorsque l'ergot a été employé, que dans le cas contraire.

Est-il donc à présumer que ce soit à l'usage plus répandu de l'ergot pendant l'accouchement, que l'on puisse attribuer les résultats fâcheux pour la population, qui ont été observés dans certaine partie des États-Unis ; résultats qui sont tels que Hosack rapporte, que la Société de médecine de New-York, frappée de la multiplicité des enfans asphyxiés en nais-

sant, a nommé une Commission pour s'occuper de cet objet, et que dans cette contrée, ajoute-t-il, la poudre d'ergot est appelée *pulvis ad partum*, pour la mère; et *pulvis ad mortem*, pour l'enfant.

Quoi qu'il en soit, en attendant le rapport de cette Commission, qu'il nous soit permis de douter que l'usage du seigle ergoté amène de pareils résultats en Amérique; non seulement parce qu'en Europe il ne produit aucun effet de ce genre, ce qui est avoué même par ceux qui s'opposent à son administration (la différence des climats pouvant être accusée de cette diversité d'action); mais encore parce que Prescot, Stearns et plusieurs autres médecins américains, loin d'avoir observé quelque chose de semblable, en ont retiré de tels avantages, que Stearns surtout déclare que l'ergot n'a jamais trompé son attente, et que Balardini en Italie affirme qu'il n'a jamais connu de médicament aussi efficace.

Non seulement le seigle ergoté, ainsi que le reconnaissent même la plupart de ses adversaires, ne saurait causer la mort de l'enfant, lorsque la mère en fait usage pendant l'accouchement; mais encore cette substance est complètement étrangère aux maladies qui pourraient se développer en lui après sa naissance; ce qui est pleinement démontré par le mode d'action de ce remède. Ainsi, par exemple, on ne saurait attribuer à l'ergot l'endurcissement du tissu cellulaire qui s'est manifesté chez un enfant venu au monde sous l'influence de ce médicament; affection qui d'ailleurs, au rapport de Balardini, n'eut aucune suite fâcheuse.

§. IV. Un des reproches les plus graves faits au seigle ergoté, c'est de pouvoir causer l'avortement et d'être conséquemment une de ces substances dangereuses dont l'autorité a besoin de surveiller le débit pour en empêcher un coupable usage.

Ainsi, au rapport de M. Gérardin, c'est une opinion généralement reçue dans les colonies que le seigle ergoté est un moyen sûr de produire l'avortement; accident que M. Goupil, dans les corollaires qui terminent son excellent mémoire, regarde plutôt comme possible que comme démontré.

C'est sans doute d'après une semblable opinion que MM. Henry, Pelletier et Planche, dans un rapport fait au Ministre de l'intérieur, au nom de l'Académie royale de médecine, ont conclu à la non introduction en France, d'une certaine quantité de seigle ergoté; et que MM. Bosc et Guibourt ne voient qu'avec crainte se répandre l'usage de cette substance.

Ajoutons ici Lorinser, (cité par Hufeland), qui accuse le seigle ergoté de causer l'avortement par hémorrhagie, tandis que c'est un accident que ce remède a la propriété de combattre.

Pour contre-balancer ce qui vient d'être rapporté nous rappellerons d'abord la remarque que nous avons déjà faite, c'est que le seigle ergoté pris à grande dose avec les alimens, n'a jamais causé d'avortement immédiat, puisque parmi les nombreux observateurs qui ont vu et fait connaître les accidens causés par ce mauvais grain, il n'en est aucun qui fasse mention que cette espèce d'accident soit surve-

nu immédiatement, ce qui certainement n'aurait pas échappé à leur attention.

En second lieu, tout semble prouver que le seigle ergoté n'a d'action sur l'utérus, que quand cet organe, chargé du produit de la conception, tend à s'en débarrasser, soit prématurément, soit à l'époque ordinaire de la parturition. Nous ne connaissons qu'un seul fait, qui pourrait infirmer cette assertion, si toutefois il était authentique : c'est celui rapporté par Waller, qui dit avoir eu connaissance d'un cas d'avortement, occasionné deux heures après l'ingestion du seigle ergoté, pris à dessein, par une femme grosse de deux mois. Mais un fait de ce genre, complètement isolé, si peu circonstancié, qui n'a pas été observé par celui qui le rapporte, lequel n'indique pas même de qui il le tient, et de plus, qui est en opposition avec tout ce que l'on sait sur les effets du seigle ergoté, ne saurait être ici d'aucun poids.

Enfin, nous rapporterons ce qui a été vu par Stearns, qui fait mention que des individus ont administré, avec de coupables intentions, dans des cas de grossesses illégitimes, la décoction de plusieurs onces de seigle ergoté, et cela pendant un certain temps, sans qu'il en soit résulté rien de funeste. Le même auteur ajoute, que l'on doit plutôt rapporter les accidens qui peuvent survenir pendant l'emploi méthodique du seigle ergoté, à des circonstances individuelles ou fortuites qu'à cette substance. Enfin, ajoutons que Hall regarde le seigle ergoté comme incapable de provoquer l'avortement, étant le plus souvent, dit-

il, vomi sans avoir exercé la plus légère influence sur l'utérus ou sur son contenu. Il ajoute même que l'ayant employé dans des cas d'avortement imminent, avec hémorrhagie, les symptômes précurseurs de l'avortement avaient cessé, et la femme était arrivée au terme de sa grossesse.

CHAPITRE XIV.

Emploi du Seigle ergoté dans diverses circonstances dépendantes de l'Accouchement, etc.

Ce n'est pas seulement dans le cas où les divers produits de la conception, parvenus au terme ordinaire de la gestation, sont encore à expulser, que le seigle ergoté a la propriété de ranimer les contractions utérines ; il agit aussi en vertu de cette faculté, 1°. pour favoriser l'expulsion du placenta ; 2.° pour accélérer dans le cas d'avortement, l'expulsion de la totalité ou du restant du produit de la conception ; 3.° pour combattre les hémorrhagies utérines ; 4.° pour déterminer l'expulsion des caillots séjournant dans la matrice ; 5°. enfin, selon quelques-uns, pour modérer l'écoulement des lochies.

Avant tout, nous dirons que, par une sorte d'analogie tirée de son action spéciale sur l'utérus, le seigle ergoté a été conseillé et employé comme EMMÉNAGOGUE, par Beckman, propriété que ne lui ont point reconnue la plupart des auteurs, tels que Lentin et Taube, qui ont vu l'aménorrhée survenir dans presque tous les cas d'ergotisme : Chapman, qui dit que le seigle ergoté a été employé contre la ménorrhagie : Hall, qui rapporte qu'administré dans plusieurs cas

d'aménorrhée, il n'a vu ce remède produire qu'une grande agitation, accompagnée de douleurs à l'épigastre et de vomissemens; ce qui tenait sans doute à une susceptibilité particulière des personnes auxquelles il l'avait administré. Enfin, ajoutons ici Prescot, qui établit positivement que le seigle ergoté ne jouit d'aucune propriété emménagogue.

Nous devons néanmoins faire aussi mention de l'opinion de Davies, qui, après avoir établi que l'aménorrhée est plus souvent l'effet d'un dérangement dans tout le système, que le résultat d'une lésion dans la vitalité de l'utérus, et que l'ergot n'agit sur cet organe que quand il y existe un certain degré de développement, propose néanmoins de recourir à ce remède contre cette affection, mais en continuant son usage pendant un certain temps.

Quoi qu'il en soit, cette impuissance, cette incapacité bien démontrée jusqu'à ce moment, du seigle ergoté, d'agir comme emménagogue, c'est-à-dire, de déterminer un afflux sanguin vers l'utérus, est d'autant plus essentiel à faire remarquer, que dans tous les cas il en résulterait une grande chance de moins pour que cette substance devînt abortive.

A *Expulsion du Placenta.*

L'expulsion du placenta de même que celle du fœtus, quoique cela soit beaucoup plus rare, peut être retardée indéfiniment par l'inertie de la matrice. Quoique l'art possède dans ce cas (outre l'exci-

tation extérieure du globe utérin, alors plus facile et plus efficace, qu'avant la sortie de l'enfant) des moyens d'agir directement sur la matrice et sur le corps à expulser, telles que les injections stimulantes, les tractions sur le cordon et l'extraction même du placenta, à l'aide de la main portée dans la matrice*; il est cependant des circonstances particulières où l'emploi de ces moyens étant plus ou moins difficile, le seigle ergoté peut être fort utile pour achever la délivrance. Ces circonstances sont : la rupture du cordon plus ou moins près du placenta; une très-grande adhérence de ce corps (qui peut-être squirrheux) à la matrice; son état enkysté ou châtonné, en totalité ou partiellement; une plus ou moins grande portion de ce corps restée dans la matrice, surtout depuis un certain temps; enfin, un degré, plus ou moins considérable, de resserrement du col utérin, avant la délivrance complète. Toutes ces circonstances, il faut le dire, ne dépendent pas de la seule inertie de la matrice, mais elles n'en réclament pas moins également l'usage du seigle ergoté, comme moyen de régulariser, aussi bien que d'activer les contractions de la totalité de cet organe.

De même que pour accélérer la sortie de l'enfant, le seigle ergoté est quelquefois inefficace, de même

* Nous ajouterons à ces moyens celui que vient de proposer Mojon, et qui consiste en une injection d'eau froide, légèrement acidulée avec le vinaigre et poussée avec modération dans le placenta par la veine ombilicale du cordon.

aussi il peut l'être pour déterminer l'expulsion du placenta; c'est ce que prouve une observation rapportée par M. Desgranges, d'un praticien anonyme qui n'obtint aucun succès de l'ergot qu'il avait administré pour favoriser la sortie du délivre; et avec cela de remarquable, que ce remède, déjà donné pour accélérer la sortie de l'enfant, avait complètement échoué. Mais, ainsi que nous l'avons exposé, il est des sujets chez lesquels la matrice reste constamment inaccessible à l'action de ce médicament.

Quoique nos connaissances sur l'emploi du seigle ergoté, pour déterminer l'expulsion du placenta, ne soient encore fondées que sur un très-petit nombre de faits, on peut cependant établir, comme règle générale de l'administration de ce médicament, dans le cas dont il s'agit, qu'il doit être donné à des doses plus faibles que dans l'accouchement proprement dit; la matrice ayant moins d'efforts à faire, comme moins d'obstacles à surmonter. Dans ce cas, au lieu de donner le médicament par les voies gastriques, on pourrait l'administrer en injections dans l'utérus même.

Voici une des observations connues sur l'emploi de l'ergot pour activer l'expulsion du placenta. Elle est due à M. Bordot. « M.me R..., âgée de vingt-trois ans, d'une petite stature, très-délicate, accouchée l'année précédente d'un enfant qui mourut en naissant, arrivée au septième mois de sa seconde grossesse, me fit appeler le 31 mars 1825, à six heures du matin. M.me R... avait éprouvé quelques douleurs

dans la nuit, et l'accouchement s'en était suivi. J'arrivai assez tôt pour faire la ligature du cordon ombilical. Le placenta n'étant pas décollé, j'attendis en vain pendant une heure, que de nouvelles contractions se développassent, afin de favoriser son expulsion, j'essayai de légères tractions; mais ce fut inutilement. Avant d'introduire la main pour le saisir, ce qui n'est pas toujours sans inconvénient, je fis prendre vingt grains de la poudre *ocyotique*, délayés dans de l'eau sucrée et de fleurs d'oranger; cinq minutes après son ingestion, une douleur suffit pour expulser ce corps charnu. »

Balardini rapporte une autre observation, qui prouve encore mieux les services importans que peut rendre le seigle ergoté dans certains cas difficiles qui se présentent quelquefois dans la pratique des accouchemens. Chez une femme dont il ne dit pas l'âge, trois jours s'étant écoulés sans que le délivre fût expulsé, l'utérus était mou et sans contractions ni douleur, et une hémorrhagie peu abondante persistait. Toute tentative d'extraction était refusée par une modestie déplacée. Trente grains de seigle ergoté réveillèrent les douleurs et firent expulser le placenta sans accident.

D'après tout ce qui vient d'être dit, on ne sera pas peu surpris d'apprendre que le seigle ergoté a été accusé de causer la rétention du placenta, quand on l'a administré dans le cours du travail; c'est-à-dire pour favoriser l'expulsion du fœtus. Une semblable assertion n'a pas besoin d'être combattue.

B. *Avortement.*

Au rapport de quelques auteurs, et en particulier de Prescot, le seigle ergoté a aussi été mis en usage avec succès pour accélérer la délivrance, ou pour mieux dire, la sortie de la totalité du produit de la conception, dans des cas d'avortement. Cet auteur signale surtout les bons effets de ce moyen dans les avortemens survenant dans les premiers mois de la gestation, et accompagnés d'hémorrhagie, dont la cessation a suivi de près l'expulsion de l'embryon et de ses annexes.

Cette remarque du médecin américain et nos observations particulières dans la pratique des accouchemens, nous conduisent à établir que le seigle ergoté ne doit jamais être donné dans les avortemens qui s'opèrent *à sec ;* lesquels d'ailleurs réclament d'autant moins l'usage de cette substance, que les douleurs y sont toujours plus ou moins vives ; ce qui est le cas, comme il a été dit à l'occasion des accouchemens qui offrent cette parité, d'employer les bains, les émolliens, etc.

Nous devons faire ici une remarque essentielle, ou plutôt établir un précepte de la plus haute importance : c'est qu'il ne faut jamais administrer le seigle ergoté, que lorsqu'on a obtenu l'entière certitude que l'avortement est inévitable.

La dose d'ergot à employer, dans le cas dont il s'agit, doit en général être moins forte que pour l'expulsion d'un fœtus à terme.

Nous n'avons trouvé chez les auteurs aucune relation détaillée ou observation particulière de l'emploi du seigle ergoté pour aider l'avortement. Balardini et Davies disent seulement l'avoir employé avec succès chacun dans un cas d'avortement où le placenta était resté après la sortie du fœtus.

C. *Hémorrhagie utérine.*

La propriété que possède le seigle ergoté d'activer les contractions de l'utérus et par là d'accélérer l'accouchement, a fait rationnellement recourir à son usage pour remédier à des pertes survenues après la délivrance.

Ce sont surtout les médecins américains qui, les premiers ont préconisé le seigle ergoté contre ce grave accident. Prescot, par exemple, se loue particulièrement des bons effets de ce médicament dans divers cas de ce genre. Chapman le regarde aussi comme un des meilleurs moyens d'arrêter les pertes utérines, non seulement après la sortie du fœtus, mais encore après la délivrance, et il ajoute que ce médicament agit même comme préservatif des hémorrhagies qui arrivent après la sortie du placenta, lorsqu'il est donné pendant le travail de l'enfantement. Enfin, Hosack, qui n'est rien moins que prévenu en faveur du seigle ergoté, le regarde comme spécialement utile dans les cas d'hémorrhagies provenant de l'implantation du placenta au col de l'utérus ; car, dit-il, il y a moins de danger à employer

alors l'ergot, l'orifice utérin étant dilaté, qu'à introduire la main et à faire la version de l'enfant. Ici le seigle ergoté aurait le triple avantage d'arrêter d'abord l'hémorrhagie par les premières contractions utérines qu'il déterminerait, de hâter l'accouchement, et par suite de préserver d'une perte ultérieure.

Le même auteur préconise le seigle ergoté dans les pertes utérines chroniques, habituelles, tenant à une faiblesse générale. Il cite à cette occasion l'observation d'une femme, âgée de cinquante ans, qui avait une perte habituelle, qu'aucun autre moyen n'avait pu arrêter, et qui fut guérie par trois doses, de dix grains chacune, de poudre d'ergot, données dans un jour. M. Goupil rapporte que dans un cas de ce genre, M. Andrieux n'a retiré aucun succès du même moyen.

Pour compléter la liste des médecins américains qui prescrivent l'ergot contre les hémorrhagies utérines, nous citerons Stearns, Dewees et Church; qui conseillent en outre d'administrer ce médicament comme préservatif toutes les fois qu'une hémorrhagie est à craindre, surtout lorsque dans un accouchement précédent la femme a éprouvé une perte, soit pendant le travail, soit après la délivrance. Dewees rapporte même un cas où, suivant toutes les probabilités, il a obtenu un succès complet de ce moyen. Il s'agit d'une femme qui avait eu à la suite de six accouchemens précédens, des pertes inquiétantes. Le seigle ergoté ayant été administré pendant un accouchement subséquent, la délivrance ne fut suivie d'aucune hémorrhagie.

En Italie, Bigeschi a obtenu les mêmes résultats.

En France, MM. Bordot, Goupil et Préfet (cité par M. Bordot), sont aussi parvenus, à l'aide de ce moyen, à arrêter des hémorrhagies utérines survenues à la suite de la délivrance. Plusieurs autres médecins, en outre, le préconisent dans le même cas. Ainsi, M. Laroche, dans sa thèse sur les hémorrhagies utérines, jugeant par analogie, d'après les succès qu'il a obtenus du seigle ergoté pour l'expulsion de l'enfant, propose d'employer aussi cette substance, contre les pertes qui surviennent après l'accouchement.

Un autre jeune médecin, M. Burnier-Fontanel, dans sa thèse sur le même sujet, restreint l'usage du seigle ergoté contre ces accidens, aux cas seulement où les stimulans internes sont franchement indiqués, ce qui, selon nous, est un précepte sans fondement; car, il ne saurait y avoir en même temps irritation et hémorrhagie utérine du genre de celles que l'on a ici à combattre.

Quant à la dose de seigle ergoté, à administrer dans le cas de perte utérine tenant à la parturition, nous pensons qu'elle doit toujours être assez élevée, afin de remédier le plus promptement et le plus complétement possible, à l'effusion du sang laquelle peut devenir des plus graves. Nous devons même ajouter que l'emploi de ce remède ne doit pas faire négliger, au moins dans la plupart des cas, de mettre en usage les divers autres moyens usités en pareil accident.

C'est surtout dans la circonstance dont il s'agit

que le seigle ergoté pourrait être administré en injections.

Les observations suivantes feront connaître l'application de ce moyen à certains cas particuliers d'hémorragies utérines.

Première Observation, *par M.* Bordot. — « Mme Chev. . . ., âgée de 30 ans, d'une constitution très-irritable, quoique forte, était déjà accouchée deux fois, avec beaucoup de difficultés. Appelé le 17 novembre 1825, je la trouvai dans les plus grandes souffrances : les eaux de l'amnios étaient écoulées depuis plusieurs heures ; le col utérin était presque fermé. Comme je l'avais déjà accouchée, je pronostiquai que le travail serait long. Des demi-bains et des lavemens furent pris. La nuit se passa sans changement sensible ; il y avait de très-grands intervalles dans les douleurs. La journée du lendemain fut à-peu-près de même ; mais sur le soir les douleurs furent plus continues et plus fortes : on pouvait facilement introduire le doigt dans l'orifice utérin. Le fœtus se présenta par l'épaule gauche : bientôt cette partie franchit le col de la matrice ; la main droite parut en même temps. Je ne balançai pas alors à aller saisir les pieds que j'amenai l'un après l'autre. Cette opération fut très-laborieuse. L'enfant était asphyxié ; mais les soins les plus grands et les plus prolongés le rappelèrent à la vie. Comme il y avait perte utérine, je m'empressai d'aller chercher le placenta afin de terminer l'accouchement. Le sang continuant de couler avec abondance, je recommandai à la ma-

lade de ne pas exécuter de mouvemens, et aussitôt je lui fis prendre quinze grains de poudre *ocyotique* pour déterminer quelques contractions utérines. La perte ne tarda pas à s'arrêter, et je sentis très-distinctement l'utérus se durcir. Tout rentra dans l'ordre naturel ; et les suites de cet accouchement ont été très-heureuses, en prenant les précautions conseillées en pareils cas. »

Seconde Observation, par M. Goupil. — « Mme F....., déjà mère de trois enfans, accoucha après un demi-heure de douleurs expultrices, et le placenta fut extrait aussitôt après, par une sage-femme appelée en mon absence, et qui m'assura n'avoir exercé que des tractions modérées. J'arrivai une heure après la délivrance ; elle avait été suivie de pertes abondantes, et malgré les applications d'eau vinaigrée et de glace, malgré l'introduction deux fois répétée de la main dans l'utérus pour en extraire des caillots, le sang continuait à couler, la matrice ne se contractait un instant que pour retomber presque aussitôt dans l'inertie. L'accouchée avait perdu ses forces, et le pouls était petit et très-fréquent. Cet état dura jusqu'à l'administration du seigle ergoté ; dix minutes après la première dose de douze grains, il y eut une contraction de la matrice, qui se prolongea avec des douleurs assez fortes, et retour remarquable des forces, jusqu'à mon départ, une heure après. En m'éloignant, je prescrivis une seconde dose de douze grains, qui fut donnée une demi-heure plus tard. La perte ne reparut point, et l'écoulement

des lochies, sans être entièrement supprimé, fut peu abondant. La malade se plaignit de fortes coliques pendant plus de 24 heures. La fièvre de lait fut très-peu marquée ; du reste, il n'arriva aucun accident notable. »

De ces faits et des assertions qui les précèdent, on peut conclure que le seigle ergoté, loin d'être susceptible de raviver une hémorrhagie utérine, comme le pense M. Broussais, jouit de la propriété de remédier à ce grave accident.

D. *Caillots dans la matrice.*

Il s'amasse quelquefois dans l'utérus, après la délivrance et par le concours de certaines circonstances, une plus ou moins grande quantité de sang, qui n'étant point expulsé par la nature ou extrait par l'art, se coagule dans cet organe, et en y séjournant souvent pendant plusieurs jours, détermine des phénomènes ou des accidens faciles à concevoir. L'expulsion de ce sang concret, de ce corps étranger, devant toujours être sollicitée promptement, le seigle ergoté est parfaitement indiqué dans cette circonstance.

L'observation suivante, due à Mackensie et rapportée par Waller, prouve le succès de ce médicament, dans le cas particulier dont il s'agit.

» Au moyen de cinquante grains de seigle ergoté (sans doute en poudre), infusés pendant dix minutes dans une tasse d'eau bouillante, Mackensie a

procuré, dit-il, au bout d'une demi-heure, l'expulsion de plusieurs caillots de sang, qui après un accouchement de deux jumeaux remplissaient la matrice et lui faisaient conserver un volume si considérable, que la sage-femme croyait à l'existence d'un troisième enfant ».

E. *Lochies immodérées.*

Depuis long-temps le seigle ergoté est en possession chez les Allemands d'avoir la propriété de diminuer l'écoulement immodéré des lochies. Gaspard Bauhin le préconise pour cet effet. James, dans son grand Dictionnaire de médecine, tout en reconnaissant à cette espèce de grain, la propriété dont il s'agit, la restreint à sa substance blanchâtre intérieure. Hosack et Stearns regardent aussi l'ergot comme utile dans le cas de lochies trop abondantes. Enfin, nous citerons Davies, qui semble supposer que ce remède ne modère les lochies, que lorsque celles-ci sont le résultat de l'insuffisance des contractions de l'utérus, et qui ajoute d'ailleurs, sans indiquer ses autorités, que ce remède n'ayant jamais été employé seul, il y a du doute sur la part qu'il a pu avoir dans l'effet obtenu.

Tel est le précis de nos connaissances sur la propriété reconnue ou attribuée au seigle ergoté de modérer l'écoulement des lochies. Ici, encore plus que dans les cas précédens, les auteurs laissent beaucoup à désirer. Ainsi, s'agit-il des premières lochies formées par le sang, des lochies sanguinolentes ou de

celles qui sont plus ou moins blanches? Enfin, à quelle époque et à quelle dose doit-on administrer ce remède? etc.

Aucun auteur à notre connaissance ne rapporte d'observation particulière de l'emploi de l'ergot dans le cas dont il s'agit.

Nous terminerons ici ce qui est relatif à l'administration du seigle ergoté dans les circonstances tenant à la parturition, en disant que ce médicament a été conseillé et administré comme ANTI-LAITEUX par un anonyme, qui d'ailleurs, ne dit rien des résultats qu'il en a obtenus.

CHAPITRE XV.

Effets du seigle ergoté chez les animaux.

L'ACTION du seigle ergoté chez les animaux, qui tous ne le prennent qu'avec répugnance, peut, comme chez l'homme, être envisagée sous deux rapports, suivant qu'elle est nuisible ou salutaire.

Différens quadrupèdes et différens oiseaux, nourris uniquement ou en partie avec cette production végétale ont été atteints d'accidens semblables à ceux que cette même substance produit chez l'homme; comme lui aussi, ils n'ont rien éprouvé de fâcheux, lorsqu'ils n'en ont usé qu'à petites doses.

Chez les animaux de même que dans l'espèce humaine, on ne fait point mention d'avortemens survenus chez les femelles qui auraient pu se trouver dans l'état de gestation, lors des expériences faites sur tel ou tel animal, dans la vue de constater les effets de ce grain dégénéré. Cependant Chapman avance, mais sans citer aucun fait ni aucune expérience, que le seigle ergoté donné à des animaux dans l'état de gestation, ne manque jamais d'occasionner l'avortement; tandis que Chatard rapporte différens faits, ou diverses expériences, qui prouvent le contraire, et dont voici le précis.

Une once de poudre d'ergot donnée en décoction à une forte truie, près de mettre bas, a seulement augmenté la sécrétion des urines et produit de l'agitation. Trois onces données en deux jours à une petite truie, au milieu de la gestation, n'ont rien produit de remarquable.

Quatre onces d'ergot données à une vache pleine de quatre mois, n'ont produit qu'une diminution momentanée de l'appétit.

Trois onces administrées, en deux jours, à une chèvre dont la gestation était assez avancée, n'ont causé qu'un peu de souffrance.

Wesener rapporte aussi avoir donné progressivement jusqu'à un gros de poudre d'ergot à une chienne carline, pleine, qui n'en a pas moins porté jusqu'à son terme, un petit qui vint au monde bien portant. Nous avons réitéré cette expérience sur une chienne de même espèce, à différentes époques de la gestation, sans que sa portée en ait éprouvé le moindre dommage.

On peut donc conclure de ces faits, contradictoirement à ce que dit Chapman, que le seigle ergoté donné à certaines doses, n'a rien d'abortif pour les animaux.

M. Combes, qui a fait des expériences analogues, n'a reconnu aucune action du seigle ergoté chez deux chiennes ; mais chez une troisième, il survint une forte agitation ; et une perte de sang plus considérable qu'à l'ordinaire, accompagna la sortie de ses petits, au nombre de quatre. Maiscomme l'auteur ne

dit pas à quelle époque de la gestation il administra cette substance, on ne peut tirer aucune conséquence de ses expériences.

Dans tous les cas nous reproduirons ici la remarque que nous avons faite pour l'espèce humaine : que si l'avortement survenait avec tous les autres accidens dépendans du long usage alimentaire de cette substance, on ne devrait point l'attribuer à une propriété abortive de cette même substance, mais bien au trouble extrême, à l'altération profonde dont toute l'économie est atteinte.

Quant à l'emploi obstétrical du seigle ergoté chez les animaux, on ne l'a guère essayé, à notre connaissance au moins, que pour la vache. La dose a été de quatre onces en décoction dans une certaine quantité d'eau : quelques-uns y ont ajouté quatre onces d'huile.

On rapporte que M. Dupuy a obtenu le même effet en injectant de ce *decoctum*, dans les veines d'une vache. Enfin, Percy et M. Laurent font mention que de ce même *decoctum* mêlé avec moitié eau-de-vie, et injecté également dans les veines d'une vache, la fit vêler très-promptement.

Les veaux nés sous l'action de l'ergot, n'ont rien éprouvé de remarquable ; le lait de la vache n'a offert aucun changement.

On rapporte aussi que l'ergot a également été administré à des brebis dans la vue de faciliter leur parturition.

CHAPITRE XVI.

Observations sur l'emploi du seigle ergoté dans l'accouchement. — Récapitulation des différentes circonstances où ce médicament a été employé. — Tableau des auteurs qui ont publié des observations sur son emploi.

Nous donnerons dans ce chapitre : 1°. une série d'observations détaillées constatant l'efficacité et en même temps l'innocuité du seigle ergoté dans différens cas d'accouchemens proprement dits ; observations qu'à dessein nous empruntons de divers auteurs. 2.° Une récapitulation ou une indication des différentes circonstances dans lesquelles ce médicament a été administré avec plus ou moins de succès. 3.° Enfin, un tableau général de tous les auteurs qui ont publié ou indiqué des observations favorables ou défavorables sur l'emploi de cette substance et le nombre total de ces diverses observations ; tableau qui sera suivi de quelques remarques, soit particulières, soit générales.

Ire. Observation. par BALARDINI.

Femme de 37 ans, au septième mois de grossesse.—Douleurs d'enfantement avec légère hémorrhagie.—Après sept jours de diminution ou de cessation des douleurs, vingt grains d'ergot. — Les douleurs reviennent pendant quelques heures, puis diminuent.—Quinze autres grains déterminent la sortie de l'enfant, qui vécut.

« Une femme âgée de 37 ans, mère de neuf enfans venus naturellement et à terme, arrivée à peine au septième mois de grossesse, fut prise le 1.er septembre des douleurs de l'enfantement, avec légère hémorrhagie. Au commencement de la nuit les douleurs devinrent de plus en plus rares et légères, et diminuèrent ainsi les troisième, quatrième et cinquième jours; elles avaient même presque totalement disparu le septième. Les mouvemens de l'enfant n'avaient pas cessé de se faire sentir, toutefois en diminuant graduellement. Le col était ouvert comme une pièce d'un franc, son orifice souple et mince; les membranes déchirées permettaient de sentir la petite tête de l'enfant qui pouvait être soulevée par le doigt et retomber ensuite. La crainte de voir mourir l'enfant, les eaux étant écoulées et le travail nul, firent recourir au seigle ergoté; vingt grains furent donnés dans une tasse de vin blanc. Peu après les douleurs utérines furent très-fortes, mais elles diminuèrent ensuite pendant quelques heures; quinze autres grains furent donnés et produisirent de nouvelles douleurs et l'accouchement d'une petite fille, développée comme l'est ordinairement un fœtus à sept mois; cet enfant a vécu. »

IIme. Observation, par BIGESCHI.

Femme bien constituée.—Enfant présentant la face.—Utérus dans un état d'irritation.—Parties génitales externes tuméfiées.—Douleurs vives et prolongées devenues faibles et rares.—Trente grains d'ergot déterminent de nouvelles douleurs.—Accouchement au bout d'une demi-heure.

« Une femme douée d'une bonne constitution, enceinte pour la première fois, commença à sentir les douleurs de l'enfantement le 30 mai, à onze heures du matin. Ces douleurs étaient assez fortes et fréquentes et les eaux s'écoulèrent un peu après-midi. La sage-femme de l'hospice m'ayant fait appeler me dit, qu'ayant pratiqué le toucher après l'écoulement des eaux, elle avait reconnu que la face de l'enfant se présentait à l'orifice de la matrice. Je m'assurai aussitôt de cette position contre nature, mais je reconnus que la tête était petite, et je me bornai à tâcher de ramener le vertex vers le centre du bassin. Effectivement la tête présenta pendant quelque temps le vertex, et descendit un peu ; mais en arrivant au détroit inférieur elle se renversa, et elle présenta de nouveau la face, le sommet correspondant au sacrum et le menton au pubis. Les douleurs s'étaient toujours soutenues fortes et fréquentes, et la femme les secondait très-bien. La matrice fortement contractée sur le fœtus, était douloureuse à la partie antérieure et inférieure, et la petite lèvre de l'orifice était beaucoup tuméfiée. Voyant que dans cet état de

choses chaque douleur faisait avancer, quoique très-lentement, la tête dans la position qu'elle avait, et jugeant qu'à cause du petit volume de celle-ci, l'accouchement pourrait venir à bien par les seules forces de la nature, je ne voulus employer ni levier ni forceps, dans la crainte d'augmenter l'irritation de l'utérus et la tuméfaction des parties externes de la génération. Alors la face se trouvant engagée dans le détroit inférieur, il était bien probable que la tête allait le franchir ; mais les douleurs devinrent tout à coup faibles, rares, et la femme fatiguée de ses longs efforts, ne pouvait plus les seconder. Dans cette circonstance je balançai un peu à administrer le seigle ergoté, parce que je craignais qu'il n'existât une inflammation de l'utérus, que je regardais comme déjà imminente ; enfin, je pensai que l'emploi de ce remède serait moins dangereux que celui des instrumens, et j'en donnai trente grains. Un quart d'heure après les douleurs revinrent fortes, longues et fréquentes, et en une demi-heure la tête franchit la vulve dans la position déjà indiquée. L'enfant était vivant, sa face rouge-livide, ses lèvres et surtout la supérieure, très-tuméfiée ; la peau était écorchée sur la bosse frontale gauche dans la largeur d'une pièce de vingt sols. Enfin, cet accouchement fut très-heureux, la face de l'enfant reprit bientôt son aspect naturel, et l'excoriation de son front guérit promptement. »

IIIme. Observation, par M. Bordot.

Femme de 36 ans.—Rachitique.—Accouchée une fois avec le forceps.—Extrême faiblesse.—Douleurs nulles.—Trente grains d'ergot déterminent l'accouchement.

« Une femme âgée de 36 ans, d'une constitution rachitique, était déja accouchée, il y a quatre ans, mais à l'aide du forceps. Appelé le 2 novembre 1824, à sept heures du matin, pour l'accoucher de son deuxième enfant, je trouvai cette femme ayant à peine la force de marcher, et les plus légères douleurs la faisaient tomber en syncope. Elle redoutait beaucoup sa délivrance, craignant qu'on ne fût obligé d'employer les instrumens. Le col utérin était suffisamment dilaté, et tout annonçait un accouchement prochain. Je cherchai à remonter le moral de la malade; mais ce fut en vain : il semblait qu'elle *mangeait ses douleurs*, comme on le dit vulgairement. J'attendis patiemment plusieurs heures, et tout décidé à employer le forceps, après avoir rompu la poche des eaux. Mais après m'être assuré qu'il n'existait aucun vice de conformation, je voulus essayer l'emploi de la poudre précitée (la poudre de seigle ergoté). J'en fis prendre trente grains dans une once d'eau distillée de menthe et une cuillerée d'eau de fleurs d'oranger. Les douleurs ne tardèrent pas à se déclarer; le pouls devint plein et fréquent, les forces se ranimèrent, et l'enfant, qui était très-peu développé, fut bientôt entre mes mains. Les contractions utérines se suspen-

dirent alors tout à coup, et je fus obligé d'exercer quelques légères tractions sur le cordon ombilical, pour extraire le placenta, qui était déjà décollé. »

IVme. Observation, par CHATARD.

Femme en travail depuis neuf heures.—Trente grains d'ergot amènent la délivrance en moins de trente minutes.

« Une femme souffrait depuis neuf heures, des douleurs de l'enfantement, qui n'avaient produit que peu de changement dans l'état de l'utérus. On lui donna l'infusion de trente grains de seigle ergoté. Dix minutes après, survinrent des douleurs expultrices qui, en moins d'une demi-heure, déterminèrent une heureuse délivrance. »

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, Chatard pense que la nature a, dans ce cas, plutôt agi spontanément que sous l'influence de l'ergot.

Vme. Observation, par M. CHEVREUL.

Femme de 30 ans, très-rachitique.—Souffrant depuis quinze heures.—Tête au détroit supérieur.—Infusion de trente grains d'ergot. —Au bout de cinq quarts-d'heure sortie de l'enfant.

« Une femme âgée de 30 ans, rachitique dès son enfance, taille de trois pieds huit pouces, entra à l'hospice le 22 février 1823; elle souffrait depuis le matin, et avait depuis midi des douleurs très-violentes. A dix heures du soir, la tête était encore au

détroit supérieur, et l'orifice de la matrice dilaté de la grandeur d'une pièce de cinq francs. D'après la structure de cette femme, je craignais beaucoup qu'elle ne pût accoucher naturellement si l'enfant se trouvait un peu gros. Cependant je fus rassuré jusqu'à un certain point, en mesurant le bassin avec le pelvimètre, qui donnait au diamètre antéro-postérieur du détroit supérieur trois pouces six lignes d'étendue. Je lui fis administrer une infusion de trente grains de seigle ergoté. Dix minutes après, les douleurs devinrent expulsives. Une heure après, les douleurs parurent s'éloigner. A minuit, la sage-femme de l'hospice l'ayant touchée, fut très-surprise de sentir la tête qui faisait bomber le périnée, d'autant plus que cette femme employant tous ses efforts pour pousser, ne jetait aucuns cris, ce qui lui faisait croire qu'elle ne souffrait pas. Un quart-d'heure après, elle accoucha d'un enfant de volume ordinaire et bien portant. Elle est sortie au bout de six jours, bien rétablie. »

VIme. Observation, par CLARK.

Femme de 28 ans, enceinte de son second enfant.—Douleurs vives depuis plus de vingt-quatre heures, sans accélération dans le travail.—Vingt-quatre grains d'ergot déterminent des douleurs expultrices et l'accouchement au bout d'une demi-heure.

« Une femme âgée de 28 ans, était enceinte de son second enfant. Le travail se déclara un samedi à 6 heures du matin; il durait depuis trois heures lors-

que j'arrivai. Les membranes se rompirent et les eaux coulèrent avec impétuosité. Le col de l'utérus était peu dilaté; la tête se présentait naturellement, mais n'était encore qu'au détroit supérieur. Les douleurs continuèrent à de courts intervalles durant tout le jour, et augmentèrent la nuit, sans que le travail avançât.. Le dimanche matin, le col de l'utérus était un peu effacé, la tête semblait avoir baissé; j'en augurai par conséquent que l'accouchement allait bientôt se terminer; mais je fus trompé dans mon attente; car les douleurs expulsives cessèrent tout-à-coup. La femme faisait de fréquens efforts, et le fœtus ne descendait pas; alors j'administrai un scrupule de seigle ergoté. Au bout de quinze minutes il survint une douleur beaucoup plus forte et surtout beaucoup plus expulsive que toutes celles qui s'étaient manifestées pendant l'accouchement; elle ne cessa presque pas jusqu'à l'expulsion de l'enfant, qui eut lieu une demi-heure après l'administration du remède. »

VIIme. Observation, par M. DE MONTMAHOU.

Femme de 42 ans, à sa cinquième grossesse. — Inertie depuis environ douze heures. — Trois quarts-d'heure après l'emploi de l'ergot l'accouchement est terminé.

« Une femme, âgée de quarante-deux ans, d'un tempérament sanguin, grosse pour la cinquième fois, et parvenue au terme de sa grossesse, éprouva dans la nuit du 14 au 15 décembre dernier, des douleurs assez fréquentes: appelé près d'elle, vers les huit

heures du matin ; je trouvai le col peu dilaté et l'utérus encore élevé. Les douleurs continuèrent, et à onze heures, les eaux s'écoulèrent en assez grande quantité : l'utérus alors était plus bas, le col plus dilaté, et on sentait parfaitement la tête de l'enfant qui se présentait dans une position favorable. Dès ce moment les douleurs cessèrent entièrement. La malade marchait avec facilité et n'éprouvait que de l'impatience et de l'inquiétude, causées par cette inertie de l'utérus. Après avoir employé inutilement tous les moyens propres à ranimer l'action de l'utérus, je me déterminai à faire prendre à la malade le seigle ergoté. J'en administrai trente-six à quarante grains dans un demi-verre d'eau sucrée, à onze heures du soir : à onze heures un quart, les contractions de l'utérus commencèrent et se succédèrent avec une telle rapidité, que la malade n'avait pas le temps, disait-elle, de respirer. A onze heures trois quarts, l'accouchement était terminé. Les suites de cet accouchement ont été très-heureuses, car la malade a pu sortir le douzième jour. »

VIIIme. Observation, par M. DESGRANGES.

Femme à sa sixième grossesse, qui était double. — Après un court travail arrive un enfant bien portant. — Quatorze heures s'écoulent ensuite sans douleurs expultrices. — Infusion d'ergot. — Au bout d'une demi-heure expulsion du deuxième enfant vivant et plus fort que le premier.

« Une femme grosse, déjà mère de cinq enfans et

à terme, accouche naturellement d'un enfant bien portant, après un travail de peu de durée. On reconnaît aussitôt après la présence d'un second enfant, mais il n'y a plus de douleurs; la nuit se passe dans l'attente, et au bout de quatorze heures la nature ne paraissait pas vouloir mettre fin à la délivrance de cette femme. La matrone lui donne alors l'infusion de seigle ergoté; le travail recommence aussitôt, et se termine en trente minutes, l'enfant étant cependant plus volumineux que le premier et parfaitement vivant. »

VIIIme. OBSERVATION *bis*, PAR LE MÊME.

Femme de 23 ans, à sa troisième grossesse. — Travail suspendu depuis quinze heures.—*Decoctum* d'un gros d'ergot *en lavement.*—Accouchement au bout de vingt-cinq minutes.

« Je fus appelé en consultation auprès d'une femme de vingt-trois ans, bien conformée et mère de deux enfans. Depuis quinze heures elle était en travail pour accoucher d'un troisième, et elle n'avait plus de douleurs depuis à peu près le même espace de temps. Je la touchai et reconnus l'orifice utérin mollasse, souple, un peu ouvert et très-apte à prêter : phénomènes qui signalaient évidemment que la matrice se trouvait *au milieu* d'un travail interrompu, si je puis ainsi parler, et devenu stationnaire par le défaut de contractilité de la part de l'organe. Elle s'effrayait beaucoup de ce ralentissement et de la cessation des

douleurs, ayant été assez prompte dans ses deux premiers enfantemens. »

« . . . Je fis donc jeter de suite un gros de seigle ergoté en poudre grossière dans dix onces d'eau bouillante; et après une cuisson d'environ vingt minutes, on passa la décoction, qui fut donnée en lavement d'une chaleur convenable, avec recommandation de le retenir. Mon attente ne fut pas trompée; en moins de vingt-cinq minutes, la matrice sortant de son état de torpeur, a recouvré toute la force et l'énergie de sa vitalité; le travail s'est reproduit et soutenu, et sa terminaison ne s'est pas fait attendre : elle a été heureuse pour la mère et pour l'enfant. »

IXme. Observation, par Mme. LACHAPELLE.

Femme primipare.—Cessation des douleurs au bout de quinze heures. — On administre trente grains d'ergot. — Accouchement demi-heure après.—L'auteur doute cependant de l'effet du remède.

« Une femme parvenue à la révolution du neuvième mois de sa première grossesse, commença à ressentir les douleurs de l'enfantement, le 4 décembre à onze heures du soir. Le bassin était bien conformé; l'enfant présentait le sommet de la tête au-dessus du détroit abdominal. Le 5 décembre, à dix heures et demie du matin, la dilatation de l'orifice utérin était très-grande; les membranes s'ouvrirent. La tête descendit dans l'excavation pelvienne; à midi, elle avait franchi l'orifice. A deux heures et demie, cessation des douleurs; la tête ne fait plus aucun

progrès. Trente grains d'ergot réduit en poudre grossière, ayant été bouillis dans quatre onces d'eau, furent administrés sur-le-champ. Les douleurs se réveillèrent peu après, et l'enfant fut expulsé à trois heures moins quelques minutes. Le retour de l'énergie utérine fut-il naturel et spontané, ou bien provoqué par le médicament ? »

Xme. Observation, par MERRIMAN.

Femme de 37 ans. — Huitième grossesse, qui est de deux enfans. — Le premier arrive mort. — Les douleurs cessent. — Au bout de quinze heures infusion d'un gros de poudre d'ergot. — Une heure après, naissance d'un enfant bien portant.

« Une femme de trente-sept ans, après sa septième grossesse, accouche d'un enfant mort-né. Les douleurs sont finies ; la matrice ne fait plus aucun effort pour expulser un second enfant qu'elle renfermait encore ; quoique des frictions et des clystères eussent été mis en usage. La femme dort bien, et à son réveil dejeûne sur son séant. Quinze heures après la sortie du premier jumeau, on lui fait prendre l'infusion d'un gros de seigle ergoté, dans une petite tasse d'eau chaude. Dix minutes après, les douleurs recommencent. Le second jumeau vint au monde naturellement. Dans l'espace d'une heure le double placenta est expulsé, et le travail est terminé. Le dernier enfant était une fille bien constituée ; elle et sa mère se sont bien portées depuis cette époque. »

XIme. Observation, par M. SERRURIER.

Femme de 36 ans, fort irritable. — Primipare. — A neuf mois de grossesse. — Indices d'un enfant mort. — A 5 heures du soir, premières douleurs fort légères que la femme seconde inutilement. — A 7 heures, douleurs expultrices fort intenses qui cessent complètement dans la soirée. — A 11 heures du soir, vingt grains d'ergot. — Très-peu de temps après, expulsion d'un enfant putréfié.

» Une femme âgée de 36 ans, mariée depuis un an, devint enceinte peu de temps après. Arrivée au terme des neuf mois de sa grossesse, elle remarqua, onze à douze jours avant l'époque de son accouchement, que l'enfant n'avait plus de mouvement, et que, toutes les fois qu'elle se couchait sur le côté gauche, elle sentait un poids qui, du côté droit, tombait comme une masse sur le côté opposé.

» Du onzième au douzième jour du terme de la gestation, des douleurs se manifestèrent. Je fus appelé vers neuf heures du matin. La femme, naturellement colère, paraissait inquiète de ce que ses douleurs n'étaient pas plus vives, et lorsqu'elles avaient lieu, elle faisait malgré mes avis, les plus grands efforts, pour accoucher, disait-elle, promptement. Je m'étais assuré par le toucher, que l'accouchement était encore éloigné ; l'orifice, très-porté en arrière, offrait la dilatation d'une pièce d'un franc.

» Le calme se rétablit chez la malade jusque vers trois heures après midi, époque à laquelle reparurent des

douleurs vraies, accompagnées de la sortie de glaires sanguinolentes.

» L'orifice, porté plus en avant, offrait une dilatation de l'étendue d'une pièce de cinq francs, et de véritables douleurs annonçaient que la soirée serait terminée par la délivrance de la femme.

« Je quittai la malade, et ne la revis que vers six heures. La dilatation n'était pas plus avancée ; les contractions utérines se trouvaient remplacées par les premières douleurs qui avaient si vivement exalté la mobilité ou l'irritabilité de la malade.

« La matrice était tombée dans un tel état d'inertie, que, malgré les efforts de la femme, et malgré les douleurs qu'elle disait ressentir, aucune contraction utérine n'avait lieu. C'est ce dont s'assura M. Villeneuve, qui avait été mandé pendant mon absence momentanée.

« Peu d'instans après nous fûmes réunis, et nous convînmes aussitôt de tenter l'emploi du seigle ergoté. Il était onze heures ; le travail était complètement suspendu. La femme était même tombée dans l'abattement et le découragement.

« Vingt grains de poudre de seigle ergoté, mêlés à trois cuillerées d'eau sucrée, furent administrés en deux doses dans l'espace d'une demi-heure. A peine la seconde dose fut-elle prise, que les contractions utérines se manifestèrent. Elles se rapprochèrent si rapidement, que nous n'eûmes que le temps de placer la femme sur le bord de son lit. Elle accoucha aussitôt d'un enfant mort, dont la putréfaction déjà avan-

cée, faillit m'asphyxier, au moment où sa sortie eut lieu. Le placenta suivit l'enfant. Il n'y eut point de perte.

« Les lochies, très-fétides, nous donnèrent de l'inquiétude pendant les quatre jours qui suivirent l'accouchement. Des injections préparées avec le quinquina, un régime intérieur approprié, dissipèrent tous les accidens qui pouvaient nous donner des craintes sur l'issue de ce pénible accouchement.

« La femme s'est parfaitement rétablie. Un mois a suffi pour sa convalescence ».

Cette observation, et plusieurs autres du même genre que nous aurions pu citer, infirment l'assertion de Davies : que le fœtus étant mort et putréfié, le seigle ergoté est inerte.

XIIme. Observation, par l'auteur.

Femme de 32 ans, forte.—Cinquième enfant.—Travail commencé depuis vingt-neuf heures. — Douleurs devenues presque nulles.— Dix grains d'ergot les réveillent.—L'accouchement a lieu au bout de trois quarts-d'heure.

« Une femme de 32 ans, d'une bonne constitution, d'un tempérament sanguin, était en travail de son cinquième enfant. Ses trois premiers accouchemens avaient été assez prompts ; à son quatrième, elle eut un enfant mort que l'on fut obligé d'extraire par les pieds.

Les premières douleurs qu'elle ressentit pour ce cinquième enfantement, commencèrent à sept heures

du matin par un temps chaud; assez légères dans la journée et la nuit suivantes, elle devinrent plus vives le lendemain à cinq heures du matin. Ces douleurs avaient leur siége dans le bas-ventre. A dix heures les eaux s'écoulèrent (les membranes peut-être ayant été rompues par la sage-femme) et bientôt la femme cessa de souffrir. Deux heures se passèrent dans cet état, durant lequel cette femme songeant à son dernier accouchement, concevait des craintes pour l'accouchement actuel.

La sage-femme qui était auprès de cette personne, nous ayant fait appeler vers midi, pensant qu'une saignée était nécessaire pour réveiller les douleurs qui avaient cessé, nous pratiquâmes le toucher et nous reconnûmes, pendant une légère douleur qui était survenue, que la tête qui se présentait dans la première position, était encore assez élevée, et que le col de l'utérus, fort souple, offrait une dilatation d'environ deux pouces de diamètre. L'état général de la femme était satisfaisant; le pouls était mou, régulier, etc.

Reconnaissant l'ensemble des circonstances qui permettent l'emploi du seigle ergoté, nous en prescrivîmes vingt grains en poudre, délayés dans un demi-verre d'eau sucrée, à prendre par moitié, à une demi-heure de distance. Un quart d'heure après l'usage de la première moitié, les douleurs se reveillèrent, le col s'amincit, la tête plongea dans le petit bassin, l'accouchement eut lieu vers une heure; c'est-à-dire, environ trois quarts d'heure après l'emploi de dix

grains d'ergot; car les douleurs étant devenues vives et expultrices, on ne donna point la seconde moitié de ce que nous avions prescrit.

Il ne survint aucune espèce d'accident, soit primitif, soit secondaire.

Dernière observation, par M. GOUPIL.

A la suite de ces observations qui démontrent les succès du seigle ergoté dans différens cas d'inertie de de l'utérus lors de la parturition, nous en rapporterons une autre qui constate l'utile accélération du travail de l'accouchement chez une femme atteinte de palpitations.

« Une femme de trente-trois ans, née d'un père qui a succombé à une maladie du cœur, se plaignit elle-même, long-temps avant sa grossesse, de dyspnée, de douleurs dans la région précordiale, et de palpitations. Au sixième mois de sa grossesse, cet état fut aggravé par des circonstances malheureuses, et devint véritablement insupportable. L'emploi des saignées, des sangsues, et de tous les autres moyens usités en pareil cas, ne produisait qu'un soulagement momentané, souvent même à peine sensible. L'abus constant, bien que non avoué, des liqueurs fortes, et des discussions violentes pour des partages de famille, ne devaient que trop balancer les effets du traitement. Pendant le dernier mois de sa grossesse, ne pouvant plus se coucher, elle était forcée de dormir assise dans une bergère.

« Dès les premiers jours de janvier 1824, les douleurs utérines se firent sentir, toutefois sans dilatation de l'orifice, et le 23 au soir seulement, le travail commença par des douleurs de reins très-violentes : la rougeur violette de la face, et surtout des lèvres, la saillie des yeux qui semblaient chassés de leurs orbites, la suffocation imminente, firent pratiquer deux saignées. Tous ces symptômes persistaient le 24 dans la matinée, et la nécessité de terminer promptement le travail de l'accouchement était urgente. Cependant l'orifice ne se dilatait qu'avec une extrême lenteur. On administra un demi-gros de seigle ergoté en deux doses, à un quart d'heure d'intervalle. Les douleurs de reins prirent bientôt plus d'intensité, devinrent ensuite continues, et trois quarts d'heure après la seconde dose, l'accouchement était terminé. La délivrance se fit avec facilité.

« L'enfant vit et se porte bien, mais la mère n'a survécu que quelques mois à son accouchement. »

D'après les diverses observations que nous avons rapportées, et aussi d'après toutes celles qui sont parvenues à notre connaissance, et qui sont énumérées dans le tableau ci-joint, il est constant que le seigle ergoté a été administré sans inconvénient, et on peut le dire, avec un égal succès, à des femmes qui se trouvaient dans des circonstances très-différentes. Ainsi :

1.° Quelques-unes étaient dans la première jeu-

nesse, tandis que d'autres (et c'était le plus grand nombre) étaient déjà d'un certain âge.

2.° Un petit nombre étaient d'un tempérament sanguin, et la majeure partie d'un tempérament lymphatique.

3.° Quelques-unes étaient assez irritables, et beaucoup d'autres l'étaient peu ou point.

4.° Chez les unes (dans l'état de non-gestation), les menstrues étaient régulières, abondantes; chez les autres, le contraire avait lieu, et dans tous les cas, le remède n'a eu aucune influence sur le cours ultérieur de la menstruation.

5.° Les unes avaient une bonne constitution, tandis que les autres étaient plus ou moins faibles, soit de naissance, soit accidentellement; quelques-unes même étaient rachitiques.

6.° Plusieurs avaient des affections morales tristes; quelques-unes même étaient frappées de l'idée de mourir de leur accouchement.

7.° Les unes, mais en très-petit nombre, étaient primipares, tandis que d'autres se trouvaient à leur douzième grossesse et même à leur quinzième.

8.° Plusieurs avaient eu des accouchemens difficiles, laborieux, ayant même nécessité l'emploi des instrumens.

9.° Quelques-unes, qui avaient éprouvé des hémorrhagies ou des convulsions, et même l'un et l'autre de ces accidens dans des accouchemens précédens, n'ont rien eu de semblable.

10.° Chez un petit nombre, il existait une sensi-

bilité, une irritation, et même des douleurs au col de la matrice et au bas-ventre, qui pouvaient faire craindre la métrite ou la péritonite, maladies qui cependant ne sont point survenues. — Une de ces femmes avait une anasarque considérable.

11.° Chez plusieurs, le travail, plus ou moins avancé, durait depuis trois à quatre jours, et était suspendu depuis douze à quinze heures; les eaux étaient presque toujours écoulées depuis plus ou moins de temps.

12.° Quelques-unes étaient gemmipares; plusieurs portaient des enfans volumineux, très-vigoureux, tandis que chez d'autres, le fœtus était mort depuis un temps plus ou moins long. — Dans quelques cas l'enfant présentait les fesses.

13.° Enfin, sous le rapport des doses et des effets de ce médicament, quelques femmes n'en ont pris que dix grains, tandis que chez d'autres, la dose a été portée jusqu'à un gros, et même au-delà; ce qui, dans la plupart des cas, a promptement ranimé les douleurs, et a déterminé l'accouchement en moins d'une heure; tandis que chez d'autres, le remède n'a point agi avec autant de promptitude, et que chez plusieurs il a été insuffisant, ou n'a produit aucun résultat.

NOTES ADDITIONNELLES AU TABLEAU CI-JOINT.

N° 1.

M. Desgranges qui a médité les deux observations, dit qu'il prend l'engagement de prouver jusqu'à l'évidence, que le seigle ergoté n'était indiqué ni dans l'un ni dans l'autre cas, et qu'en outre ce médicament n'a contribué en rien à la perte d'une des accouchées et au mauvais état de l'autre.

N° 2.

On peut voir page 94 de ce mémoire l'historique du prétendu résultat fâcheux qui est indiqué, et pour de plus grands développemens, le travail de M. Desgranges annoncé sous le N° 32.

Chez deux femmes le seigle ergoté avait été administré en lavement.

N° 3.

On appréciera à sa juste valeur la relation du résultat fâcheux dont il s'agit, en lisant le précis que nous en avons donné, page 98.

N° 4.

Un de ces deux cas où le seigle ergoté détermina la délivrance, était celui d'une fausse couche à cinq mois et où le fœtus avait été expulsé cinq heures auparavant ; l'autre était celui d'un placenta séjour-

nant depuis trois jours dans la matrice d'une femme accouchée à terme, et qui par une modestie déplacée, s'était refusée à toute tentative d'extraction.

N° 5.

Ces observations, ainsi que les précédentes, prouvent que le seigle ergoté exerce la même influence sur l'utérus dans les pays chauds que dans les contrées tempérées; et cela avec les mêmes chances de succès.

N° 6.

Il est à regretter que M. Bordot se soit peut-être borné à ne citer que le cas où le seigle ergoté lui a réussi. Nous l'engageons donc, s'il publie de nouveau les résultats de sa pratique, relatifs à l'emploi de cette substance, à faire connaître si, comme la plupart de ses confrères, il a rencontré des circonstances où ce médicament ne lui a donné aucune espèce de résultat.

N° 7.

Dans ce cas, l'inertie était telle, que l'emploi du forceps paraissait inévitable. L'auteur qui possède beaucoup d'autres faits du même genre, affirme que loin d'avoir vu le seigle ergoté causer des accidens, cette substance lui a toujours parfaitement réussi.

N° 8.

Il s'agit d'un cas de convulsions survenues pendant un accouchement où le seigle ergoté paraît avoir été administré avec succès. Ce cas, moins remarquable

que celui cité par Stearns, d'après Waterhouse, se trouve mentionné immédiatement après, page 47 de ce mémoire.

N° 9.

M. Desgranges cite seulement, sans les accompagner d'aucun détail, ces trois cas de succès obtenus par son confrère, qui les lui a communiqués.

N° 10.

Avec Chapman, nous avons indiqué collectivement le nombre de fois que lui et ses deux compatriotes ont employé avec succès le seigle ergoté dans la parturition. Mais ici, et encore avec plus de motifs que précédemment, ne pouvons-nous pas supposer que ces praticiens ont négligé de mentionner ou d'ajouter les cas où ce médicament ne leur a point réussi. Quel est en médecine le moyen qui a eu du succès deux cents fois consécutives ?

N° 11.

Page 29, et suivantes, nous avons donné le précis de ces douze observations, que nous classons ici comme elles doivent l'être; faisant seulement remarquer de nouveau que les trois cas de résultats funestes qui y sont énoncés, ne peuvent nullement être attribués au seigle ergoté.

N° 12.

Dans ce nombre total de trente-trois accouche-

mens, où fut employé le seigle ergoté, il survint deux enfans morts; mais l'un avait cessé de vivre plusieurs jours avant le travail, et l'autre succomba à la compression du cordon. Les cinq cas de succès modérés, sont ceux où M. Chevreul eut recours au forceps; les forces de l'utérus, quoique ranimées par l'ergot, ayant cependant été insuffisantes pour l'expulsion de l'enfant.

Toutes ces observations sont consignées dans un mémoire manuscrit de ce Médecin, annoncé dans notre bibliographie.

N° 13.

Dans le cas d'insuccès, mentionné par Clark, le seigle ergoté, donné à deux fois, produisit cependant des contractions utérines bien prononcées, mais insuffisantes pour déterminer la sortie de l'enfant, laquelle n'eut lieu qu'à l'aide du forceps, appliqué cinq quarts d'heure après l'ingestion de la dernière dose du remède. L'enfant était mort! mais quel est l'accoucheur impartial, fût-il l'antagoniste le plus déclaré du seigle ergoté, qui prononcerait que cet accident est dû à l'emploi de cette substance?

N° 14.

Afin que le lecteur puisse juger si l'observation rapportée par M. Cliet est véritablement défavorable à l'emploi du seigle ergoté, nous citerons la partie suivante de ses réflexions relatives aux cas dont il s'agit : « Faut-il conclure de cette observation » que le seigle ergoté a été la cause de la mort de

» cette femme ? Il serait difficile, pour ne pas dire » téméraire, de décider cette question par l'affirma- » tive. . . . »

Quelques confrères de M. Cliet, loin d'imiter sa louable réserve, ont établi en fait, ce qu'il met en question, et ont cité tour-à-tour l'observation dont il s'agit, comme une preuve des accidens qu'ils imputent au seigle ergoté.

N° 15.

Tout en rapportant les trois essais infructueux dont il s'agit, M. Combes ajoute, que cependant il n'affirme pas que le seigle ergoté ne puisse réellement faciliter l'accouchement.

N° 16.

Sur quinze observations, rapportées par l'auteur, treize lui sont particulières; dans ce nombre, il en est encore deux qui ne figurent point dans notre tableau, étant relatives à l'emploi auxiliaire du seigle ergoté, pour faciliter l'ablation de tumeurs développées dans l'intérieur de l'utérus.

Sur les onze observations que nous mentionnons, il se trouve que trois enfans, quoique à terme, sont venus au monde privés de vie; mais il est à remarquer que chez plusieurs femmes tout mouvement du fœtus avait cessé de se faire sentir depuis un certain temps, et que chez toutes l'ergot n'a été employé que très-tardivement, le travail durant en général depuis quelques jours; circonstance qui compromet toujours la vie de l'enfant, et qui, d'après l'expé-

rience de Davies, est d'autant plus susceptible de déterminer l'asphyxie qu'elle se prolonge davantage.

N° 17.

Ces dix-huit observations, portées au nom de M. Desgranges, sont uniquement celles qui lui sont propres, et qu'il a publiées dans ses différens mémoires imprimés. Elles sont loin d'être les seules de ce genre que possède cet habile praticien, auquel on doit la propagation de l'emploi obstétrical du seigle ergoté en France.

Dans un des cas dont il s'agit, cette substance avait été administrée en lavement. C'est le sujet de l'observation n.° 8 *bis*.

N° 18.

Le sujet de l'observation dont il s'agit, était une jeune Allemande, replète, mais d'une constitution molle, et chez laquelle le médicament produisit en dix minutes l'effet désiré.

N° 19.

On doit dire que, dans deux des cas rapportés par Foot, il a été difficile de s'assurer si la délivrance a été le résultat du médicament, d'autres moyens ayant été mis en usage.

N° 20.

Le cas dont il s'agit, se trouve mentionné dans le rapport que M. Gardien a fait, conjointement avec M. Martin-Solon, sur le mémoire de Bigeschi.

Sans interpréter trop favorablement les paroles des rapporteurs, nous aurions pu classer ce fait au nombre de ceux où l'ergot a eu un succès complet.

Dans son traité sur les accouchemens, M. Gardien dit avoir fait quelques essais qui lui paraissent favorables au seigle ergoté, mais il ne cite aucun fait particulier.

N° 21.

Il s'agit d'un cas où, *un mois* après l'administration du seigle ergoté, il survint une fièvre muqueuse mortelle. Si ce simple énoncé ne suffisait pas pour faire apprécier la valeur d'une telle observation, on pourrait voir à la page 59 de notre mémoire.

N° 22.

Dans ce nombre de vingt-six observations particulières à M. Goupil, il y en a cinq ou six qui ne sont accompagnées d'aucun détail; et un égal nombre où le médicament n'a été administré que pour accélérer le travail, et abréger ainsi les douleurs, la matrice n'étant nullement frappée d'inertie.

Deux des cas publiés par cet auteur, se trouvent rapportés textuellement dans le cours de notre travail.

N° 23.

Dans les deux cas fâcheux, rapportés par Henrischen, le seigle ergoté, ainsi qu'il l'établit lui-même, avait été administré de la manière la plus intempestive et avec la plus grande impéritie, ainsi qu'on peut le voir, pages 41 et 44, où nous rapportons

textuellement ces deux faits, afin de mettre en garde contre de semblables résultats.

N° 24.

Ces trois observations de succès, rapportées par ce médecin américain, sans offrir en elles-mêmes rien de particulier, ont cela d'important qu'elles sont d'un auteur qui ne dissimule aucun des reproches faits au seigle ergoté, et qui en parle toujours comme quelqu'un qui n'est rien moins que prévenu en faveur de ce remède.

N° 25.

Sur neuf observations rapportées par M. Huchedé, nous n'avons mentionné que les deux qui lui appartiennent.

N° 26.

Sur 54 ou 55 faits mentionnés par madame Lachapelle, il ne s'en trouve que huit rapportés avec quelques détails. Dans ce nombre, deux seulement (n.os 1 et 6) paraissent favorables à l'emploi du seigle ergoté, qui d'ailleurs, dans aucun cas, n'a offert le moindre inconvénient, bien qu'il ait été administré à un et deux gros. D'où peut provenir une suite si remarquable d'insuccès de ce médicament, si ce n'est de la qualité ou des conditions particulières de celui qui a été employé ? Voyez, à ce sujet, ce que nous avons dit chapitre XII.

N° 27.

Sur ces douze observations, que l'on doit à M. Lobstein, six sont simplement annoncées par

M. Desgranges, dans les termes suivans « M. Lobstein » m'a instruit que pendant six fois, il a obtenu un » succès marqué de l'emploi de ce remède, pour rani- » mer les douleurs languissantes de l'enfantement. » Trois autres observations du même professeur se trouvent aussi rapportées, mais avec détails, par M. Huchedé. Enfin, nous devons la connaissance particulière des trois dernières à M. Lobstein, qui a eu l'obligeance de nous les transmettre directement.

Nous regrettons que l'impression de notre Mémoire, déjà très-avancée lorsque nous reçûmes ces observations, ne nous ait pas permis d'en citer textuellement au moins une, qui offrait cela de remarquable, que l'enfant pesait sept livres et demie, et avait dix-huit pouces et demi de hauteur.

N° 28.

M. Mandeville (en 1827) pense être le premier qui ait publié une observation d'hémorrhagie utérine arrêtée par le seigle ergoté; il est dans l'erreur. Plusieurs faits de ce genre sont déjà connus, même depuis un certain temps; ce qui d'ailleurs ne diminue rien de l'intérêt de celui qu'il communique.

N° 29.

On lira avec intérêt, dans l'ouvrage de M. Desgranges, indiqué n.° 32, l'observation détaillée dont il s'agit, où l'on voit que la matrice *resta muette* (selon l'expression de cet auteur) à l'action du seigle ergoté, tant pour l'expulsion de l'enfant que pour celle du placenta.

N.° 30.

Une des observations appartenant à cet auteur, a été rapportée sous le n.° 10, chap. XVI.

N.° 31.

Voyez page 98 la relation de ce fait, et une partie des nombreuses objections que l'on peut opposer aux conclusions de M. Mey.

N.° 32.

Cette observation, qui était inédite, se trouve consignée sous le n.° vij.

Le même observateur, au rapport de M. Goupil, dit avoir encore employé ce moyen, différentes fois, avec un succès complet.

N.° 34.

Nous pensons que l'auteur de ces deux observations, dont la seconde est du plus grand intérêt, n'a gardé l'anonyme que parce qu'il les publiait dans un journal politique. En cela nous le louons de sa sage réserve; mais nous l'engageons à les reproduire ouvertement dans un de nos journaux de médecine, avec les nouveaux résultats que sa pratique aura pu lui offrir sous ce rapport.

N.° 35.

Le praticien qui rapporte ce fait, regrette que les conditions nécessaires pour l'emploi rationnel de l'ergot, n'aient point été constatées avant l'adminis-

tration de cette substance, laquelle d'ailleurs a eu tout le succès désirable.

N.° 36.

Sur ce nombre de cinquante-sept accouchemens, où Prescot a employé le seigle ergoté, il y avait vingt-deux femmes primipares qui perdirent quatre enfans ; les trente-cinq autres n'en perdirent qu'un seul.

La mort de ces cinq enfans tenant à toute autre cause qu'à l'action du seigle ergoté, ainsi que le fait observer Prescot, nous n'avons distingué sur notre tableau, que les sept cas d'insuccès annoncés par l'auteur ; insuccès bien manifestes dans trois circonstances seulement : dans les quatre autres, le seigle ergoté ayant paru avoir quelqu'action.

N.° 37.

L'auteur de cette observation, inédite jusqu'alors, en possède plusieurs autres, aussi confirmatives des bons effets du seigle ergoté.

N.° 38.

Dans son travail, indiqué n.° 43, l'auteur disant avoir employé ce moyen avec succès, plusieurs centaines de fois, nous ne croyons pas dépasser son assertion en portant sur notre tableau, à son article, le nombre qu'on y voit.

Il est à remarquer que sur ce grand nombre de faits, Stearns n'en cite en particulier aucun qui lui soit propre. D'ailleurs il ajoute que tous ceux qui, à

sa connaissance, ont administré ce médicament, affirment en avoir retiré de bons effets.

N.° 39.

Ainsi que nous l'avançons, sur les neuf fois que nous avons administré le seigle ergoté dans notre pratique particulière, il nous a complètement réussi chez sept femmes, qui étaient dans des conditions diverses, mais aucune n'étant primipare.

Nous avons rangé dans les succès modérés, un cas où les douleurs, réveillées peu de temps après l'administration du médicament, à la dose de trente-six grains (la femme ne voulut pas réitérer), ne continuèrent qu'avec lenteur et faiblesse. L'accouchement n'eut lieu que trois heures et un quart après; l'enfant, presqu'à terme, était mort depuis quelques jours.

Dans le cas d'insuccès complet, il s'agissait d'une femme primipare, qui prit deux fois trente grains de poudre d'ergot qu'elle vomit. L'accouchement ne fut terminé qu'à l'aide des instrumens.

N.° 40.

Cette observation, qui tend à établir les avantages du seigle ergoté, dans le cas de convulsions puerpérales, se trouve consignée presque textuellement page 45 de notre Mémoire ; elle est aussi rapportée dans le sixième volume de la nouvelle collection de *Traités choisis*, à l'usage des médecins-praticiens. *Leipsik*, 1822.

Nota. Indépendamment des expérimentateurs désignés dans ce tableau, beaucoup d'autres médecins possèdent des faits inédits, plus ou moins favorables à l'emploi de la substance dont il s'agit; les uns sont nommés ou mentionnés par tel ou tel auteur; d'autres ne l'ont point encore été. Et pour ne parler ici que de ces derniers, nous citerons MM. Audinet, Brunet, Bard, Baudelocque, Bonis, etc., qui nous ont dit avoir employé l'ergot différentes fois, et généralement avec succès.

Il résulte de ce tableau, où nous avons tâché, autant que possible, d'éviter toute espèce de double emploi, que sur sept cent vingt fois que le seigle ergoté a été administré, à notre connaissance, dans la parturition, il a eu :

Premièrement, six cents succès complets, dans le cas d'accouchemens proprement dits; c'est-à-dire, pour l'expulsion du fœtus seulement, vivant ou mort, à terme ou autrement; la grossesse étant simple ou gemellaire, toutes circonstances que nous n'avons pas pu spécifier dans notre tableau.

Secondement, cinq succès dans le cas de délivrance, ou d'expulsion du placenta.

Troisièmement, cinq succès dans le cas de pertes ou d'hémorrhagies utérines, après l'accouchement.

Quatrièmement, seize succès modérés, qui se composent, 1.° des cas où l'ergot n'a réveillé que pour

un certain temps les douleurs expultrices; l'accouchement ne s'étant terminé naturellement que plusieurs heures après l'emploi de cette substance; 2.° des cas où, après avoir avancé le travail au point de rendre possible l'application des instrumens, l'accouchement n'a eu lieu qu'à l'aide de ceux-ci.

Cinquièmement, quatre-vingt-deux insuccès complets; ou cas dans lesquels l'ergot n'a eu aucun effet sensible; ou, si l'on veut, n'a déterminé aucun retour des contractions utérines, quelles que soient les doses auxquelles il ait été administré.

Sixièmement, enfin, douze résultats fâcheux ou funestes... soit pour la mère, soit pour l'enfant, attribués par divers auteurs à l'action immédiate ou à un effet secondaire de l'ergot, et dont nous avons fait connaître la valeur, soit dans le cours de notre Mémoire, soit dans les renvois de ce tableau.

En dernière analyse, il résulte que sur sept cent vingt fois que le seigle ergoté a été employé, on a obtenu six cent dix succès complets, non compris les succès modérés que nous laissons en dehors; ce qui met à peu près les chances de succès pour l'emploi de ce remède, comparées aux chances d'insuccès, comme sept et demi sont à un. Or, un pareil résultat est rarement fourni par les autres agens thérapeutiques, employés pour combattre tel ou tel état morbide, dont la cessation, de même que l'heureuse terminaison de l'accouchement, peut dans bien des cas, dépendre uniquement des seules forces de la nature.

Quant aux proportions entre le nombre de fois que le seigle ergoté a été employé et les résultats fâcheux attribués à cette substance, résultats qui seraient un cas malheureux sur soixante, ce calcul se trouve réduit à zéro, d'après ce qui a été dit précédemment.

CHAPITRE XVII.

Récapitulation.

De tout ce que renferme ce Mémoire, il résulte :

1.° Que le seigle ergoté ou *Ergot*, (dénomination tirée de la forme de cette production végétale) qui se manifeste surtout dans les saisons humides, et est généralement regardé comme une dégénérescence morbide du grain normal, possède des propriétés physiques et chimiques, qui sont autres que dans le seigle à l'état sain.

2.° Que ce grain altéré, cause des accidens plus ou moins graves lorsqu'il entre dans le pain, et est pris ainsi en certaine quantité et pendant un certain temps.

3.° Que le seigle ergoté employé depuis longtemps dans la pratique des accouchemens, à l'insçu des médecins, jouit, dans le cas d'inertie de la matrice pendant la parturition, d'une propriété telle, que porté dans l'estomac ou dans le rectum, à une dose de vingt grains à un gros, il détermine en peu d'instans, par une action stimulante sympathique, des contractions utérines vives, soutenues, et une prompte délivrance exempte d'accidens, soit pour la mère, soit pour l'enfant; toutefois quand ce médicament

est administré dans les circonstances convenables et uniquement lorsque le travail n'est ralenti ou suspendu que par suite de l'affaiblissement de la matrice.

4.° Enfin, que ce médicament ne produit, chez certaines femmes, aucune espèce de résultats.

Nous devons ajouter, comme un épisode qui se rencontre dans l'histoire de toutes les nouvelles découvertes, que celle dont nous venons d'être l'historien, a été, et est encore par divers motifs, le but d'une foule d'attaques que nous n'avons pas cherché à éluder, et que même, à dessein, nous avons constamment fait connaître, afin que d'autres, guidés par de nouveaux faits, repoussent ou fortifient ces mêmes attaques, et qu'enfin les effets du seigle ergoté dans la parturition, cessent d'être un sujet de controverse.

CHAPITRE XVIII.

Bibliographie.

1. CAMÉRARIUS (Rodolphe-Jacques). — *Acta naturæ curiosorum. Centuria* VI. *Observatio* LXXXII. *anno* 1688.

Selon M. Huchedé, Camérarius, *loco citato*, serait le premier auteur qui aurait parlé de la propriété obstétricale du seigle ergoté ?

Ayant vainement cherché l'observation dont il s'agit, nous n'avons pu conséquemment vérifier l'assertion de M. Huchedé ; aussi ne portons-nous aucune espèce de jugement à ce sujet de pure érudition ; nous bornant à reproduire ici l'indication donnée par cet auteur, et répétée par M. Goupil, désirant que ceux qui entreprendront les mêmes recherches, soient ou plus habiles, ou plus heureux que nous.

2. PARMENTIER. — Lettre à l'abbé Rozier, relative à l'emploi du seigle ergoté, pour accélérer l'accouchement, Jour. de phys., t. IV, p. 144 à 145, *in*-4°. *Paris*, 1774.

Cette lettre ne renferme que l'énoncé de cette singulière propriété du seigle ergoté, indiquée à Parmentier, par une Dame Dupille.

3. TESSIER. — Traité des maladies des grains, p. 182 à 183, *in*-8°. *Paris*, 1783.

M. Tessier indique seulement, d'après la lettre qui vient d'être mentionnée, la propriété obstétricale du seigle ergoté. C'est à la page 160 de cet ouvrage, qu'il parle d'avortemens

survenus, entre autres accidens, par suite de l'usage alimentaire de ce mauvais grain.

4. VALMONT DE BOMARE. — Dictionnaire raisonné et universel d'histoire naturelle, article *Seigle*. Nouvelle édit. t. XIII, p. 135, *in*-8°. *Lyon*, 1800.

Cet auteur, comme le précédent, se borne à répéter le fait énoncé dans la lettre de Parmentier à l'abbé Rozier.

5. STEARNS (JOHN). — *Account of the pulvis parturiens a Remedy for quickening Child-birth. In a letter to S. Akerly*, etc c'est-à-dire, Traité sur la substance dite *Pulvis parturiens*, ou remède pour hâter l'accouchement, etc. *Medical repository*, de New-York. t. V, 2.me semestre, p. 308 à 309. *New-York*, 1808.

L'auteur de cette lettre y parle fort succinctement de l'emploi obstétrical du seigle ergoté, pour lequel d'ailleurs il montre un véritable enthousiasme.

5 *bis*. ANONYME. — Funestes effets du Seigle ergoté, par un jeune praticien. Journal de Médecine de la Nouvelle Angleterre. Trad. par A. Roche; Bib. méd., t. XLVIII, p. 258 à 260. 1825.

Nous donnons à la page 98 l'extrait de cette observation indiquée d'abord par Prescot, et depuis, mentionnée par tous les antagonistes du seigle ergoté.

6. FOOT (MALACHI). — *Pratical observations on the medical qualities and efficacy of the Ergot, or spurred Rye: Pulvis ad parturientes. In a letter to D.r Samuel Akerly, M. D.;* c'est-à-dire: Observations-pratiques sur les propriétés médicinales et l'efficacité de l'ergot ou seigle ergoté, etc. *Medical repository* de New-York, nouvelle série. t. II, p. 271-274, *in*-8°. *New-York*, 1815.

Cette lettre contient des faits-pratiques et des remarques

générales qui s'accordent avec tout ce que l'on sait de favorable à l'emploi obstétrical du seigle ergoté.

7. PRESCOT (OLIVIER). — *Dissertation on the natural history and medical effets of secale cornutum or Ergot. Read at the annual meeting of the Massachusett's Medical Society*, etc. C'est-à-dire : Dissertation sur l'histoire naturelle et les propriétés médicales du seigle ergoté ; lue à la société médicale du Massachusett, etc. *Medical and physical journal.* t. XXXII, p. 90 à 99. *Londres*, 1815.

Traduction et analyse : par M. Charbonnier, Journal de Médecine, chirurgie et pharmacie. t. XXXI, p. 347 à 351. — par A. Roche. Bib. méd., t. XLVII, p. 403 à 411. — Journal général de Médecine, chirurgie et pharmacie. t. LI, p. 335 à 338.

Cette dissertation, pleine de faits curieux, généralement ignorés jusque là, est citée par la plupart de ceux qui ont écrit sur le même sujet. Par la traduction analytique qu'en a donnée le premier M. Charbonnier, ce médecin a beaucoup contribué à en répandre la connaissance en France, et conséquemment à propager l'emploi de ce médicament, en faveur duquel il invoque l'expérience.

8. RENAULDIN. — Dictionnaire des Sciences médicales, article *Ergotisme*. t. XIII, p. 180 à 182, *in*-8°. *Paris*, 1815.

A la fin de cet article, l'auteur donne le précis de la dissertation de Prescot, que M. Charbonnier venait de traduire; il engage les accoucheurs à répéter les expériences du médecin américain.

9. CHAPMAN (N.). — *Discourses on the elements of therapeutic and materia medica. Philadelphia*, 1817. — C'est-à-dire, Conférences sur les élémens de thérapeutique et de matière médicale. *Philadelphie*, 1817.

C'est dans cet ouvrage, qu'il nous a été impossible de nous procurer, que l'auteur, au rapport de M. Huchedé, affirme positivement que le seigle ergoté, employé dans l'accouchement, n'a jamais été nuisible à l'enfant.

10. BORDOT (LOUIS). — Considérations médicales sur le seigle ergoté, seconde partie, intitulée : *Emploi de l'Ergot considéré comme médicament*, p. 33 à 48, thèse *in-4.°* *Paris*, 1818.

Analyse : Nouveau journal de Médecine, chirurgie et pharmacie. t. III, p. 340 à 341.

Aux faits et à la doctrine qui appartiennent à M. Desgranges, l'auteur a joint des considérations sur la pratique des accouchemens.

11. DESGRANGES. — Extrait d'un mémoire sur la propriété qu'a le seigle ergoté, d'accélérer la marche de l'accouchement et de hâter sa terminaison. Nouveau journal de Médecine, chirurgie et pharmacie. t. I, 54 à 61. — Annales cliniques de Montpellier, 2.me série. t. III, p. 297 à 302. — Bulletin de la Faculté. t. VI, p. 23. — Gazette de santé, p. 173 à 174. 1818.

Ce mémoire renferme surtout d'excellens préceptes sur le mode d'administration de ce médicament.

12. DEWEES (WILLIAMS). — *An essay on the means of lessening pain, and facilitating certains cases of difficult parturition. Philadelphia*, 1818. — C'est-à-dire, Essai sur les moyens de diminuer les douleurs et de faciliter certains cas d'accouchemens laborieux. *Philadelphie*, 1818.

N'ayant pu nous procurer cet ouvrage, nous nous bornons à donner le titre tel qu'il se trouve indiqué dans différens traités sur l'emploi médical du seigle ergoté, et surtout dans ceux écrits par les compatriotes de l'auteur.

13. HENRISCHEN. — Quelques Mots sur la propriété du

Seigle ergoté de provoquer les douleurs d'enfantement; trad. de l'allemand, du journal de *Hufeland*, par M. Marc. Bibl. méd., t. LXII, p. 262 à 265. 1818.

Cet auteur rapporte surtout des faits, qui font sentir toute l'importance de n'administrer ce remède que dans des cas opportuns.

14. ORJOLLET (PHILIPPE-ANDRÉ). — Dissertation médicale sur les mauvais effets du Seigle ergoté pris comme aliment, et son usage dans l'art des accouchemens. Thèse in-4.°, p. 17 à 21. *Strasbourg*, 1818.

Cette Thèse renferme seulement quelques citations relatives à notre sujet.

15. PERCY et LAURENT. — Dictionnaire des Sciences médicales, article *Infusion*, t. XXV, p. 30. in-8.° *Paris*, 1818.

C'est l'indication d'une expérience faite sur la vache pour accélerer la parturition.

16. WESENER. — Sur les propriétés et les effets du Seigle ergoté. Trad. de l'allemand, du Journal de *Hufeland*, par M. Marc. Bibl. méd., t. LXII, p. 256 à 257. 1818.

Parmi les animaux sur lesquels cet auteur expérimenta le seigle ergoté, se trouve une chienne à l'état de gestation, qui n'en éprouva aucun accident.

17. BALME. — Traité historique et pratique sur le Scorbut, etc., p. 201 à 202, in-8. *Lyon* et *Paris*, 1819.

En parlant des accidens causés par le seigle ergoté, M. Balme rapporte, dans une note, quelques faits, d'après lesquels il juge défavorablement de l'emploi obstétrical de cette substance.

18. DESGRANGES. — Remarques et Instructions sur l'emploi du Seigle ergoté pour accélérer l'accouchement. Gaz. de santé, p. 293 à 294. 1819.

Sous ce titre, ce praticien précise les circonstances particulières qui permettent ou réclament l'emploi de ce moyen.

19. GUIAUD fils.— Séance publique et exposé des Travaux de la Société royale de Médecine de Marseille pendant l'année 1818. p. 37 à 38 broch., in-8°. *Marseille*, 1819.

M. le Secrétaire mentionne seulement les travaux que M. Desgranges a adressés à cette Société.

20. VILLENEUVE.— Observations sur l'emploi du Seigle ergoté dans deux cas d'accouchemens. Bib. méd., t. LXV, p. 67 à 68.—Gaz. de santé, même année, p. 452 et 479. 1819.

Ces observations, rapportées fort succinctement, ont été faites en commun avec M. Serrurier, qui a rédigé l'une d'elles, que nous publions sous le n° xj.

21. BAILLY (AIMÉ-AUGUSTIN-PLACIDE). — Dissertation sur l'Ergotisme, etc. p. 11. Thèse in-4°. *Paris*, 1820.

Ne considérant l'ergot que sous le rapport délétère, l'auteur se borne seulement à indiquer la propriété obstétricale de cette substance.

22. BORDOT (L.).—Instructions sur la Santé des Femmes enceintes, et sur les moyens de la conserver ; suivies de l'emploi d'un nouveau médicament propre à faciliter et accélérer l'accouchement, pag. 155 à 193. in-12. *Paris*, 1820.

On retrouve dans cet ouvrage, ainsi que dans le n° 10, la doctrine, les préceptes et la plupart des observations de M. Desgranges, sur l'emploi de ce nouveau médicament.

23. CHATARD (PIERRE). — *Experimental Observations on the Medicinal proprieties of the Ergot, or spurred Rye, translated from the french, by Dr. F. Pascalis*; c'est-à-dire : Observations expérimentales sur les propriétés médicinales

de l'Ergot ou Seigle ergoté ; traduites du français par le Dr. Pascalis. *Medical Repository*, nouv. série, t. V, p. 11 à 24. *New-York*, 1820.

Ce travail de Chatard a été publié (en français?) à Baltimore en 1818. Nous en rapportons la substance dans le chapitre VIII.

24. GUIAUD fils.— Séance publique et Exposé des Travaux de la Société royale de Médecine de Marseille, pendant l'année 1819, broch. in-8°. *Marseille*, 1820.

Analyse : Nouv. Journal de Méd., Chir. et Pharm., t. VIII, p. 166 à 167.—Journal univ. des Sciences méd., t. XVIII, p. 215.—Gaz. de Santé, p. 215 à 216. 1820.

D'après ces différentes analyses, M. Guiaud aurait compris dans son rapport, que nous n'avons pu nous procurer, un précis du travail de Chatard.

25. LEGOUAIS. — Dictionnaire des Sciences méd., article *Seigle ergoté*, t. L, p. 506 à 510, in-8°. *Paris*, 1820.

Dans cet article, uniquement consacré à l'emploi obstétrical de cette substance, l'auteur s'attache constamment à éloigner de l'usage que l'on en pourrait faire sous ce rapport.

26. B... BOSC ?—Nouveau Cours complet d'Agriculture, etc., article *Ergot*. Nouv. édit., t. VI, p. 140, in-8°. *Paris*, 1821.

L'auteur, se borne à énoncer la propriété obstétricale du seigle ergoté, dont il craint d'ailleurs l'emploi.

27. DESORMEAUX. — Dictionnaire de Médecine, article *Accouchement*, t. Ier., p. 224 à 225, in-8°. *Paris*, 1821.

Ce n'est qu'un passage très-court, où la propriété du seigle ergoté est seulement indiquée.

28. GIRAUD SAINT-ROME (C. J. D.).— De l'Inertie de la matrice pendant et après l'accouchement, p. 9 à 15. Thèse in-4°. *Paris*, 1821.

Rapporte les opinions diverses sur l'emploi obstétrical du seigle ergoté, et termine en disant que cette substance est encore à l'essai.

29. PHILIBERT (Antoine).—Essai sur l'inertie de l'Utérus, p. 21 à 22. Thèse in-4°. *Montpellier,* 1821 (n° 66).

Traite du seigle ergoté comme moyen de remédier à l'inertie utérine, sans émettre sur ce sujet rien de positif, ni sans rapporter de nouveaux faits.

30. PRADE (R. de la).—Compte-rendu des Travaux de la Société de Médecine de Lyon, de juillet 1818 à septembre 1820, p. 65 à 66, broch. in-8°. *Lyon,* 1821.

M. le Secrétaire de cette Société s'attache surtout à faire connaître, dans le passage où il parle des nouvelles recherches de M. Desgranges sur le seigle ergoté, tout ce qui pourrait être défavorable à l'emploi de cette substance.

ANONYME.— Dictionnaire abrégé des Sciences médicales, article *Ergot,* t. VIII, p. 58 à 59, in-8°. *Paris*, 1822.

L'auteur énonce seulement, d'après Prescot, la propriété obstétricale du seigle ergoté.

32. DESGRANGES.—Observations et remarques pratiques sur l'administration du seigle ergoté, contre l'inertie de la matrice, dans la parturition, etc. Broch. in-8°. de 30 pages, *Montpellier,* 1822. (Extrait des Nouvelles Annales cliniques de la même ville et de la même année, p. 64 à 89).

Dans ce nouveau travail, l'auteur s'attache surtout à repousser par des faits et par des raisonnemens, les attaques portées contre l'emploi obstétrical du seigle ergoté.

33. BIGESCHI (Giov). — *Osservazioni sulla proprietà della Segale cornuta di ranimare le dogli parto;* c'est-à-dire, Observations sur la propriété du Seigle cornu de ranimer les

douleurs de la parturition. Broch. in-8°., *Florence*, 1823. Traduite dans les bulletins de la Société médicale d'émulation de Paris, p. 1 à 24 du I.er vol. de 1823.

Analyse avec quelques considérations pratiques, par M. Miquel. Gaz. de Santé, p. 63. Même année.—Bull. gén. et univ., t. II, p. 110 à 111.

Ce mémoire, dont le traducteur a gardé l'anonyme, est surtout intéressant sous le rapport des observations qu'il renferme, et qui prouvent qu'à Florence, comme à Paris et à New-York, le seigle ergoté agit comme stimulant de l'organe utérin, pendant la parturition.

34. GARDIEN et MARTIN-SOLON.—Extrait de leur rapport sur le mémoire précédent, inséré à la suite de ce même mémoire, p. 25 à 28.

Sans regarder comme parfaitement concluantes toutes les observations de Bigeschi, les rapporteurs reconnaissent qu'il est des cas où le seigle ergoté a eu une action manifeste sur l'organe utérin.

35. BRINCKLE (W.-D.)—*A case of puerperal convulsion successfully treated with the Ergot, communicated in letter to William Darrach.* (Extrait du Journal de Philadelphie, pour 1823), *London medical Repository,* t. XX, p. 153 à 154, *London,* 1823. C'est-à-dire, Cas de convulsion puerpérale, traité avec succès par l'ergot, communiqué dans une lettre, etc.; Londres, 1823.

Outre le fait dont il s'agit, cette lettre contient quelques réflexions qui y ont rapport.

36. CLIET (M.-H.).—Observations médico-chirurgicales, recueillies à l'hôpital de la Charité de Lyon; p. 148 à 155, in-8°., *Lyon*, 1823.

C'est une seule observation, dont l'auteur tire des conséquences défavorables à l'emploi du seigle ergoté.

37. CORDIER.—Expériences sur les effets du Seigle ergoté, etc. Journal gén. de méd., chir. et pharm.; t. LXXXIII, p. 20 à 22.—Bull. gén. et univ., t. IV, p. 90 à 91.—1823.

C'est la relation d'une expérience que l'auteur a faite sur lui-même, avec cette substance.

38. EBERLE.—*Materia medica;* 1823?

Telle est l'indication que donne Davies d'un ouvrage, où il est question du Seigle ergoté comme médicament; ouvrage que nous n'avons pu nous procurer, et que nous supposons avoir paru deux ans avant le Mémoire qui en fait mention (nº. 56).

39. HUCHEDÉ (PAUL-ÉMILE-FRANÇOIS).—Considérations sur le Seigle ergoté, et sur son emploi dans l'art des accouchemens en particulier; p. 12 à 25, Thèse in-4.º, *Strasbourg*, 1823.

Cette thèse contient surtout beaucoup de recherches d'érudition relatives à cette substance, employée comme moyen obstétrical.

40. KEYL. *De secali cornuto ejusque vi in corpus humanum salubri et noxia. Berlin*, 1823.

Ne connaissant que le titre de cette thèse, nous ne pouvons en porter aucun jugement.

41. MERRIMAN. — *On difficult Parturition. Philadelphia Journal of the medical and physical sciences. Nos. and* 17. C'est-à-dire, sur les Accouchemens laborieux, etc.; 1823. Même remarques que pour l'ouvrage d'Eberle (n.º 38).

42. RAIGE-DELORME.— Dictionnaire de Médecine, suite de l'article *Ergot;* intitulée : *Effets de l'Ergot sur l'économie animale*, t. VIII, p. 271 à 273, in-8.º, *Paris*, 1823.

Rapportant les succès obtenus par Prescot, et les insuccès qui ont eu lieu à l'hospice de la Maternité de Paris, l'auteur se prononce pour l'action obstétricale du seigle ergoté, et engage les accoucheurs à en faire de nouveaux essais.

43. STEARNS (JOHN). — *Observations on the Secale cornutum, or ergot of Rye, with directions for its use in parturition.* (Extrait de l'*American medical Recorder.*) *London medical Repository*; t. XIX, p. 279 à 286, *London*, 1823; (et t. XX, p. 112, où l'on trouve une sorte d'analyse de ce travail). C'est-à-dire : Observations sur le Seigle ergoté, avec les indications de son emploi dans les accouchemens. *Londres*, 1823.

Traduction et analyse : Bull. des Sciences méd.; t. I, p. 93, à 95.

Ce travail, qui mériterait d'être entièrement traduit en français, est un des plus remarquables qui aient été faits jusqu'alors sur le sujet qui nous occupe.

44. BIDAULT DE VILLIERS. — Sur l'emploi du Seigle ergoté dans l'accouchement. Extrait du *Philadelphia journal*, n.° 9, et de l'*American medical Recorder*, n.° 20. Nouvelle Bib. méd., t. IV, p. 109.—1824.

C'est une note très-courte, dans laquelle il est évident pour le traducteur et pour nous, que les propriétés de cette substance sont singulièrement exagérées par l'auteur américain.

45. BIGESCHI.—*Breve cenno interno all'I. et R. Ozpizio della Maternita di Firenze.* C'est-à-dire, sur l'hospice de la Maternité de Florence ; in-8.°, *Florence*, 1824.

Traduction et analyse : Bull. des Sciences méd., t. VII, p. 166. — *Osservatore med.*, t. I, p. 94 à 96.

L'auteur de cet ouvrage, reproduit brièvement l'opinion qu'il professe sur l'opportunité de l'emploi obstétrical du seigle ergoté. Voy. n.° 33.

46. CHAPMAN (N.).—*Elements of Therapeutics and Materia medica, etc.*; c'est-à-dire : Élémens de Thérapeutique et

de matière médicale, 3e. édit., t. 1er., p. 482 à 487. *Philadelphie*, 1824.

Grand partisan du seigle ergoté, Chapman, est à notre connaissance, le premier qui parle de cet agent thérapeutique dans un traité de matière médicale. Il le place à la fin de sa classe des emménagogues, où selon nous, cette substance ne doit pas figurer.

47. CHURCH (William).—*Practical Observations on Ergot. Philadelphia journal, may* 1824; c'est-à-dire : Observations pratiques sur l'Ergot. Journal de *Philadelphie*, mai 1824.

Analyse : dans le *London medical and Physical Journal*, t. LIII, p. 18 à 19. *Londres*, 1825.

L'analyse de ce travail donne l'indication sommaire des huit circonstances qui, dans la pratique des accouchemens, permettent ou réclament l'emploi du seigle ergoté.

48. DESGRANGES. — Confirmation des bons effets du Seigle ergoté pour faciliter l'accouchement. Journal de Pharmacie, t. X, p. 610, in-8o. 1824.

Cette Confirmation est le résultat d'un nouveau travail que ce praticien a adressé à l'Académie royale de Médecine, et dont M. Virey a fait un rapport verbal dans la séance de la Section de Pharmacie du 20 ctobre 1824. Dans le procès-verbal manuscrit de cette séance, rédigé par M. Laugier, il est fait mention d'opinions contradictoires sur les effets du seigle ergoté, émises par M. Lemaire-Lysancourt, d'une part, et MM. Caventou et Chevallier de l'autre ; opinions que nous avons fait connaître ailleurs.

49. GARDIEN. — Traité complet d'accouchemens, etc., 3e. édit., t. II, p. 253 à 254 in-8o. *Paris*, 1824.

Après un énoncé historique relatif à l'emploi obstétrical du seigle ergoté, l'auteur se prononce d'une manière favorable à l'usage de cette substance.

50. GERARDIN. — Notice (lue à la Section de Médecine de l'Académie royale) sur les inconvéniens du Seigle ergoté employé pour favoriser l'accouchement. 1824.

Analyse : Archives gén. de méd., t. V, p. 622. — Gaz. de Santé, p. 240. — Revue méd., t. III, p. 454. Traduite avec ce titre : *Bad effects of the Ergot*, dans le *London medical and physical Journal*, t. LII, pag. 530. — 1824.

L'auteur de cette notice ne possédant aucun fait particulier, confirmatif des accidens attribués à l'emploi obstétrical du seigle ergoté, a seulement rapporté l'opinion de ceux des médecins américains qui regardent ce moyen comme nuisible ou dangereux.

51. HOSACK (David). — *Essays on various Subjects of medicinal Science*; c'est-à-dire : Essais sur différens sujets de médecine; contenant (n° 19) un travail intitulé : *Observations on Ergot, communicated in a Letter to James Hamilton, Prof. of Obstetrics in the University of Edimburgh, etc.* (1822); c'est-à-dire : Observations sur l'Ergot, communiquées dans une lettre à James Hamilton, etc., t. II, p. 295 à 301. In-8.°, *New-York*, 1824.

Tout en reconnaissant l'efficacité du seigle ergoté, Hosack rapporte avec soin, tout ce que ses compatriotes reprochent à cette substance.

52. HUFELAND. — *Journal, Bibliothek der pracktischen Heilkunde.* C'est-à-dire ; Bibliothèque de médecine pratique de Hufeland. t. LII, p. 35. 1824.

Cet article ne contient que le précis de la doctrine de quelques auteurs, partisans éclairés du seigle ergoté.

53. LORINSER (C.-J.). — *Versuche und Beobachtungen über die Wirkung des Mutterkorns, etc.*; c'est-à-dire : Expériences et Observations sur l'action que le Seigle ergoté exerce sur le corps de l'homme et des animaux, in-8°. de x. 129 pages, *Berlin*, 1824.

Analyse : *Litt. Ann. der ges. Heilkunde ;* p. 219, Traduction et analyse : Bull. des Sciences méd., t. IX, p. 271 à 272. 1825.

Lorinser, considérant le seigle ergoté principalement sous le rapport de l'hygiène publique, ne parle que succinctement des propriétés obstétricales de cette substance.

54. NYSTEN (P.-H.)—Dictionnaire de Médecine, etc., 4e. éd. par M. Bricheteau. Article *Seigle*. p. 676, in-8o., *Paris*, 1824.

D'après le plan de l'ouvrage, la propriété obstétricale du seigle ergoté est seulement indiquée dans cet article.

55. BASSET (ADOLPHE-XAVIER).—Dissertation sur l'Inertie de la matrice, etc.; p. 13 à 14, Thèse in-4o., *Paris*, 1825.

On ne trouve dans cette thèse, relativement au seigle ergoté, que la répétition des objections faites sur l'emploi de cette substance.

56. DAVIES (HENRY).—*On the Secale cornutum, clavus Ergot of Rye. Medical and physical journal*, t. LIV, p. 1 à 7 et 100 à 105.—1825.

Traduction et analyse par Eusèbe de Salle, sous ce titre : *Emploi thérapeutique du Seigle ergoté.* Revue médicale t. IV, p. 303 à 310.—Annales de la méd. physiol., t. IX, p. 180.—1826.

C'est un mémoire fort substantiel sur l'emploi de l'ergot dans l'accouchement.

57. LACHAPELLE (mad.).— Pratique des Accouchemens, etc., publiée par Ant. Dugès; t. I, p. 51 á 52; t. III, p. 293 à 294 et 313 à 317. Trois vol. in-8.o, *Paris*, 1821 à 1825.

C'est dans le dernier volume de cet ouvrage, que se trouve, dans un chapitre intitulé : *Expériences sur l'emploi du Seigle ergoté dans l'inertie utérine*, la relation des expériences faites

à ce sujet à l'hospice de la Maternité, sous la direction de M. le professeur Chaussier.

58. PERRONNIER (JOSEPH-ARNOUX-VICTOR).—Essai sur l'Hémorrhagie ou perte utérine après l'accouchement, p. 24. Thèse in-4.°, *Montpellier*, 1825.

Simple énoncé de la propriété ànti-ménorrhagique du seigle ergoté.

59. BALARDINI (LOUIS). —*Uso della Segale cornuta, per sollecitare il parto, ed anco la sortita delle secondine, trattenate per diffeto di contrazioni uterine consequente emorragia. Annali univers. di medicina. Milano*, 1826. — C'est-à-dire, De l'emploi du seigle ergoté, pour accélérer l'accouchement et la sortie du placenta, retardés par le défaut de contractions utérines. Annales univ. de médecine. *Milan*, 1826.

Traduction et analyse : Revue médicale. t. II, p. 497 à 500. — Journal universel des sciences médicales. t. XLIII, p. 232. — Bulletin des sciences médicales. t. IX, p. 80 et 81. — 1826.

Il s'agit d'observations toutes favorables à l'emploi du seigle ergoté.

60. CHEVREUL.— Observations sur les effets du Seigle ergoté dans le travail de l'accouchement. Manuscrit adressé à l'Académie royale de médecine en juin 1825.

Analyse : Archives gén. de Méd., t. XII, p. 635 à 639. 1826.

Ce manuscrit se compose principalement d'une nombreuse série de faits, tous plus ou moins favorables à l'emploi du seigle ergoté.

61. EVRAT, GARDIEN et BAUDELOCQUE.— Rapport sur le travail précédent. Manuscrit lu à la section de chirurgie, le 30 novembre 1826.

Analyse, dans le même journal. — Dans la nouvelle Bib. méd. t. I, p. 157 à 158. — 1827.

Le rapporteur, M. Baudelocque, émet à cette occasion, d'après M. H. Léveillé, une opinion nouvelle, tant sur la disposition de l'Ergot que sur sa partie active, et dont nous avons donné connaissance dans le cours de notre mémoire.

62. BAUDELOCQUE.—Note sur les effets du seigle ergoté dans le travail de l'accouchement. Journal général de méd. française et étrangère. t. XCVII, p. 358 à 385 — 1826.

Dans cette note, où se trouve fondu le rapport précédent, se remarquent des recherches historiques assez étendues sur l'emploi obstétrical de l'ergot.

63. BORDOT (L.). — Nouvelles recherches sur l'emploi du seigle ergoté, comme propre à faciliter et accélérer l'accouchement, etc. Broch. *in*-8°. de 30 p. *Paris*, 1826.

Cet ouvrage peut être considéré comme une nouvelle édition d'une partie du N.° 22, augmentée d'un certain nombre de faits favorables à l'emploi de cette substance.

Voyez encore les remarques faites sur cet ouvrage, par M. Trousseau, dans les Archives gén. de méd. t. IX, p. 321. Par M. E. G. C. dans le Journal gén. de médecine, chirurgie et pharmacie, t. XCV, p. 419. — Et par un anonyme dans le Journal univ. des sciences méd. t. XLII, p. 44.

64. BOURDETTES. — Lettre à M. Miquel, relative à l'emploi du seigle ergoté, pour faciliter l'accouchement. Gazette de santé, p. 126 à 127. — 1826.

Cette lettre a pour objet la relation d'un fait favorable à l'emploi de ce médicament, accompagnée de quelques remarques générales.

65. CHEVREUL. — Précis de l'art des accouchemens, p. 96 à 98, *in*-12. *Paris*, 1826.

L'auteur donne seulement, dans une note, quelques considérations générales sur l'emploi du seigle ergoté contre l'inertie utérine.

66. CLARK. — *Observations on the Ergot of Rye, London medical and physical Journal.* t. LV, p. 30 à 32. 1826. C'est-à-dire, observations sur l'emploi du seigle ergoté, etc. *Londres*, 1827.

Traduction et Analyse : par M. Billard, Archives générales de médecine, t. X, p. 287 à 290.— Gazette de santé, p. 58 à 59.— Propagateur des Sciences méd. t. V, p. 152 à 153. 1826.

Ce sont des faits favorables à l'emploi du seigle ergoté, accompagnés, dans le premier journal, de remarques du traducteur.

67. DEWÈES (W.).—*A. Compendious system of midwifery,* etc. — C'est-à-dire, traité succinct de l'art des accouchemens, p. 479, *in*-8°. *Philadelphie*, 1826.

Traduction et Analyse, par M. Favre. Journal général de médecine, chir. et phar., etc. t. XCVIII, p. 116.— Bull. univ. des sciences, n° Ier. 1827.

Dans une note, l'auteur cite un cas où le seigle ergoté paraît avoir eu du succès, comme prophylactique, chez une femme sujette aux pertes, après la délivrance.

68. DUGÈS (Ant.). — Manuel d'obstétrique, etc. p. 208, *in*-18. *Paris*, 1826.

Dans trois ligues de cet ouvrage, M. Dugès contredit tout ce qui a été observé ou écrit en faveur de l'action du seigle ergoté dans la parturition.

69. G. — Note sur l'emploi du seigle ergoté, pour favoriser l'accouchement. — Propagateur des Sciences méd. t. V, p. 88.—1826.

C'est une note de quelques lignes, par M. Grimaud?

70. GOUPIL. — Hémorrhagie utérine, succédant à un accouchement prompt, arrêtée par l'administration du seigle ergoté.— Nouvelle Bib. méd. t. III, p. 55 à 58.—1826.

— Analyse : Journal universel des Sciences méd. t. XLVI, 379 à 380.

C'est un des faits les plus importans que l'on possède sur l'emploi médical de ce mauvais grain.

71. GUIBOURT (N. J. B. G.). — Histoire abrégée des drogues simples, 2.e édition. t. II, p. 197, *in*-8°. *Paris*, 1826.

Fidèle au plan de son ouvrage, l'auteur se borne à énoncer la propriété obstétricale du seigle ergoté, en exprimant cependant des craintes sur l'emploi de cette substance.

72. HENRY, PELLETIER et PLANCHE. — Projet de rapport à l'autorité, approuvé par l'Académie royale de médecine, relatif à une demande d'introduire en France du seigle ergoté. — Archives gén. de méd. t. X, p. 620. — Revue méd. t. II, p. 336. — Nouvelle Bib. méd. t. II, p. 287. — Gaz. de santé, p. 57. — Journ. de chimie méd. t. II, p. 201 à 202. — 1826.

Les rapporteurs conclurent à la non-introduction de cette substance, tant par la crainte d'un emploi abusif, que parce que la France en produit bien au-delà du besoin.

73. HEYFELDER. — *Gebrauch des Mutterkorns als arzneimittel* — C'est-à-dire, emploi du seigle ergoté comme médicament. — Nouveau journal de la méd. et chir. allem., par Harlesse. t. VIII, 2.me cahier, p. 22. — 1826 ?

Heyfelder se borne à donner un précis de ce qui a été dit de plus remarquable sur ce médicament, par quelques-uns des auteurs qui s'en sont occupés.

74. LÉVEILLÉ (J. H.). — Mémoire sur l'ergot, ou nouvelles recherches sur la cause et les effets de l'ergot, considéré sous le triple rapport, botanique, agricole et médical. Extrait des annales Linnéennes, pour 1826. Broch. *in*-8°. de 16 pages. *Paris*, 1827.

Analyse : Journal univ. des Sciences méd. t. XLV, p. 249.

Ce n'est que très-succinctement que l'auteur fait mention des propriétés médicales du seigle ergoté.

75. MACKENSIE. — Sur l'efficacité du *Secale cornutum*. Journal de médecine de *Londres*, etc. 1826.

N'ayant pu consulter ce travail, nous nous bornons à en indiquer le titre.

76. MAGLIARI. — Appel aux accoucheurs italiens, relatif à l'emploi du seigle ergoté.—*Osservatore medico*, etc. p. 119. Année 1826.

Ce titre fait parfaitement connaître l'objet et le but de cet article de la Gazette de santé italienne.

77. P... — Article sur le seigle ergoté, employé dans l'art des accouchemens. Drapeau blanc, 27 octobre 1826.

Cet article a été fait à l'occasion du dernier ouvrage de M. Bordot, (n°.). L'auteur, qui s'est caché presque complètement sous le voile de l'anonyme, rapporte plusieurs faits favorables à l'emploi de cette substance.

78. PICHARD (J. M.) — Compte rendu des travaux de la Société de médecine de Lyon, depuis le 19 juillet 1824 jusqu'au 17 juillet 1826, p. 16, broch. *in*-8°. *Lyon*, 1826.

Analyse : Archives générales de méd. t. XII, p. 313. — Annales de la méd. phys., par M. Broussais. t. XI, p. 458 à 459.

M. Pichard rapporte seulement, sans remarque ni réflexion, une observation de M. Mey, défavorable à l'emploi du seigle ergoté.

79. RUST. — Sur l'efficacité du *Secale cornutum*, dans les accouchemens. *Magazin für die gesammte heilkunde*. C'est-à-dire, Magasin général de médecine. t. XXIII, chap. I. *Berlin*. — *Der Kritisches Repertorium für die gesammte*

heilkunde. C'est-à-dire, extrait du répertoire critique sur divers articles de médecine. t. VI, p. 411. — 1826.

Nous répeterons, pour cet auteur, ce que nous venons de dire sur l'article de son compatriote Heyfelder.

80. VANDER LINDEN (P. L.) — Compte rendu des travaux de la société des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles, p. 76 à 78. Broch. *in*-8°. *Bruxelles*, 1826.

Il y est fait mention d'une des notices de M. Desgranges, sur l'emploi du seigle ergoté; mention qui est suivie de quelques remarques critiques.

81. WALLER. — Seigle ergoté hâtant l'accouchement, extrait et traduit des Journaux anglais. — Revue médicale. t. III, p. 313 à 315. — 1826.

Partisan de l'emploi de ce moyen, Waller fait connaître les succès qu'en a obtenus un professeur de Glasgow.

82. BURNIER-FONTANEL (PIERRE-MARIE). — Quelques réflexions médico-philosophiques, suivies de considérations sur les hémorrhagies utérines, etc., p. 19. Thèse *in*-4°. *Paris*, 1827.

Le seigle ergoté, dit l'auteur, est encore à l'essai; mais il a acquis des droits à l'attention et aux recherches des observateurs.

83. CHEVALLIER (A.). — Note sur le seigle ergoté. Journal de chimie médicale, etc. t. III, p. 188 à 190. Journal d'Agriculture, de Méd., etc. du département de l'Eure, t. IV, p. 186 à 188, et sans nom d'auteur. — Journal de la Société roy. de médecine de Toulouse, t. II, p. 276 à 281. — 1827.

On trouve, dans cette note, un précis du travail que Stearns a publié en 1807 (n°. 5), et deux formules très-différentes pour l'administration de cette substance; l'une de cet auteur où se trouve de l'opium, l'autre de Dewees, et dont l'eau de cannelle est l'excipient.

84. COMBES (V.) — Considérations sur l'emploi du seigle ergoté, dans les cas d'accouchemens laborieux. — Nouvelle Hygie. 27 mai 1827.

Nous ne ferions point remarquer ici que ce titre, auquel M. Combes a sans doute attaché peu d'importance, donne une fausse idée des cas où l'on peut employer le seigle ergoté, (qui ne doit jamais être administré dans les accouchemens laborieux proprement dits) si l'auteur ne disait, dans le cours de son article que : « .... Plusieurs médecins.... ont publié » des faits nombreux qui tendent à prouver que, *dans tous » les cas d'accouchemens laborieux*, les contractions utérines ont été déterminées sur-le-champ par l'ingestion de » vingt à trente grains de cette substance. » Passage où se retrouve l'inexactitude dont il s'agit, et qui d'ailleurs tendrait à faire croire que le seigle ergoté jouit de propriétés infaillibles, qu'il est loin de posséder. Cet article contient des faits qui ne sont point favorables à l'emploi du seigle ergoté.

85. COURHAUT (J. F.) Traité de l'ergot du Seigle, ou de ses effets sur l'économie animale, principalement la gangrène. In-8.° Pages 55 à 60, et 72 à 74. *Châlons-sur-Saône*, 1827.

Cet ouvrage n'étant parvenu à notre connaissance qu'au moment où l'impression du nôtre touchait à sa fin, nous n'avons pu conséquemment faire mention en leur lieu, des observations et des opinions de l'auteur sur l'emploi de l'ergot dans la parturition ; opinions dont plusieurs sont opposées à nos assertions, ainsi qu'on peut le voir dans l'exposé suivant.

L'auteur pense d'abord avoir saisi la nature sur le fait dans la production de l'ergot. C'est, selon lui, une goutte de pluie qui commence par troubler la fécondation : après quoi, la chaleur survenant, produit, à l'aide de la fermentation, un

principe putréfiant ; et enfin, après différentes phases, se développe l'excroissance monstrueuse dont il s'agit.

M. Courhaut ne pense pas qu'il puisse exister des grains, moitié ergotés, moitié sains.

Ayant analysé de l'ergot, il dit avoir découvert un acide, qu'il appelle *acide ergotique*, « que l'ammoniac, dit-il, neu-
« tralise en moins de deux minutes sur le grain, et en moins
« de deux heures sur le malade. »

C'est à cet acide que l'auteur attribue la propriété spécifique du seigle ergoté sur l'utérus ; acide qui, selon lui, détermine la contraction des vaisseaux sanguins de cet organe et en expulse le sang ; et qui, agissant de la même manière sur les vaisseaux lactés, coagule le lait et s'oppose à son cours. Malgré cette assertion, qui ferait penser que M. Courhaut attribue la propriété obstétricale de l'ergot à un acide particulier, il dit plus loin, que cette propriété *découle de la vertu putréfiante* de cette substance : ce qui nous paraît une contradiction manifeste.

A la page 57 de son ouvrage, M. Courhaut dit positivement, que dans les épidémies de 1813, 1814, 1816 et 1820, les femmes avortaient avec douleur et célérité du huitième au quinzième jour, et même plus tard. Sans douter que l'auteur ait vu survenir, pendant l'ergotisme, l'accident dont il parle, nous regrettons que son assertion ne soit point accompagnée de tous les renseignemens et de tous les développemens nécessaires. Par exemple, nous regrettons qu'il ait omis de dire, si toutes les femmes grosses qui ont mangé du pain contenant de l'ergot ont avorté, et si tous les avortemens qu'il a observés dans cette circonstance peuvent être attribués à ce mauvais grain ; ce dont nous doutons d'après l'observation suivante, qui est la seule de ce genre rapportée par M. Courhaut.

« Le 20 octobre 1813, je suis appelé au domicile de M. C...., pour son épouse qui éprouvait les douleurs de

l'enfantement dans une grossesse de six mois. Cette dame, d'une faible constitution, éprouvait un froid continuel; le pouls était petit, concentré; elle avait le sein fade et petit. Je la fis mettre au régime sans penser à l'ergot. La couche fut briève et les douleurs actives.

« Le 24 août 1814, la même accoucha au septième mois, avec les mêmes symptômes et les mêmes suites. L'enfant a vécu deux mois. Depuis, cette dame a eu d'autres couches qui sont venues à terme et ont été très-heureuses. La malade n'a point eu de froid, et le pouls était développé comme dans l'état naturel, les seins étaient pleins et souples. J'appris alors qu'elle avait mangé du pain ergoté en 1813 et en 1814, et que ses domestiques en avaient été incommodés à la première période, mais qu'elle ne croyait pas que le peu qu'elle en avait mangé pût lui être nuisible. »

Quoi qu'il en soit des opinions diverses émises par M. Courhaut, et des faits qu'il rapporte, il n'en établit pas moins que le seigle ergoté, donné méthodiquement, ne peut jamais produire l'avortement.

86. GOUPIL (Aug.).—Essai sur l'emploi médical du Seigle ergoté. Journal des Progrès des sciences et institutions médicales; t. III, p. 161 á 207. *Paris*, 1827.

C'est le travail le plus étendu et le plus complet, qui existe sur ce sujet; l'auteur y reproduit ce qu'il a déjà publié n.° 70.

87. HALL (Charles).— Remarques pratiques sur le Seigle ergoté. Ext. et trad. de l'*American medic. Review*. Nouvelle Bib. méd., t. I, p. 135 à 137.—1827.

Ce sont des accusations contre l'ergot, qui ne sont fondées ni sur une saine physiologie, ni sur une pratique raisonnée.

88. MANDEVILLE. — Observation d'hémorhagie par inertie de la matrice, arrêtée par le Seigle ergoté. Gaz. de Santé, p. 124 à 125. — 1827.

Cette observation est suivie de quelques réflexions sur l'emploi de l'ergot dans les ménorrhagies passives.

89. LAROCHE (C.) — Essai sur les hémorrhagies utérines, etc.; p. 46. Thèse in-4.°, *Paris*, 1827.

M. Laroche ne parle que très-succinctement de l'emploi obstétrical de l'ergot.

90. THEVENOT (JEAN-VICTOR). — Considérations sur les Hémorrhagies utérines, etc.; p. 25. Thèse in-4.°, *Paris*, 1827.

L'auteur de cette thèse, ne donne sur l'emploi du seigle ergoté, que les notions les plus superficielles.

A la suite de cette Bibliographie, uniquement relative à notre sujet, nous citerons les auteurs qui, dans des Traités *ex-professo*, des Mémoires, des Dissertations inaugurales, des passages de leurs ouvrages, des articles de Dictionnaires ou de Journaux, etc., publiés en différens pays comme en différentes langues, ont traité de l'ergot sous le rapport de l'agriculture, de l'économie rurale et domestique, de l'histoire naturelle, de la chimie, de la toxicologie et de la pathologie médicale et chirurgicale, de l'hygiène et de la police médicale ;

Ce sont :

Arnaud-de-Nobleville.
Aymen *ou* Aimen.
Bailly.
Baldinger.
Balme.
Bauhin (Gaspard).
Beckman.
Beguillet.
Bergen.
Bergius.
Boerhaave.
Boudary.
Bosc.
Boucher.
Bouchet.
Boucix.
Brisseau-Mirbel.
Bruckmann.
Brunn.
Brunner.
Bruyset.
Bucquet.

Buddœus.
Buffon.
Burghart.
Camérarius.
Candolle (De).
Cartheuser.
Cauvet.
Chaumeton.
Cordier.
Cornette.
Cothenius.
Cotte.
Courhaut.
De La Hire.
Des Essarts.
Desfontaines.
Detharding.
Devilliers.
Dittmer.
Dodard.
Duboucix.
Duncan.
Duhamel du Monceau.
Ficinus.
Eschenbach.
Fabricius.
Fagon.

Field (Martin).
Focken.
Fontana.
Fontenelle.
Fougeroux.
François.
Gadd.
Geer (Van).
Geoffroy.
Giannini.
Gleditsch.
Glockensgisser.
Gmann.
Gruner.
Guerard.
Guerm.
Haberkorn.
Hanov.
Hermann.
Hoffmann (Frederic).
Hortius.
Hufeland.
James.
Janson.
Jussieu (Ant.-Laurent) [de].
Jussieu (Bernard) [de].
Kannengiesser.
Keyl.

King.
Lange *ou* Langius.
Larsé.
Lebrun.
Lecointre.
Leidensfrost.
Leman.
Lemery.
Lemonnier.
Lentin.
Léveillé (Henry).
Lindval.
Linnée.
Lodicerus.
Longolius.
Lorinser.
Macquart.
Mag-orts.
Maies.
Mann.
Marcard.
Maret.
Maurice (Dom)
Mayer.
Mézerai.
Mills.
Model.
Moeller.
Moneta.
Montmahou (De).
Mulcaille.
Muller.
Muret.
Murray.
Nagelschmidt.
Nebel.
Needham.
Noël.
Ollentroth.
Orfila.
Orjollet.
Ozanam *.

* Historien des épidémies de tous genres qui se sont manifestées dans tous les lieux, dans tous les temps, Ozanam fait mention de dix-neuf épidémies d'ergotisme convulsif, et de dix épidémies d'ergotisme gangréneux. Dans les relations plus ou moins détaillées, de ces vingt-neuf épidémies, il est à remarquer qu'il ne fait *jamais* mention d'avortemens sur-

Palissot de Beauvois.
Pallas.
Parmentier.
Paulet.
Pentrin.
Perrault.
Pettenhofer.
Plenck.
Pluche.
Pott.
Quesnay.
Rafin.
Rainville.
Ramazzini.
Raulin.
Ray.
Réad.
Renauldin.
Renou.
Richard (Achille).
Roffredi *ou* Roffendi.
Rosen.
Rosenbald.
Rothman.
Rougier de la Bergerie.
Rozier.
Ryan.
Saillant.
Salerne.
Salome.
Sangiorgio.
Sauvages.
Scharp.
Scheffel.
Schenczer.
Schleger.
Schmieder.
Schober.

venus chez les femmes atteintes de l'un ou l'autre de ces ergotismes. Ne pouvant pas supposer que dans la multitude de femmes victimes de ces épidémies, il ne s'en soit pas trouvé un grand nombre dans l'état de gestation, ni qu'un accident aussi grave que l'avortement, ait toujours échappé à la connaissance ou à l'attention de tous les observateurs qu'il cite, on est donc en droit d'établir, comme nous l'avons fait précédemment, que l'accident dont il s'agit ne fait point partie de ceux que produit l'usage alimentaire du seigle ergoté.

Schreber.
Sigebert.
Simonnet.
Springel.
Srinc *ou* Srinck.
Steffens.
Stout.
Sylva Harcinia.
Taranget.
Taube.
Tessier.
Thuillier.
Tillet.
Tissot.
Tode.
Valmont de Bomare.
Vater.
Vauquelin.
Vetillart.
Virey.
Vogel.
Wahlin.
Waldschmidt.
Waterhouse.
Wedel *ou* Wedelius.
Wendelin-Thalius.
Wepfer.
Wichmann.
Wesener.
Wildenow.
Wilisch.
Willis.
Wolf.
Zimmermann.

TABLE DES CHAPITRES.

FIN DE LA TABLE.

